

Gilles de Rais

Jacques Heers

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Gilles de Rais

Jacques Heers



tempus

collection tempus



JACQUES HEERS

GILLES DE RAIS

Perrin

www.editions-perrin.fr

© Éditions Perrin, 1994 et 2005 pour la présente édition

ISBN : 978-2-262-02326-3

tempus est une collection des éditions Perrin.

AVANT-PROPOS

Histoire ou spectacle ?

Faut-il réduire l'évocation du passé aux jeux polémiques ou à une histoire-spectacle ? Et saisir toutes les occasions, plus ou moins accidentelles, pour remettre en cause, réhabiliter ou au contraire couvrir d'opprobre de grandes (ou moins grandes...) figures, parfois oubliées ou tombées dans une sorte d'indifférence endormie ? Chaque époque, chaque moment de notre histoire offrent d'innombrables possibilités et de beaux champs d'exploitation pour les champions des révisions retentissantes.

La publicité faite récemment autour de Gilles de Rais et de son « procès » s'inscrit dans ce registre d'intentions. Les échos qu'en donnèrent les journaux et magazines de tous bords risquent de conduire à privilégier de propos délibéré le sensationnel, à faire trop bon marché des principes élémentaires du métier d'historien, à savoir la nécessité d'aborder les documents, tous les documents, sans trop de parti pris. Que l'histoire ne soit pas une science « exacte », nous en sommes convaincus. Que l'historien ne puisse que difficilement s'affranchir d'un certain « climat », ce climat politico-social de son époque, et même de certaines affinités, cela paraît quasi inévitable et ordinairement toléré, dans la mesure où les passions ne l'emportent pas sur le reste. Mais le combat pour un parti pris déclaré est tout autre chose, car il s'agit alors de ne retenir que les faits s'adaptant à l'idée préconçue.

Notre objectif ici est – à la différence de la plupart des ouvrages sur Gilles de Rais – de bannir toute imagination, toute spéculation romanesque, tout rapprochement hasardeux, pour ne nous fonder que sur les documents et sur ce que l'on sait du contexte dans lequel évoluait Gilles de Rais.

Sur les événements, aucune contestation : Gilles de Rais, baron de Bretagne, maréchal de France, fut jugé à Nantes, en 1440, par le tribunal épiscopal, pour hérésie, évocations des démons, pratiques magiques et sodomie et, par la cour de justice ducale, pour félonie envers son suzerain, enlèvements et meurtres d'enfants. Il fut

condamné à mort le 25 octobre et pendu le lendemain en même temps que deux de ses complices ; son corps, placé ensuite sur le bûcher, fut, avec l'accord de ses juges, retiré avant d'être réduit en cendres et enseveli dans l'église des Carmes de la ville.

Les sentences furent acceptées par ses proches et sa culpabilité reconnue par tous les chroniqueurs du temps et, par la suite, pendant des siècles, par tous les historiens qui, peu nombreux d'ailleurs, s'intéressaient à lui ; cela jusqu'à ce que, en 1902, dans le climat anticlérical de l'époque, un libelle remette tout en cause, affirmant l'innocence du sire de Rais, condamné par des juges iniques, qui avaient intérêt à le voir disparaître pour mettre la main sur ses biens, et ont monté contre lui un procès de circonstance, faussé, truqué, une machine judiciaire de complaisance. Quelques auteurs ont, par la suite, soutenu cette thèse mais n'ont recueilli que de faibles audiences ; c'est qu'ils écrivaient tous en des temps, déjà un peu lointains, où l'on considérait que le récit historique devait s'appuyer sur des documents et des arguments, que l'histoire était chose sérieuse, affaire d'analyse et de réflexion plutôt que de brillance, et n'était pas encore présentée sur de vastes podiums, comme les spectacles ou péroraisons des bateleurs. Nous n'en sommes plus là, abandonnant volontiers cette discrétion pourtant si nécessaire.

Dans les premiers mois de 1992, Gilbert Prouteau, romancier de talent, écrivait sur le « cas » Gilles de Rais un livre qui présentait les qualités d'un bon roman historique. Je ne souscris en aucune façon au mépris que certains historiens manifestent pour le roman historique et ne fais certainement pas miennes, sur ce sujet, les réflexions acerbes de Théophile Gautier, maître en la matière : « Walter Scott [...] a introduit dans le monde et mis à la mode le plus détestable genre de composition qu'il soit possible d'inventer. Le nom seul a quelque chose de difforme et de monstrueux et qui fait voir de quel accouplement antipathique il est né ; le roman historique... Cette plante vénéneuse, qui ne porte que des fruits creux et des fleurs sans parfum, pousse sur les ruines des littératures[1]. » Mais il faut tout de même rester attentif, avoir conscience que, lardée de fiction, l'histoire n'est plus l'histoire. C'est un genre littéraire qui, à juste titre, à cause peut-être du dépaysement qu'il offre, connaît un succès généralement mérité. Personnellement, je goûte depuis très longtemps le plaisir de ces lectures, et j'ai souvent eu l'occasion d'admirer de beaux talents, me sachant bien incapable d'écrire le moindre roman. Quant à reprocher erreurs, anachronismes, voire interprétations que je considérerais fautives, je n'en perçois vraiment pas la raison, du moment qu'il est spécifié qu'il s'agit d'un roman et que la critique le traite comme tel. Ce qui laisse circonspect et, à la réflexion, déplaît fort, est l'exploitation qui a été faite du roman de Prouteau. Certains

journalistes, parce qu'ils ne conçoivent pas cette distinction, pourtant évidente, entre roman et histoire, ont tout accepté pour argent comptant. Ils ont repris de belles formules, mis en avant des conclusions hasardeuses, parlé de justice à rendre enfin, d'« honneur » à recouvrer.

Un « tribunal » et un « procès » furent mis en place pour examiner le bien-fondé de la thèse de l'innocence, revoir toute la procédure et, même, traduire à leur tour devant des juges l'évêque et le duc. Nous avons été comblés : non pas un procès, mais deux ; l'un à Nantes, à l'initiative d'un « comité de réhabilitation », et l'autre à Paris, au palais du Luxembourg.

Les « tribunaux », où viennent siéger des redresseurs de torts ou donneurs de leçons que la renommée place là ou qui, plus souvent, s'y placent eux-mêmes, sont à la mode. Le cinq centième anniversaire de l'année 1492 donna occasion à toutes sortes de fantaisies et, entre autres facéties, les procès n'ont pas manqué. Un « tribunal » fut constitué dans une université américaine, qui n'avait pas tellement fait parler d'elle auparavant, à seule fin de juger Christophe Colomb et de le condamner pour un bon nombre de crimes contre l'humanité : génocide, cruautés, ventes d'esclaves, filouteries de diverses sortes. En France, alors que nous n'avions pas grand-chose à dire, ayant été parfaitement et totalement absents de la grande aventure, il est tout de même apparu impossible de ne pas accabler l'Espagne et l'Église tout à la fois. Ce fut cette extraordinaire escroquerie télévisée, intitulée *La Controverse de Valladolid*, interprétée par d'excellents acteurs, en partie sur des textes d'auteurs du temps qui savaient écrire ; mais, à longueur de séance, apparurent une malhonnêteté flagrante, des situations et des discours invraisemblables, des erreurs énormes, des anachronismes surtout, et de grossiers clins d'œil. Le succès fut, dit-on, considérable et de bons critiques ont apprécié.

Les procès pour Gilles de Rais ont suivi ceux de Christophe Colomb à quelques semaines ou mois d'intervalle, et œuvrent dans le même sens : la confiscation de l'histoire au profit de l'engagement ou du spectacle. Rien qui serve un quelconque progrès des connaissances ou même une nouvelle interprétation des faits. Comment ne pas saluer, à ce sujet, l'intervention de la Société des historiens médiévistes qui, dénonçant cette histoire-spectacle, fait remarquer que si de telles manières devaient se multiplier, recevoir des garanties d'organismes d'État et, en somme, s'officialiser, cette histoire-spectacle, « celle qui recherche le sensationnel, le pathétique, le sulfureux [...] se trouverait élevée au-dessus d'une histoire savante, moins spectaculaire sans doute mais plus respectueuse des documents et, de plus, avertie des possibilités et des limites de l'enquête historique ». On ne saurait mieux dire. Cette Société n'a rien à voir avec un « comité » de

circonstance et ne s'est pas constituée à dessein ; elle rassemble plusieurs centaines d'historiens spécialistes de l'histoire du Moyen Âge, qui gardent évidemment leurs propres penchants et ne se rencontrent pas sur tout, mais qui, tous, savent ce qu'est une recherche véritable et pourraient, après quelques-uns, s'interroger : « Sommes-nous donc, en effet, tombés à ce point de frivolité et d'insouciance que nous soyons hors d'état de comprendre et d'admirer un ouvrage fait sérieusement et consciencieusement ? Ne sommes-nous donc bons qu'à écouter des contes bleus ou rouges[2] ? »

Dire que le sire de Rais fut le « premier Vendéen » ne peut qu'étonner et blesser ceux pour qui le soulèvement vendéen fut animé d'un idéal noble. Dire aussi que ce procès de l'automne 1440 fut « le premier procès stalinien en Europe » (décidément que de belles formules !) est établir de curieux rapprochements et montrer une coupable propension à l'oubli en manifestant par là même trop de complaisance et une étonnante discrétion sur les horreurs de l'épuration soviétique. Gilles de Rais a bénéficié, tout au long de son procès, de garanties qu'un accusé en URSS n'aurait jamais espéré obtenir. Ces deux parallèles ne s'expliquent que par le souci de frapper le lecteur ; mais ils sont indignes.

Quant aux intentions... Les défenseurs avouent volontiers que leur propos est, d'abord, de dénoncer et condamner les ambitions et les manœuvres du duc de Bretagne contre son vassal, ou, peut-être tout autant, celles du roi contre le duché ; en somme, Gilles aurait été victime des appétits territoriaux du prince ou du roi, victime déjà d'une manière de centralisme étatique ; il nous est présenté en champion du pays de Rais (le « premier Vendéen ») ou en champion de la Bretagne. Le spectacle qui nous est proposé serait une défense de l'indépendance des « pays » contre un pouvoir contraignant, sans scrupules, capable de tout pour arriver à ses fins et pour qui, bien entendu, la mort d'un homme ne comptait que pour peu de chose. Contre la force aveugle de l'État, aux mains de princes retors, le plaidoyer régionaliste... Que le roi ait, et pas seulement dans ce cas, poursuivi une telle politique qui, finalement, aboutit au rattachement du duché au royaume, n'est pas contestable. Chacun est libre, bien entendu, d'approuver ou non, de se nourrir ou non d'une certaine nostalgie. Je suis de ceux – hérétiques ou déviationnistes si l'on veut – qui pensent que la féodalité n'était sans doute pas, alors, un système politique plus mauvais qu'un autre et que la mise en place d'un État fort, très centralisé, ne fut pas forcément la panacée, la condition absolue pour l'établissement de la paix, de la justice et de tant d'autres bienfaits. Mais la question ne se posait pas encore. Le roi était bien incapable d'agir en ce sens, trop occupé à conforter une reconnaissance toute récente et un pouvoir tout juste accepté. De

même pour le duché de Bretagne où la situation était très complexe, bien plus embrouillée qu'on ne l'imagine. Ce n'est pas au moment où les provinces voisines sont encore occupées par les armées d'un roi étranger que l'on peut songer à déposséder ses vassaux.

D'autre part, il est hasardeux d'avancer que ce procès, devant la cour épiscopale de Nantes, fut complètement truqué pour simplement permettre à l'évêque et au duc de s'approprier quelques seigneuries et autres possessions de l'accusé : nombre d'entre elles étaient déjà dans leurs mains. Sur ce point, il faudrait y regarder de plus près et faire le bilan des avantages qu'ils ont tirés, l'un et l'autre, de cette condamnation. Cela réserverait quelques surprises. En tout état de cause, établir les mauvaises intentions des juges ne permet aucunement d'affirmer l'innocence de Gilles de Rais. De vilains juges peuvent avoir à connaître de vrais crimes.

Une autre intention, pas aussi clairement manifestée, apparaît dans certains attendus de la « réhabilitation » : jeter le discrédit sur l'Église et sur l'inquisition en particulier. Veut-on nous faire découvrir que tous les ecclésiastiques, évêque et inquisiteur les premiers, n'étaient pas tous des saints, que certains remplissaient mal leur mission ou se comportaient en personnes avides, de réputation douteuse ? C'est chose admise depuis longtemps, pour ces hommes, comme pour tous les hommes de toutes conditions, en ce temps... et en tous les autres. Livre et procès-spectacle veulent faire croire que le sire de Rais fut condamné par l'inquisition : double erreur ou mauvaise foi. La cour ecclésiastique qui siégea à Nantes n'était pas un tribunal de l'inquisition mais celui de l'évêque. Surtout, il n'y eut pas un, mais *deux* procès, et c'est par la cour « civile », présidée par le président du Parlement de Bretagne, que Gilles de Rais fut condamné à mort.

Ces prises de position a priori, ces erreurs et approximations, volontaires ou non, n'aident pas à accorder beaucoup de confiance à ces entreprises révisionnistes.

Gilles de Rais en valait-il la peine ? Mérite-t-il un livre ?

Pourquoi Gilles de Rais ?

Gilles de Rais serait évidemment tombé dans l'oubli s'il avait simplement terminé sa vie entre Machecoul et Tiffauges, attentif à faire valoir ses terres et à garder avec lui une petite compagnie de gens d'armes pour le service de son château. N'est-ce pas son procès, son exécution publique à Nantes et l'évocation de tant de crimes qui ont fait de lui cette figure « historique » quasi obligée pour tout auteur de manuel ? Pour justifier cet intérêt, un peu morbide, et en tout cas

ce goût du sensationnel, pour accentuer aussi le caractère dramatique de la chute, mieux valait en faire un grand chef de guerre, chargé d'honneurs et d'exploits. Gilles est donc régulièrement présenté comme baron de Bretagne, ce qui est indiscutable, mais ne semble pas l'avoir appelé à de hautes fonctions ou responsabilités, et comme maréchal de France, ce qui est également vrai mais pourquoi taire alors qu'il n'a effectivement exercé cette charge que pendant deux ou trois ans ?

Compagnon de Jeanne d'Arc ? À vrai dire, peu de faits militent en ce sens ; à part sa présence, avec tant d'autres capitaines, à Orléans lors des combats pour la délivrance de la ville, rien ne vient accréditer une fidélité que l'on veut faire croire exemplaire. C'est par un rapprochement parfaitement gratuit entre les deux procès et les deux bûchers, ceux de Rouen en 1431 et ceux de Nantes en 1440, que cette image de fidélité s'est confortée. On a voulu, du même coup, marquer que les condamnations de ces deux combattants pour leur pays avaient été le fait de deux tribunaux d'Église ; ce qui, pour Nantes, est faux. Gilles de Rais ne fut pas un des plus fidèles partisans de Jeanne ; à ses côtés à Orléans, puis à Reims, puis encore lors du premier assaut contre Paris, il ne l'est plus à Compiègne, ayant dû suivre son véritable maître, Louis de La Trémoille, adversaire déclaré de Jeanne.

Grand chef de guerre ? Son rôle n'est sans doute pas négligeable, mais il est sensiblement moins important que celui de plusieurs autres capitaines auxquels nos livres ne font pas tant d'honneur. Il n'a combattu dans les rangs de l'armée royale que pendant environ deux ans (1429-1430) ; le reste du temps, ce fut pour des guerres de partisans, pas toujours très honorables, ou pour son propre compte : chef de bande souvent plutôt que de compagnie avouée. Quelques capitaines, certainement, plus actifs et plus longtemps préparés aux grands combats, auraient mérité plus d'attention : Richemont, bien sûr, et aussi Dunois, bâtard d'Orléans, La Hire, Beaumanoir, Xaintrailles, Jean de Bueil. Trop de discours sur Rais faussent l'appréciation.

Très grand seigneur ? Là aussi l'image s'impose à force d'être reprise. Qu'en savons-nous, au juste ? Pour le sire de Rais, pour ses seigneuries, celles du pays de Rais et celles plus éloignées, fort dispersées, la documentation fait complètement défaut – ou presque. Ce qu'il possédait, au meilleur moment de sa vie, est connu ; ce qu'il en tirait de ressources ne l'est pas. Ne parle en fait qu'un seul texte, très suspect et forcément aléatoire, en tout cas imprécis : le mémoire rédigé par ses parents afin de démontrer sa folie et la façon dont, par ses folles dépenses, il dilapidait sa fortune. Ils ont écrit ce qui leur convenait, et ils étaient bien les seuls à le faire. Pourtant tout ce qu'ils disaient sur les énormes sommes d'argent jetées au vent, sur le faste

des costumes, du mobilier et des tentures, sur le coût des fêtes et le goût effréné de paraître, sur cette magnificence coupable, fut accepté tel quel par tous les auteurs qui, de livre en livre, se sont contentés de broder quelque peu sur la trame sans rien remettre en question.

Une autre façon de susciter une grande curiosité pour le personnage est d'en faire le Barbe-Bleue des légendes et des contes de Perrault. Mais c'est pur artifice. Gilles de Rais n'est pas Barbe-Bleue. L'histoire en est beaucoup plus complexe et trouve ses racines dans différentes régions de l'Ouest, certaines fort éloignées du pays de Rais, et, en tout cas, bien antérieures à cette époque.

Ni grand chef de guerre et pas davantage fidèle partisan de Jeanne d'Arc, ni très riche seigneur... Pourquoi ai-je consacré un nouveau livre au sire de Rais ? Précisément parce que, n'étant ni l'un ni l'autre, l'homme et son destin offrent à mes yeux une meilleure leçon sur leur temps. Cela permet – même sans trop polémiquer sur le procès et le bien-fondé de la condamnation, sans trop insister non plus sur la part de déséquilibre mental ou de maladie du personnage – de suivre, jusqu'à la gêne puis la ruine, jusqu'à sa fin dramatique, la vie d'un noble, seigneur foncier, pris dans les dures contraintes de la guerre, dans les querelles de partis et les luttes entre les princes ; d'un homme qui, comme tant d'autres capitaines de son temps, n'avait d'autre voie de réussite que de se vouer à un grand, mais n'y réussit pas toujours, dépassé par des événements qu'il ne peut, bien entendu, maîtriser, simple pion sur un échiquier dont les maîtres sont à la cour.

En un temps où primait le refus du droit, temps de désordres et de complots, où des troupes d'hommes d'armes déracinés couraient le pays, comment ce baron de Bretagne, établi comme en porte à faux si près ou dans le royaume, voisin de si puissants lignages, pouvait-il maintenir son rang, privé de l'appui royal ? Le suivre dans ses laborieux efforts, voir s'accumuler les lourds nuages annonciateurs des revers de fortune, c'est aussi, enfin et surtout, évoquer la vie dans ces pays de l'Ouest, Bretagne, Maine, Anjou et Poitou qui, directement affrontés à l'occupation anglaise, engagés dans une reconquête précaire, ont, pendant toute une génération, précisément celle de Gilles, subi sur leur société, leur genre de vie et leurs préoccupations, le poids constant de la guerre.

Situer Gilles de Rais dans ce contexte est alors découvrir une civilisation spécifique, originale en bien des traits, celle propre de tout temps aux marches frontières, celle des forteresses et des châteaux refuges âprement disputés et des garnisons de brigands rançonneurs, des récoltes incertaines ; où les chevauchées se résumaient en de hauts faits pas plus glorieux que des attaques surprises contre un maigre parti ennemi mal aventuré. C'est aussi, en mettant l'accent sur le poids considérable des luttes civiles, non politiques mais dynastiques, non

idéologiques bien sûr, mais régionalistes (Armagnacs contre Bourguignons, parti de Bourges contre parti de Paris), parler d'une France où s'éveillait certainement une conscience d'identité, mais d'une France qui était encore en gestation.

Légendes et documents

L'histoire se fait avec des documents. Pour toute la période que nous appelons « médiévale », ceux-ci sont toujours insuffisants, trop rares, discontinus en tout cas, incomplets le plus souvent. Qui veut évoquer le temps où vivait Gilles de Rais, ne dispose que de « débris » et doit se contenter de sources très disparates, d'intérêt forcément inégal, qu'il convient de confronter les unes aux autres et de soumettre à un examen critique sérieux. Ce qui nous reste après les destructions volontaires ou par négligence est bien peu de chose et ne permet qu'une timide approche des réalités. Les hommes et les femmes que nous plaçons sur le devant de la scène, au cœur d'une reconstitution historique, nous demeurent, pour la plupart, complètement inconnus. Quelques personnes de très haut rang mises à part et quelques heureux hasards exceptés, rien ne nous est dit ni de leurs caractères ni de leurs façons d'être, et encore moins de leurs aspects physiques. Pour nous, ce ne sont malheureusement que des noms. Les décrire est impossible et pallier ces lacunes est faire œuvre d'imagination, non d'historien. Or, à tout prendre, Gilles de Rais qui, depuis environ un siècle – mais pas davantage – est devenu le sinistre héros de plusieurs livres, homme de légende en somme, était un seigneur qui n'avait, jusqu'à son procès, pas tellement attiré l'attention. Le montrer d'allure avantageuse ou chétive, combattant impétueux ou sage guerrier pesant les risques, emporté ou mesuré dans ses propos, est parfaitement gratuit, laissé au gré de l'auteur, car cela ne correspond à rien.

Les sources accessibles se situent sur deux registres, très différents.

Tout d'abord, celles indirectes, nombreuses, mais qui, à vrai dire, apportent peu. Les chroniqueurs, ceux du roi de France et ceux d'Anjou ou de Bretagne, parlent longuement des événements de leur temps et en donnent des analyses souvent circonscrites, qui, au long de leurs discours, livrent quantité de noms d'hommes de conseil et d'hommes de guerre. Elles permettent simplement de situer le sire de Rais en telle ou telle entreprise et de retracer, de façon toujours imparfaite voire lacunaire, ses engagements et parcours. Ce sont des indications trop rapides, sans commentaires, noyées parmi d'autres. En quelque sorte, des renseignements allusifs.

Les témoins venus déposer au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, en 1450-1455, quinze ans après la campagne pour la délivrance d'Orléans, étaient certes bien renseignés ; ils furent presque tous compagnons d'armes de Gilles et l'ont vu combattre, mais ils ne furent pas, pour autant, plus diserts ; le sire de Rais n'était pas alors au cœur de leurs préoccupations et de leurs propos.

Constamment utilisé par tous les auteurs et reproduit en plusieurs de ses passages, le *Mémoire*, dit généralement *Mémoire des héritiers*, présenté au roi en 1435, fut écrit à l'initiative des parents de Gilles. C'était une manière de réquisitoire, pour dénoncer ses folles dépenses, donner de lui l'image d'un homme irresponsable, incapable de gérer ses affaires, et obtenir, de cette façon, sa mise en tutelle en lui interdisant désormais de vendre ou aliéner ses biens ; cela afin d'enrayer le processus de dilapidation du patrimoine, déjà bien engagé. Le mémoire est d'un ton vigoureux mais très imprécis. Ces « héritiers », si bien intentionnés, devons-nous les croire, à l'aveugle, sur tout ?

Pour l'autre registre, celui des documents « directs », écrits par ou pour le sire de Rais, la récolte demeure plutôt pauvre et les textes ne se rapportent qu'à deux moments de sa vie, exceptionnels. Ce sont, d'une part, plusieurs actes rédigés par un notaire d'Orléans en 1435, qui font état de dettes auprès d'aubergistes ou de marchands, d'emprunts, d'objets mis en gage chez eux ; plus quelques postes comptables des responsables des finances de la ville pour achats ou salaires. Viennent enfin, d'autre part, les pièces des deux procès, l'ecclésiastique et le civil : enquêtes, interrogatoires ou dépositions des plaignants et des témoins, actes d'accusation, confessions de Gilles lui-même et de ses familiers, procès-verbaux, sentences et condamnations. L'essentiel est là. Ces pièces existent encore et leur authenticité ne fut jamais mise en doute. Elles constituent un fonds documentaire important, pas du tout monolithique mais varié, qui tranche heureusement avec l'indigence du reste.

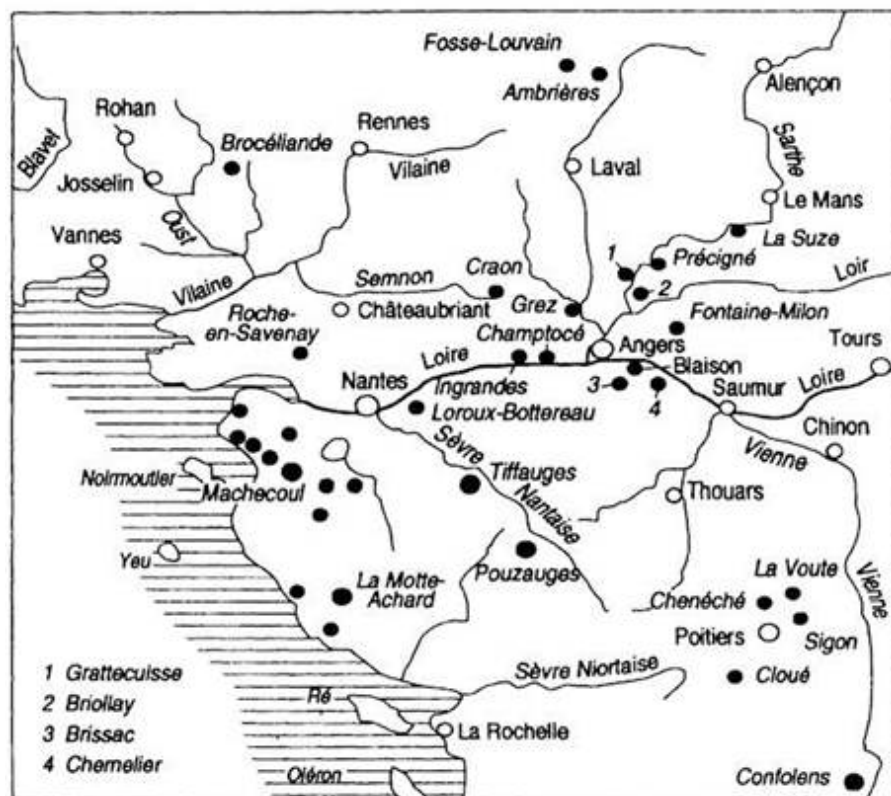
Nous voici infiniment plus autorisé à parler des procès de Gilles, donc de quelques semaines de l'automne de 1440, que de toutes les années de sa vie de seigneur et de guerrier. Ainsi, l'évocation de tant de crimes, de tant de cruautés, peut retenir davantage l'attention. Mais on ne voit pas comment ni pourquoi insister lourdement sur ce tragique épilogue et, par là même, trop négliger les temps de combats et d'honneurs puis ceux des disgrâces et des petites besognes. L'approche documentaire, certes, en est bien plus hasardeuse et ne donne jamais pleine satisfaction, mais la vie du sire de Rais, capitaine de gens d'armes, seigneur aux marches d'un royaume en proie aux querelles entre les princes et les partis, guerrier qui passe inéluctablement d'une clientèle et d'un service à d'autres, s'éclaire

tout de même d'un jour suffisant pour porter certaines leçons.

PREMIÈRE PARTIE

LES TROMPETTES DE LA RENOMMÉE

Seigneuries de Gilles de Rais



Map of the Loire region showing the Loire river, major towns, and seigneuries. The map includes a legend for 'Seigneuries de Gilles de Rais' (marked with stars) and 'Repères (châteaux et villes)' (marked with circles and squares). Key locations include Nantes, Saint-Florent-le-Vieil, Cholet, and Pouzauges. The Loire river flows from the top left towards the bottom right, with various tributaries and smaller settlements marked along its course.



I

DU PAYS DE RAIS À CHINON

Les héritages

Gilles de Rais devait toute sa fortune, fortune fragile, contestable et somme toute éphémère, aux hasards ou aux jeux des alliances.

Tout commença par une sombre affaire d'héritage, celui de Jeanne Chabot, dame de Rais, dite Jeanne la Sage, qui, à l'âge de trente-deux ans, avait hérité de son frère Girard V, mort sans enfants en 1371. Elle reçut de plus, en récompense des services de Girard, « en les guerres du roi », quelques terres confisquées aux Anglais, en particulier dans la seigneurie et l'île de Bouin.

Le mariage d'une femme si bien dotée souleva aussitôt de vives ambitions ou inquiétudes. Le duc de Bretagne se résignait mal à voir s'installer, dans ce pays de Rais et ses châteaux du sud de la Loire, sur une ligne de défense contre le Poitou et l'Aquitaine, un lignage trop puissant. Son projet était bien sûr de marier Jeanne à l'un de ses proches vassaux ou peut-être, dès ce moment-là, de mettre tout simplement la main sur ses fiefs et de les faire administrer par ses officiers.

Face à lui, le roi de France tentait évidemment d'amener cet héritage dans sa mouvance. Il agit par personne interposée et c'est le pape d'Avignon Grégoire XI, pape français, Limousin d'origine, qui s'entremet et présenta pour époux son propre frère, Roger de Beaufort, alors prisonnier des Anglais. Le mariage eut lieu par procuration en Avignon et, pour éviter toute tentative hostile, conquête surprise ou accord douteux, la garde du pays de Rais fut confiée à Olivier de Clisson, homme sûr car ennemi déclaré du duc de Bretagne. Mais, Grégoire XI étant mort en 1378, Jeanne épousa l'année suivante, on ne sait à la suite de quelles tractations, Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay ; ce qui lui valut aussitôt l'opposition des puissants : celle du nouveau pape qui la frappe d'excommunication pour consanguinité et, surtout, pour bigamie, le mariage d'Avignon ayant été déclaré valable ; celle, plus vive encore, de Jean IV, duc de Bretagne, qui ne tolérait plus cette intrusion d'une famille poitevine dans son duché. Il fit plusieurs visites très courtoises à Jeanne –

réfugiée et comme cloîtrée dans la motte fortifiée de Princé – et, finalement, réussit à l'attirer à Nantes... où il la fit immédiatement enfermer dans le château de la Tour-Neuve.

Prisonnière, Jeanne dut céder Rais et toutes ses terres du diocèse de Nantes pour des fiefs plus lointains en Cornouailles, à Rosporden et à Fouesnant, tandis que les garnisons ducales s'installaient à Machecoul et autres places fortes du pays de Rais. La famille fit naturellement appel au roi, qui imposa son arbitrage et conduisit le Parlement de Paris à condamner Jean IV (1396) : restitution des seigneuries usurpées et très lourdes amendes de 60 000 francs d'or, plus 8 000 francs par année d'occupation abusive. Jeanne rentrait alors d'exil et reprenait ses droits et biens.

L'héritage de ce lignage des Rais fut ainsi, pendant plus de vingt-cinq ans, l'enjeu d'ambitions et d'intérêts qui dépassaient de loin de simples querelles entre familles. Le duc de Bretagne et le roi de France s'y étaient délibérément engagés. Duché contre royaume, c'était déjà la préfiguration des malheurs de Gilles, quelques décennies plus tard.

L'affaire défraya à nouveau la chronique au moment où Jeanne, âgée et sans enfant, songeait à adopter pour héritier un parent plus ou moins proche. Mais, pas très assurée de son choix, ou contrainte de céder à de pressantes sollicitations, ou encore soumise à un caprice de dernier instant, elle finit par trop hésiter et se déjuger. Après avoir désigné Guy II de Laval-Blaison, à qui elle avait aussitôt donné sa résidence préférée de Princé, elle voulut annuler cette adoption au profit de Catherine de Thouars, veuve de Pierre de Craon ; ce qui revenait, en fait, à laisser après sa mort ses fiefs à leur fils, Jean de Craon qui, lui, prit possession de Machecoul. Peut-être s'agissait-il de remettre sur un meilleur pied cette maison des Craon, qui avait tant souffert de la disgrâce de Pierre, après qu'il eut tenté, soudoyant une bande de petits vassaux et de valets, et certains disaient à l'instigation du duc de Bretagne lui-même, d'assassiner à Paris le connétable Olivier de Clisson (le 14 juin 1392). Pierre de Craon, poursuivit par le roi, avait cherché refuge dans quelques places fortes des marges de Bretagne. Dépossédé de ses biens livrés au duc d'Orléans, son hôtel parisien du Petit-Musc complètement rasé pour agrandir le cimetière de Saint-Jean-en-Grève, il avait pourtant réussi, à la faveur des conflits d'influence dans les conseils royaux et à la Cour, à faire oublier son forfait. Dans les dernières années de sa vie, il s'était employé avec un certain bonheur à reconstruire ses domaines, à réorganiser ses châtellenies, à les bien gérer, en particulier celle La Ferté-Bernard, laissée ensuite à son frère Guillaume. L'héritage de Pierre, aux mains de sa veuve Catherine et de son fils Jean, héritage que l'on aurait pu croire difficile, n'était pas du tout négligeable et le nouveau choix de Jeanne de Rais leur promettait, à tous deux, mais à Jean surtout, un

beau surcroît de richesse et d'influence.

Cette seconde adoption fut à l'origine d'une série d'embrouilles. Jean de Craon prit les devants, s'assurant des gages et des complicités. De son côté, Guy de Laval-Blaison prétendait toujours faire valoir ses droits et intentait un procès devant le Parlement de Paris, qui, ne pouvant ou ne voulant trancher, accepta finalement d'avaliser un accord conclu directement entre les deux parties, à savoir que Guy épouserait Marie, fille de Jean de Craon.

De ce mariage naquit, en 1404 à Champtocé, château du bord de Loire et du domaine des Craon, un fils nommé Gilles, en souvenir du pèlerinage des jeunes époux à Saint-Gilles-du-Cotentin. Le baptême fut célébré dans la petite église de Saint-Pierre de Champtocé, en présence des vassaux de Rais et de nombreux nobles voisins qui, tous, prirent part à la cérémonie, un cierge à la main[3]. Deux ans plus tard, en janvier 1406, mourait Jeanne Chabot ; Guy et Marie prirent possession de la baronnie de Rais. Leur second fils, René, connu aussitôt sous le nom de René de La Suze, vit le jour en 1407 à Machecoul.

Gilles et René perdirent très tôt leurs parents, morts tous deux en 1415 ; cette même année, leur oncle Amaury de Craon était tué à Azincourt. Par son testament (28 septembre 1415), Guy de Laval avait confié la garde de ses deux fils à un cousin, Jean Tournemine de la Hunaudaye, et ordonné que devaient rester près d'eux, tout le temps nécessaire à leur éducation, les maîtres par lui choisis, Georges de la Boczac et Michel de Fontenay, tous deux prêtres. Mais leur grand-père, Jean de Craon, arrachait, par un coup de force hardi ou grâce à de solides protections, la tutelle des deux orphelins ; il fit casser le testament de leur père et obtint la garde de la baronnie de Rais[4].

Violences et procès... en tout cas, Gilles, âgé de douze ans, est entièrement sous influence des Craon, de son grand-père Jean surtout. Plus tard, en 1435, alors que le destin de Gilles basculait ou glissait vers les désordres, ses parents appliqués à le noircir et à le faire interdire ne se privèrent pas de rappeler ces dures années de jeunesse. Tous avaient certainement en tête les tristes exploits de l'aïeul, Pierre de Craon, qui s'était illustré en plusieurs malheureuses occasions, dont la tentative d'assassinat d'Olivier de Clisson. Ce « personnage d'une moralité déplorable » avait laissé, chez les chroniqueurs de son temps, une misérable réputation ; « homme prodigue et débauché », il aurait à lui seul dissipé en simples futilités et en grandes largesses les 100 000 ducats qui firent tant défaut à Louis I^{er} d'Anjou lors de sa campagne d'Italie. Certains le rendaient directement responsable de la mort du duc dans les Pouilles, en 1384[5], et n'étaient pas loin de penser que Jean de Craon avait hérité de son père de mauvais penchants à méfaire et à trahir. Plus tard encore, à Nantes en 1440, lors de sa confession, Gilles lui-même devait dénoncer et condamner

l'éducation pernicieuse reçue sous la férule de son grand-père, les mauvais exemples, les exhortations à mal agir, à user de la force plutôt que du droit, à brusquer les consciences et ne compter que sur les coups d'audace. De là, disait-il, venaient tous ses malheurs ; il n'invoquait pas d'autres circonstances, n'incriminait personne d'autre ; Jean de Craon, piètre conseiller et maître d'œuvre de vilaines intrigues, se voyait désigné grand coupable.

Gilles de Rais fut, pour les Craon, enjeu et simple pion. Ces gens poursuivaient des ambitions, mais ce ne fut pas chose aisée que de conclure un bon mariage, riche de promesses d'héritage. Écrire tout uniment que le jeune homme épousa sa cousine Catherine de Thouars est aller bien trop vite et oublier nombre de tractations qui, toutes sans doute, n'apparaissent pas au grand jour, mais dont deux au moins se sont soldées par d'amers échecs. À l'âge de treize ans, en 1416 ou 1417, voici Gilles fiancé à une riche héritière normande, Jeanne Peynel, fille du sire de Hambye et orpheline. Quelles fiançailles et de quelle façon !... Le roi avait confié la garde de la jeune fille au seigneur de La Garde Guyon, qui s'était empressé de l'engager à son fils, âgé de sept ans. Mais le grand-père, Charles de Dinan, baron de Chateaubriand, revendiquait à son tour cette tutelle. Besogneux, pressé par ses créanciers, il accueillit les offres de Jean de Craon pour la marier à Gilles, contre paiement de toutes ses dettes et un versement immédiat de 4 000 livres. Le concert des parents normands contestait, clamait très haut ses refus, et le parlement fut saisi ; il fallut céder et abandonner sans profit un si beau marché. La garde fut donnée à la tante, Jacqueline Peynel, avec défense de parler mariage avant l'émancipation de la pupille[6]. Deux ans plus tard, nouvelle péripétie dans la course au bon établissement : le contrat qui devait unir Gilles à Béatrice de Rohan, nièce du duc de Bretagne Jean V, fut bien signé à Vannes, le 28 novembre 1418, au château de l'Hermine, en présence du duc lui-même et de plusieurs grands vassaux, mais rien ne se fit, sans que l'on puisse, cette fois, ni suivre les aléas de l'affaire ni saisir les raisons de la rupture.

Amenée, celle-ci, à bonne conclusion, l'union avec Catherine de Thouars ne se fit pas sans mal, loin de là. Le cercle des parents et des alliés n'avait sans doute pas caché son hostilité. Gilles fit enlever la jeune fille, en novembre 1420, pour l'épouser en secret, dans une simple chapelle, sans avoir obtenu et pas même sollicité ni dispense de parenté ni consentement des parents. Le mariage, célébré par un moine inconnu, fut aussitôt déclaré nul : les jeunes gens étaient parents au quatrième degré.

Jean de Craon, pour sa part, s'appliquait à renforcer cette alliance. Très peu de temps après la mort de sa première femme, Béatrice de Rochefort, il épousait Anne de Sillé, grand-mère plus très jeune de

Catherine. Belles intrigues, beaux succès qui donnaient droit d'intervenir dans les seigneuries de Thouars et d'en écarter d'autres prétendants... Les deux hommes, Jean et Gilles, parents désormais à double titre et naturellement complices, s'y employèrent, brisant toutes résistances, au mépris même des décisions royales. Ils furent effectivement contraints de combattre ou de négocier, car la veuve de Milet de Thouars, Béatrice de Montjean, ne se laissait pas si aisément déposséder. Elle prit vite mesure des conséquences de ces curieux mariages, si précipités, en voyant se multiplier usurpations et spoliations. Déjà, Jean et son petit-fils Gilles, à la tête de groupes de partisans, s'emparaient d'une bonne part des terres de Catherine et même du domaine de sa mère Béatrice ; ils allèrent jusqu'en Poitou prendre les deux forteresses clés, Pouzauges et Tiffauges. Béatrice de Thouars, née Montjean, ne pouvait trouver qu'une parade : aussitôt son temps de veuvage terminé, en 1421 (ou à peu près, car la date exacte demeure incertaine), elle prit pour mari un jeune chevalier, Jacques Meschin, seigneur de La Roche-Ayreault, qui, écuyer naguère de Milet de Thouars, s'était affirmé protecteur de la femme et de la fille de son seigneur et, par ailleurs, bénéficiait de quelque crédit chez les nobles du duché et du royaume. Ce dernier entendait bien sauvegarder tous les droits du lignage ; mais, pour preuve de sa volonté d'aboutir à un accord, il s'entremet d'abord afin d'obtenir la dispense pontificale qui, seule, permettait de marier légitimement Gilles et Catherine. Le 24 avril 1422, l'évêque d'Angers, Hardouin du Bueil, les unit solennellement dans son château de Chalonnes, cette fois devant une belle assistance de nobles et d'ecclésiastiques[7].

C'était trop espérer de la bonne foi des Craon qui, eux, agissaient, insensibles aux clameurs et réprobations venues de toutes parts. Dans l'hiver 1423-1424, le capitaine des hommes d'armes de Tiffauges, Jean de La Noé, tout dévoué à leurs desseins, fit prisonnières Béatrice de Montjean et sa sœur plus jeune ; il les conduisit à Champtocé où Gilles les menaça des pires sévices, comme de faire jeter Béatrice sa belle-mère, cousue dans un sac dans la Loire, si elle ne renonçait pas définitivement à tous ses fiefs. Interviennent alors le mari, Jacques Meschin, qui envoie trois messagers, puis Anne de Sillé, qui obtient la libération de sa fille Béatrice. Gilles tenait solidement sa forteresse, résistait à tous les assauts ; les Meschin, en fin de compte, durent céder et payer la rançon de leurs messagers. L'un d'eux, Gilles Meschin, frère de Jacques, était mort de mauvais traitements, enfermé dans une basse-fosse.

Le parlement de Poitiers prétend alors imposer un compromis : Béatrice ne garderait que quelques seigneuries du Limousin plus, à son choix, Pouzauges ou Tiffauges. Écrits en l'air... car le sire de Rais occupait l'un et l'autre et ne les lâchait pas. Malgré tout, ce même

parlement fit un geste, quelque peu aventuré. Son président, Adam de Cambrai, s'en vint à Pouzauges dans l'intention d'imposer l'accord ; très mal reçu, plutôt durement bousculé, sa suite assaillie et mise en fuite, il repartit aussitôt. Scandale, effroi des gens de justice, condamnation à une forte amende qui ne fut jamais exigée. L'affaire en resta là[8].

Fortune faite donc, par les femmes et de cette manière. Heureux parvenu dans la dure quête des dots et héritages, Gilles de Rais n'a triomphé qu'à coups de violence et de refus de justice : brigand et déjà rebelle. Ses ennemis ou rivaux, profiteurs et accapareurs envieux, ne l'ont jamais oublié. Des années plus tard, ils se trouvèrent plus à l'aise pour l'attaquer, pour l'accabler. Présenter ses procès de 1440 comme intentés à l'un des « grands seigneurs de France », protégé par ses alliances, par la solidarité que lui devaient ses pairs, voilà bien évidemment une erreur. C'est le placer à un rang de renommée où, pour beaucoup, pour tous ceux qui se souvenaient de ses forfaits (et ils devaient être un certain nombre !), il n'avait, et depuis longtemps, certainement pas sa place. Trois ans encore après son exécution, en 1443, le Parlement de Paris le condamnait pour ce scandale de 1424, qui remontait donc à une vingtaine d'années, le déclarait coupable de lèse-majesté et imposait à ses héritiers une forte amende. « Grand seigneur » ? Sûrement pas...

Le sire de Rais, baron de Bretagne et maréchal de France, était-il aussi riche que tant d'auteurs nous l'affirment ? Depuis un bon siècle, tous les historiens s'accordent pour le créditer, aux meilleurs moments de sa carrière, d'une fortune considérable. Viennent volontiers sous leurs plumes quelques formules qui laissent imaginer de vastes seigneuries et de gros revenus. Bien entendu, personne n'a tenté d'avancer des chiffres ni d'évaluer, de façon même très approximative, quelles pouvaient être les rentrées d'argent, leurs origines et leur évolution ; et pas davantage de les confronter aux dépenses au cours des années. La tâche est impossible et l'enquête achopperait dès les premiers pas faute d'une documentation convenable : ni inventaires, ni séries de quittances, ni livres de comptabilité.

Dans ces conditions, l'étude des seigneuries et des terres, de leurs natures et de leurs implantations, ne peut répondre aux questions de l'homme d'aujourd'hui, soucieux de précisions chiffrées et de statistiques. Cependant, l'examen des possessions et des ressources peut tout de même conduire à plusieurs analyses, moins ambitieuses sans doute, mais tout aussi intéressantes : à savoir définir la condition, le rang social de l'un des grands capitaines de l'époque, l'un de ces chefs de guerre qui étaient en même temps seigneurs fonciers, maîtres de vassaux, de domaines et de paysans.

Faire ici le compte des fiefs et des droits n'est pas mince affaire,

tant ils se trouvaient dispersés, parfois enchevêtrés, mal définis, surtout venus de diverses façons et pas toujours bien respectés. Gilles de Rais a bénéficié, son grand-père et lui-même forçant souvent le cours des choses, de plusieurs héritages. Sous lui se trouvait réuni, par le jeu des alliances matrimoniales et de manière forcément artificielle, un nombre important de seigneuries. L'abbé Bossard, en 1886 déjà, en avait dressé une liste ordonnée, raisonnée, mais naturellement incomplète. Nous disposons maintenant d'une mise au point très précise, publiée en 1988, dans un bon recueil d'articles scientifiques consacré au pays de Rais et à ses seigneurs[9].

Gilles était, premier héritage, baron de Rais et, disent certains mais sans trop apporter de preuves ni préciser le sens des mots, « doyen des barons de Bretagne ». En tout cas, ces barons formaient le premier collège, politique et social, du duché et ce collège s'était, au cours du temps, renforcé, rétréci et institutionnalisé. Les barons se comptaient une quarantaine au XIII^e siècle, formant en pratique le conseil du duc, mais ils n'étaient plus que huit à douze à la fin du siècle suivant et, ensuite, leur nombre fut arrêté à neuf, par analogie sans doute avec les neuf évêchés de Bretagne[10]. À tout bien considérer, le sire de Rais ne l'emportait certainement pas sur les grands barons du duché ni même sur d'autres lignages nobles, ni pour l'étendue ou la richesse des terres, ni, non plus, pour le rôle politique auprès du duc.

Cette baronnie de Rais, vaste complexe de fiefs et de droits, s'étendait au sud de la Loire, et donc aux frontières du Poitou, sur environ quarante paroisses. Elle comprenait une dizaine de seigneuries, pour la plupart liées à un château ; ainsi Machecoul, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Pornic, Vüe et Princé.

De sa mère Marie de Craon et de son grand-père Jean de Craon, Gilles de Rais avait recueilli des terres dispersées dans le Maine, en Anjou et en Bretagne. La principale en était la grande seigneurie de La Suze, dans le Maine, près de Sablé, qui rassemblait, autour d'un puissant château fortifié, une quinzaine de villages. En Anjou même, sur la Loire ou tout près, les sires de Craon possédaient Champtocé et Ingrandes, ainsi que presque tous les fiefs sur la rive nord du fleuve depuis La Roche-Serrat jusqu'à Becon et Ingrandes, dont Montagné, Chaumont, Villemaison et une partie des terres de Savennières et d'Épiré, tout près d'Angers. Plus au nord, la baronnie de Brionnay commandait le confluent des deux rivières, Sarthe et Maine. Au sud de la Loire, cet héritage des Craon pouvait revendiquer, imbriquée dans les terres de Rais, La Bénate, seigneurie pas du tout négligeable qui comptait plus de trente paroisses : Loroux-Bottereau, La Voulte, Bourgneuf-en-Rais et Sénéché. De plus les Craon possédaient dans Nantes un hôtel et divers droits, toujours cités et revendiqués. L'hôtel était situé dans la rue Notre-Dame, près de la collégiale. C'était une de

ces résidences, implantées à dessein dans la ville capitale, qui permettaient aux vassaux du prince de séjourner près de son palais et de ses conseillers, d'y venir présenter leurs doléances, d'y défendre leurs causes et de se tenir informés.

De son père Guy de Laval, Gilles avait reçu : d'une part un important ensemble de fiefs, ceux d'Ambrières et de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, aventurés très loin au nord du pays de Rais, aux marges de la Normandie et du duché d'Alençon ; d'autre part, en Anjou, Blaison et Chemelier qui, situés de part et d'autre du fleuve, surveillaient le passage, plus les terres de La Fontaine-Millon et de Grattecuise.

Enfin, son mariage avec Catherine de Thouars lui avait apporté, en Poitou, des places fortes qui, vers le sud, protégeaient sa baronnie bretonne : Pouzauges, Tiffauges, Confolens sur la Vienne, La Motte-Achard à l'ouest, non loin de la mer.

Toutes ces possessions, venues des Craon et des Rais, des Laval et des Thouars, étaient réparties dans un secteur géographique relativement circonscrit, dans les pays de l'Ouest, dans le duché de Bretagne et dans le royaume, en Anjou, Maine et Poitou. Séparées certes les unes des autres par celles d'autres familles, elles ne se présentaient pourtant pas isolées, mais en blocs où les maîtres disposaient de points d'appui très sûrs. Les mariages Laval-Craon et Rais-Thouars ne devaient rien au hasard, mais à une volonté délibérée de consolider des positions acquises, de construire des noyaux de résistance face aux Anglais et aux grands fiefs voisins.

Ainsi, Gilles fut un heureux rassembleur de fiefs... mais non par conquêtes ou par achats et échanges ; tout lui était venu par héritages et par le douaire de Catherine. Ces héritages n'impliquaient pas des situations claires et n'excluaient en aucune façon contestations et procès. Les alliances n'avaient pas toutes été consenties du plein gré des parents et le souvenir de violentes querelles demeurait encore très vif. Mis en possession définitive de tous ses biens en 1432, à la mort de Jean de Craon, Gilles ne demeurait pas pour autant seul prétendant à tous les droits. Tout au contraire. D'anciens conflits familiaux se rallumèrent aussitôt ; quelques parents contestèrent et clamèrent ; certains tenaient en mains telle ou telle place et refusaient de la lâcher. Son frère René avait reçu, du fait d'un accord et d'un partage dont nous ignorons à peu près tout, plusieurs seigneuries, notamment celle de La Suze dont il prit le titre. René vivait à Nantes plus souvent que Gilles, dans l'hôtel qui portait son nom. Et ce jeune frère, c'est le moins que l'on puisse dire, ne demeurait pas résigné à un rôle de cadet rejeté dans l'ombre, mais nourrissait de réelles ambitions. Son mariage avec Marie de Champagne lui apporta de solides appuis et Gilles devait souvent le trouver sur son chemin, menant son propre

dessein, non vraiment adversaire, mais jamais ou rarement allié. René fut, lui, un administrateur et plus encore un « politique » avisé. S'il ne manifesta pas ouvertement d'intérêt pour les fiefs proprement bretons, il se lia avec le parti angevin et, de cette alliance, tira considération et profits. Instigateur, semble-t-il, des premières critiques contre la gestion des héritages paternels par son frère Gilles, gestion qu'il disait désordonnée et même calamiteuse, il s'est employé à obtenir la mise en tutelle de ce frère dévoyé ou habité de fantaisies coupables. Dans les mois qui précédèrent l'arrestation et le procès de Gilles, il fut, agent plutôt turbulent et imprévisible, au cœur de sordides affaires de cessions et de reprise en main de certaines seigneuries, celle de Champtocé surtout. Gilles de Rais ne fut pas très aidé par les siens...

L'appel aux armes

Gilles de Rais maréchal de France ? Certes, mais si peu de temps et chargé de si petites responsabilités. Compagnon de Jeanne d'Arc ? La formule court tous les livres, mais c'est une facilité de plume qui masque l'extraordinaire imbroglio des engagements.

Aucun seigneur ne pouvait alors, à aucun moment de sa vie, se soustraire aisément au métier des armes, que ce soit pour défendre ses terres, pour faire honneur à ses fidélités, pour répondre à la semonce du suzerain ou pour prendre parti dans les luttes entre les factions. Cependant, Gilles, si souvent donné comme l'un des « grands capitaines » de son temps, n'a mené campagne que pendant une quinzaine d'années, pas davantage, de 1420 à 1434 ou 1435. Dans la belle force de l'âge, à trente ans, il s'est constamment tenu éloigné des véritables combats de l'heure ; il ne participa en aucune façon à la reconquête des places fortes occupées par les Anglais, alors que ses seigneuries de l'Anjou le plaçaient sur le lieu même des affrontements.

Cette carrière, si courte, fut toute partisane, toute inscrite dans une clientèle. Sans doute était-il difficile pour un jeune noble, qui ne pouvait compter sur l'appui de nombreux parents ou alliés, de faire son chemin dans la course aux honneurs et aux profits, dans un royaume désorganisé, en proie aux querelles entre les partis ; difficile aussi, en Bretagne, de servir le duc qui voyait se dresser contre lui une faction hostile, revancharde, acharnée à lui nuire ; de suivre ce maître qui balançait constamment entre son allégeance envers le roi de France et le désir de ménager l'Anglais encore tout proche, puissant, entreprenant. Nombre de choix, d'offres de service, d'alliances ou de reniements, s'inscrivaient forcément dans ces luttes intestines entre partis, ou simplement entre les clientèles des conseillers, des

chambellans, du connétable.

Ainsi se faisaient ou se perdaient les fortunes, et le sire de Rais ne pouvait y échapper. De ses toutes premières chevauchées, en Bretagne, jusqu'à la disgrâce qui, quinze ans plus tard, le mit à l'écart du premier cercle des fidèles, il n'a cessé d'être l'homme d'un plus puissant que lui. Au faîte même de son destin militaire (Orléans, Patay, Reims...), il se plaça tout de même dans une dépendance ; certains disent qu'il tentait d'imposer ses avis, mais ce fut toujours, en réalité, pour le compte d'un parti de cour qui le protégeait, le surveillait et ne lui laissait qu'une part d'initiative. Son cheminement, au milieu de tant d'intrigues, de tant d'ambitions plus ou moins déclarées, ses décisions ou ses atermoiements, ses alliances, ambiguës ou surprenantes, ne peuvent s'expliquer autrement. Les hommes de guerre, alors, ne servaient pas tous directement le roi, mais plutôt un grand personnage dont ils soutenaient les prétentions et les démarches.

L'appel aux armes vint en 1420, à l'occasion de l'une des innombrables péripéties des luttes entre partis bretons. L'origine de la querelle remontait à fort loin, lourde séquelle du conflit dynastique qui, pour le duché, opposa longtemps la maison de Blois, soutenue par le roi de France, à celle de Montfort aidée par les Anglais. Guerre de succession de Bretagne et guerre franco-anglaise allèrent forcément de pair par le jeu des secours, des compromissions, revirements ou trahisons. La victoire des Montfort à Auray, où Charles de Blois fut tué (en 1364), et le traité de Guérande (en 1365) leur avaient certes permis de s'installer à Nantes, au gouvernement du duché ; mais pour beaucoup, en particulier pour quelques grandes lignées nobles résolument hostiles, cela ne pouvait marquer la fin ni des affrontements ni des complots. Nombre de seigneurs du parti des Blois se rassemblèrent autour des Penthievre, parents de sa femme Jeanne la Boiteuse. Ces Penthievre, riches de grands fiefs principalement dans la région de Guingamp et de Lamballe, ourdissaient aussitôt un réseau d'alliances, rien n'était oublié des sanglants combats. Les conflits renaissaient sans cesse de leurs cendres, se nourrissaient de rancunes recuites, de vendettas inexpiables. Impossible de situer un seul des seigneurs bretons, et Gilles de Rais pas davantage que d'autres, sans évoquer ces désordres et ce sombre jeu politique, sans placer, au tout premier plan des facteurs et des ressorts de l'action, ces solidarités, ces haines et ces fantasmes, moteurs d'actions insensées.

Olivier IV de Clisson (1336-1407), d'abord allié aux Montfort, avait très vite, après la bataille d'Auray, rejoint le parti de Blois. Connétable de France en 1380, grand vainqueur des Flamands à Roosebeke à la tête de l'armée royale, en 1382, il représentait sans nul doute un grand danger pour le duc de Bretagne car il soutenait la

cause des Penthièvre, qui lui avaient donné Marguerite, fille de Jean de Penthièvre, en mariage. Jean IV le fit enlever, le 26 juin 1387, et le tint prisonnier dans son château de Vannes. Libéré, le connétable avait dû promettre de payer une rançon de cent mille pièces d'or et de livrer ses places fortes où les Penthièvre entretenaient une garnison. Tous les ennemis des Montfort et du duc se trouvèrent aussitôt sur le pied de guerre et, parmi eux, les aïeux de Gilles de Rais, les seigneurs de Laval, de Machecoul et de Rais. Pour un temps, certes, les antagonismes entre les deux vieux partis s'apaisèrent, à la nouvelle d'une réconciliation entre Jean IV et Clisson ; celui-ci avait vu son crédit s'affaiblir à la cour de France ; se sentant même menacé, il avait fui Paris, s'était réfugié en Bretagne, où le duc le désignait comme tuteur de ses enfants et protecteur de ses fiefs. Mais, nouveau revirement, la guerre reprenait dès les premières années du règne de Jean V, duc en 1399 après la mort de son père, et plus encore après la maladie et la mort d'Olivier de Clisson (avril 1407). Sa fille Margot, chef de parti et chef de bande, lançait alors les forces des Penthièvre et de leurs amis dans une série de coups de main, sans véritable espoir de reconquérir le duché, s'en prenant aux villages et aux terres, aux récoltes et aux marchés : raids sans lendemain, prises de butin et enlèvements, incendies, dévastations et ruines : sans aucun doute un beau modèle à suivre et de beaux prétextes pour Jean de Craon et, plus tard, Gilles de Rais.

Le 12 février 1420, Margot de Clisson faisait prisonnier le duc Jean V, tombé dans une embuscade dans le pays de Niort, et l'enfermait dans le château de Champtoceaux. Ce qui, après tant d'attaques contre les communautés paysannes, tant de razzias meurtrières, fit scandale dans tout le duché. L'épouse du duc, Jeanne de France, et ses conseillers rassemblèrent une forte armée rejointe ensuite par plusieurs de leurs anciens ennemis, autrefois partisans de Charles de Blois et des Penthièvre, dont précisément Jean de Craon et Gilles de Rais. Une ambassade en Angleterre obtint la libération d'Arthur de Richemont, frère du duc, prisonnier depuis Azincourt, appelé aussitôt à la rescousse.

Cette armée des seigneurs de Bretagne portée au secours de son suzerain fit merveille et Gilles de Rais, si jeune dans le métier des armes, fut, dit-on, bien remarqué à la tête de sa propre compagnie de vassaux ou de mercenaires, lors des sièges et prises d'assaut de Lamballe et de Guingamp. Les alliés investirent Champtoceaux, s'en emparent le 6 juillet 1420 et délivrent leur duc qui fit immédiatement désemparer et en partie démolir la forteresse. Prisonnier, il avait prononcé de nombreux vœux, qu'il accomplit consciencieusement et les chroniques affirment qu'il fit don de son poids d'or, armure comprise, à Notre-Dame-des-Carmes de Nantes[11]. Les Penthièvre,

qui refusent de comparaître devant les États de Bretagne réunis à Vannes à la fin de l'année 1420, voient tous leurs biens confisqués. Ceux d'entre eux qui tentent encore de fomenter un complot ne rencontrent que peu ou pas d'appuis ; leurs efforts se perdent en tractations vaines, en misérables pourparlers. Le 16 février 1422, le parlement de Bretagne les déclare tous solidairement coupables de félonie, les condamne à avoir la tête tranchée et recommande que leurs chefs soient exposés aux portes de la muraille à Nantes, Vannes et Rennes. Mais tous ont fui.

Jean de Craon et Gilles de Rais s'étaient décidés un peu tard ; mais, finalement, partisans déterminés du duc dans cette affaire, ils avaient investi de fortes sommes pour l'engagement et l'entretien de leurs troupes, sans aucune aide, se plaçant simplement dans la clientèle d'Arthur de Richemont. Leurs terres avaient gravement souffert, ravagées par les bandes de gens d'armes de la faction ennemie, avides de butin. La récompense vint : Gilles, outre la protection du duc, reçut une rente de 100 livres, prise tout naturellement sur les biens de l'un des Penthievre. Ce partage des dépouilles, à la discrétion du prince, était tout ce que le chef de guerre pouvait attendre pour dédommagement de ses grosses mises d'argent et pour prix de ses peines.

De Bretagne à la cour du roi de Bourges, le destin du jeune capitaine, seigneur de Rais, s'inscrit encore et toujours dans le jeu des partis et des luttes d'influence. Sa carrière, ses succès et sa renommée même, sa fortune de maître de fiefs aux marges de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne, dépendaient des durs conflits qui, loin de là, auprès du roi, à la cour et dans les conseils, opposaient les princes soucieux de maintenir leur pouvoir, souvent par personnes interposées, conseillers et juristes, prélats, dignitaires de toutes sortes.

Le royaume était alors divisé, déchiré par ces ambitions et rivalités, plus encore par des désirs d'obtenir vengeance des forfaits et meurtres, qui se nourrissaient et se confortaient d'un passé tout récent. Après la mort de Charles V (1380) et la maladie du jeune roi Charles VI, atteint d'une première crise de folie dans la forêt du Mans (1392), l'affrontement entre les princes du sang tournait au drame : assassinat du duc d'Orléans (1407), puis guerre civile entre les Armagnacs, héritiers et alliés des Orléans, et les Bourguignons, puis assassinat du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, à Montereau (1419). Les Bourguignons, qui ne s'étaient déjà pas beaucoup ou pas du tout montrés à Azincourt pour combattre les Anglais, prennent décidément leur parti. Par le traité de Troyes (1420), le roi Charles VI, tombé sous leur influence, écartait de la succession au trône le dauphin Charles (le futur Charles VII) et désignait pour son héritier le roi d'Angleterre,

Henri V, qui épousait sa fille Catherine. La mort de Charles VI et d'Henri V, la même année en 1422, ne mit en aucune façon un terme à un conflit qui n'était plus seulement entre France et Angleterre, mais également entre deux partis du royaume. Deux rois prétendaient au pouvoir. Le roi enfant Henri VI, Anglais, fils d'Henri V, représenté par le régent Bedford, tenait les pays au nord de la Loire, Anjou excepté, et pouvait compter sur l'alliance bourguignonne. Face à lui, Charles VII avait installé son gouvernement à Bourges et à Poitiers (le « roi de Bourges »...), résidait alors à Chinon et mettait tout en œuvre, aidé des Orléans et des Angevins surtout, pour reconquérir une parfaite légitimité avant de s'employer à chasser les Anglais et à reprendre Paris.

Pour les Bretons, ces querelles s'aggravaient d'autres affrontements, en particulier ceux suscités et entretenus par leurs ducs pour se garder indépendants, maîtres de leur politique face à la guerre franco-anglaise ; leurs accointances et leurs alliances avec la famille royale d'Angleterre les rendaient suspects ou les plaçaient constamment en porte à faux. De ce point de vue surtout, Jean V héritait d'une situation particulièrement délicate. Son père, Jean IV, avait épousé successivement Marie d'Angleterre, fille d'Édouard III, puis Jeanne Holland, fille du comte de Kent, et, enfin, Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais, laquelle, devenue veuve, partit outre-Manche où elle se maria avec Henri IV d'Angleterre.

De plus, la mort de ce duc Jean IV, en 1399, ralluma aussitôt des querelles, pas vraiment oubliées, exacerbées encore, aggravées par l'intervention des Français, en l'occurrence par celle du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. Tout d'abord, l'on parla d'empoisonnement et les enquêtes ou décisions de justice n'apportèrent, sur ces accusations, aucune sorte d'éclaircissement, portent au contraire le trouble dans le cercle des barons et des grands vassaux. Un prêtre de Nantes, jeté en prison, perdit peu après la vie dans des circonstances douteuses ; et le prieur de Josselin, accusé et mis à la torture, ne fut délivré que grâce à la protection d'Olivier de Clisson, alors connétable de France.

Le duc ne laissait pour héritiers que trois jeunes fils : Jean V l'aîné, âgé d'un peu moins de dix ans, Arthur et Gilles. Leur tutelle fut âprement disputée, vite revendiquée, au nom du roi de France, par Philippe le Hardi qui, en compagnie de ses deux fils, Jean comte de Nevers (dit Jean sans Peur) et Antoine, se rendit à Nantes et rassembla autour de lui, offrant de grands banquets et différentes largesses, un fort parti breton mené par les Laval, les Chateaubriand et les Montfort, tous comblés d'honneurs. Face à eux, d'autres « chefs bretons », les Beaumanoir, Clisson, Penthievre, Malestroit et Rostrenen, s'opposèrent résolument à cette mainmise franco-bourguignonne et se retirèrent

dans leurs fiefs, semonçant leurs vassaux. C'était une nouvelle guerre de partis.

Philippe réussit à mettre sur pied une enquête, conduite conjointement par des conseillers bretons et français (bourguignons entre autres) sur l'« État et le gouvernement de la Bretagne » ; il fit promulguer, en janvier 1404, une ordonnance qui réorganisait du tout au tout l'hôtel du duc, réservant dans l'immédiat les principales charges à ses partisans. En 1402, il avait fait enlever de force les trois jeunes enfants, conduits à Paris. Mais sa mort, le 24 avril 1404, amena aussitôt à Nantes un complet renversement de situation. Jean V révoquait toutes les nominations, plaçait les fidèles de l'autre faction, celle qui n'avait en rien pactisé avec les « Français », faisait annuler le traité d'alliance avec la Bourgogne et engageait des pourparlers avec les Orléanais. Pendant ces années, si riches d'événements et de péripéties, les nobles du duché ne pouvaient évidemment pas rester à l'écart, indifférents aux aléas de cette querelle des princes ; les conflits sanglants à Paris rencontraient là de sombres échos. Toutes les familles du duché se trouvèrent gravement impliquées, et les lignages des parents de Gilles de Rais, ou de ses protecteurs, furent, eux aussi, pris dans ces choix et ces engagements[12].

Alors que son horizon se limitait par force aux pays de l'Ouest au temps où il commençait à se forger une renommée sur les champs de bataille, Gilles demeurait tout naturellement fidèle au « parti breton », au duc et à son frère Arthur de Richemont. Depuis l'entreprise pour délivrer Jean V (en 1420), les Craon et les Rais étaient restés hommes de Richemont, lequel était homme de Yolande d'Aragon, veuve du duc Louis II d'Anjou – femme de grand talent politique et de fort crédit, mère de Marie d'Anjou, épouse du roi Charles VII. Yolande projetait d'attirer les Bretons dans l'orbite française et, dans ce but, elle imposa Richemont, son protégé et principal atout, auprès du roi. Ce fut le premier maître de Gilles.

Né en 1393, il était le deuxième fils du duc Jean IV de Bretagne. Il fut, en 1402, emmené avec ses deux frères à Paris et soumis à la dure tutelle du parti bourguignon qui, en ce temps, préparait le mariage entre le jeune duc Jean V et Jeanne de France. Arthur vécut à la Cour, gouverné par « un notable écuyer du pays de Nantes nommé Pérouit ». Cependant, à la mort de Philippe le Hardi, en 1404, ses nouveaux tuteurs et protecteurs, Jean de Berry et le dauphin Louis de Guyenne, le placèrent dans un cercle d'amitiés et de fidélités, étranger sinon hostile aux Bourguignons. Il se lia alors aux Orléans, au duc Louis et à son fils Charles.

À l'âge de vingt et un ans, en 1414, la fortune de Richemont s'affermir sur tous les plans. Chef de guerre, il reçut le commandement

d'une compagnie de cent hommes à cheval et la lieutenance de la bastille Saint-Antoine, défense de Paris vers l'est, vers la Bourgogne. Ses alliés lui avaient fait avoir le gouvernement du duché de Nemours. Quant aux fiefs, châteaux et terres, le parti antibourguignon lui attribua la seigneurie de Parthenay, confisquée, avec la majeure partie de la Gâtine du Poitou, au sénéchal Jean II l'Archevêque, accusé de félonie et révoqué pour s'être voué au duc de Bourgogne. Encore lui fallait-il mettre la main sur ces domaines et forteresses, et cela à la force des armes, car l'Archevêque fit très vite rassembler autour de lui une forte coalition contre ceux que son parti persistait à appeler les « Armagnacs »[13]. C'est ainsi que les campagnes de Richemont et de ses alliés en Poitou ne concernaient en aucune façon la reconquête contre l'occupation anglaise : comme tant d'autres alors, l'opération s'inscrivait dans une guerre entre partis français : Richemont et Angevins, soutenus par le dauphin Louis de Guyenne, parti des « Orléanais » ou des « Armagnacs » d'un côté, parti des Bourguignons de l'autre. C'est au siège de Parthenay que vint l'appel à rejoindre l'armée royale, levée enfin pour combattre les troupes d'Henri V d'Angleterre.

Fait prisonnier à Azincourt (1415), Arthur de Richemont fut, pendant plus de deux ans, le compagnon de captivité du comte d'Eu et du maréchal de Boucicaut au château de Fotheringay. Libéré sur parole, il ne rejoignit pas son frère Jean V de Bretagne, mais s'engagea vite dans la course aux honneurs et aux renommées, dans le royaume, à Paris où le roi et la Cour l'accueillent, le comblent de faveurs. Le bon peuple eut l'occasion de le connaître et de l'acclamer, aux côtés des deux rois Charles VI et Henri VI d'Angleterre, lors de leur entrée solennelle dans la ville, le 3 mai 1422. Membre du conseil royal, il recevait en grand seigneur dans l'hôtel de Nesles où il donnait des fêtes pour de belles assemblées, entre autres deux représentations de jeux théâtraux très remarquées. La mort d'Henri V, le 14 août 1422, l'affranchit de tout engagement de retourner prisonnier en Angleterre. Mais celle du roi Charles VI lui montra la nécessité de prendre parti entre les deux cours et conseils, les deux gouvernements, celui du très jeune roi anglais Henri VI à Paris, et celui de Charles VII, retiré dans les pays de la Loire. Les Angevins, Yolande d'Aragon la première, les Orléanais avec sans doute Jean, bâtard d'Orléans dit Dunois, l'aidèrent certainement à décider pour ce dernier et lui firent espérer de grands succès auprès de ce roi soucieux de s'assurer davantage de fidélités.

La charge de connétable pouvait alors consacrer une belle réussite et ce fut une heureuse victoire pour le parti breton, et surtout pour les Angevins, promoteurs en somme de cette ascension. Prendre un Breton pour connétable n'était pas nouveau. L'avaient été déjà Du Guesclin et Olivier de Clisson. Après la mort de ce dernier, en

1407, ce fut Charles d'Albret, mais il fut tué, comme tant d'autres grands seigneurs, à Azincourt. Pendant dix ans, dix ans de troubles et d'émeutes à Paris, de guerres civiles et de guerre contre les Anglais, la charge demeura l'enjeu de luttes d'influences et d'intrigues. Furent connétables, chacun pour peu de temps, Valéran de Luxembourg comte de Saint-Pol, Bernard VII d'Armagnac assassiné en 1418, Charles de Lorraine imposé par la reine Isabeau de Bavière mais destitué très vite par Charles VI, et, enfin, Jean Stuart comte de Buchan, tué à Verneuil en 1424 lors du combat contre les Anglais du comte de Suffolk. Richemont fut présenté par Yolande d'Aragon et par ses alliés, hommes de cour et de conseil. Son mariage avec Marguerite de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, mariage célébré par l'archevêque de Besançon dans la chapelle du palais ducal de Dijon, était un atout, et non des moindres, amorce d'une réconciliation, enfin, entre les partis, entre « Armagnacs » et « Bourguignons ».

Le roi lui remit l'épée de connétable à Chinon, le 7 mars 1425. Pendant tout ce temps, Jean de Craon, toujours lié à Richemont et tenant toujours Gilles à sa suite, n'était pas demeuré inactif, mais avait su, à plusieurs moments importants, se placer aux premiers rangs des jeux diplomatiques pour conduire intrigues ou tractations. Yolande d'Aragon lui confia le soin de mener des pourparlers et préparer au moins une entente avec le duc de Bretagne. L'entrevue entre le roi Charles VII et le duc de Bretagne, Jean V, à Saumur, le 7 octobre 1425, fut son œuvre et Gilles de Rais s'y trouvait. Première démarche et déjà un succès : le roi et le duc s'accordèrent pour proclamer une paix. Aussitôt après, Yolande chargeait Jean de Craon de négocier le mariage de son fils, Louis d'Anjou, avec Isabelle, fille de Jean V. Aux côtés de son grand-père, Gilles de Rais avait lui aussi tenu son rôle dans l'élaboration de ces alliances, préalables indispensables à une reconquête des pays de l'Ouest contre les Anglais.

Fidèle de Richemont, le sire de Rais le sert lors de deux ou trois campagnes, pour reprendre quelques places fortes à l'ennemi. Le voici soumis ou dévoué à un parti nettement défini, bien affirmé, disposant de forts crédits. Ce fut son premier engagement.

Pas pour longtemps... Connétable, Arthur de Richemont devait d'abord s'appliquer à exercer pleinement sa charge et à s'imposer à Paris contre les envieux, en fait contre l'autre parti. Il lui fallait aussi lutter contre des habitudes d'anarchie, contre toutes sortes de désordres. Il n'y parvint pas : malgré ses efforts pour réorganiser l'armée, pour révoquer les mauvais officiers et, dans le même temps, pour négocier avec les Bourguignons, il ne rencontrait que mauvais vouloir ou hostilité. Il réussit à tenir tête pendant deux ans et surtout à sauvegarder cette paix, entre le roi et le duc de Bretagne, dont il

s'était, en somme, porté garant. Son crédit en dépendait. Placé ainsi dans une situation difficile, inextricable en certains aspects, il lui fallait d'abord évincer le favori du moment, Pierre de Giac, tout-puissant au Conseil, très influent auprès de Charles VII. Giac se maintenait au pouvoir en dépit de graves rumeurs ; on l'accusait d'avoir, entre autres méfaits et diableries, détourné à son profit l'argent de l'armée royale et empoisonné sa femme pour en épouser une autre, riche héritière. Assuré de la protection tant de Yolande d'Aragon que de plusieurs princes ou grands seigneurs, Richemont conduisit une petite troupe d'hommes armés à Issoudun et enfonça sans coup férir, en pleine nuit, les portes du logis du seigneur de Giac : surprise, désarroi des valets et des proches (... et Madame sa femme se leva toute nue, mais c'était pour « sauver la vaisselle »). Giac est aussitôt traduit devant le tribunal du bailli de Dun-le-Roy, dans le Berry, tribunal assisté d'« autres gens de justice », condamné et exécuté à Bourges[14].

En dépit de ce coup d'audace, l'étoile de Richemont pâlit. Son armée essuie une sévère défaite, dans des circonstances assez troubles, face aux Anglais, à Saint-James-de-Beuvron, le 6 mars 1426. C'est alors que, pressé de se rallier aux plus menaçants, Jean V abandonne le parti « français » et reconnaît le traité de Troyes et Henri VI d'Angleterre comme roi de France. Ce revirement, préparé peut-être d'assez longue date, enlevait à son frère Richemont tout espoir de se maintenir en faveur du roi Charles. À Paris également un fort parti résolument adversaire des Bretons parlait de plus en plus fort ; leurs chefs, disait-on, avaient souvent pactisé avec les Anglais et ne cherchaient qu'à tirer profit de tractations douteuses ou de renoncements. Le « Bourgeois de Paris », auteur anonyme d'un *Journal* domestique qui, il est vrai, ne fait pas mystère de ses sympathies pour le duc de Bourgogne, montre ces Bretons, naguère alliés des Angevins, avides de s'emplir les poches. S'il reconnaît que leur armée avait assiégé Saint-James-de-Beuvron, de mars 1425 à fin février 1426, et bien combattu tout ce temps-là, il affirme qu'elle aurait levé le camp, tout simplement à la suite d'une « composition » de complaisance qui promettait de fortes sommes d'argent « à aucuns des grands de Bretagne, évêques et autres »[15].

Le connétable, son crédit dangereusement ébranlé, s'éloigne alors des pays de l'Ouest et cherche ailleurs une autre fortune, en marge ou presque de la caution royale. L'an 1427, il réunit, avec Malet, sire de Graille, Raoul de Gaucourt et Étienne de Vignolles, dit La Hire, une forte troupe de gens d'armes qui force le comte de Warwick à lever le siège de Montargis[16].

Gilles de Rais survit à cette disgrâce car il avait déjà abandonné

cette fidélité et ce service qui ne semblaient plus offrir de promesses. Pendant une année, à peine plus, il reste indécis, comme entre deux maîtres, et ne trouve pas d'appuis, s'appliquant seul à fortifier sa renommée. Il lève des troupes pour son compte, guerroye plus que jamais et s'engage alors dans cette guerre d'escarmouches qui s'efforçait, ici et là, par très petits coups, d'affaiblir l'occupant anglais, de surprendre quelques compagnies d'armes aventurées ou de petites garnisons mal défendues, voire à l'occasion, par un heureux coup du sort, de reprendre une forteresse. Le roi Charles, bien évidemment, trop occupé à affermir sa propre fortune politique et sa légitimité, n'intervient pas encore.

Ces coups de main étaient souvent conduits par des chevaliers maîtres de fiefs très proches qui, aussitôt, se repliaient dans leurs châteaux, refuges à l'abri des poursuites. Les « capitaines » se lançaient dans l'aventure pour leur propre compte, associés à quelques compagnons amis ; ils appelaient à les suivre leurs vassaux et leurs fidèles et prenaient aussi à leur service des mercenaires de toutes sortes. Les chefs qui pouvaient assurer des soldes à peu près régulières ne manquaient pas d'hommes, dans ces pays, marches frontières, où s'étaient installés par force ou en quête de profits de nombreux chevaliers et écuyers qui avaient fui leur pays pour faire de la guerre leur métier, licenciés sans emploi, débandés, laissés pour compte aux moments des trêves, ou, pour beaucoup, chassés de chez eux par l'invasion ennemie : « routiers » bretons, gascons ou poitevins, Écossais de la garde royale remerciés après le traité de Troyes, nobles manceaux et normands qui n'avaient pas accepté l'occupation anglaise de 1415 et qui, abandonnant leurs terres données à des fidèles du roi d'Angleterre, s'étaient établis ou, plutôt, erraient à la recherche d'un soutien, en pays français, au plus près d'une frontière toujours indécise, toujours nourris d'espoir.

« Abandonnant leurs pays et nation, ils s'en étaient allés avecques leurs femmes et leurs enfants et tel peu de biens qu'ils avaient pu emporter avecques eulx demourer en pais obéissant au roi de France. Lesquels nobles de Normandie, du Maine et aultres pais dessusdits se allièrent logier ès frontières desditz Anglois, chacun le plus près dont il estoit natif, par lesquels fut faicte plus grande guerre et résistance que nuls aultres du royaulme de France. Et ne trouvèrent que bien peu ne aide ne secours sinon d'eulx mesmes[17]. »

Une trentaine d'années après la conquête anglaise par Henri V, le souvenir de ce triste exode et des engagements de ces mercenaires restait aussi vif et le roi évoquait encore, en 1446, le malheureux sort de ces nobles de Normandie ou du Maine, dépossédés, déclassés, livrés aux hasards de fortune et, pour la plupart, aux petits services, hommes besogneux, souvent dangereux, braves capitaines certes... ou chefs de

bandes. À cause des Anglais « qui lors descendirent en nostredit pays », ces seigneurs laissèrent « leurs terres, seigneuries, possessions et chevances qu'ilz avoient très belles, grandes et notables autant que nobles du pais, de leur état, pouvoient avoir, et dont leurs prédécesseurs, ou temps passé, avoient accoustumé vivre soubz nous grandement et honnourablement » pour s'en aller en Anjou, Bretagne et Poitou. Ils avaient dû se contenter souvent de peu, mal s'établir « en grande petitesse de biens en regard a leur estât et a ce qu'ilz avoient accoustumé avoir ou temps passé[18] ».

Nombre de compagnons et d'hommes d'armes de Gilles de Rais avaient connu de telles infortunes ; toujours prêts à servir, ils formèrent certainement une large part de ses troupes, recrutées campagne après campagne, contre promesse d'une bonne solde : assurance de ne pas manquer de gens d'armes expérimentés, rompus au métier, mais aussi nécessité de lourds débours. Cette guerre, qui ne se soutient plus, ou très peu, par le service féodal, coûte cher, de plus en plus, sans de réels profits en contrepartie.

La chevauchée de l'été 1427 voit Gilles associé le plus souvent à Jean de Beaumanoir, petit-fils du célèbre Beaumanoir, fidèle partisan de Charles de Blois, un des vainqueurs du fameux combat des Trente contre les Anglais. Tous deux combattaient alors sous le commandement de Jean de Craon, puis d'Ambroise de Loré, capitaine de petite naissance, et réussirent quelques beaux coups, comme de s'emparer de plusieurs places fortes tenues par l'ennemi : châteaux de Rainefort et de Saint-Laurent-des-Moutiers (dans la Mayenne), bourgs fortifiés du Lude et de Malicorne. Mais rien de bien spectaculaire ni de très décisif : ni défis en bonne forme, ni batailles en plein champ ; tout se résumait en de modestes guerres de siège afin d'extirper, ici et là, une garnison isolée, laissée sans espoir de secours ; tout se soldait par un assaut rapide ou, plus souvent et plus aisément, par une reddition négociée en tenant compte du rapport des forces en présence.

Cependant, à lire nos chroniques, les faits d'armes du sire de Rais trouvaient déjà de larges échos. Certes, définir exactement le rôle de ces capitaines dans ces opérations, de détail en somme, et mesurer leur renommée paraît toujours aléatoire. Les auteurs, en ce temps et plus tard, suivaient forcément leurs sympathies ou leurs engagements. Leurs choix s'en ressentaient ; en certaines occasions, à court de renseignements précis, ils se recopiaient les uns les autres. Les plus nombreux, d'ailleurs, se contentaient de formules très vagues et, après avoir nommé quelques personnages de haut relief, toujours les mêmes, terminaient invariablement leur inventaire des effectifs en signalant simplement la présence d'« autres capitaines et chefs de guerre » ; ce qui ne renseigne que médiocrement. Mais, ces insuffisances ou incertitudes tenues en compte, il reste que, pour ces premières

campagnes d'avant Chinon et Orléans, les noms de Rais et de Beaumanoir, constamment liés, s'imposent à l'évidence, toujours cités et même seuls cités. Ce sont eux qui levaient les troupes, tenaient les sièges, mettaient les Anglais à raison, décidaient du sort des vaincus. Ils disposaient même d'une artillerie : « Les sires de Rais et de Beaumanoir firent une armée et mirent le siège devant une forteresse en Anjou, nommée Le Lude, sur la rivière du Loir, de laquelle estoit capitaine un Anglois nommé Blaquebourne, et fut prinse ladicte forteresse d'assault après ce qu'elle ot esté fort battue de bombardes[19]. » Tous les témoins s'accordent : les deux capitaines avaient bien « fait » eux-mêmes l'armée qu'ils conduisaient au combat ; ils en avaient assuré le recrutement et assumé les mises de fonds.

Cette campagne de 1427 participait sans aucun doute des entreprises de reconquête du royaume, animées d'un fort sentiment national, d'une forte résistance à l'étranger mal toléré, devenu insupportable. Quelques années avant Jeanne d'Arc ce sentiment était constamment évoqué... et les traîtres punis pour leurs forfaits. De ce point de vue, cette guerre reprenait à son compte les sombres et cruelles pratiques des conflits entre les partis : ni rémission ni quartiers, mais vengeance et représailles. Les Anglais du château de Rainefort, qui avaient longtemps résisté aux assauts de la compagnie du seigneur de Loré, se décidèrent à venir à composition et rendre la place lorsque fut annoncée l'arrivée des troupes de Rais et de Beaumanoir ; ils eurent promesse de garder la vie sauve. Mais, poursuit l'auteur d'une chronique anonyme : « On y trouva dedans plusieurs de la langue française, lesquels furent pendus car ils n'estoient en rien compris en icelle composition. » Et de même à Malicorne : « Pour ceulx de langue française qui s'estoient rendus à la volonté d'iceulx seigneurs de Rais et de Beaumanoir[20]. »

II

DANS LE SILLAGE DES FAVORIS

Sorti indemne de la disgrâce de Richemont, chef de troupe capable de conduire des hommes d'armes sous sa bannière, Gilles nourrissait bien sûr de plus grands projets que de batailler encore aux frontières du Maine et de l'Anjou ; ses ambitions devaient le mener jusque dans l'entourage du roi puis sur d'autres champs d'action, loin de ses terres. C'est alors qu'il réussit, par l'entremise sans doute de son grand-père Jean de Craon, à rejoindre une autre clientèle, à servir un autre maître. Passer d'un parti à l'autre, se déclarer fidèle de l'ennemi d'hier, exigeait certainement beaucoup d'audace et d'habileté. Il fut servi peut-être par le bruit de ses succès mais plus encore par une réputation de grande largesse, vertu attendue et appréciée. Généreux certainement, déjà prodigue sans doute, il dépensait et distribuait sans trop compter. Jusqu'à la Cour, le bruit court et s'enfle : Gilles est riche et fastueux : il a des chevaux et des armes de toute beauté ; il paie bien ses hommes et traite bien ses amis ; il aurait pris à sa solde toutes sortes d'agents, de chevaucheurs et d'espions. En tout cas, il finit par faire oublier ou se faire pardonner ses premiers engagements, ses services dans l'ombre des Angevins, et s'attache alors à un nouveau maître, Georges de La Trémoille, cousin des Craon, chef d'un parti de cour et d'un clan de fidèles, confident de Charles VII et tout-puissant dans les conseils.

Pendant plus de cinq ans, cinq années où son nom est souvent cité parmi ceux des hommes en vedette – de 1428 à 1433, le sire de Rais suit et sert La Trémoille, lié par un pacte, homme lige épousant ses choix, recevant ses instructions. Il fut sans cesse son client et son protégé, non exactement homme de main, mais homme de coterie, chargé d'exécuter et de rendre compte. Seuls ce service et cette allégeance peuvent expliquer ses décisions, ses hésitations et ses reculs, qui autrement paraîtraient incompréhensibles, fruits de simples caprices ou d'aveuglements. Cela surtout dans les temps charnières, ceux où se noue le destin de Jeanne d'Arc.

La montée aux honneurs de Georges de La Trémoille prouve ce que l'affrontement des factions, le jeu des intrigues et des complots sous un souverain souvent incapable de trancher, pouvaient offrir d'occasions d'accéder au pouvoir. Né en 1382, il ne fut jamais grand

capitaine, loin de là et, d'autre part, sa propre seigneurie se limitait à quelques fiefs situés entre Poitiers et Limoges. Sa fortune est venue des services de cour et des conseils ; et aussi de bons mariages et d'accaparement des douaires.

Son père, Louis VI de La Trémoille, était allé servir en Bourgogne. Grand chambellan du duc, il avait participé à la croisade contre les Turcs et, prisonnier à Nicopolis, mourut alors que, délivré contre une belle somme d'argent, il reprenait le chemin du retour, en 1398. Georges hérita de lui des biens déjà importants dans le duché de Bourgogne. À Paris, il traça son chemin dans la fidélité bourguignonne, servant le duc qui y faisait souvent la loi. Malgré ces attaches bourguignonnes, qu'il n'avait jamais démenties (Jean sans Peur l'avait pris comme grand chambellan dès son avènement en 1407), il combattit à Azincourt ; prisonnier, libéré très tôt par le paiement de sa rançon, il rejoignit vite le clan des Bourguignons et leur resta fidèle jusqu'en 1417-1418. Chambellan de Charles VI en 1417, il se rallia l'année suivante au parti du dauphin Charles qui, à son tour, le récompensa par la même charge. Quant aux femmes, ses démarches et alliances ne furent ni très simples ni exemptes de quelques indécidités. Il avait épousé, en 1416, Jeanne d'Auvergne, veuve du duc Jean de Berry, et s'était aussitôt approprié la meilleure part de ses domaines, principalement en Auvergne. Demeuré veuf en 1423, il prit pour femme, trois ans plus tard, Catherine de l'Ile-Bouchard, riche héritière de parents tourangeaux, en particulier de son père, Jean, mort à Azincourt. Veuve elle-même de Pierre de Giac, ce personnage de si petite réputation arrêté et conduit à l'échafaud sur l'ordre de Richemont, cette « dame de Giac » défrayait la chronique : maîtresse de La Trémoille depuis déjà plusieurs années, elle le fut aussi, disait-on, du duc de Bourgogne, Jean sans Peur ; certains auteurs, malintentionnés, affirmaient qu'elle l'avait attiré à Montereau, se rendant ainsi complice de son assassinat.

Voici La Trémoille largement possessionné en Bourgogne par son père, en Auvergne et en Touraine par ses deux mariages, rassemblant ainsi des seigneuries de grand rapport financier et des appuis politiques de différents horizons. Il s'était fait une renommée d'homme exigeant, âpre au gain, sans beaucoup de scrupules. Les lettres de rémission, accordées par le roi en sa faveur en 1431, rappellent quelques sordides affaires d'argent et de vilaines extorsions : il avait fait fouetter des mariniers qui contestaient les tarifs de son péage de Sully-sur-Loire ; il avait aussi attaqué et détroussé le receveur royal d'Orléans, puis l'évêque de Clermont, et enfin mis à rançon des bourgeois de Limoges pour six ou sept mille pièces d'or[21].

Lorsque s'amorce la reconquête contre les Anglais ou, pour mieux dire, contre les Anglo-Bourguignons, il n'abandonne certainement pas

ses alliances bourguignonnes. Son frère, Jean de Jouvelle, avait été grand maître de l'hôtel de Philippe le Bon et, sur le chemin d'Orléans, l'armée anglo-bourguignonne épargna Sully, seigneurie des La Trémoille. De telle sorte que, certes fidèle au roi Charles, à ce « roi de Bourges », il se situait tout de même à la Cour et dans les conseils comme l'un des chefs les plus influents d'un fort parti pro-bourguignon, hostile à toute action trop décisive, trop précipitée, contre les marches de Bourgogne et contre Paris.

La Trémoille fut, à n'en pas douter, le principal artisan de la chute, ou tout au moins de la mise à l'écart d'Arthur de Richemont qui, averti de plusieurs complots et de tentatives d'assassinat, se réfugia alors dans ses terres de la région de Parthenay (hiver 1428-1429). Les chroniqueurs puis les historiens qui n'ont vu dans cette chute du connétable et dans le refus obstiné du roi de le recevoir, que l'effet de l'« anthipathie foncière » de ce dernier pour son connétable, oublient de considérer un fait pourtant essentiel, à savoir que, face à Richemont, champion des Bretons et, plus encore peut-être des Angevins et des Orléans, se dressaient les Bourguignons. Ceux-ci, tout-puissants à Paris, n'étaient absents ni de Bourges ni de Chinon, en tout cas pas du conseil royal, tout au contraire. Dévoué à leur cause, partisan adroit, prudent certes mais non moins efficace, Georges de La Trémoille avait l'oreille du roi et en manquait pas d'infléchir nombre de décisions. L'année même du départ, de la fuite en somme, de Richemont, La Trémoille s'appliquait à tisser un bon réseau d'alliances, à se faire accepter et, dans une certaine mesure, donner des gages : il signa un accord avec le comte de Foix, lieutenant en Languedoc, et un autre avec le duc d'Alençon. Il ne se trouvait pas seulement aux affaires, mais aux plus hauts degrés du pouvoir, débarrassé pour quelque temps du seul rival qui pouvait lui porter ombrage et s'opposer à sa politique. La campagne pour la délivrance d'Orléans que, sur le moment même, beaucoup jugeaient décisive, allait s'effectuer en l'absence du connétable de France, principal maître des armées.

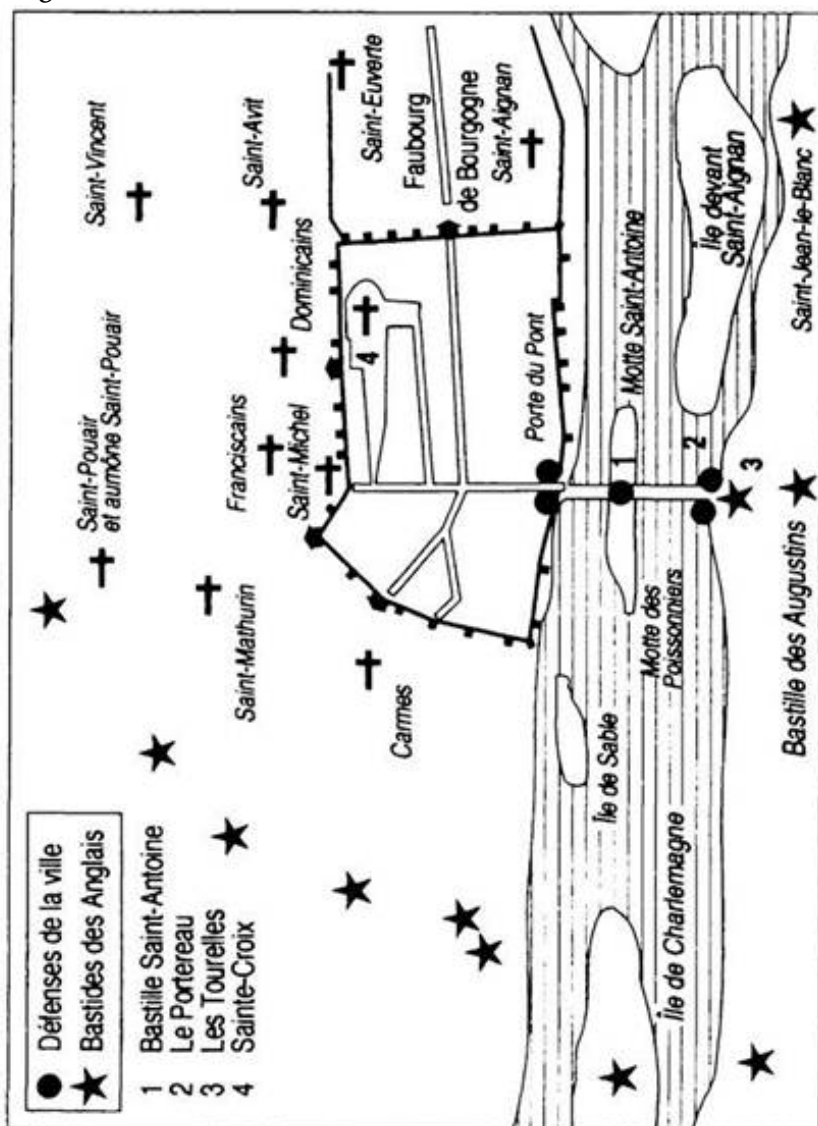
Une page de gloire : Orléans

Gilles de Rais se trouvait à Chinon lorsqu'en mars 1429, le 6 du mois exactement, Jeanne d'Arc arrive de Vaucouleurs pour rencontrer le roi. Il y fait bonne figure ; bien accueilli, il est admiré pour ses magnificences. Charles VII, qui l'avait sans doute déjà remarqué quatre ans plus tôt, en 1425, lors de l'entrevue de Saumur, l'admet dans le cercle de ses familiers et certains disent que le jeune sire de

Rais, si riche, aurait de bonne grâce prêté de l'argent à la Couronne et renfloué ainsi le trésor des guerres, bien mal en point.

Service du roi, certes, mais tout de même allégeance à La Trémoille, sans restriction ou presque. L'engagement se concrétise très vite, de façon tout à fait formelle : par une lettre datée de Chinon, du 8 avril 1429, et scellée de son sceau, Gilles promettait de lui apporter son soutien, de toutes les façons, « jusques à mort et vie, envers tous et contre tous seigneurs et autres sans nul excepté... dans la bonne grâce et l'amour du roi[22] ».

Le siège d'Orléans



Rien d'étonnant à ce que la lutte pour Orléans et sa délivrance prennent figure de symbole. La ville était indiscutablement un enjeu majeur dans le conflit qui, depuis plusieurs années, depuis 1420 et le

traité de Troyes, opposait les Anglo-Bourguignons de Paris à Charles, roi de Bourges, et à ses fidèles.

Enjeu militaire, sans aucun doute : Orléans occupait une forte position stratégique, citadelle sur la route qui aurait conduit les Anglais à la conquête du val de Loire et des pays plus au sud. Tout au long de l'année 1428, rompant la trêve conclue en juillet 1427, l'armée de Salisbury avait patiemment investi la place, s'emparant de tous les bourgs et petites villes des environs, Patay, Meung-sur-Loire, Artenay, Janville, Beaugency et Cléry ; elle avait même remonté le cours du fleuve pour prendre Châteauneuf, Saint-Benoît, Jargeau et sans doute, pour un moment du moins, Sully-sur-Loire. Le blocus d'Orléans était quasi total et les Anglais mirent vite en œuvre des moyens considérables, faisant construire, face aux murailles et aux tours, un bon nombre de bastilles, huit ou neuf au total, fortins et camps retranchés établis surtout sur le côté ouest et même, pour l'une d'entre elles, sur une petite île de la Loire, l'île Charlemagne.

Orléans était, il est vrai, une place fort bien défendue, peut-être l'une des mieux gardées de tout le royaume. La construction de nouveaux remparts, englobant les principaux faubourgs jusque-là laissés en dehors, commencée en 1356, avait nécessité de grands travaux et conduit à de graves décisions d'expropriations suivies de destructions de bâtiments ; l'ancienne abbaye de Saint-Aignan, son église, les maisons du cloître, son enceinte et les tours, furent mises à bas. Ces travaux ont été poursuivis pendant plus d'un demi-siècle, accélérés puis repris, renforcés après l'assassinat de Louis d'Orléans en 1407 et plus encore après la captivité de son fils Charles à Azincourt, en 1415. La défense, assurée par un mur continu, comptait vingt et une tours, cinq portes sévèrement gardées et neuf poternes. De 1400 à 1411, dix tours furent entièrement refaites tandis que les premiers canons apparaissaient dans la ville et que commençait l'adaptation de cette enceinte à l'usage de l'artillerie. Les murailles furent consolidées par des défenses supplémentaires ; l'accès aux murs, à partir des maisons qui souvent s'y adossaient, fut strictement réglementé, les escaliers de pierre pour la plupart détruits et remplacés par des échelles de bois. Sur le flanc Sud, et pour le passage par le pont en particulier, les édiles responsables, les « procureurs », multiplièrent les contrôles et barrages : le « portereau », porte fortifiée sur la rive gauche, la grande et forte bastille Saint-Antoine dressée en 1418 sur l'île des Poissonniers, et, enfin, la « porte du Pont » dans les gros murs[23]. Par ailleurs, deux ponts-levis furent mis en place pour accéder sur l'île, ainsi qu'un campanile de bois portant une cloche qui devait avertir de tout mouvement suspect sur la Loire. En 1410, les chaînes, qui barraient les rues le soir ou en cas d'attaque, furent remises en état, et l'on rétablit le guet selon des normes strictes :

chaque quartier de la cité eut en charge la surveillance et la défense d'un secteur défini de la muraille, et fut tenu de faire écrire sur les murs les noms des chefs du guet, « cinquanteniers » et « dizeniers »[24].

Pendant toutes ces années, pour ces préparatifs, pour ce souci de protection qui, pour les habitants, devenait une véritable obsession, la ville avait engagé des dépenses considérables et, aidée certes parfois par le roi, accepté de lourds sacrifices. Le receveur des deniers municipaux consacrait un compte spécial à la « forteresse » qui bénéficiait généralement des trois quarts des revenus collectés dans la cité, tandis que les dépenses « communes » ne se voyaient attribuer que le solde. D'importantes levées extraordinaires furent expressément réservées à ces travaux de défense : le 2 août 1426, aide de 3 500 livres tournois perçue sur les habitants et, la même année, taxe sur les maisons, à condition de l'employer aussitôt aux réparations ; le 26 décembre 1428, levée d'une forte taille de 6 000 livres, sur les Orléanais, pour leur permettre de mieux soutenir le siège[25].

Enjeu politique aussi : Orléans n'était pas seulement une place forte, ou une « bonne ville » marchande, maîtresse d'un gros trafic tant fluvial que terrestre. Elle était capitale du duché d'Orléans et là se situait le nœud des conflits, la cause évidente des engagements ou des refus. Le duché, infiniment moins riche et aussi plus réduit que celui de Bourgogne, demeurait sans maître en l'absence de Charles d'Orléans, toujours prisonnier, car l'énorme rançon exigée par les Anglais ne pouvait être rassemblée dans les terres et villes dévastées par la guerre ou occupées par les ennemis. Le duc de Bourgogne, ou certains de ses conseillers, ne furent peut-être pas étrangers à la fixation d'un si haut prix de rançon ni aux difficultés rencontrées pour trouver l'argent. Ralliés au roi Henri VI d'Angleterre, alliés du régent Bedford et des Parisiens, ces Bourguignons pouvaient espérer voir, avec la chute d'Orléans, l'anéantissement de cette principauté rivale, et affaiblir d'autant le roi de Bourges qui serait alors amené à négocier à leurs meilleurs conditions. De fait, Charles VII, perdant Orléans, aurait vu ses villes et résidences des pays de Loire gravement menacées, et s'ouvrir pour les Anglais une voie aisée vers l'Aquitaine et Bordeaux. Pour secourir la ville, il accorda certes quelques secours financiers[26], mais il ne disposait ou ne pouvait envoyer une forte armée.

Orléans fut défendue, pendant de longs mois, par ses propres moyens et par son prince, Jean bâtard d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de Charles, âgé alors de vingt-cinq ans. Jusqu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc, Dunois demeura souvent seul à agir, véritable héros de cette campagne. Il s'était illustré très jeune, en 1421, à la bataille de Baugé où fut tué Thomas de Clarence, frère du roi Henri V, puis en

1427 devant Montargis où, « en compagnie de monseigneur de Labreit, de Gaucourt et de Gaville, accompagniez de grant compagnie de Français et d'Écossais », il força le comte de Warwick à lever le siège de la ville, amorçant ainsi la reconquête du duché[27]. Chambellan de Charles VII et lieutenant général, il avait la confiance du roi. Il s'enferma avec ses propres troupes, à peine une centaine de « lances » soit trois à quatre cents hommes semble-t-il, dans Orléans dès le 25 octobre 1428, s'efforça d'accroître ses effectifs, fit venir de Blois des milliers de traits d'arbalètes, surveillant sans cesse les tours et les murailles. Le 18 février 1429, plusieurs hauts personnages, chefs de guerre ou conseillers, désabusés et découragés, quittèrent la ville pour aller à Chinon tenter d'obtenir davantage de secours : le comte de Clermont, Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier, l'amiral de France Louis de Culant et La Hire, suivi par quelques capitaines ; ne restèrent pour défendre la cité que « Dunois avec le maréchal de Saint-Sévère avec leurs gens ». Plus tard, il sera certainement le principal interlocuteur de Jeanne d'Arc, le seul en place pour envisager quelles actions mener ; dès les premiers succès, et même dès le premier signe favorable, il se ralliera à ses décisions (« depuis ce moment-là, j'eus bon espoir en elle plus qu'auparavant »). C'est lui qui la suppliera d'entrer dans la ville « où on la désirait extrêmement », lui qui sera appelé à apaiser les discordes et, en définitive, à prendre nombre de partis importants[28].

La défense puis la délivrance d'Orléans n'étaient pas seulement affaire du roi ; elles incombaient aussi, et peut-être avant tout, à son seigneur naturel, à son duc. Les habitants, pendant le siège, pour conforter leur volonté de résistance ou appeler à l'aide, pour justifier leur combat contre le roi anglais installé à Paris, et ensuite pour chanter leur victoire, invoqueront dans un même élan leur fidélité à Charles VII et à leur duc prisonnier. Il est possible que cette captivité, si longue et si mal admise, les ait confortés dans leur détermination à ne pas se rendre. Dunois sera leur chef et Jeanne d'Arc leur appartiendra, non seulement parce qu'elle affirmera la légitimité du roi Charles VII, mais aussi parce qu'elle se déclarera ennemie des Bourguignons. Des années plus tard encore, cet engagement était offert à l'admiration des foules en prière : une bannière du début du XVI^e siècle montre Jeanne et le duc d'Orléans agenouillés tous deux aux pieds de la Vierge, accompagnés des deux saints protecteurs de la cité[29].

L'aspect proprement politique de l'enjeu ne pouvait que compliquer les choses car délivrer Orléans n'allait pas de soi. Il ne s'agissait pas seulement de rassembler de grands corps de troupes mais, surtout et avant tout, d'emporter l'approbation du roi et de ses conseillers. Tous ne souhaitaient pas voir mener à son terme un si

haut fait d'armes, voir Charles VII crédité d'un beau succès, et, moins encore, voir s'ouvrir une voie libre vers Reims et les marches de Bourgogne, pays souvent hostiles, qui avaient accepté d'assez bon gré l'alliance anglo-bourguignonne et, d'une certaine façon même, le roi anglais.

Parler de cette délivrance et de la reconquête qu'elle amorcerait, comme si le sentiment national et le désir de conduire Charles dans Paris étaient alors unanimement partagés, est méconnaître la véritable situation du pays, divisé contre lui-même. Les Bourguignons, leurs alliés et leurs clients tenaient Charles pour responsable de l'assassinat de leur duc à Montreuil et ne lui pardonnaient toujours pas. Le traité de Troyes, qui avait délibérément écarté le dauphin Charles de la succession, jetait de graves troubles dans les esprits. De vastes provinces et de grandes villes, Paris en tout premier lieu, affichaient encore une hostilité virulente au « roi de Bourges ». Nord contre Sud, Paris contre le Languedoc, l'on voyait resurgir ou plutôt se perpétuer d'anciennes oppositions, entretenues virulentes, exacerbées jusqu'à des tours dramatiques.

Le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, parfait reflet de l'engagement d'un fort parti contre Charles, dauphin puis roi, le dit clair et net ; il ne parle jamais de Charles, de ses fidèles et de ses troupes, comme des « Français », mais comme des « Armagnacs ». Ce nom n'avait plus alors grand sens et ne s'appliquait à rien de bien réel. Mais l'employer était, pour ce « bourgeois », très partisan certes mais qui devait tout de même se faire l'écho d'une opinion commune dans l'Église, l'Université et le peuple des rues, marquer une solide volonté de nier la légitimité du « prétendu » roi, de le montrer prisonnier d'une faction, celle des gens d'au-delà des pays de Loire, toujours mal acceptés dans la capitale.

À Paris, condamner les « Armagnacs », rapporter souvent et longuement leurs exactions, importait plus que de susciter un quelconque mouvement national contre l'envahisseur anglais, maître de la ville. Charles, héritier de la couronne ? Chef des « Armagnacs » plutôt, et complice de bandes rebelles sanguinaires qui habillaient du prétexte de la reconquête française leurs raids et leurs dévastations. C'étaient eux, et non les Anglais, qui arrêtaient, autour de Paris, les convois de ravitaillement, brûlaient les récoltes et pillaient les villages. Ces gens, plus cruels « que oncques les tyrans de Rome », prenaient tout ce qu'ils trouvaient « jusques à vendre femmes et enfants ». Au mois d'août 1430, ils avaient intercepté, près du Bourget, cinquante à soixante voituriers qui rapportaient des blés, tué ou capturé les hommes, brûlé les grains et les chariots, ne laissant sur place que les ferrures.

Alliés ou complices des Anglo-Bourguignons, ces Parisiens ne

tenaient pas en grande faveur l'idée de délivrer Orléans mais, tout au contraire, encourageaient les assaillants anglais et les ravitaillaient. À la fin de l'an 1428, « en icelui temps convint faire par les bourgeois de Paris finance et farine pour mener à l'ost devant Orléans » ; ils rassemblèrent et firent conduire plus de trois cents chariots ; surpris par les Armagnacs et par un fort parti d'Écossais, ils réussirent à se dégager, menèrent les vivres à bonne fin et crièrent très haut leur victoire[30]. Quelques mois plus tard encore, Dunois, le comte de Clermont et le capitaine écossais tentèrent une sortie afin de rencontrer les gens de Blois et assaillir « les Anglois et faulx François amenant de Paris vivres et artillerie à leurs gens tenans le siège[31] ». Ils s'y prirent très mal, attaquèrent trop tôt et en ordre dispersé, et les Anglais de Falstaf sauvèrent ainsi un grand nombre de chariots chargés surtout de harengs salés.

À la cour de Charles VII et chez ses partisans, cet engagement passionné des Parisiens était naturellement l'objet de vives critiques et de commentaires furieux. Les derniers vers de Christine de Pisan, écrits peu avant sa mort en juillet 1429, disent sans détours l'amertume d'une femme qui, retirée du monde dans un couvent, prenait tout de même parti, se lamentait et menaçait :

*O Paris, très mal conseillée !
Folz habitans sans confiance !
Aymes-tu mieux estre essillée
Qu'à ton prince faire accordance ?
Certes, ta grande contrariance
Te détruira, se ne t'avises[32].*

Soutenir Jeanne d'Arc, en parler en bien, était évidemment se déclarer pour Charles VII et donc se rallier à ceux qui lui étaient les plus proches, en premier lieu aux Orléans et aux Armagnacs. L'arrivée de la Pucelle près du roi et ses premiers succès soulevèrent aussitôt de dures polémiques. Dans chaque région, dans chaque cité, les hommes se marquaient pour ou contre, et les autorités n'hésitaient pas à poursuivre et condamner les coupables de propos dits un peu trop haut... Le maire et les échevins d'Abbeville, gagnés à la cause du roi de Bourges, firent jeter en prison deux hommes natifs de la ville, Colin Gouye, dit le Sourd, et Jeheannin Daix, dit Petit, surpris à parler contre Jeanne au coin d'une rue et affirmer par grands discours « que chose que dist ne fist icele femme n'estoit que abusion [...] que a icele femme l'on ne devoit adjouster foy ; et que ceulx qui en icele avoient créance estoient folz et sentoient la persinée [...] et qui il en avait en ladicte ville qui sentaient la persinée ». Les deux prisonniers réussirent à s'échapper « par un trou qu'ilz firent entre deux coulombes » et

rejoignirent alors l'armée anglaise à Compiègne pour combattre contre cette aventurière[33].

Bien entendu, le parti anglo-bourguignon, hors Paris, ne s'affichait pas ouvertement et l'attitude du duc de Bourgogne ne fut pas non plus parfaitement arrêtée. Au printemps 1429, la ville d'Orléans, assiégée depuis plusieurs mois, lui avait envoyé des ambassadeurs pour lui demander d'obtenir le retrait des Anglais. Philippe le Bon était alors intervenu auprès de Bedford en ce sens et, devant son refus, avait donné à ses hommes et à ses alliés l'ordre de quitter le camp ; Bourguignons, Champenois, Flamands et Picards s'étaient effectivement retirés, laissant les Anglais seuls pour les derniers combats[34]. C'était un premier pas ; mais ce désengagement bourguignon n'impliquait pas une totale adhésion au roi Charles et à ses projets. À Chinon, puis aux armées, ses partisans s'efforçaient d'interpréter ses désirs ; peut-être recevaient-ils quelques directives et fournissaient-ils des informations. Lorsque le Conseil royal examina la façon de conduire la marche vers Orléans, ils avancèrent des arguments ou des prétextes pour retarder ou dévier l'action. La Trémoille, très écouté et toujours lié aux Bourguignons, pouvait, lui, compter sur Gilles de Rais pour le tenir au courant des projets et des démarches, pour défendre ses façons de voir. Peut-être s'était-il assuré d'autres complaisances et même des complicités : il avait consenti un prêt d'argent à Jean d'Authon, fidèle écuyer de Jeanne d'Arc, et à quatre de ses compagnons[35].

Durant la campagne même, les hésitations et cette méfiance envers Jeanne, que les historiens présentent souvent comme le refus de croire que cette jeune fille, cette Pucelle, de condition modeste, inexpérimentée au jeu politique et au métier des armes, ait pu être investie d'une mission divine, pourraient bien n'avoir été que l'expression d'une opposition non avouée à l'idée d'une reconquête qui, tôt ou tard, s'en prendrait forcément aux pays bourguignons. Les conseillers se trouvaient constamment divisés sur l'opportunité d'une telle action, et certains résolument hostiles. Le chancelier de France, Regnault de Chartres, disait mal supporter les interventions de Jeanne : « et, comme elle ne vouloit croire conseil, ainsi faisoit tout à son plaisir[36] ». Les chroniqueurs rapportent volontiers les désaccords qui, tout au long de la campagne, opposèrent Jeanne à plusieurs chefs de troupes sur la conduite à suivre, nombre d'entre eux, toujours réticents et timorés, ne voulant attaquer les Anglais ni de front ni dans l'immédiat.

Faut-il suivre la plupart des contemporains amis et partisans qui, appliqués à exalter les vertus de Jeanne et chanter ses exploits, se disaient convaincus de la réalité de l'intervention de Dieu ? Lors du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, le duc d'Alençon, persuadé

de cette aide divine, dit clairement le désarroi des hommes d'armes, des meilleurs chevaliers mêmes, devant le succès de ces folles entreprises, toujours couronnées de succès : « Et, selon qu'il l'entendit rapporter par les gens d'armes et capitaines qui s'y trouvèrent, presque tout ce qui fut fait alors à Orléans, ils l'attribuoient au miracle de Dieu[37]. »

Ou bien faut-il se placer sur un autre registre et, analysant situation et rapports des forces en présence, voir dans ces désaccords le fait d'une vive incompatibilité entre la prudence de capitaines, lourds de souvenir des malheurs passés (Azincourt, Verneuil...) et l'inconscience de cette nouvelle venue qui n'avait jamais chevauché sur un champ de bataille, et encore moins mené des hommes au combat ?

Ou bien encore, tenant compte des querelles de partis, faut-il invoquer plutôt la volonté de retarder le cours des opérations, de les laisser en l'état et, finalement, de tout faire échouer ?

À Orléans, la détermination des magistrats municipaux ne faisait aucun doute ; ils se gardaient de tous côtés. Craignant que les Anglais, venant de Meung par la Beauce, n'attaquent par la rive droite du fleuve, ils firent détruire, afin que les ennemis ne puissent s'y embusquer et s'y fortifier, tous les faubourgs nord. Ainsi furent, en quelques jours, abattus les couvents des dominicains, des franciscains et des carmes, les églises de Saint-Aignan, Saint-Michel, Saint-Euverte, Sainte-Flore, Saint-Victor et une douzaine d'autres encore, jusqu'à trois ou quatre cents mètres de la ville, en particulier sur la route de Paris (Saint-Mathurin, l'Hôtel-Dieu et l'église de Saint-Pouair) et sur celle de Bourgogne (Saint-Vincent-des-Vignes, la chapelle Saint-Gervais et Saint-Marc)[38]. Nulle ville n'avait jusqu'alors imposé aux habitants de si durs sacrifices.

Cette résistance forçait l'admiration et soulevait dans le royaume, de Blois à Poitiers surtout, de grands mouvements d'enthousiasme et d'entraide. Le 9 décembre 1428, le maire et les échevins de Poitiers firent donner vingt livres tournois à Jean Hilairêt, de l'ordre et du couvent des carmes de la ville, pour avoir été à Orléans, « par plusieurs journées, en grant doubte et péril de son corps » porter des lettres closes et une subvention de neuf cents livres « pour leur ayder à supporter les grans frais et mises qui leur a convenu faire pour résister aux ennemis du Roy estans à siège devant eux[39] ».

Les premiers secours étaient arrivés bien avant l'armée royale. Le 25 octobre, Dunois était entré dans la ville ; plus tard, l'hiver passé, alors que les troupes du roi n'étaient toujours pas en vue, les assiégés ouvraient leurs portes, du 20 au 24 avril 1429, à quelques « routes » de Gascons, puis à la garnison orléanaise de Châteaudun.

Pendant longtemps, à partir du jour où les Anglais prirent le fort des Tournelles, au débouché du pont, les opérations furent, en fait, limitées à des harcèlements, escarmouches et rapides sorties des gens d'Orléans, et, plus souvent, à la conduite et protection des convois de ravitaillement. Pour les assiégés, la grande préoccupation demeurerait manifestement, tout au long des mois d'hiver, l'acheminement des grains et des bêtes de boucherie. Les procès-verbaux des conseils et les chroniques du siège parlent de l'arrivée de ces convois tant attendus, si souvent attaqués et dévastés par l'ennemi, comme d'événements décisifs. Le 4 janvier 1429, entraînait dans la ville, sévèrement gardé, un gros troupeau de 150 pourceaux et 400 moutons. Pendant tout le mois d'avril, les Orléanais lancèrent de petites troupes vers les villages des alentours pour ramener tonneaux de vin, porcs et autres têtes de bétail. De lointains marchés se trouvèrent, eux aussi, sollicités et le ravitaillement de la ville devint l'affaire de tout le royaume, jusque dans un rayon de plus de cent lieues. En un seul jour, le 5 avril, arrivèrent ainsi, échappant aux Anglais pourtant informés, un convoi de porcs et autres bestiaux venant du Berry et des chevaux chargés des blés de Beauce[40].

L'armée royale, enfin mise sur pied et en route, apportait elle aussi quantité de vivres. Ce fut sa première et, dans ce temps, sa seule mission. Jeanne d'Arc voulait que le convoi et son escorte, forte d'une dizaine de milliers d'hommes partis de Blois, passent par la route du nord, celle dite alors « de Beauce » afin de forcer plus facilement le blocus. Or il semble bien que ce soit Gilles de Rais qui, avec quelques autres, ait décidé et imposé d'aller par le sud, à travers la Sologne, en passant alors par les terres de La Trémoille ; de telle sorte que les chariots lourdement chargés de grains se trouvèrent séparés de la ville par le fleuve, qu'il fallut ensuite traverser à grands risques.

Aussitôt Orléans ravitaillé, « lesditz sires de Rais et de Loré s'en retournèrent à Blois avec la plus grant part de la compagnie[41] ». Gilles pouvait alors prendre les instructions d'un conseil qui débattait longuement, tergiversait, certains ne paraissant pas du tout décidés à poursuivre l'entreprise et s'engager davantage : que la ville se défende elle-même !

Jeanne attendait...

Finalement, la seconde armée royale se met en route pour rejoindre celle de Jeanne d'Arc et des capitaines restés près d'elle. Avec l'aide des troupes sorties de la ville, ils bousculent les Anglais qui se réfugient dans leurs bastilles de l'Ouest et, le jour de l'Ascension, s'emparent de celle de Saint-Loup, la plus forte de toutes. Gilles était là et ce fut, semble-t-il, son premier combat devant Orléans. Mais, aussitôt cette forteresse enlevée de haute lutte, les capitaines à nouveau hésitent et s'opposent ; plusieurs étaient d'avis d'attendre

d'autres secours... que le roi avait promis. Là encore, le sire de Rais se fit remarquer : l'un des plus décidés à ne rien faire.

Contre ces réticents, ces « politiques », s'affirmait cependant un autre parti, autour de Dunois et de La Hire qui, tous deux, se disaient prêts à conduire l'assaut et finirent par l'emporter. Le 7 mai, la bastille des Tourelles tombait enfin et, le 8, les Anglais abandonnaient le siège « en grant effroi et désarroi », laissant sur place leurs charrois et toute leur artillerie. Au nombre de quarante mille ou environ, ils gagnèrent Meung-sur-Loire, leur plus proche refuge ; mais non sans mal : « et furent chevauchez et escarmuchez deux ou trois lieues par Estinne de Vignolle, dit La Hire, et messire Amrois, sire de Loré, avec cent ou six vingt lances[42] ».

Que Gilles de Rais ait participé, et en certains jours de façon très active, à la campagne puis à la délivrance de la ville, cela ne peut se contester. Reste à savoir comment et à prendre mesure du poids de cette intervention. Décisive ? ou seulement épisodique ? et donc inscrite dans un faisceau d'opérations menées par d'autres capitaines, aujourd'hui moins célèbres mais alors tout aussi en vedette, et peut-être davantage ? Le sire de Rais fut-il vraiment le héros des combats pour la délivrance d'Orléans ? Rien n'est jamais dit, de façon précise, sur les contributions de chacun, et rien n'a été tenté, ni sur le moment ni plus tard, pour définir et chiffrer les effectifs.

Les édiles d'Orléans, en tout cas leurs scribes chargés de la tenue des comptes, témoignent de la présence du sire de Rais aux côtés de Jeanne d'Arc, aux premiers rangs, fidèle compagnon entre tous. Ils font état d'une remise de vingt sous « à Pasquier Bouchier, pour cinq journées de son cheval baillé à Simon du Fossé qui fut envoyé à Monseigneur le Bastard d'Orléans, quérir à Blois Monseigneur de Rais et sa compagnie pour venir lever le siège[43] ». Pour les gens des comptes de Tours, Gilles fut, près de Jeanne, le principal agent de la délivrance : « À Jehan Colez, chevaucheur de l'écurie du Roy, pour les bonnes et joyeuses nouvelles par lui apportées en ceste ville de Tours de la prinse faicte par la Pucelle, Monseigneur de Rais et les gens de leur compagnie, des bastilles que avoient faictes les Anglois devant Orléans[44]. »

Mais cette renommée, si flatteuse, ne s'était pas imposée en tous lieux et les chroniqueurs du temps restaient, sur le véritable rôle de Gilles dans l'entreprise, plus discrets, circonspects, et même indifférents à chanter la gloire du héros. Certains l'ignorèrent tout simplement et d'autres se montrèrent délibérément hostiles. La plupart des auteurs, témoins directs ou engagés après coup pour écrire une « histoire » plus élaborée, ne s'aventurent pas souvent au-delà de formules passe-partout. Le mémoire anonyme sur la Pucelle d'Orléans

cite volontiers Gilles de Rais à longueur de page et le dit souvent accompagné d'un bon parti de chevaliers et de gens d'armes ; mais d'autres capitaines apparaissent exactement dans les mêmes termes, ni plus ni moins. Lorsque Jeanne, qui vient de quitter le roi, séjourne quelque temps à Blois, « attendant plus grandes compagnies », Rais est bien de ceux qu'elle attend, mais lui parmi d'autres ; quelques jours plus tard, arrivèrent, en effet, « le maréchal de Saint-Sévère, les sires de Rais et de Gaucourt, à grande compagnie de nobles et de commun, qui chargèrent une partie des vivres pour les mener à Orléans, et ladite Pucelle se tint en leur compagnie ». Et de même, au long de la campagne, pour les marches vers la ville et les combats : « Rais et le seigneur de Loré se retrouvèrent audit lieu de Blois... avecques l'archevesque de Reims, délibérèrent de ce qu'il convenait faire », et encore : « arrivèrent nouvelles que le mareschal de Saint-Sévère, le sire de Rais, monseigneur de Bueil et La Hire [...] venaient de Blois par la Beauce », ou : « vinrent là, à grande chevalerie, le seigneur de Rais, le seigneur de Chauvigny et autres »[45]. Gilles n'est jamais seul sur le devant de la scène, comme chargé de grandes responsabilités ou particulièrement remarqué lors des assauts.

D'autres hommes de plume, historiens de commande engagés dans le parti contraire, s'appliquaient, eux, à ne parler de Rais que très rarement, ou pas du tout, ou de manière détournée. Jean de Bourdigné, fidèle des Angevins, qui gardait certainement l'amer souvenir des années, toutes proches encore, où Gilles s'était éloigné de Yolande d'Aragon et de Richemont, se montrait volontairement réservé. Il ne citait Rais que très vite et de telle façon que la plupart des lecteurs ne puissent le reconnaître : « en l'an 1429, fut envoyée miraculeusement une jeune Pucelle du pays de Barois, laquelle conduite des sires de Briolay et de Loré et de Bueil, fist plusieurs belles et glorieuses entreprises et destrousses des Anglois[46] ». Ce sire de Briolay était Gilles de Rais mais qui pouvait le savoir, au seul nom de Briolay, une de ses seigneuries les moins connues, de celles, en tout cas, dont il n'était pas communément fait référence ?

Par la suite, au cours des temps, son destin historique ne s'est pas maintenu au même niveau de renommée et a souffert de divers bouleversements, modes et engagements. Pendant longtemps, jusque vers la fin du XIX^e siècle, nos livres restèrent très discrets, négligeant souvent le personnage. Auteur d'une *Histoire de Charles VII* (1863), Vallet de Viriville, chercheur consciencieux et auteur de qualité, alignait bien sûr quelques noms d'hommes qui s'étaient illustrés lors de cette campagne d'Orléans : Gaucourt, Dunois, La Hire, Xaintraillles... mais Gilles ne paraît à aucun moment lors des combats[47]. De même, Mantellier (*Histoire du siège d'Orléans*, 1867) ne le montre jamais accompagnant Jeanne ni au départ de Chinon, ni

en route, et ne donne son nom, en tout et pour tout, qu'à deux occasions, pour simplement dire, sans y attacher grande importance, qu'il « s'était trouvé devant Orléans en plusieurs moments[48] ».

À Reims, avec le roi

Faire sacrer le roi était tirer un trait sur le traité de Troyes, en condamner les instigateurs, forcément brusquer les choses et susciter d'autres oppositions. Tous les nobles, les conseillers, les grands bourgeois des villes et le peuple même voulaient-ils réellement se rallier à ce « roi de Bourges » si souvent décrié, bafoué, encore accusé d'avoir fomenté l'assassinat de Jean sans Peur ?

La marche de l'armée royale vers Reims, les difficultés rencontrées jour après jour, les péripéties et aléas, l'obligation de sans cesse négocier et convaincre, mettent en plein relief les obstacles dressés contre une entreprise qui, chez beaucoup, ne rencontrait qu'un acquiescement mitigé. Tout au long du chemin, les adversaires n'ont cessé de traiter en sous-main pour faire échouer ou retarder l'avance et les ralliements, de multiplier les manœuvres dilatoires.

L'affrontement entre les factions ou les clientèles, au sein de la Cour et du Conseil, pesait lourd. La Trémoille étant, bien entendu, au nombre des plus actifs. Lui et ses fidèles s'appliquèrent, tout d'abord, à interdire le retour d'Arthur de Richemont afin de se réserver positions et influence. À l'annonce de la marche sur Orléans, le connétable avait quitté ses terres et, de son propre chef, sans y être appelé, et de ses propres deniers, avait levé une forte armée de quatre cents lances et huit cents archers, conduite par de bons capitaines d'armes, ses vassaux ou seigneurs bretons : Beaumanoir, La Feuillée, Rostremer, Saint-Gilles... Informé de l'approche de cette troupe, arrivée après la délivrance de la ville, La Trémoille n'avait trouvé rien de plus expédient que de prendre la fuite, entraînant le roi avec lui sur une longue route, vers Tours, puis Loches, Selles et enfin son château de Sully-sur-Loire.

Dans un premier temps, certes, tous les capitaines de l'armée royale tombèrent sans trop de mal d'accord pour poursuivre les Anglais et les chasser des garnisons de la région d'Orléans. En juin 1429, le 12 exactement, Jeanne d'Arc, à la tête d'un petit corps de troupes et grâce à l'appui du duc d'Alençon, s'emparait de Jargeau. Gilles de Rais ne s'y trouvait sans doute pas, mais il combattit ensuite au siège de Beaugency, que l'ennemi dut abandonner, et aussi à Patay, le 18 juin, où les Français remportèrent enfin une victoire décisive, par un combat ouvert, en pleine campagne, loin des murs. En une

petite semaine, ils avaient réussi à dégager les passages de la Loire ; Paris se trouvait menacée et, surtout pour le moment, la route de l'est, vers Reims, ouverte.

Rien pourtant ne se fit d'un seul élan. Une très forte armée, certainement plus nombreuse que toutes celles réunies jusque-là, fut bien rassemblée à Gien-sur-Loire, et Jeanne d'Arc pouvait compter sur le fidèle soutien du duc d'Alençon, du comte de Clermont et du comte de Vendôme. Mais La Trémoille était en place, avec son parti toujours aussi puissant auprès du roi, lequel, pour l'heure, se trouvait avec sa cour à Sully, hébergé, comme sous surveillance. Et ce parti se montrait encore assez fort pour ruiner le crédit du connétable qui, pourtant, tenait en mains une autre troupe pas du tout négligeable, avec La Hire, Beaumanoir, Xaintrailles, Loré, Dunois et les deux frères Laval. Richemont se targuait de pouvoir amener en renfort plus d'un millier d'hommes et clamait très haut qu'il désirait parler au roi. Proposition mal reçue : Charles refuse de le rencontrer, comme il refuse aussi de faire le moindre mouvement vers l'ouest, de crainte de croiser sa route. Richemont se retire alors, se sauve plutôt, accusé d'avoir ourdi un complot contre les conseillers royaux ; et le suivent « plusieurs autres seigneurs, capitaines, desquelz ledit sire de La Trémoille se doubtoit[49] ». Ce fut aussitôt prétexte à une vaste épuration de l'armée au profit du favori qui prit toutes précautions pour s'assurer la direction des opérations.

Pendant tout ce temps, le Conseil royal faisait patienter, se perdait en de longues discussions ; certains s'employaient à dresser de noirs tableaux des dangers qui guetteraient la moindre entreprise sur la route des villes de Champagne et assuraient qu'il serait bien plus sage de ne pas courir de risques et donc de renoncer au sacre... pour un temps du moins. Pour nombre de conseillers, l'intention n'était sans doute pas de renier et d'abandonner Charles mais, peut-être, de ne le conduire à Reims qu'après avoir conclu un véritable accord, une paix sincère, avec les Bourguignons et, par eux, avec les Parisiens : négocier plutôt que forcer la main par un coup d'audace.

L'ost se mit tout de même en route le 29 juin 1429, mais les premières discordes se manifestèrent aussitôt, devant les murs d'Auxerre, ville « qui n'était pas dans l'obéissance du Roy ». Les bourgeois prétendaient avoir livré une belle somme d'argent au sire de La Trémoille pour bénéficier d'une trêve et rester à l'écart de ces mouvements et engagements. Nombre de seigneurs s'en dirent mal informés, s'étonnèrent de tels procédés et dénoncèrent une composition conclue dans leur dos, et, qui plus est, à l'insu du roi ; ils clamaient très haut leur mécontentement contre le responsable « et autres estans du conseil du Roy ». Jeanne exigeait que l'assaut soit donné au plus vite et, finalement, les habitants se résignèrent, ouvrant

leurs portes et acceptant de vendre des vivres pour l'armée où, déjà, la famine menaçait.

Mêmes passes d'armes, ou plutôt mêmes passes politiques, devant Troyes quelques jours plus tard, car les grains manquaient à nouveau. La ville, qui logeait une assez forte garnison d'Anglais et de Bourguignons, fit mine de résister ; les gens du Conseil, cette fois derrière l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, affirmaient qu'il serait bien trop ardu d'attaquer, pour un succès très incertain. De nouveau, Jeanne d'Arc donne l'ordre d'aller contre les murailles à ses seuls partisans et les hommes de La Trémoille, plutôt que de laisser se consommer une rupture, vraiment trop flagrante, dont on les aurait tenus responsables, se rendent à son avis et aident à chasser les hommes d'armes étrangers de la ville. Ainsi firent, aussitôt après et sans trop de pourparlers, les autres cités fortifiées de Champagne qui, « tenues de par le roy d'Angleterre », auraient pu barrer la route ; toutes firent allégeance à Charles, suivies par le duc de Bar et de Lorraine et par le sire de Commercy[50]. Le roi pouvait aller à Reims.

Cette marche, à tout prendre relativement courte, d'une bonne semaine tout au plus, à travers un pays hostile ou du moins contrôlé par l'ennemi, avait permis de reprendre en main, sans avoir à combattre un seul moment, un vaste et riche territoire. Les garnisons anglaises en furent chassées et l'autorité royale s'implantait désormais aux confins des possessions du duc de Bourgogne. L'opération fut évidemment ressentie comme un grand succès par les fidèles de Charles, surtout par ceux qui avaient milité dans un des clans « armagnacs » ou qui y militaient encore et qui, à la cour, s'étaient constamment affrontés à l'autre parti.

La Trémoille avait dû consentir puis acquiescer mais, résigné, il gardait encore la confiance du roi, en homme capable de s'adapter vite à une politique qu'il n'avait pas souhaitée telle. Sans doute est-ce par son entremise, afin de tenir l'un des siens dans une haute charge, que Gilles de Rais fut, le jour du sacre, comblé de faveurs et d'honneurs. Certains auteurs ont affirmé que le roi le fit comte... alors que la baronnie de Rais ne fut érigée en comté que bien longtemps après sa mort. D'autres disent qu'à la cérémonie du sacre, le 17 juillet 1429, Gilles représentait l'un des pairs de France. Plusieurs pairs, certes, se trouvaient absents, mais ni les chroniqueurs du temps, mal renseignés semble-t-il, ni les historiens du XIX^e siècle appliqués à tout reconstituer ne sont tombés d'accord pour établir la liste de ceux qui assistaient le roi ; quant à Gilles, cela semble pure fiction. En revanche, personne ne met évidemment en doute qu'il ait été fait maréchal de France, soit à l'occasion du sacre, soit lors du voyage vers Reims, à un moment qu'aucun témoin, de ceux qui nous restent en

tout cas, ne prit la peine de préciser et que les chroniqueurs, écrivant un peu plus tard, ne s'entendent pas à situer, à quelques semaines ou à quelques mois près. L'occasion s'y prêtait : des quatre charges de maréchal, placées en principe sous l'autorité du connétable, une seule se trouvait effectivement en main, attribuée il n'y avait pas si longtemps, en 1425 et grâce à l'appui de Richemont, à Jean de Boussac, noble du Berry. Deux autres maréchaux ne pouvaient exercer leur office : Pierre de Rieux, de noblesse bretonne, né en 1389 et fait maréchal en 1417, était prisonnier des Anglais qui ne le libérèrent qu'en 1441, et La Fayette, lui de famille auvergnate, avait été envoyé en semi-disgrâce en Languedoc. L'autre charge était vacante.

Gilles de Rais, très jeune encore, âgé à peine de vingt-cinq ans, dut cette distinction, certes, à sa réputation de brillant chevalier, mais ses protecteurs l'ont certainement mis en avant : l'intervention de La Trémoille fut décisive et sans doute est-ce lui qui avait réussi à faire éloigner La Fayette de la Cour.

Le jour même du sacre, Gilles recevait une autre marque de grande faveur : le roi lui confia le soin d'aller chercher la Sainte Ampoule à l'abbaye de Saint-Rémy. Il s'y rendit à cheval, en grande pompe, bannière au vent, en bel appareil, toutes armes et armures étincelantes, accompagné du maréchal de Boussac, du maître des arbalétriers royaux, le seigneur de Graville, et de l'amiral, Louis de Culant. La translation de l'ampoule suivait un cérémonial soigneusement réglé qui, à l'aller et au retour, se déployait dans les rues de la ville, entre le bourg et la cathédrale. Les quatre seigneurs devaient rencontrer l'abbé aux portes de son église et celui-ci, « ayant pris dans ses mains la précieuse relique, revêtu de ses habits pontificaux, recouvert d'un riche parement d'or, montait alors sur un cheval superbe que le roi, suivant l'usage, lui avait envoyé la veille[51] ».

Ces cortèges n'étaient pas simples spectacles futiles et gratuits, mais occasions de montrer qui tenait richesse, pouvoir ou crédit. L'étalage du luxe, cette magnificence et cette largesse servaient un dessein éminemment politique pour bâtir ou conforter une renommée, s'attirer sympathies et fidélités. Pour le sire de Rais, c'était une consécration. Il s'affirmait l'un des hommes du jour, parmi les grands du royaume, et des mieux en cour.

Quelques semaines plus tard, en septembre, il en recevait une éclatante confirmation, par une lettre patente du roi qui lui permettait d'ajouter à ses armes celles des seigneurs de Rais, une « orleure » (= bordure) d'azur à fleurs de lys d'or. Le roi le récompensait de ses « hauts et recommandables services » et d'avoir, pour défendre sa cause, encouru « de grants et pénibles dangiers » ; il rappelait « la prise du Lude et plusieurs hauts faits, la levée du siège que tenaient

naguère, devant la ville d'Orléans, les Anglais [...] et aussi la journée et bataille de Patay où, ledit siège levé, nos ditz ennemis ont été desconfits et, depuis, la chevauchée que nous avons faite naguère tant en la ville de Reims, pour notre couronnement et notre sacre, que d'autre part[52] ». Cette lettre royale est datée de Sully-sur-Loire, de chez La Trémoille donc.

Les partis maîtres des destins

À petites étapes, l'armée royale s'approchait de Paris et menaçait de l'investir complètement. De juillet à août 1429, les villes et forteresses de Champagne et d'Île-de-France, à l'est et au nord de la capitale, assiégées ou mises en demeure de se rallier, finirent par reconnaître leur roi sacré à Reims et l'assurèrent de leur fidélité : Wailly qui appartenait à l'archevêque de Reims, Château-Thierry, Laon, Soissons, Provins, Cressy-en-Brie et Coulommiers ; puis Beauvais, Creil et Chantilly. Charles VII entra dans Compiègne le 10 août. Devait-il se rapprocher davantage et préparer l'assaut ?

Comme d'ordinaire, depuis maintenant plus d'un an, deux factions pressaient le conseil d'avis contraires. Le duc d'Alençon et René d'Anjou, deuxième fils de Yolande d'Aragon, voulaient attaquer au plus vite pour, une fois maîtres de Paris, disposer, face au duc de Bourgogne, d'un acquis de poids et l'obliger à traiter en état d'infériorité, privé de ses alliés parisiens. De son côté, La Trémoille soutenait toujours que bonne diplomatie valait mieux que guerre aventurée, et qu'il convenait de négocier avec Philippe le Bon pour se faire ouvrir les portes de la ville sans coup porter.

Une trêve, signée fin août avec plusieurs chefs bourguignons, ne fit pas beaucoup avancer les choses. Le roi s'installa à Saint-Denis, accompagné de ses deux maréchaux, Boussac et Rais, des deux capitaines certainement les plus décidés à l'action, Xaintrailles et La Hire, et aussi de Dunois dont les intentions, à ce moment-là, se définissent assez mal, malgré son engagement anti-bourguignon jamais démenti. Mais le bon vouloir de Charles VII n'alla pas plus avant : le premier assaut manqué et Jeanne d'Arc blessée par un trait d'arbalète (le 8 septembre 1429), ce fut le retrait sur Saint-Denis et la destruction du pont qui aurait permis de resserrer le blocus ; peu après, l'ost prit la route des pays de la Loire ; puis ce fut la capture de Jeanne à Compiègne (le 23 mai 1430), son procès à Rouen et sa mort sur le bûcher (le 30 mai 1431).

Devant Paris, disent quelques chroniques, Rais s'était couvert de gloire, hardi et fidèle compagnon de Jeanne d'Arc, toujours à ses

côtés, la protégeant, la ramenant dans le camp alors que, sévèrement blessée, les ennemis l'entouraient déjà. Sans doute... le 8 septembre. Mais, dès le lendemain, il s'était retiré sans prévenir ni se justifier, la laissant seule avec de petites troupes. Il obéissait aux ordres qui étaient de rejoindre l'armée royale. En la quittant, il prenait le chemin d'une sorte de disgrâce.

La gloire de Gilles, affirmée si haut à Reims, peut-être hors de proportions avec sa qualité ou ses mérites, n'avait duré qu'un très court temps : pas plus de trois années, de 1426 ou 1427 à 1430. Dès lors, ce furent incertitudes et médiocrité, hasards d'une carrière qui devint plus aventureuse. À tel point que nombre de contemporains l'oublièrent aussitôt. Jean Chartier, chroniqueur généralement si bien informé, si soucieux du détail, un de ces auteurs qui écrivaient très peu de temps après l'événement, ne dit nulle part que Gilles de Rais fut maréchal de France. C'est que sa fortune, heureuse mais précaire, était évidemment liée à celle du maître et protecteur, donc aux hasards des conflits et de jeux politiques. Or La Trémoille, qui avait, en quelque sorte, « fait » Gilles, lui confiant des responsabilités, le chargeant d'honneurs, éprouvait depuis quelques mois de sérieuses difficultés à se maintenir au faite du pouvoir et, un peu plus tard, sa chute entraînerait inévitablement celle de son protégé.

Perdre de vue cette interdépendance des destins est se priver d'éléments d'appréciation et, peut-être, s'attarder à d'inutiles querelles pour définir des intentions. Une de ces controverses d'école a longtemps opposé, au sujet de la capture de Jeanne d'Arc et de l'attitude de Rais, son « compagnon », deux thèses contraires. Vallet de Viriville (1863) affirmait que Gilles avait délibérément trahi Jeanne, se réfugiant pour le moins dans l'inaction. L'abbé Bossard (1886) disait tout autrement, à savoir qu'il fut toujours l'un de ses plus fidèles soutiens, lui vouant une admiration sans bornes.

Quelques auteurs ont soutenu que, près de Jeanne, il s'était « amendé », qu'il avait alors abandonné ses manières brutales et détestables ; que, lui portant respect et dévotion, il s'était réellement lié d'amitié avec elle et lui serait resté très attaché, sans jamais la laisser dans l'embarras. En somme, l'image parfaite du dévoué « compagnon »... L'hypothèse paraît très aventurée et rien de certain ne vient l'appuyer. Souligner, comme s'y risquent certains, la présence de Gilles à Louviers, signant une reconnaissance de dette de 260 écus d'or, alors que Jeanne se trouvait emprisonnée à Rouen, ne signifie évidemment pas qu'il ait eu alors l'intention de la délivrer, ni même qu'il ait manifesté un intérêt particulier pour son sort.

Sans aucun doute, ceux qui, peu après ou plus tard, ont retenu le nom de Gilles de Rais parmi tant d'autres présents sur les champs de bataille, lui accordent généralement une réputation de « très vaillant

chevalier en armes », conquise notamment lors de la prise des Tourelles. Son courage, son expérience du métier des armes et de la conduite des hommes, et une certaine fougue peut-être, n'ont jamais été démentis par ses compagnons. Chef de guerre, il fut vraiment, pendant quelques mois, de Blois à Orléans, Reims et Paris, le « compagnon de Jeanne d'Arc ». Mais cela n'implique pas une totale adhésion à sa politique, à la mission dont elle se dit investie, et à sa farouche volonté d'aller de l'avant. À deux ou trois moments au moins, il fut de ceux qui retardèrent les secours pour Orléans puis l'assaut contre les bastides des Anglais. Qu'il n'ait pas trahi lors des combats, cela semble une évidence. Mais qu'il se soit inconditionnellement rangé près de Charles VII et de Jeanne d'Arc, contre les Bourguignons et les Anglais installés à Paris, ne paraît pas établi.

Cependant, fidélité absolue ou trahison, dévouement ou indifférence, n'est-ce pas un faux problème ? Gilles n'était pas en mesure de décider ; il n'en avait pas les moyens, servant un protecteur bien plus puissant que lui. De plus, en septembre 1429, en abandonnant Jeanne et le siège de Paris, il suivit un ordre de départ cautionné par le roi.

Tout se décidait à la Cour et au Conseil, et c'est là que fut scellé le sort de Jeanne d'Arc. L'important n'est pas de chercher à sonder quels furent les véritables sentiments, penchants et intentions du sire de Rais, maréchal de France, un des capitaines de l'armée du roi ; cela ressort forcément de la spéculation, ou de confidences et de documents précis. Les interrogations et les enquêtes doivent porter sur un plan plus large et plus solide à la fois, la politique royale elle-même, sur les décisions de Charles VII et de ses conseillers, et sur la façon dont ses choix, en ce qui concerne Jeanne, ont été infléchis, conditionnés par différentes campagnes d'opposition.

Les mémoires et chroniques du temps ne manquent pas de dire combien la faveur de Jeanne auprès du roi fut, à Chinon, fort mal admise par une faction, ou, si l'on veut, un « groupe de pression ». Les auteurs citent volontiers des noms et, parmi eux, en première ligne, ceux de Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et de Georges de La Trémoille. Aussitôt Orléans délivrée, l'un et l'autre s'étaient employés, et souvent avec succès, à la desservir auprès de Charles VII, à minimiser et même à occulter son rôle dans cette campagne qui, à leur grand déplaisir, prenait un relief considérable. La lettre du roi rédigée à Sully-sur-Loire, sur les terres de La Trémoille et vraisemblablement sous son contrôle, rappelle les hauts faits de Rais devant Orléans, mais à aucun moment ne mentionne le nom même de Jeanne.

Tout naturellement, cette opposition se fit plus forte au long des

mois : la marche vers Reims enlevait aux Bourguignons le gouvernement de plusieurs places ou pays, et le sacre consacrait une totale rupture avec Paris, avec le régent anglais et ses partisans. C'est alors que se fit jour non plus seulement la volonté de contester une politique de reconquête, de montrer Jeanne mauvaise et imprudente conseillère, mais celle de mettre en doute sa pureté et sa foi, de donner de sa mission une image très trouble, puis maléfique. Il s'agissait de susciter un vaste courant d'opinion susceptible de gagner les foules, sous la conduite de gens d'Église, docteurs et prédicateurs. Les soupçons puis les accusations furent orchestrés, d'abord dans les villes ou les pays soumis aux Anglais et aux Bourguignons. Les capitaines anglais s'y étaient très tôt employés. Ils affirmaient que, sur les champs de bataille, leurs hommes s'enfuyaient, abandonnant leurs chefs et leurs armes, à la seule nouvelle de la présence de Jeanne ; et que cela était, certainement, pure sorcellerie.

L'accusation était lancée, nombre de maîtres de l'Université de Paris et plusieurs évêques prirent le relais, insistant constamment sur le crime d'hérésie ; et Jeanne d'Arc fut, dès lors, comme « diabolisée ». Dès le 26 mai 1430, l'Université écrivait au duc de Bourgogne, demandant que Jeanne lui soit livrée.

À nouveau, le « Bourgeois de Paris » porte témoignage de ce gouvernement de l'opinion et de cette hystérie collective, soigneusement entretenue. Dans la ville, et sans nul doute dans bien d'autres cités du royaume, rien n'était négligé pour dresser le peuple contre Jeanne d'Arc et, du même coup, frapper de suspicion tout ce que le roi de Bourges avait pu entreprendre et mener à bien, jusqu'au sacre, évidemment ; ensuite les mêmes discours s'appliquèrent à justifier la façon dont elle fut livrée aux Anglais, au tribunal ecclésiastique de Rouen, et conduite au bourreau.

Jeanne, cela ne devait faire aucun doute, était une sorcière, guidée par les puissances du Mal. Le bon peuple fut amené à prendre conscience du pacte qu'elle avait conclu avec le Malin. Le jour de la Saint-Martin, « un dominicain, inquisiteur de la foi », fit un discours interminable pour montrer comment le diable l'avait séduite et conduite sur un mauvais chemin ; il expliqua aussi que les forces des ténèbres s'étaient dressées contre les justes, contre le vrai roi, celui du traité de Troyes, Henri VI d'Angleterre. Il accusa les mauvais confesseurs ou prédicateurs qui usaient de leur influence, auprès des femmes surtout. Quatre d'entre elles furent accusées d'hérésie et de sorcellerie ; trois furent prises, jugées et condamnées. Elles avaient été « gouvernées », endoctrinées en somme, par le fameux frère Richard, franciscain, qui prêcha si longtemps et si bien au cimetière des Innocents à Paris. Or ce frère Richard avait d'abord corrompu Jeanne d'Arc elle-même : le jour de Noël, dans la ville de Jargeau, il lui avait

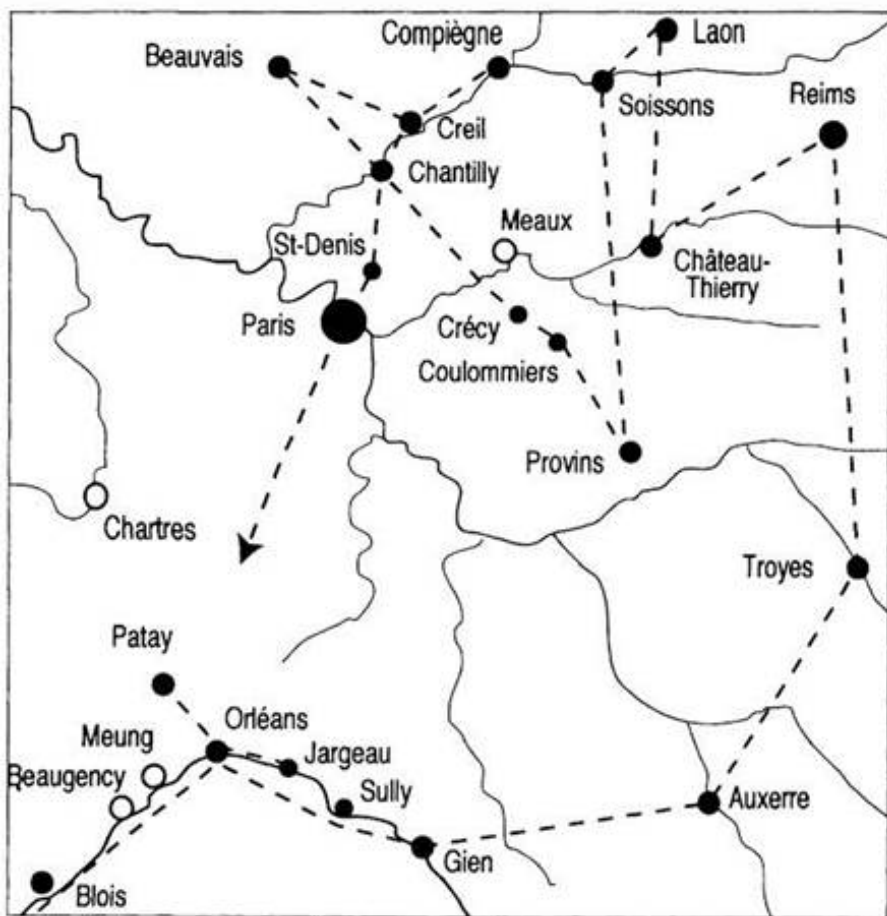
donné trois fois « le corps du Christ [l'hostie] en un seul jour, ce dont il estoit moult à reprendre[53] ». Entre dominicains et franciscains, le procès de Jeanne d'Arc, porté sur la place publique, s'inscrivait ainsi dans une autre querelle, entre les deux ordres mendiants les plus actifs, sociétés de sermonneurs renommés, qui semblaient bien avoir chacune choisi son camp. En tout cas, l'accusation d'hérésie, appuyée sur le fait d'avoir reçu l'hostie deux ou trois fois dans la journée, était sans cesse rappelée. C'était plus qu'une rumeur : une suite d'affirmations concertées qui, sans nul doute, répondaient à un mot d'ordre.

Le « Bourgeois » dénonçait les crimes de ces mauvaises femmes exactement de la même façon que ceux des larrons qui couraient les campagnes, et que l'on devait pendre sitôt pris. Des méfaits de ces sorcières, les habitants étaient informés, sans cesse tenus en alerte et mobilisés pour de grandes séances et démonstrations de dévotions et prières. Dans ce climat de suspicion générale et d'antagonismes exacerbés par les haines et les désirs de vengeance, les rivalités, à l'origine seulement politiques, les querelles pour prendre ou garder le pouvoir, finissaient par trouver de graves prolongements sur le plan religieux. L'adversaire devenait l'hérétique livré à la réprobation populaire, couvert d'opprobre, rendu responsable des malheurs du temps, souvent condamné au bûcher. C'était une arme de guerre civile, un moyen de noircir l'ennemi, plus encore de l'exclure. Une dizaine d'années avant l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, Armagnacs et Bourguignons s'accusaient communément les uns les autres d'hérésie ; chaque parti patronnait une confrérie religieuse, placée certes sous la protection d'un saint patron mais qui affichait clairement son appartenance et son combat au service de la cause : confrérie de Saint-André pour les Bourguignons, et de Saint-Laurent, dite aussi du *blanc manteau* ou des *bons catholique*, pour les Armagnacs[54]. Chaque parti avait ses bannières et les hommes portaient des vêtements ou ornements aux couleurs distinctes, faciles à reconnaître dans la foule[55]. L'esprit d'exclusion s'imposait en tout, sans aucune sorte de mesure ni de pudeur. Les chefs et même les gens du commun de l'autre faction étaient proclamés impurs, rejetés hors de la communauté des bons chrétiens, excommuniés : « [...] la veille de la Saint-Martin d'hiver, fut faite une procession générale à Nostre-Dame de Paris et là, devant tout un peuple fut maudite et excommuniée toute la compagnie des Arminas, et tous leurs aidans et confortans, et furent nommés par noms tous les grants signeur de la maldicte bande[56]. » Cela ne semblait, en aucune manière, ni étrange ni abusif, ni même exceptionnel : « et deux ou trois fois devant avait esté faite à Paris telle procession et excommuniement de la faulce bande[57] ».

Au temps de la campagne d'Orléans et du sacre, rien de cela n'était oublié, hommes et femmes du parti adverse étant toujours désignés comme hérétiques et sorciers, livrés à la vindicte publique et promis au bûcher. Jeanne d'Arc fut, dans des circonstances dramatiques, l'une des victimes de cette chasse aux sorcières ; mais non la seule, loin de là. Le 3 septembre 1430, un peu plus de trois mois après sa capture à Compiègne, deux femmes soupçonnées de pratiques magiques et de diverses formes d'hérésie étaient arrêtées à Compiègne et conduites à Paris. L'aînée, nommée Péronne, « estoit de Bretagne bretonnant » et disait « que, pour elle, Jeanne d'Arc estoit bonne et qu'elle avoit agi selon Dieu » ; elle affirmait avoir vu Dieu plusieurs fois, « [...] long vestu de robe blanche et une huque vermeille » ; elle lui avait parlé « comme un ami fait à autre » ; et, enfin, « elle recongneut avoir deux fois receu le précieux corps de Nostre Seigneur en un jour ». Elles furent brûlées[58]. Larrons pendus, sorcières brûlées, tous étaient, bien entendu, « de la bande des Armagnacs ». Une autre femme, appelée Catherine de La Rochelle, allait encourager et conduire les hommes d'armes du roi Charles ; c'était, évidemment, une sorcière. À Rouen, enfin, les Anglais firent emprisonner, condamner et mettre à mort deux autres femmes prises, disait-on, sur le champ de bataille et « reconforteresses des soldats[59] ».

Martin Le Franc, auteur d'un livre intitulé *Le Champion des Dames*, disait longuement les succès et les malheurs de Thomas Couette, natif du Mans, ardent partisan de Jeanne d'Arc, qui fut brûlé à Rome en 1432, juste un an après elle. Ce Thomas était un carme, frère errant qui, suivi d'une troupe de disciples, allait de ville en ville prêcher contre les cartes à jouer, les dés, les ceintures, et les hennins des femmes qu'il faisait jeter sur de grands bûchers. Il séjourna ainsi pendant quatre jours à Abbeville, attirant de grands concours de foules : « Heureux n'estoit qui n'y estoit / à peine la terre on baisoit / sur laquelle il avoit marché. » La Commune lui fit don, « pour ses notables sermons », de vingt livres parisis, d'un bréviaire valant quinze pièces d'or, et paya quatre sergents d'armes pour maintenir le peuple sur le champ de foire où il parlait, « afin que les hommes ne se maillassent point avec les femmes, si qu'il appert par cedulle desdiz maiire et échevins[60] ». Ce frère Thomas jetait les mêmes anathèmes, reprenait dans ses discours les mêmes incantations et objurgations que le frère Richard, que les Parisiens du parti bourguignon accusaient d'avoir soutenu Jeanne d'Arc de ses conseils et réconforts.

*Gilles de Rais «compagnon» de Jeanne d'Arc
(mars-septembre 1429)*



En ces temps où les factions ne s'affrontaient que rarement les armes à la main mais plutôt à coups d'intrigues, d'accusations et de libelles pour discréditer et exclure l'adversaire, l'Église eut à connaître plus d'un procès pour sorcellerie, certains fabriqués du tout au tout. Celui de Rouen ne faisait pas véritablement exception. En tout cas, nul doute que ces entreprises si bien concertées pour accabler Jeanne d'Arc et la dire coupable de mauvais commerces avec le démon, que ces suspensions et accusations contre plusieurs personnes du parti d'Orléans et du roi aient gagné nombre de conseillers dans l'entourage de Charles VII ; lui-même abandonna Jeanne à son malheureux sort[61]. Gilles de Rais, en ce jour du 9 septembre 1429, ne trahissait pas : simplement, il se conformait et s'alignait sur les options qui, décidément, l'emportaient à la Cour et dans les conseils. Il suivit l'ost royal et resta dans le sillage et la clientèle de La Trémoille, de ce parti qui l'avait porté au faîte des honneurs. Maréchal de France, il

demeurait fidèle et pouvait espérer suivre cette voie.

Mais l'horizon s'assombrit très vite. L'étoile de La Trémoille, en butte à trop d'hostilités, trop marqué par son attentisme et par quelques décisions contestées, commençait à pâlir. Face à lui, l'autre parti rassemblait de nouvelles forces. Conduit bien sûr par Richemont, il pouvait compter sur de fermes appuis : le duc d'Alençon, les Laval, quelques grands seigneurs des pays de l'Ouest et, surtout, les Angevins avec Yolande d'Aragon et son fils Charles, qui tentait déjà de s'imposer dans les faveurs du roi.

Le temps des complots

Un des plus fermes artisans de ce parti angevin, ennemi déclaré de La Trémoille, fut Jean V de Bueil. La tradition, souvent rappelée, voulait que sa famille soit issue d'une branche cadette des Grimaldi de Gênes, celle maîtresse, entre autres, du fief de Brèglia (Breil-sur-Roya au nord de Vintimille) ; cette famille, chassée de Gênes et de Ligurie lors des guerres civiles, aurait émigré en Touraine vers 1250 et donné son nom à Bueil, bourg de l'Anjou. Les Grimaldi furent en Italie, dans les premières années 1400, les solides alliés des Français, ou plutôt des Angevins, pour la conquête du royaume de Naples et cette alliance s'imposait encore en Anjou même. Jean V était le fils de Jean IV de Bueil, tué à Azincourt, dont le père, Jean III, avait été chambellan du duc d'Anjou, puis du roi de France. Pierre de Bueil, frère de Jean IV, avait lui aussi tenu un rôle important auprès de Charles VI, capitaine des gens d'armes et surtout bailli de Touraine, puis bailli des domaines royaux, des « exemptions » disait-on, dans le Maine, l'Anjou et le Poitou (de 1392 à 1411). Notre Jean V de Bueil n'avait que neuf ans à la mort de son père ; sa fortune fut alors assurée par son oncle Hardouin, évêque d'Angers, président de la chambre des comptes de Louis II d'Anjou, qui lui fit avoir en fief le château et la seigneurie de Château (Château-la-Vallière en Touraine)[62].

Ces Bueil, on le voit, n'étaient pas du tout négligeables. Or Jean V avait de sérieuses raisons de s'opposer à La Trémoille qui, marié à Catherine de l'Île-Bouchard, revendiquait une trop large part des droits de la mère de cette Catherine, héritière elle-même de Jean IV du Bueil. Querelle de familles, querelles d'héritiers...

Aussitôt revenu de l'expédition avortée contre Paris, pressé certainement d'attaquer les Angevins et Richemont dans le Maine et l'Anjou, La Trémoille lançait les compagnies d'armes de ses alliés et protégés contre leurs fiefs et leurs places fortes. Le principal chef de guerre à sa solde était alors Rodrigue de Villandrando, déjà célèbre

par ses succès en Dauphiné où, appelé par le gouverneur, le sire de Gaucourt, il avait infligé une sévère défaite au prince d'Orange, allié de Philippe le Bon, à la bataille d'Authon ; mais célèbre aussi pour ses raids et ses brigandages en Limousin, Auvergne et Guyenne. En septembre 1432, il menaçait la ville d'Angers. Son camp était établi aux Ponts-de-Cé avec six cents lances à sa solde, et c'est là que Jean de Bueil, accouru en hâte à la rescousse, le contraignit à une retraite humiliante (la « détrousse des Ponts-de-Cé »)[63].

Gilles de Rais était à la tête d'une autre bande, engagé lui aussi dans cette sordide querelle entre deux partis de cour, dans cette véritable guerre « féodale » qui se limitait à des campagnes de pillages et de dévastations : rien d'autre que de brûler, détruire, ne laisser derrière soi que champs de ruines. Dans l'hiver 1429-1430, capitaine de la garnison de Sablé, place angevine, il la livra aux La Trémoille et terrorisa les pays d'alentour, menant ses hommes d'armes à piller les moindres villages. S'il devait renoncer à s'emparer du couvent fortifié de Château-l'Hermitage où s'était retranché Jean de Bueil, quelques jours plus tard un heureux coup du sort lui livra celui-ci. Il le fit enfermer dans la forteresse de Sablé, au secret, « tout seul en une grosse tour » où, de l'aveu du malheureux lui-même, « il avait loisir de regarder, songer et imaginer[64] ». Songer, bien sûr, aux délices de la délivrance et de la vengeance... Les péripéties de cette petite guerre de partisans, aux allures de règlements de comptes et aux horizons fort limités, n'ont pas laissé grandes traces chez les chroniqueurs patentés du royaume, occupés d'événements bien plus importants ; elles ne sont connues que par le *Jouvencel*, livre de la main de Jean de Bueil lui-même, écrit à la façon d'un roman de chevalerie de ce temps. C'était un exercice littéraire plutôt qu'une approche historique, mais l'un des familiers de Jean, Guillaume Tringant, élaborait une sorte d'appendice qui donne quelques clés, restitue pour l'essentiel la trame chronologique et propose des identifications[65].

En décembre 1430, ou tout au début de 1431, Yolande d'Aragon et sa suite étaient attaqués près d'Angers par un parti armé, sorti de Champtocé, fief du seigneur de Rais. Les assaillants emmenèrent plusieurs hommes de l'escorte et firent main basse sur chevaux, charrois et bagages. L'affaire fit grand bruit et nombreux devaient être ceux qui, en 1440, au moment de l'arrestation de Gilles et lors de son procès, s'en souvenaient assez pour précipiter ou favoriser sa chute. Vingt ans plus tard encore, en 1451, les gens de la cour des comptes d'Angers rappelaient, écrivant au roi René, que Jean de Craon et Gilles de Rais avaient « prins aussi et dérobé ou faict par leurs gens prendre, détrousser et desrober nombre de gens et de chevaux audit lieu de Champtocé[66] ». Ces brigandages et harcèlements indisposaient le duc de Bretagne et le roi ; ils paralysaient forcément ou retardaient les

entreprises de reconquête contre les Anglais et finalement, portaient peu de fruits.

Aussi, sans doute lassé de ne jamais aboutir à quoi que ce soit d'important, La Trémoille tenta-t-il de négocier et de se concilier de nouvelles faveurs en s'entremettant pour apaiser la querelle qui opposait Yolande au duc de Bretagne, depuis que celui-ci avait rompu l'engagement de sa fille Isabelle avec Louis III d'Anjou pour la marier à Guy IV de Laval (en 1430). Il désigne Jean de Craon et Gilles de Rais pour organiser des rencontres qui se tiennent, effectivement, à Champtocé, du 22 au 24 février 1431 : longs pourparlers et tractations complexes dont l'écheveau se démêle mal. Il s'agissait, pour le principal, de préparer puis de sceller une alliance matrimoniale entre Anjou et Bretagne. Le duc Jean V et son frère Richemont étaient présents ; La Trémoille offrait ses bons offices. C'est là que fut décidé le mariage de François de Bretagne, fils du duc, avec Yolande, fille de Yolande d'Aragon. Célébré en grande pompe à Nantes, en août 1431, ce mariage marquait la réconciliation entre les deux maisons princières. Jean V y gagnait la place de Beaufort-en-Vallée, remise par les Angevins, mais il en confiait le commandement à Guillaume de la Jumelière, fidèle de Gilles de Rais[67].

Dans le même temps, Charles d'Anjou réussissait à triompher à la Cour. La Trémoille, qui avait sans doute pensé se concilier ce parti Richemont-Anjou, le trouva, au contraire, irréductible. À coup sûr, le connétable voulait sa perte. Déjà, au début de 1420, restant certes en retrait et ne laissant rien dire de sa participation, Richemont s'était lié avec Louis d'Amboise qui fomentait un complot pour enlever La Trémoille et, sans doute, tenir le roi sous surveillance en lui imposant d'autres conseillers. Comme souvent entre grandes familles nobles, la querelle Amboise-La Trémoille prenait ses raisons dans les heurts de politiques matrimoniales conduites durement.

Un premier projet d'enlèvement de La Trémoille échoua, en 1429 ; les deux principaux protagonistes, André de Beaumont et Antoine de Vivonne, furent graciés. Une deuxième tentative, en 1430, n'eut pas davantage de succès ; les trois conjurés avaient suivi la Cour dans tous ses déplacements, de Gien à Sens, puis encore à Gien, et se proposaient d'agir lors d'une partie de chasse. Le complot dénoncé, Amboise, Beaumont et Vivonne furent arrêtés, traduits devant le parlement de Poitiers, convaincus du crime de lèse-majesté, accusés d'avoir préparé ce complot « de courage corrompu, par ambition et convoitise » et condamnés à mort[68]. Seul Amboise eut sa peine commuée.

Arthur de Richemont prit alors directement ses risques et, grâce à ses alliances et complicités, réussit enfin lors de la troisième entreprise. En pleine nuit, le 10 juillet 1433, Georges de La Trémoille

est surpris et attaqué, dans sa chambre du château de Chinon, par un fort parti de quatre-vingts hommes armés. Tentative d'assassinat à coup sûr : blessé d'un coup de lance, il ne fut sauvé que par son obésité : l'arme ne lui fit guère de mal. Les chefs conjurés, Jean de Bueil, Pierre de Brézé, le sire de Chaumont et Prégent de Coëtivy, l'emmenèrent prisonnier jusqu'au château de Montrésor. Cela s'était passé à quelques pas du logis du roi ; mais le lendemain les responsables n'hésitèrent pas à se présenter devant lui, et invoquèrent l'accord de Charles d'Anjou. Charles VII acquiesça et, lors de la réunion des Trois États à Tours, laissa justifier l'enlèvement, dont les auteurs furent désormais « reçus en sa bonne grâce ». Il fit même dire publiquement combien il regrettait que son connétable de Richemont ait été « si longtemps éloigné de lui par le moyen et pourchaz d'aucuns malveillants[69] ». Quant à La Trémoille, il ne fut libéré que par l'intervention, intéressée certainement, du sire de Bueil et contre de dures conditions : paiement d'une somme de quatre mille pièces d'or et promesse de faire élargir Louis d'Amboise ; il s'engageait aussi à ne plus paraître à la Cour et se retirait dans ses seigneuries, toujours aussi riche malgré tout mais incapable, pour le moment, de poursuivre de grands desseins.

Le retour au pouvoir d'Arthur de Richemont provoqua tout naturellement de considérables changements dans la conduite des affaires et, surtout, dans la distribution des charges et des faveurs. Le connétable ne pardonnait pas à ses ennemis et sut tenir à l'écart les indécis. Les Bretons et leurs alliés le suivirent et occupèrent en force son hôtel, son conseil et les postes de commandement : Gilles de Saint-Simon chambellan, Thomas Chapeau médecin, Jean de La Haye, Guillaume de Vendel et Guilho maîtres d'hôtel ; puis Jean Guillepoux aumônier, qui devint chanoine de Notre-Dame de Paris, et Guillaume Gruel qui écrivit, pour servir son maître, une *Vie de Richemont*, diffusée du mieux que l'on pouvait et qui connut encore deux nouvelles copies, une centaine d'années plus tard[70].

Gilles de Rais, considéré comme un homme de La Trémoille, fut écarté de ce cercle des conseillers. Face à un tel retournement, son grand souci fut bien sûr de survivre comme chef de guerre, comme maréchal de France et, pour ce faire, de se chercher de nouveaux appuis. Peu de temps auparavant, en 1427-1428, il était passé, sans trop de mal ni de déboires, de la clientèle de Richemont à celle de La Trémoille. Pouvait-il maintenant, de façon aussi heureuse, aller dans l'autre sens ? Avait-il réussi à se ménager quelques sympathies, à rendre des services au connétable, sinon à la Cour ? Certains l'ont dit et fait remarquer qu'il fut l'un de ceux qui, au lendemain de la délivrance d'Orléans, auraient insisté auprès de Charles VII pour qu'il accepte l'aide de Richemont et le relève de sa disgrâce. Les mêmes

auteurs veulent aussi le montrer rangé du côté de ceux qui refusèrent de suivre La Trémoille, lorsque celui-ci abandonna le siège de Paris pour gagner le plus vite possible les pays de la Loire. À ce moment-là, le sire de Rais aurait déjà tenté de se faire admettre parmi les amis des Angevins[71]. Inventions ? Complaisances de biographes trop zélés ? Trop de faits semblent démentir la thèse.

Toujours est-il que, dans ses démarches et ses tentatives de ralliement, il ne réussit en rien. Était-il, à ce moment-là, encore trop engagé avec La Trémoille ? En tout cas, Richemont et les Angevins ne l'acceptaient pas. L'auteur de la *Vie de Richemont* s'applique à ne jamais dire son nom, ni pour la délivrance d'Orléans ni pour la marche vers Reims ; il le traite en ennemi, du moins en créature des ennemis, et le rejette dans l'ombre, comme par mépris[72]. Gilles de Rais s'était trop longtemps marqué dans une clientèle pour espérer un beau retournement. Le voici donc évincé, sans protecteur, livré à lui-même dans une situation difficile, souvent précaire, contraint à des initiatives hasardeuses. Appliqué à paraître fastueux pour faire croire à une meilleure fortune, l'argent commençait à lui manquer.

Cependant, il n'abandonnait pas encore et, sans patron capable de le soutenir, trouvait à servir loin de ses terres, pour une bonne cause. En août 1432, il combattait avec ses gens dans Post qui, tout près de Paris, se portait au secours de Lagny assiégée par Bedford, qui disposait de « plusieurs grosses bombardes et autres habillements de guerre », et avait jeté un pont sur la Marne pour renforcer le blocus. Cette armée française, acclamée par les bourgeois de la ville comme naguère celle de Jeanne d'Arc devant Orléans, était commandée par Dunois, Gaucourt, Rais et Rodrigue de Villandrando. Au lendemain d'une rude bataille où les Français eurent deux de leurs capitaines tués, Gaucourt entra dans la ville, tandis que les autres compagnies passaient la rivière près de La Ferté-sous-Jouarre, et se dirigeaient vers l'ouest, comme pour attaquer Paris. Aussitôt, Bedford levait le camp pour courir vers la capitale, laissant sur place, en plein désarroi, une énorme quantité de vivres et de matériel, bombardes et autres. Gilles de Rais ne se fit pas oublier et il est possible que cette victoire, chantée si haut dans le royaume, lui ait permis de redorer quelque peu son blason[73].

Quelque temps plus tard, le voici dans l'armée que Charles d'Anjou, Arthur de Richemont et le duc d'Alençon avaient rassemblée, avec Jean de Bueil, Brézé, Prégent de Coëtivy et Louis d'Amboise, pour se porter au secours de Sillé-le-Guillaume, menacé par les Anglais d'Arundel. Les deux armées ne firent longtemps que s'observer ; finalement, les Anglais, qui s'étaient d'abord cantonnés dans Sablé, revinrent à l'assaut et, faute de pouvoir prendre le château, réussirent à rentrer dans la ville. Gilles s'y trouvait, pour

servir certes, mais aussi pour défendre les biens de son lignage : cette seigneurie de Sillé appartenait à l'épouse de son grand-père Jean de Craon, et Gilles de Sillé demeurait l'un de ses compagnons les plus fidèles, depuis Machecoul et Tiffauges.

Ce fut son dernier haut fait d'armes, sa dernière campagne dans une troupe conduite par les princes ou de grands capitaines bien en cour. Dès lors nous ne le voyons plus en telle compagnie. Il n'était plus au roi et encore moins aux Angevins qui ne le sollicitaient en aucune occasion. Il ne pouvait que retourner, misérablement, à La Trémoille qui l'engagea à rejoindre deux compagnies gardées à sa solde en Bourgogne, afin de délivrer Grancey, place du duc de Bourbon son allié, assiégée par les Bourguignons. Il lui avance dix mille pièces d'or et lui donne assurance que le roi le dédommagera, plus tard, du surplus de ses mises. Rais se lance effectivement dans l'aventure : il lève des troupes en Bretagne... mais se borne à de faux-semblants et, par lassitude ou faute de trouver assez d'argent, renonce bientôt, confiant le commandement de ses hommes, déjà mal payés, à son frère René de La Suze. Grancey, mal secourue, se rendit sans combattre à Philippe le Bon, le 15 août 1434.

Trois mois plus tard, La Trémoille venait relancer Gilles à Orléans et le prenait à sa suite pour une chevauchée vers Montluçon et autres places du Bourbonnais, au secours, cette fois encore, du duc de Bourbon toujours en guerre, toujours menacé sur ses terres par les Bourguignons. Rien d'important...

Une dernière affaire ne le conduisit guère plus avant sur le chemin d'un renouveau de célébrité. La Trémoille s'efforçait de retrouver quelque crédit, de se faire présent où que ce soit, d'entretenir une clientèle qu'il voyait de plus en plus amoindrie. Toute occasion lui paraissait bonne... et Gilles de Rais s'y impliquait, risquait encore un peu plus de ses deniers pour lever et payer des hommes. En février 1435, ce fut pour combattre Jean de Luxembourg qui, allié des Bourguignons, menaçait la ville de Laon. Gilles se rend à Lyon, emprunte tout ce qu'il peut aux banquiers, revient à Langres et distribue des soldes. Mais c'est loin du compte et ses capitaines refusent de le suivre. Rien ne peut se faire et il regagne Orléans, occupé à d'autres projets, à vendre ses biens, terres et reliquaires[74].

Ces dernières entreprises, ces échecs successifs lui avaient fait perdre tout appui et tout crédit. Ses grandes dépenses et la façon, déjà, dont il se dessaisissait de ses héritages, tout cela était bien connu ; sa réputation d'homme menacé par la faillite courait les conseils : « depuis que le roy [...] eut congnoissance de la prodigalité notoire, simple et petit gouvernement dudit Gilles, il ne lui bailla aucune charge de conduite, combien que alors les affaires dudit roy fussent bien grandes, et le réputoit ledit seigneur pour son indiscretion et

prodigalité indigne d'avoir charge administrative pour son royaume et ainsi le déclarer par plusieurs et diverses fois en plusieurs lieux[75] ». Gilles de Rais, maréchal de France, n'est plus jamais présent aux grandes entreprises : ni pour la course en Picardie, sous le commandement de La Hire et de Xaintrailles, où les hommes prirent « grant foison de bestail tant bestes à cornes que à layne, avec grant quantité de prisonniers de divers estaz » ; ni pour la prise de Saint-Denis. Il ne semble pas avoir participé, même de façon modeste et épisodique, à la reconquête au nom du roi des places fortes du Maine et de l'Anjou, reconquête qui, pourtant, mobilisait tant d'hommes et d'efforts. Pour lui, ce temps était révolu. Le procès-verbal de la signature de la paix d'Arras (21 septembre 1435) entre Charles VII et Philippe le Bon ne porte pas son nom : absence significative entre toutes, si l'on considère le grand nombre de capitaines qui, en cette occasion, assistaient le roi[76].

Tout cela donne, à l'évidence, une image moins brillante que dans la légende de ce « grand seigneur », de ce « chef de guerre »... qui, en fait, ne s'était illustré que dans quelques combats, pendant quelques mois, pas davantage. Gilles de Rais a tout juste trente ans lorsqu'il doit, contraint et forcé par manque d'emploi et de crédit, abandonner le métier des armes au service du roi. Ce renoncement, ou plutôt cette mise à l'écart, s'accompagnait d'une véritable déchéance politique et sociale. Il ne se retirait pas pour s'enfermer dans ses châteaux, au faîte d'une grande renommée, mais comme un homme en marge, comme un homme dont les faits d'armes, depuis plusieurs années déjà, n'emportaient plus l'estime. L'absence de protection et de subsides, même irréguliers, le manque d'argent faisaient de lui le chef d'une bande plus souvent engagée dans de petites entreprises de brigandage que dans de véritables campagnes. Ses seules préoccupations étaient ou de défendre ses biens, d'affirmer ses prétentions contre ses voisins, ou, plus ordinairement, de gagner du butin, de faire des prisonniers mis à rançon, de razzier vivres et monnaies.

De 1435 à 1440 il tint garnison dans ses châteaux du pays de Rais et des marches du Poitou. Là, il rassemblait de petites compagnies d'hommes d'armes et les conduisait, ou les faisait conduire, par un capitaine fidèle, sur les terres d'alentour, à l'assaut parfois d'une forteresse qui lui portait ombrage et qu'il entendait mettre à sac. Les dernières années de sa vie n'ont, même de ce seul point de vue des armes, rien apporté de plus à sa gloire, tout au contraire. Il se trouvait renié par le duc, poursuivi même par les officiers du roi qui s'efforçaient de mettre les troupes de brigands à raison : « À cette époque [...] il est à la tête d'une compagnie analogue à toutes les compagnies de routiers et d'écorcheurs qui infestent le pays, se battent les unes pour le roi, les autres contre lui. Il n'est rien d'autre, en 1439,

qu'un chef de bande analogue, à bien des égards, à ceux que leur férocité rendit célèbres. Il n'est pas le moins féroce, il l'est d'une autre manière ; des chefs de bandes connus, il n'a pas ce réalisme roué ; ceux-ci n'ont pas son ignominie[77]. »

Manque de réalisme ? Certainement, puisqu'il se trouvait souvent du mauvais côté et ne réussissait rien, courant toujours plus vite à la ruine.

Chef de bande ? Sans aucun doute, car il ne disposa jamais d'autre commandement que sur ses propres compagnons : aucune lieutenance, aucune délégation, ni charge du duc ou du roi. Cette « bande » du sire de Rais était connue et tenait mauvaise réputation ; elle était effectivement vue comme une troupe exclusivement à la solde du maître et ne servait que ses ambitions, ses querelles ou ses caprices. Au retour d'Orléans, en 1435, ce n'était déjà plus qu'une compagnie amoindrie soit parce que, depuis des mois, il n'avait pu payer ses hommes, soit parce que certains chevaliers, tels Guillaume de la Jumellière, l'avaient quitté, sentant le tour pris par ses activités, peut-être même alarmés par les rumeurs et plaintes l'accusant de crimes. Ne restaient près de lui que des bons à tout faire, à la fois capitaines d'armes, messagers, pourvoyeurs, chargés de missions, serviteurs et chefs de la domesticité. Presque tous sont demeurés dans sa clientèle, dans sa familiarité même, pendant tout le temps des désordres. Les gens de Rais et de Nantes, et de Champtocé aussi, les connaissaient bien et les redoutaient, sombres figures annonciatrices de malheurs.

Les « héritiers » de Gilles en parlent, bien entendu, dans le fameux *Mémoire* de 1435 ; ils déplorent leur mauvaise influence et leur attribuent nombre de méfaits, mais restent pourtant dans le vague et ne précisent pas leurs fonctions[78]. Ce sont des noms, rien de plus : Rossignol et André Buschet, Connet de Villeblanche, Robin Ronnullart dit Petit Robin, Hiquet de Brémont ; ou encore Nicolas Murent homme d'Église d'Angers, Petit Jehan cordonnier de Châteauneuf-sur-Sarthe, Guillaume Guérif de Craon. Le sire de Rais recueillit aussi et prit à son service des « routiers bretons », rescapés mais demeurés sans emploi après les guerres de succession de Bretagne et qui, depuis lors, tenaient plusieurs forteresses en Anjou et Poitou, pillaient et rançonnaient les campagnes, lançaient même des raids sur Orléans[79].

De la propre maison de Gilles, de son hôtel et de la suite qui l'accompagne dans ses voyages, quelques noms reviennent plus souvent : Gilles de Sillé, Poitou, Henri Girard dit Henriet, tous très souvent mis en cause pour divers crimes. Et, parmi eux, un certain nombre de Normands. Jean de Craon en avait déjà pris quelques-uns près de lui ; après la mort d'Anne de Sillé, sa seconde épouse, il fut le tuteur d'un fils du premier mariage de celle-ci, Jean de Montéjean,

baron de Sillé, lequel, sans doute mal conseillé, dilapida tous ses biens et fut interdit à la demande de ses autres parents ; destin qui annonce étrangement celui que Gilles devait connaître[80]. C'est aussi Jean de Craon qui recueillit d'abord Roger de Bricqueville, Normand en exil, avant que Gilles ne le prenne comme homme de confiance, au point de lui signer, en décembre 1434, procuration pour marier sa fille, Marie, alors âgée de quatre ou cinq ans.

DEUXIÈME PARTIE
LA COURSE À LA RUINE

I

LES FOLLES DÉPENSES ?

La chapelle de Machecoul

Tout ce qui est dit sur la façon de vivre de Gilles de Rais, sur ses « folles dépenses », est, à quelques rares exceptions près, inspiré du fameux *Mémoire* rédigé, en 1435, par ses héritiers afin d'obtenir du roi sa mise en tutelle et de lui signifier l'interdiction de vendre ses biens. Or, de par sa nature même et son but avoué, ce *Mémoire* ne peut être que suspect, entaché d'exagérations, alourdi de fables.

Les héritiers voulaient trop convaincre mais restaient constamment dans le vague ; leur dessein n'était pas d'établir un bilan exact en donnant des références, mais de brosser un tableau aussi noir que possible, de présenter l'image d'un homme hors du sens, incapable de gérer sainement ses affaires. Ils ne procédaient que par affirmations à l'emporte-pièce, imprécises, mettant en avant des chiffres considérables, parfaitement invraisemblables, sans jamais pouvoir, ni même tenter, de les justifier. Tout au long de leur plaidoyer, ils n'allèrent pas au-delà de formules très générales, qui n'apportaient rien de précis : « Sa table était ouverte à tout le monde, et couverte de ce qu'il y avait de plus délicat en viandes et de plus exquis en vins ; et les repas étaient suivis, dans certains jours, de spectacles que l'on appelait les mystères » ; ou : « Chez lui, à toutes les grandes fêtes, notamment à l'Ascension et à la Pentecôte, c'étaient des fêtes, des cérémonies splendides où l'on représentait avec un luxe inouï des mystères accompagnés d'orchestres, et de ces danses de caractère que l'on appelait *morisques* » ; ou encore : « Ce luxe, il le mettait partout, dans l'architecture et le mobilier de ses châteaux, ses équipages, ses habits, sa table et ses fêtes » ; ou enfin : « Tout cela était chez lui plus brillant, plus magnifique que chez les rois et les empereurs »[81].

Ces formules, jugements et condamnations, toujours les mêmes, d'un conformisme navrant, furent invariablement repris, jusqu'à satiété mais sans bénéfice d'inventaire, par tous nos livres d'histoire. Nous sommes, à chaque lecture, conviés à penser que le sire de Rais « tendit à être le plus magnifique seigneur de la France entière » et que « ce fut par là, par ce luxe exagéré, par l'exaltation d'orgueil que

ce luxe révélait et inspirait, par là que commença sa perte... », puis que « devant un luxe pareil et des dépenses aussi insensées, il n'y a pas de fortune qui tienne »[82].

L'image d'un Gilles de Rais prodigue à l'excès s'est ainsi imposée de façon quasi automatique, sans nuances. Faut-il y adhérer sans réticences ? Rappeler ce que disaient les contemporains, et même ses proches parents, présente bien sûr un certain intérêt et tout, exagérations chiffrées mises à part, n'est sans doute pas faux. Mais parler, comme c'est souvent le cas, de « luxe effréné » témoigne d'une approche historique pour le moins hasardeuse et mieux vaut tenter d'atteindre le concret, en insistant sur ce qui semble le mieux – ou le moins mal – établi. Par ailleurs, l'important paraît de replacer ce luxe si vivement reproché au sire de Rais dans son temps. Ces dépenses, toujours présentées comme excessives, étaient-elles alors, pour un noble chargé d'office et désirant se placer en vedette, tellement scandaleuses, signes d'extravagances débridées ? Sans doute pas... Souvent, et pas toujours à tort, nombre de clichés évoquent les bizarreries de la mode à cette époque, la recherche de tissus de grand prix, de bijoux et d'ornements insolites ; sans compter un goût de plus en plus vif pour ce qui se disait étrange, pour le jamais vu. Le costume de cour, les livrées princières, les assemblages et juxtapositions de couleurs, les emprunts aux façons orientales, tout témoignait du désir de paraître, de se différencier des gens ordinaires et, tout autant, des habitudes du passé. Dans ce domaine du fastueux et de l'ostentation, Gilles ne se trouvait peut-être pas tellement, ou pas du tout, hors du commun.

Gilles de Rais a certainement dépensé de fortes sommes pour doter des communautés de religieux et entretenir un collège de chanoines et de chantres attachés à sa personne, à ses châteaux.

Le cartulaire de Rais, où sont retranscrits les textes les plus importants concernant la seigneurie, porte à la date du 13 juillet 1427 copie d'un acte de fondation déjà ancien, celui de l'aumônerie de Bourgneuf-en-Retz, par « feu Girard de Machecoul, seigneur de la Bénaste et Aliénor de Thouars sa femme ». À ce « moustier, convent et habitation de saint François à Bourgneuf-en-Rais », ils avaient donné un domaine pour que des religieux y demeurent et prient Dieu ; ils y avaient installé un « hospital, aumosnerie ou Maison Dieu » afin d'y recueillir quinze pauvres gens, dans un bâtiment comportant une chapelle où seraient dites trois messes chaque semaine. Les gardiens et frères de ce couvent étaient tenus de faire construire deux autres « maisons » ; l'une pour « baigner, laver et garder les pauvres femmes en gésine », bâtiment qui abriterait aussi une cuisine, des chambres privées et leurs appartenances ; l'autre pour « herberge » de

l'administrateur, « qui seroit bien faite et convenablement au mieulx que faire se pourroit sans sumptuosité ». Les fondateurs, Girard et Aliénor, leur avaient attribué, pour entretenir ce couvent et soigner les malades, les revenus de 1 300 « ayres » des salines du marais. Gilles de Rais confirmait solennellement le tout[83].

Cinq ans plus tard, le 26 novembre 1432, un peu plus d'un mois après la mort de son grand-père, il s'efforçait de réparer les torts et abus de celui-ci envers une autre aumônerie, celle de Loroux-Bottereau, située sur la rive gauche de la Loire, fondée par Catherine de Machecoul, en l'an 1380 ou environ[84].

S'appliquant ainsi à confirmer et à restituer droits ou revenus, Gilles restait fidèle à une politique familiale d'assistance aux pauvres et aux malades ; ces créations seigneuriales d'hospices ou hôpitaux, de Maisons-Dieu, refuges pour les déshérités, rivalisaient alors avec celles situées dans les villes, fondations des princes, des évêques ou des riches bourgeois. Les seigneurs, maîtres de fiefs et de châteaux, capitaines d'armes et quelque peu brigands en leur temps, ne se désintéressaient pas plus que d'autres de doter leurs bourgs de ces secours.

Que les donateurs, de tout rang et de toute condition, en aient attendu des bénéfices spirituels, qu'ils aient pensé acquérir des mérites et travailler, de cette façon, à leur salut, cela ne fait pas de doute, mais ne diminue en rien l'importance des donations et, parfois, des engagements financiers. La fondation de la chapelle de Machecoul, dont les héritiers, alarmés par une telle prodigalité, puis les chroniqueurs qui reprennent et amplifient ces alarmes, disent les fastes, jugés scandaleux, répondait exactement à ce souci. Gilles de Rais le disait clairement non dans l'acte de fondation dont on ne retrouve pas trace, mais, là encore, dans la confirmation rédigée, pour lui, par Jean Caseau et Jean Recuin, tous deux notaires à Orléans, le 26 mars 1435. Ils rappellent que « monseigneur Gilles, seigneur de Rais, avait naguère (la date, curieusement, n'est pas précisée et aucune référence n'est donnée) établi et doté cette chapelle, pour le bien et le salut de son âme, et afin que, devant Nostre Seigneur Jésus Christ, il soit fait mémoire de lui et de ses feux père, mère, parents et bienfaiteurs trespasés ». Cette chapelle seigneuriale, fondée « en mémoire des saints Innocents au lieu de Machecoul en Rais », comprenait, précisent les notaires de façon pour le moins désordonnée et ambiguë, « un vicaire, un doyen, un archidiacre, un trésorier, des chanoines, un chapitre et un collège ». Ce clergé collégial, seigneurial et privé donc, se trouvait organisé selon une hiérarchie de fonctions et de dignitaires, de la même manière que les églises urbaines et, en particulier, les chapitres des cathédrales. À ces chapelains, ou chanoines, le sire de Rais « avait ordonné et baillé des rentes, des

revenus et possessions pour leur vivre et leurs nécessités, afin que le service divin soit augmenté et puisse dorénavant être fait et célébré audit lieu de Machecoul[85] ».

Pas seulement à Machecoul... Cette « chapelle de chantres en sa maison » le suivait partout, « quelque part qu'il allât ». Le 15 août 1434, chapelains et chantres l'accompagnèrent lorsqu'il se fit recevoir chanoine dans le chapitre de la cathédrale Saint-Hilaire de Poitiers. Ce fut l'un de ses plus surprenants coups d'éclat : aucun laïc, hors les ducs d'Aquitaine, n'avait jusqu'alors été chanoine de cette église cathédrale et ce voyage, puis ce séjour à Poitiers, tournant le dos aux fracas et aux aléas des armes, marquait visiblement le désir de s'imposer maintenant sur un autre registre, par l'ostentation d'un cortège somptueux qui prenait pour cadre non plus les champs de bataille mais les églises et chapelles.

L'année même où il confirmait la fondation de Machecoul, en 1435, ses parents consacraient une bonne part de leur *Mémoire* à décrire et déplorer ce que devait coûter un pareil entretien : « Il avait de vingt-cinq à trente personnes, enfans, chapelains, jeunes clercs et autres... de telle sorte qu'il tenait dans sa suite, à cause de ladite chapelle, y compris leurs serviteurs, plus de cinquante personnes à ses dépends et autant de chevaux. » Et de rappeler aussi la hiérarchie des dignités, déconcertante, les titres usurpés, les irrévérences, signes d'un orgueil de mauvais ton : « [...] des archidiaques, des vicaires, un maître d'école [...] comme dans les cathédrales, et l'un d'eux se faisait appeler évêque [...] et, dans leur service, il n'y avait que vanité sans dévotion ni bon ordre ». Et de dénoncer aussi l'inconvenance des gages, les faveurs insensées ; les uns recevaient trois cents écus, les autres quatre cents et le maître réglait leurs dépenses ; il les revêtait de robes à traînes d'écarlate, doublées de fourrures fines ; ces chanoines et les chantres portaient « des chapeaux de fin gris fourrés de menu vair ». Aux meilleurs chantres, aux favoris, « quand il lui prenait envie d'en choisir », il cédait des terres, des héritages, et comblait même leurs parents ; ainsi à ce jeune Rossignol, originaire de La Rochelle, qui était enfant de chœur à Poitiers et qu'il fit venir à Machecoul, lui donnant aussitôt la terre de La Rivière qui, située tout près du château, rapportait bon an mal an deux cents livres de rente ; ses père et mère se virent gratifier de deux cents écus[86].

Parmi toutes les « folles dépenses », celles-ci surtout frappaient les imaginations et soulevaient des concerts de protestations. Les héritiers considéraient ce chapitre de chanoines pour le service divin et ce collège de chantres pour le plaisir du maître, comme des gouffres sans fond où, très tôt, s'étaient perdues des sommes considérables ; ils n'étaient pas loin de voir en ces « folies » les principales responsables de la ruine de leur parent, et donc des ventes et aliénations de biens

fonciers et de droits que la famille, elle, se devait de sauvegarder. Ils insistaient, parlaient du mobilier d'un luxe inouï, des vêtements sacerdotaux de drap de soie et d'or, des ornements et vases liturgiques, chandeliers, encensoirs et croix, de « plusieurs paires d'orgues, une desquelles il faisait porter avec lui par six hommes ». Ils ne citaient pas de chiffres précis mais se plaignaient de l'énorme gaspillage, des achats à trop haut prix sans le moindre discernement, car tous ces ornements « coûtaient trois fois plus cher qu'ils ne valaient ».

Sans doute averti du mauvais vouloir des siens et de leur projets, Gilles s'était efforcé d'assurer les revenus de sa chapelle et de la préserver de toute intervention pernicieuse après sa mort. L'acte de confirmation de mars 1435 n'avait, effectivement, pas d'autre but que de la mettre à l'abri du mieux possible, et envisageait la possibilité où, lui défunt, sa femme Catherine de Thouars, sa fille Marie, « ou autres parents, amis, héritiers et ayant cause, qui, au nom de ladite demoiselle Marie ou autrement, à quelque titre ou de quelque manière ou pour quelque cause que ce soit, contrediroient ou empescheroient ladite fondation ». Il faisait spécifier par avance que, dans ce cas, devraient être cédés, d'une part le château et la châtellenie de Champtocé au roi de Sicile et duc d'Anjou, d'autre part la moitié de la seigneurie de Rais au duc de Bretagne. Cela « afin que lesdits seigneurs [...] puissent porter, soutenir et défendre » les chapelains et chantres[87]. C'était, cinq années avant son procès, alors que n'intervenait encore aucune sorte d'accusation contre lui, priver ses parents d'une partie des fiefs et terres. Le combat pour l'héritage était déjà engagé et l'enjeu, ici, le maintien de son collègue religieux de Machecoul.

Cette chapelle fit beaucoup parler et écrire de son temps et, davantage encore, plus tard, sous la plume d'auteurs « romantiques » et d'historiens naturellement portés à s'indigner d'un luxe si scandaleux, en si totale opposition avec ce que l'Église aurait dû enseigner. Les uns n'y ont vu que le désir de paraître, de se singulariser, de surpasser les seigneurs voisins et de s'égalier aux princes ; et, aussi, par l'étalage de ces fastes, regagner une renommée que le métier des armes ne pouvait plus lui apporter. Nombreux étaient ceux qui considéraient ces extravagances et ces dépenses inutiles comme le signe d'une incapacité à conduire raisonnablement ses affaires.

Et pourtant, peut-on dire que, évoquant en quelques mots cette fondation de Machecoul, les contemporains se trouvaient de bonne foi autorisés à juger ces magnificences hors du commun, contraires en tous points aux mœurs de l'époque, à la façon d'agir des princes et même des seigneurs ? Ce n'est pas certain... Les historiens de la

société d'alors, ceux surtout qui tentent de cerner et définir le caractère et l'évolution du sentiment religieux, insistent régulièrement sur le développement d'un mysticisme exacerbé, sur la propension des fidèles à manifester leur repentir par diverses dévotions, à s'attribuer des indulgences et gagner leur salut par la fondation de messes dites après leur mort, en leur mémoire. Innombrables étaient les testaments qui détaillaient scrupuleusement des legs en faveur d'églises ou de monastères, à charge de célébrer un nombre déterminé d'offices le jour anniversaire du décès, ou en d'autres circonstances soigneusement répertoriées. Les communautés de clercs tenaient des listes constamment mises à jour des services, ou *obits*, au bénéfice des âmes. Le nombre des messes atteignait parfois des chiffres très élevés, proprement extravagants, pour des nobles dont le bon sens ne fut jamais mis en doute. Robert Boutruche, qui fut l'un des plus sûrs analystes de ces sociétés de seigneurs fonciers, y voyait l'une des fortes raisons de la ruine de domaines, dilapidés, vendus ou cédés afin d'assurer un plus grand nombre d'inscriptions dans les *obituaires*, registres des *obits*[88]. Fonder sa propre chapelle, prévoir son entretien et sa survie, s'inscrivaient évidemment dans le même propos.

Plus tard, les avocats du duc de Bretagne, voulant démontrer que Gilles de Rais n'était ni hors du sens commun, ni original même, ne manquèrent pas de rappeler que « se tous ceulx qui tiennent chapelles à temps, ou qui les ont fondées et grandement doées et ornées a perpéptuel, estoient reputez prodigues notoires, il y en auroit beaucoup en ce royaume, et de ceulx qui sont tenuz pour gens de bien[89] ». Le fait est que, depuis fort longtemps, l'hôtel ducal entretenait un nombre important de chapelains et consacrait de fortes sommes à cet entretien ; on comptait de douze à seize chapelains en titre, « bien rentés », entre 1426 et 1450, plus un chantré principal, un « ténor », des « chantres de nuit » ; tout cela étant supporté par la totalité des recettes de la presqu'île de Ruys[90].

Les fondations de messes ou de chapelles pour dire des messes, l'entretien des clercs et l'exposition des ornements donnaient de plus aux princes et aux nobles l'occasion d'affirmer, par des signes éclatants présentés en public, leurs richesses et, par là, leurs pouvoirs et leurs ambitions. Comme les services de la chambre et de la table, celui de la chapelle se voulait ostentatoire, porteur des preuves manifestes d'une haute condition. À l'orfèvrerie de la table (plats, hanaps, aiguïères, neufs de table et fontaine) répondait celle de l'autel, tout aussi riche sinon plus, œuvre des mêmes artistes, ciselée dans les mêmes métaux nobles, or ou argent, ornée des mêmes émaux et pierres précieuses. Les vêtements sacerdotaux, enrichis de perles et de pierres, ne le cédaient en rien à ceux des parades profanes et des divertissements ; et de même pour les tapisseries et les tentures

murales, pour les statuettes, les tableaux et devants d'autels.

Les inventaires, les registres comptables, décrivent ce luxe des chapelles seigneuriales ou princières exactement de la même façon que celui des décors pour les fêtes et les jeux de cour. Mais ils disent aussi que ces objets de grand prix, pièces d'orfèvrerie et vêtements, servaient en quelque sorte de réserve de trésorerie, menés à la fonte ou vendus dans les moments difficiles. En 1380, avant de s'engager dans la campagne d'Italie pour y faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, Louis I^{er} d'Anjou, incapable de payer ses troupes, dut se défaire de toute son orfèvrerie, tant de table que d'autel ; il en fit dresser un inventaire minutieux, sans doute écrit sous sa dictée, qui compte, au total, plus de trois mille pièces[91]. C'est, toutes proportions gardées, en d'autres circonstances mais aussi pressé d'argent, ce que devait faire Gilles de Rais, grand seigneur dit-on et maréchal de France pour sûr, alors qu'il ne disposait d'aucune autre réserve pour lever la moindre compagnie d'hommes d'armes, et que tous ses créanciers l'assaillaient. Certes, rien ne permet d'évaluer le nombre de chantres restés à son service dans ces années difficiles, ni les sommes consacrées à leur entretien, mais il est certain que, selon une pratique tout ordinaire en ce temps, les vases sacrés, les objets du culte et les vêtements des chapelains, lui furent d'un grand secours, vendus ou mis en gages, pour pallier d'importants manques d'argent.

Les offices et les cérémonies solennelles, lors des grandes fêtes liturgiques ou pour les funérailles, pour les actions de grâce, ou encore à l'occasion de la visite du prince ou du roi, prenaient alors d'étonnantes proportions. Les vassaux, les bourgeois et le peuple rassemblés pouvaient admirer et jugeaient aussi de la valeur des mobiliers et des ornements dans le chœur ; c'était une manière d'estimer le véritable crédit de ceux qui les gouvernaient.

À Gilles de Rais, comme à tous les nobles de son temps, ces fêtes d'Église étaient spectacles souvent offerts, à Poitiers comme à Nantes et à Angers où les chanoines de la cathédrale prétendaient l'emporter en magnificence sur ceux des autres villes de l'Ouest. Charles VII, lors de son séjour à Angers, ne manquait dit-on aucun office et Jean de Bourdigné, chroniqueur des faits d'Anjou, très attentif à ne pas perdre la trame des intrigues et négociations, interrompt pourtant son discours pour s'émerveiller : « [...] en France, il n'est pas d'église où le service de Notre-Seigneur soit célébré en plus grande révérence, ni les hymnes, les antiennes et autre chose que l'on chante dans l'église, plus gravement posées et accentuées, ni les cérémonies ecclésiastiques exercées en plus grand triomphe[92]. »

La chapelle était aussi, tout naturellement, école de chant. Gilles de Rais, chacun l'affirme, y apportait un soin tout particulier. Il avait composé lui-même un livre sur les « cérémonies » de ce collège de

Machecoul, et faisait rechercher toujours de plus belles voix, gardait près de lui ses enfants de chœur et récompensait largement ses chantres : « En même temps que de vins et de boissons fortes, il s'enivrait de chants d'église[93]. » Cependant, là non plus, rien de particulier : dans tout l'Occident, les chapitres cathédraux et ceux de certaines collégiales donnaient la mode en fait de chants et de musique sacrés ; ils formaient des maîtres qui, souvent en ces années-là, ne craignaient pas d'innover. Hardouin du Bueil, évêque d'Angers, avait doté l'école de chant (la *psalette*) de sa cathédrale de revenus suffisants pour l'entretien d'un maître et de huit enfants de chœur. C'était le temps où s'imposait de plus en plus l'*ars nova*, sévèrement critiqué pour ses ornements, vocalises et fioritures, par les censeurs qui regrettaient amèrement l'art ancien, sobre, plus solennel. Les grands compositeurs, célèbres pour leurs messes et leurs musiques sacrées, étaient, en Flandre et en Bourgogne surtout, mais également chez de nombreux princes, les chantres ou les maîtres des chapelles. Gilles de Rais n'innovait ou ne se distinguait en rien et l'historien d'aujourd'hui ne peut, évoquant ce collège de Machecoul, ses chantres et ses enfants de chœur, y voir quoi que ce soit de très original, et encore moins de scandaleux en soi, ou d'extravagant.

Sauf, bien sûr, à porter foi aux rumeurs et accusations, et à penser que le maître ou ses familiers y attiraient et y gardaient contre leur gré de jeunes enfants enlevés à leurs familles. Cette chapelle, où les desservants chantaient la mémoire des Innocents, enfants martyrs, n'était-elle que « le repaire d'un tueur d'enfants » ? Il n'est pas nécessaire, pour expliquer cette dédicace aux Saints Innocents, d'invoquer, soit une criminelle et indécente provocation, soit, à l'inverse, le souci de réparer de grands crimes par des prières, chants et offices divins. Il convient, sur ce plan comme sur bien d'autres, de ne pas extraire cette fondation de son contexte, de ne pas la regarder comme une initiative étonnante ou suspecte, inspirée par le repentir. Lui donner une signification particulière est entrer dans le domaine de l'hypothèse et serait trop méconnaître le climat religieux du temps. La dédicace de Machecoul s'inscrit parfaitement dans les habitudes, et dans le cycle des dévotions de l'époque. Dans toute la chrétienté, surtout en Europe occidentale, le martyr des enfants innocents, tués sur l'ordre du roi Hérode, était solennellement commémoré par une grande fête liturgique, trois jours après Noël, le 28 décembre. À Paris, l'église vouée aux Innocents fut l'une des toutes premières construites sur la rive droite ; elle donna son nom au cimetière, de très loin le plus vaste de la ville, où les familles de nombreuses paroisses faisaient enterrer leurs morts, y cherchant des mérites particuliers.

Le *Massacre des Innocents* avait, des siècles durant, inspiré un très important cycle de thèmes iconographiques, adoptés par quantité

d'artistes, depuis les ivoiriens byzantins de la haute époque jusqu'aux tailleurs de pierre des chapiteaux ou des fonts baptismaux des églises. Dans les années 1400, au temps de Gilles de Rais, ce culte bénéficiait d'une plus grande faveur encore, renouvelé par une sensibilité certainement plus à vif, enrichi de notes de tendresse, d'accents de pitié. Parmi les mystères chrétiens présentés lors des fêtes, par sermons, par jeux de mimes ou d'acteurs, figurait en bonne place celui de *Rachel pleurant ses enfants* ; c'était une adaptation très populaire qui témoignait des efforts des clercs pour s'approprier, pour christianiser en somme, un épisode de l'histoire hébraïque : le massacre des hommes de trois tribus juives par les Assyriens et les lamentations de Rachel, leur aïeule. La confusion, délibérément voulue, conduisait à faire mémoire, dans une seule évocation, de deux temps de malheurs infligés au peuple de Dieu : le massacre des hommes par les Assyriens, puis celui des enfants par Hérode, pour les inclure tous deux dans le récit de l'enfance du Christ.

Ces spectacles liturgiques n'étaient pas seulement suivis par quelques clercs initiés, mais, tout au contraire, connurent, au long des temps, d'extraordinaires succès ; leur déroulement, la mise en scène, les accessoires et les costumes, les jeux et discours des participants furent peu à peu codifiés et consignés dans des sortes de manuels qui en décrivaient tous les moments. Dans les pays de l'Ouest, l'abbaye bénédictine de Fleury-sur-Loire présentait alors, du vivant de Gilles de Rais, un spectacle riche et complexe, à plusieurs scènes et en différents lieux des bâtiments, avec entrées des personnages annoncées à grands fracas, processions, costumes, gestes et répons, strophes et hymnes chantées : l'arrivée des bergers, la fuite en Égypte, l'avertissement de l'ange à Joseph, la visite des rois à Hérode, l'ordre de tuer, le massacre par les soldats et, surtout, les longues lamentations de Rachel, dialogue chanté avec une consolatrice qui tentait de l'apaiser[94].

À cette époque, dans les premières décennies du ^{xv}e siècle, les tableaux consacrés à *Hérode*, à *La Fuite en Égypte* et aux *Innocents* étaient, lors des fêtes religieuses et même lors des entrées princières dans les villes, représentés aux carrefours des rues, près des fontaines, sur les parvis des églises ou dans les églises ; ces tableaux, qui ne demandaient pas trop d'espace ni de savantes machineries, étaient aisés à mettre sur pied et capables de frapper les imaginations par le faste des costumes orientaux et de flatter ainsi le goût d'exotisme ; capables aussi d'effrayer par le rappel des malheurs de la vilaine guerre (routiers, massacreurs et brigands), d'émouvoir par les pleurs et les cris d'innocentes victimes. Ces enfants martyrs ou, de façon plus générale, les petits enfants aimés du Christ, appelés près de lui, et ceux aussi ressuscités par saint Nicolas, fêtés le 6 décembre, étaient souvent les rois de ces jours de grandes cérémonies et spectacles

édifiants.

Rien ne dit que Gilles ait, pour lui-même, fait monter et jouer, dans un de ses châteaux, *Le Mystère des Innocents*. Ni que ces évocations parfois brutales du massacre, par les discours et les hymnes, ou par des représentations animées, aient pu obséder ses rêves et le conduire à d'affreux excès. Rien de cela n'a jamais été suggéré et ne peut, en aucune façon, être établi. L'important est de prendre conscience de ce climat, de la fortune de ce thème du massacre d'enfants, et de marquer que la dédicace de sa chapelle de Machecoul ne se situait absolument pas en porte à faux face aux dévotions de son temps. De plus, il est possible que cette dévotion aux enfants martyrs et, par extension, aux malheureux et opprimés, ait été en France, dans certaines régions et dans quelques villes du moins, liée aux mouvements populaires anti-Anglais et aux appels à la reconquête, afin de provoquer compassion puis détermination à combattre. Le 13 octobre 1449, une grande procession de plusieurs milliers d'enfants (14 000 disait-on) se rendit, sous la conduite de l'évêque, de Notre-Dame de Paris à la collégiale des Saints-Innocents, pour implorer le succès de la campagne de Normandie[95].

Le grand « Mystère d'Orléans »

Faut-il croire ceux, héritiers puis historiens, qui affirment que Gilles de Rais voulait égaler et même surpasser les ducs et les comtes ? que cette chapelle de Machecoul l'emportait, par le nombre de chantres et le luxe de l'apparat, sur les chapitres cathédraux ? que soutenir de telles prétentions ne pouvait que le conduire au désastre financier et à la ruine ?

Toute appréciation et toute comparaison avec d'autres maisons, princières ou seigneuriales, demeurent impossibles. Nous ne recueillons, sur ce point, que des rumeurs et des bruits, des commérages et des plaintes indignées, mais très peu de renseignements précis. Les seules indications fiables et circonstanciées sur le train de vie du sire de Rais, sur sa suite et sur la façon dont il pouvait, en certaines circonstances, dépenser beaucoup d'argent, se rapportent exclusivement à son séjour dans la ville d'Orléans, de septembre 1434 à août 1435. C'est à ce moment-là que ses difficultés financières auraient pris un tour dramatique, sans espoir d'y pouvoir remédier. Là se situerait, en quelque sorte, la rupture ; outre les frais imposés par la chapelle et par sa compagnie d'armes, tous les auteurs évoquent, au chapitre des grandes folies, les lourdes dépenses engagées, cette année 1435 dans la ou les représentations du *Mystère*

du siège d'Orléans.

Par les fêtes de cour, les princes et les grands seigneurs s'affirmaient protecteurs des arts et des lettres. Ils montraient aussi leur intérêt pour les modes nouvelles et les censeurs de Gilles de Rais nous le disent, effectivement, grand amateur de ces danses « morisques » qui faisaient fureur à l'époque. Mais, de plus et surtout, les cortèges et processions, les banquets, joutes et tournois, les cérémonies religieuses pour les mariages ou les funérailles devenaient des spectacles pour de larges publics et donnaient au maître de merveilles occasions de se faire admirer des foules. Les représentations ludiques attiraient de grands concours de peuple ; qui en assumait le patronage et les frais était assuré d'acquérir une renommée de bon goût, plus encore de générosité et de magnificence ; la fête devenait un outil au service de ses ambitions[96].

À Orléans, la démarche de Gilles et son intervention dans ce *Mystère* répondaient à ces préoccupations et témoignaient d'un dessein délibéré et du désir de reprendre place aux premiers rangs des hommes d'importance, de ceux vers qui montaient louanges et acclamations. Son choix ne laisse planer aucun doute sur ses intentions. Il ne pouvait se contenter de simples représentations dans ses terres lointaines, dans les espaces étroits des cours ou salles de ses châteaux, devant des assemblées de petits vassaux et d'amis. À Machecoul ou à Tiffauges, il n'aurait pu compter sur la présence de nombreux nobles du royaume et encore moins sur une audience de bourgeois, notables ou hommes de métiers. Il est donc allé à la ville, et précisément à celle qui symbolisait l'esprit de reconquête contre les Anglais et la détermination de vaincre, à celle qui se voulait exemple de légitimité et de fidélité, à son prince d'Orléans et à son roi.

Sa participation à une suite de cérémonies spécifiquement urbaines s'inscrivait évidemment dans une démarche politique et la recherche d'une alliance ou d'appuis. Or cet engagement dans ces fêtes, dans ce *Mystère* surtout que les gens d'Orléans mirent sur pied, à grande pompe et à grands frais pour célébrer la défaite des ennemis et leur fuite honteuse, ses parents, ses héritiers indignés, en disent le poids : « Il dépensa de quatre-vingt mille à cent mille écus ; il fit représenter, entre autres, sur une place publique et pendant une semaine un mystère montrant le siège d'Orléans en 1429, avec des centaines de personnages et en vingt-cinq mille vers[97]. » Le chiffre des dépenses est certainement exagéré. Mais l'essentiel n'est pas de les chiffrer à 10 000 ou 20 000 écus près. L'événement prenait en soi-même une dimension notable, remarquable en tout cas, par la présence et l'intervention directe d'un capitaine, seigneur et baron de Bretagne, étranger à la ville, d'un homme de guerre, chef de troupe, qui pouvait ainsi se glorifier d'avoir été l'un des plus fermes artisans de la victoire,

un des plus ardents défenseurs de la cause royale. Ces fêtes avaient allure et parfum de triomphe ; Gilles venait se faire acclamer, en personne, comme autrefois, du temps de la Rome antique, le général vainqueur de retour dans la cité.

Reconduites d'année en année, le jour anniversaire, ces fêtes politiques bénéficiaient d'un large retentissement et suscitaient de redoutables enthousiasmes civiques ; elles confortaient la solidarité urbaine, exaltaient la joie et l'orgueil d'y appartenir et, en France, dès les premiers temps du nouveau roi Charles, entretenaient ce sentiment « national » dont Orléans donnait un si vif exemple.

Les vainqueurs se recommandaient toujours de leur bon droit, invoquaient inévitablement le jugement de Dieu et ne manquaient pas d'attribuer leur succès à la protection des saints patrons de la cité et, de façon plus générale, à une miraculeuse intervention divine. Les célébrations voyaient alors défiler dans les rues, au sortir des offices d'actions de grâces, les longues processions des prêtres, chanoines et religieux, portant bannières, statues et reliques, accompagnés des magistrats, des hommes de loi et hommes des métiers. Lors des campagnes contre les Anglais, et plus précisément dans ces années 1428-1429, la délivrance des villes occupées ou assiégées par les ennemis fut reconnue comme un don du ciel. Quelques mois après la levée du siège d'Orléans, la reconquête de Laval, le 25 septembre 1429, fut aussitôt fêtée par une procession solennelle conduite par ses seigneurs, les comtes Guy et André, par l'évêque et les chanoines, par le maire et les échevins suivis de tous les corps constitués ; cette procession fut renouvelée ensuite à chaque anniversaire[98].

Les fêtes d'Orléans, bien entendu, prirent un relief particulier, du fait de l'intervention quasi inespérée de Jeanne d'Arc, ressentie comme une aide divine. La délivrance, qui permit le sacre de Reims, constitua un événement national car elle marquait un recul décisif des Anglais et amorçait le rétablissement de la paix dans le royaume. C'était aussi – trop de livres d'histoire restent silencieux sur ce point – un grand succès pour le parti d'Orléans-Armagnac qui pouvait chanter victoire, voyant sa grande ville et les principales cités et seigneuries du duché désormais libres, hors de l'atteinte des Anglo-Bourguignons toujours hostiles. Pour les bourgeois et les autorités d'Orléans, pour les officiers du duc aussi, Jeanne d'Arc fut, avant même ses premiers succès auprès du roi, attendue comme un don du ciel, garante de leur salut. Dès le 15 mars 1429, la nouvelle de sa chevauchée vers Chinon se répandait dans la cité : « Les dires les plus merveilleux circulaient sur son enfant prédestinée, sur les périls de son voyage, sur la protection des anges et des saints qui la guidaient et la soutenaient. Confiant dans les droits du Roy et du duc, leur seigneur, les Orléanais

croyaient volontiers à cette assistance du Ciel et, depuis que la rumeur en courait, leur énergie s'était accrue de moitié[99]. »

Aussitôt, la ville avait voulu s'informer, définir la part de vérité et prendre juste mesure du bien-fondé de ses espoirs. Le 19 mars, les trois messagers envoyés tout exprès, Archambaud de Villars, Chabanne et Jamet du Tillay, étaient de retour et, devant une grande assemblée de peuple, contaient comment Jeanne avait été reçue par le roi, comment elle lui avait révélé un secret qui confirmait l'essence divine de sa mission ; ils disaient surtout qu'elle se verrait confier une armée « si les docteurs la reconnaissaient fille sage et envoyée de Dieu[100] ».

Le jour même de la levée du siège et du départ des Anglais, les prêtres et les moines firent sonner les cloches des églises, dire des actions de grâces, chanter un *Te Deum* et convièrent les habitants à aller en procession dans les rues de la cité, derrière Jeanne, Dunois, plusieurs capitaines d'armes et tout le clergé : « fut ordonné estre faite une procession le huitiesme dudit may, et que chascun y portast lumière, et que on iroit jusques aux Augustins, et partout ou avoit esté le estour, on y feroit stacions et service propice en chascun lieu, et oraisons, et les douze procureurs de la ville auroient chascun ung sierge en leur main où seroient les armes de la ville ». Remercier Dieu et les saints était tenu pour obligation, comme un acte de solidarité indispensable envers la communauté : « chascun est tenu d'aller a ladicte procession et porter luminaire ardent en sa main » ; cela afin de reconnaître « la grant grâce laquelle Dieu a voulu faire et démonstrer en ladicte ville d'Orléans » et, par cette reconnaissance, par ces dévotions, préserver le cité d'autres malheurs : « ne pas cheoir en ingratitude, car par icelle, viennent beaucoup de maux ».

Les prêtres et de nombreux fidèles parlaient de miracle et affirmaient que leurs saints protecteurs, Euverte et Aignan, avaient été vus sur les remparts, encourageant les défenseurs ; les ennemis les avaient, eux aussi, aperçus, « car en iceluy temps fut récit par aucun des Anglois estant pour lors audit siège, avoir veu durant iceluy siège deux prélas en abbit pontifical aller et circuir en cheminant sur les murs de ladicte ville d'Orléans ». Et de rappeler que l'un et l'autre avaient autrefois, il y avait fort longtemps, protégé la ville des Barbares qui l'assiégeaient de près mais durent s'en retourner. Saint Aignan surtout, évêque d'Orléans, mort en 453, était vénéré comme le héros de la résistance contre Attila, roi des Huns.

« On ne peult trop louer Dieu et les sains », recommandait un chroniqueur anonyme qui évoquait un autre miracle, aussi étonnant : durant tout ce siège, très long et forcément éprouvant, imposant de durs sacrifices et des conditions de vie difficiles, Dieu avait maintenu une bonne entente entre les habitants et les hommes des compagnies

amenés par leurs capitaines : « Car, durant ledit siège, oncques n'y eut aucune division entre les gens d'armes et ceulx de la ville, non obstant que par avant ilz se entre-hayoient comme chiens et chats[101]. »

L'année suivante, puis à chaque anniversaire, le 8 mai, la délivrance fut célébrée par la même procession, toujours suivie par les douze procureurs, illustrée par un ou plusieurs « mystères ». Quelques postes de la comptabilité municipale, pour l'année 1435 et donc au moment où Gilles de Rais réside dans la ville, font état de dépenses engagées pour cette fête, pour la procession et pour les mystères.

Pour la procession : achats de cire et salaires des « ciriers » pour les torches et flambeaux, pour « la solempnité de la procession des Tourelles » ; salaires des chantres et des enfants de chœur lors des messes et « durant ladite procession [...] et pour ceux qui sonnèrent à Sainte-Croix » ; salaire de maître Robert Reignart « pour avoir fait et dit le sermon a ladite procession » ; salaire d'un peintre nommé Étienne « pour escussions aux armes de la ville qu'il a fait mettre et pendre audiz douze cierges » ; salaires enfin de ceux qui portèrent les châsses.

Pour les mystères : sommes payées aux marchands et aux artisans telles que soixante-douze sous parisis à Guillaume le charron et à Michel Filleul pour prix des « eschaffaulx que ils firent pour certain mistaire ou bolvart de pont durant la procession ». Quatre ans, plus tard, Michel Gaulchier, peintre, recevait plus de douze livres « pour faire des jusarmes et hache et une fleur de lys et deux godons (Anglais) [...] pour le jour de la feste du lièvement des Tourelles » ; cette même année, en 1439, il fallut neuf journées de travail à maître Jean Chanteloup et à ses compagnons pour dresser les échafauds de la procession des Tourelles[102].

Jusqu'alors, estrades, images peintes, costumes et accessoires ne servaient qu'à de petits spectacles rappelant tel ou tel moment du siège et de la délivrance, spectacles qui, tous, accompagnaient une procession. Le *Mystère du siège*, œuvre de composition et de commande, prit une plus grande ampleur, et plaçait forcément en vedette des personnages très connus, certains d'entre eux encore vivants, et même spectateurs ou participants. Tout était mis en œuvre pour dire longuement les hauts faits de Jeanne d'Arc, sa volonté d'affronter partout l'ennemi, sa vaillance lors de la prise du fort des Tourelles. Gilles de Rais s'y présentait également sous un beau jour. C'était à un moment où son étoile commençait à pâlir, une tentative pour rappeler ses mérites passés et le montrer fidèle compagnon de Jeanne... alors, qu'en réalité, il l'avait abandonnée quelques années auparavant, en 1429. S'il est difficile de cerner ici son rôle exact, s'il paraît hasardeux de voir en lui l'un des instigateurs de célébration de la campagne de 1429, il reste que le voici présent, et dans la cité

accompagné d'une suite nombreuse, et dans le *Mystère* même.

Pour Orléans, Gilles marquait alors nettement sa préférence. Ses héritiers, certes, affirmaient qu'il avait donné aussi des fêtes et mystères à Angers[103], mais ils n'insistaient pas sur ces dépenses-là et nous n'en avons pas d'autres échos : ni document attestant sa présence, ni article dans un registre comptable, ni surtout texte ou référence à un seul de ces mystères angevins. En fait, dans ces années où la carrière des armes ne lui sourit plus, Gilles demeurait presque toujours dans ses châteaux-fortereses. Nous le voyons très peu à Angers et encore moins à Tours. Un seul séjour à Bourges, très mal documenté, fut certainement rapide. À Nantes il ne fait, dans l'hôtel de son frère René, que des apparitions épisodiques et ne reste que peu de temps. Il ne fréquentait pas assidûment, c'est le moins que l'on puisse dire, la cour de Bretagne, et ne suivait pas le duc dans ses déplacements. Orléans fit exception : il y séjourna près d'une année entière, à l'occasion de ce spectacle « historique », et y dépensa beaucoup d'argent. Il en attendait un profit.

L'auteur et les commanditaires du jeu l'ont mis en vedette. Ils avaient déboursé sept livres tournois « pour l'achat d'un estandart et bannière qui furent à monseigneur de Rais pour faire la manière de l'assault contre les Tourelles qui furent prises sur les Anglois ». Pour cette attaque de la bastide des Tourelles, combat décisif qui décida du sort de la cité, les soldats, acteurs dans le mystère, se devaient de suivre le véritable étendard du sire de Rais, sorte de relique.

Par un heureux hasard, le texte de ce *Mystère du siècle d'Orléans*, composé ou mis en ordre par un Orléanais, nous est resté, maintenant publié, facilement accessible[104]. C'est un monument considérable qui, dans le manuscrit conservé aux Archives vaticanes, compte plus de cinq cents folios grand format et exactement 20 529 vers. Il met en scène 140 personnages identifiés et un certain nombre de groupes pour les chœurs. Le sire de Rais s'y trouve, à deux moments au moins, sur le devant de la scène, acteur principal et dans un beau rôle. Tout d'abord, très en relief, comme principal compagnon de Jeanne d'Arc, chef de ses hommes d'armes ; à Chinon, peu avant le départ des troupes, le roi présente les compagnons ou conseillers qu'il a choisis :

*Et pour vous servir, bailleray
Jean d'Autron de noble lignaige ;
Et pour vous conduire vos gens
Aurez le maréchal de Rais
Et ung gentilhomme vaillant
Ambroise de Loré nés ;
Esquels je commande exprès
Où il vous plaira vous conduisent*

En quelque lieu, soit loing, soit près.

C'était une assez jolie complaisance puisqu'à cette date, bien sûr, Gilles n'était pas encore maréchal de France.

Dans un autre épisode très important de ce jeu, l'auteur a voulu insister sur ce rôle de Gilles et le montrer maître de décisions qui engagèrent la marche de l'armée royale. Une longue scène met en présence divers conseillers et capitaines qui, pour aller ravitailler Orléans, lors de la première campagne, opposent leurs avis sur la route à suivre, nord ou sud du fleuve. Et c'est Gilles qui parle le plus fort :

*Je doute aller par la Beausse ;
Le plus fort des Anglois y est ;
Toute leur puissance et leur force ;
Et tout le pays à eulx est,
Y nous pourroient donner arrest
Si savoient nostre venue.
Si me semble que vaudrait mieux
Y aller devers la Souloigne ;
Le danger n'est pas si périlleux,
Et n'y a pas fort grant esloigne[105]...*

C'était suivre la route, effectivement, la plus longue et s'imposer un passage du fleuve face à l'ennemi. À cette route de Beauce, Jeanne d'Arc était hostile et, ici, le *Mystère* ne fait pas du sire de Rais un compagnon dévoué. Mais il est montré maître des décisions, imposant son choix.

En tout cas, ce *Mystère*, qui connut semble-t-il un grand succès en présence de Gilles, lui était directement lié ; il ne se justifiait et ne pouvait se maintenir que par sa participation ou, du moins, par référence à son personnage. Le spectacle fut supprimé l'année qui suivit le procès, et peut-être dès mai 1440, alors que ses affaires prenaient un mauvais tour et que de lourdes accusations étaient lancées contre lui[106]. L'abandon du *Mystère du siège* était-il seulement, comme le pensent certains, le signe d'une réprobation, d'une honte ressentie à la nouvelle du procès et de la condamnation pour des crimes si affreux ?

Faut-il ne voir que coïncidence dans le fait que cette même année 1440, celle de la mort de Gilles de Rais, vit la mère de Jeanne d'Arc, Isabelle Romée, s'établir définitivement à Orléans, dans une maison louée par elle pour y vivre jusqu'à sa mort, recevant alors régulièrement de la ville une pension de 48 sous parisis par mois[107] ?

En tout cas, et la leçon n'est pas négligeable, dans la mise sur pied et la participation à ce *Mystère*, l'intention politique, le souci de faire revivre de hauts faits, de se forger en somme une légende, s'affirment clairement. Le sire de Rais s'est gravement, et sans doute passionnément, investi dans cette affaire : onze mois de séjour à ses frais dans la cité, son nom souvent mis en avant... et ses finances lourdement sollicitées. Le *Mystère du siège* ne se présentait pas exactement, pas seulement, comme une composition de commande expresse, car l'élan en ce sens était déjà donné dans la ville les années précédentes, par les processions plus ou moins spontanées et les petits jeux scéniques de la rue ; mais il répondait tout de même, sur le plan politique et social, au souci de ne pas se faire oublier, de se faire valoir. Si le seigneur de Rais, amoureux des lettres et mécène, nous échappe complètement, faute de connaître ses lectures et sa bibliothèque, l'homme public apparaît ici très décidé à susciter peut-être, à promouvoir et soutenir certainement, un spectacle qui le servait : œuvre de propagande discrète certes, mais de propagande tout de même ; ce fut, cette année 1435 à Orléans, un des tout premiers exemples d'une représentation « théâtrale », présentée à un large public, au service d'un dessein particulier. Ordinairement, les *mystères* et les *miracles* parlaient du Christ, de sa Passion surtout, de la Vierge et des saints. Ici, mystère et miracle se retrouvaient dans un fait guerrier, épisode d'un affrontement politique, dynastique, national et partisan. Les saints évêques de la ville, certes, y avaient une grande part et Jeanne d'Arc également, envoyée de Dieu ; toutefois Gilles, présenté comme le compagnon fidèle entre tous, maître des décisions, tenait, lui aussi, un très grand rôle.

Le profit politique se mesure mal et les bénéfices ne furent sûrement pas à la hauteur des espérances. L'année même des premières grandes fêtes, 1435, marque le début de graves difficultés et, surtout, d'une mise à l'écart des grandes entreprises. À Orléans Gilles de Rais brillait, en quelque sorte, de ses derniers feux. De plus ses dépenses, pour les seuls frais de séjour de sa suite et, aussi, pour le *Mystère*, costumes et accessoires, furent considérables. On peut suivre le sire de Rais dans la ville, au cours de ces onze mois, alors que se préparait puis se jouait le *Mystère*, et prendre ainsi suffisamment mesure de la lourdeur des charges que ses finances devaient supporter.

Gilles était logé à l'hôtel de la Croix-d'Or et son frère René au Petit-Saumon. Les doyens, dignitaires et chanoines de la chapelle à L'Écu de saint Georges et les chantres chez Jean Fournier, à L'Enseigne de l'Épée ; les hérauts d'armes, le capitaine d'armes, quatre chevaliers, l'armurier, la trompette et leurs compagnons en quatre autres auberges, La Tête-noire, Le Grand-Saumon, La Coupe et L'Image de sainte Marie-Madeleine. Ses serviteurs et les valets de sa maison

étaient installés en trois hôtels ; il avait fait garder ses chariots et loger ses chevaux à La Roche-Boulet et à L'Enseigne du Fourbisseur[108]. Hôtel ou maison domestique, chapelle et chantrerie, compagnie d'armes et fidèles chevaliers, les hommes et leurs chevaux occupaient, pour le tout ou en partie, une douzaine d'auberges de la ville. Cette suite nombreuse et présente, attachée au maître dans ce séjour si loin de ses terres, traduisait un vif désir de paraître et peut-être de s'imposer. En tout cas, ils ne pouvaient, assurés de servir un homme d'importance, passer inaperçus. La justice du duc d'Orléans eut évidemment à connaître de quelques méfaits ou refus d'obéissance : Noël le Couturier, « serviteur de monseigneur de Rais », fut condamné à une amende de seize sous « pource qu'Estienne Galu, sergent de monseigneur le duc, naguère [l'année précédente] voulait faire exécution en l'ostel de la Teste noire ouquel ledit Noël estoit logié, pour la taille de l'église, ledit Noël s'est adressé audit sergent et lui a dit qu'il n'estoit que pilleux et qu'il n'emporteroit rien dudit hostel, et tira sa dague et fist plusieurs autres rebellions[109] ».

Par ces habitudes de dépenser avec tant d'éclat, Gilles fut, bien sûr, conduit à contracter de fortes dettes et, au printemps ou dans l'été de 1435, soit à mettre quelques objets en gage chez les aubergistes, soit à emprunter auprès des changeurs de la ville. Tout d'abord, il laissa en gages plusieurs pièces insignes du mobilier ou des ornements de sa chapelle : le 26 février, un reliquaire de saint Honoré en forme de chef ; puis, en avril, quantité de vêtements liturgiques : « une chape, un baldaquin vermeil figuré de vert, tissé à oiselés d'or, garni d'un chaperon et orfrazé de Paris avec une chasuble et un damaire pour diacre[110] » ; et encore, quelques jours après : « deux chaperons de chape d'église, brodés l'un d'une Trinité, l'autre d'un Couronnement de Notre-Dame, une chape de velours cramoisi, avec draps d'or, orfrazée à images disposées deux à deux, un damaire de satin à figures, noir avec un drap de soie ; un baldaquin contenant treize aunes, oiselé d'or de Chypre » ; et, enfin, le 7 juillet, les chandeliers d'or de Machecoul[111].

Incapable de rembourser Jacques Boucher, à qui il devait 192 pièces d'or, « pour cause de prêt à lui fait de nouvelles dettes et en oultre autres somme qu'il lui doit, tant en or et argent comptant, comme en vins et autres denrées [...] à paier avant que leldit seigneur parte d'Orléans », il lui laissait en gage « ung cheval bayart à longue queue qui est es mains de Colin le Godelier, avecques un cheval noir appelez Cassenoiz et huit chevaux de harnois garnis de harnois[112] ».

Ces grandes dépenses étaient-elles forcément, en leur temps, le fait d'un homme déraisonnable ? Plusieurs années plus tard, le duc de

Bretagne, évoquant cette magnificence du sire de Rais, ne le pense pas et considère, au contraire, une telle attitude comme très ordinaire, voire souhaitable. Le noble, grand seigneur, se doit de paraître, de briller, de faire profiter le peuple de ses largesses par de belles fêtes et de somptueuses cérémonies : « Et n'est pas besoing, soubz correction, en bonne police, que ceulx qui ont de si grandes revenues les mettent en leurs bourses, mais est nécessaire à la chose publique qu'ilz les despendent ; aultrement le menu peuple n'aurait riens entour eulx ; et aussi peccune de sa propre nature veult estre dispersée et distribuée en plusieurs lieux[113]. »

En tout état de cause, la chapelle de Machecoul et les fêtes d'Orléans, ou, d'une façon plus générale, les dépenses somptuaires pour satisfaire ce goût du luxe et de la parade, goût insensé comme l'affirmaient ses parents, ont-elles été les principales causes de la ruine de Gilles, de l'accroissement dramatique de ses dettes et, très vite, de la vente de ses terres et seigneuries ? Les lettres royales, datées du 13 janvier 1446, qui ordonnent de restituer à sa fille Marie de Craon certains des biens dilapidés par son père, ne mentionnent pas les dépenses de ce genre ; elles invoquent seulement les mauvais serviteurs, le manque d'ordre, la détestable gestion des exploitations rurales et, aussi, les expériences d'alchimie[114]. Le roi aurait pu, tout autant et même davantage, parler des lourdes sommes engagées pour le recrutement et l'entretien des hommes d'armes. Là furent sans doute les raisons profondes du désastre et, en ce temps, Gilles de Rais ne fut certainement pas le seul à y faire face de façon incertaine ou malheureuse.

II

MALHEURS D'UN CHEF DE BANDE

La guerre coûte et ne paie pas

Le métier des armes était école de violence. Cela surtout faute d'argent.

Le service royal même imposait de durs sacrifices financiers. Aussitôt terminée la campagne de la Loire, 21 juin 1429, Charles VII faisait verser à Gilles de Rais mille pièces d'or pour avoir « à grans frais, mises et dépens que faire lui a convenu, aussi d'avoir naguières mis sus, et assemblé par l'ordonnance du Roy, certaine grosse compaignie de gens d'armes et de traict ; et iceulx avoir entretenus... en compaignie de la Pucelle ; afin de remettre dans l'obéissance dudit seigneur [le roi] la ville de Jargeau que tenoient les Anglois[115] ». Le capitaine devait donc recruter et rassembler à ses frais hommes, armes et chevaux ; il payait lui-même les soldes et, à la fin de l'entreprise (... ou bien plus tard), tentait de se faire rembourser du tout ou, plus souvent, d'une partie, pas davantage. Tout était à la discrétion du trésorier des guerres ; tout dépendait de l'état des finances, de la façon aussi dont ce chef de guerre était apprécié et soutenu au Conseil, par telle ou telle personne, de la faveur du moment en somme. L'affaire se soldait rarement de manière satisfaisante[116].

Les dons du roi ne compensaient que chichement les dépenses ; sans aucune avance d'argent, leur bourse vide, mal ravitaillés, mécontents de demeurer trop longtemps sans solde, les hommes vivaient volontiers sur le pays : réquisitions de vivres, puis simples brigandages, mises à rançons des domaines, des collectivités paysannes et des bourgs, enlèvements des marchands et des gens d'Eglise.

Dans cette armée au service du roi, lorsque l'occasion de piller se présentait sans risques de représailles, sans que les victimes puissent se faire entendre, le capitaine tolérait tout, ou même prenait le commandement des razzias et extorsions. Rodrigue de Villandrando, qui conduisait une compagnie pour le compte de Charles VII lequel le protégeait, en tout cas lui assurait quelques faveurs, ne se distinguait en rien des brigands dont les crimes défrayaient les chroniques.

Souvent, si la justice était saisie, le roi intervenait, rappelait les services de ceux qui avaient combattu pour sa cause et faisait taire les plaintes. En 1446, « Martin, bâtard de Misery, escuier natif du païs de Berry », vint confesser que, âgé de quinze ou seize ans environ, il avait servi « en la compagnie de Rodrigo de Villandras [...] et depuis en la compagnie de feu Guy, en son vivant bâtard de Bourbon ». Ces troupes combattaient alors pour la délivrance de Lagny, campagne de grande ampleur, bien menée, honorable certainement et dont maints chroniqueurs disent les hauts faits. Le jeune homme s'était trouvé « en plusieurs courses, rançons et aultres besongnes et entreprises qui ont esté faictes sur nosditz ennemis » ; certes, mais, dans le même temps, il avait bel et bien « sur nos gens et subgiez, tant gens d'Église, nobles, marchands, laboureurs que aultres, prins, pillé et rançonné ». Il avouait humblement avoir « commis plusieurs aultres pilleries, roberies, destrousses, excez et deliz que faisoient lors nos gens de guerre tenant les champs ». L'abbé de Pontlevoy fut attaqué au détour d'un grand chemin et laissé « sans cheval ni bagages ». Mais ce Martin vit maintenant à Gannat, en pays de Bourbonnais et s'est marié : « Il vit bien et honnestement de ce peu qu'il a [...] sans mal faire a nully. » Rémission accordée, malgré les véhémentes protestations de l'abbé[117].

A fortiori, hors de tout commandement ou contrôle royal, le chef de bande ne respectait rien et ne s'embarrassait pas souvent de scrupules. Au lendemain même de la délivrance d'Orléans, les bourgeois de la ville se plaignaient amèrement des exactions des gens d'armes qui pillaient et volaient, parfois très gros. La justice ducale tentait de sévir : Simon Meslant, emprisonné « pour soupçon d'avoir prins à Bertein Roussel, esperonnier, quatre jumens et ung cheval et depuis avait esté élargi desdictes prisons », fut condamné à une amende de vingt sous. Deux des habitants d'Orléans, Perrot Guiot et Thibaut le Normand, furent, eux aussi, lourdement punis « de ce que nagueres et par dessus les cris et défenses de non commercer avec les gens darmes estans en garnison sur le pont de Beaugency, pour les grants pilleries et inhumanités qu'ils faisoient au peuple », ils leur avaient vendu vivres, souliers, chaussures, vêtements et acheté douze têtes de bétail, qu'ils étaient allés revendre à Senneville, sachant très bien que ces bêtes avaient été volées en pays de Sologne[118].

Dans les mêmes années les Parisiens n'étaient pas à meilleure fête. Au cours de l'hiver 1433, les « Armagnacs » de La Hire, compagnon de Gilles en plus d'une action, attaquèrent et pillèrent, vers Saint-Denis, un grand convoi de bêtes de boucherie, « deux mille porcs, grant foison de bestes à corne et grant foison de brebis » ; et les Parisiens de se lamenter, « car ceulx qui se disoient Français, comme de Lagny et d'autres forteresses d'entour de Paris, couroient tous les jours

jusqu'aux portes de la ville, pilloient, tuoient hommes, pour ce que, à nul des seigneurs, ne challoit de mettre la guerre à fin, pour ce que leurs souldoyers point ne payoient, et qu'ils n'avoient autre chose que ce qu'ils embloient en tuant, en prenant de tous estats, femmes et enfants[119] ». Ce n'étaient pas des hors-la-loi, de ces brigands de profession, « écorcheurs », « tuchins » ou autres, mais bien des chefs de garnison, de véritables châtelains ; non des dévoyés, mais des seigneurs maîtres de fiefs, certains assurés d'une réputation de bons chevaliers.

Ces « chefs de guerre » ne recevaient aucune solde régulière et ceux des pays de l'Ouest, les plus nombreux, ne bénéficiaient plus que de faibles revenus : leurs terres, souvent dévastées, ne rapportaient plus comme avant, loin de là. Aux plus démunis, à ceux qui n'avaient pu entrer de façon régulière dans une charge royale, la seule issue possible semblait être la poursuite de ce qu'ils appelaient la « guerre », c'est-à-dire, en fait, les brigandages, mises à sac de petites places fortes, mises à rançon des bourgeois ou paysans. Le crime leur était devenu affaire ordinaire et leurs violences n'épargnaient pas les plus faibles : « [...] item, ils prenoient les petits enfans qu'ils trouvoient parmi les chemins aux villages et ailleurs, et les enfermoient en hûches et là mouroient de faim et d'autre mesaise, qui ne les rançoïnnoient de grant rançon[120]. »

En 1440, le roi, qui se trouvait en Champagne, appela le connétable de Richemont « pour oster les pilleries qui s'y faisoient » et mettre à la raison ces bandes mal contrôlées. C'est alors que le bâtard de Bourbon lui-même fut accusé de mille méfaits et les paysans vinrent se plaindre du chef de l'une de ses « assemblées de routiers », car « il avait forcé la femme sur l'homme et puis l'avait fait battre et découper, tant que c'était pitié à voir ». Le coupable fut pendu et son corps jeté à la rivière[121]. Mais le roi avait accordé son pardon à André de Beaumont, seigneur de Bressuire, allié fidèle de Louis d'Amboise puis de Richemont, qui « avoit fait guerre en nostre pais de Poictou [...] y avoit mis des Bretons qui avoient pillé et robé le pais ». Il avait fait prisonniers et mis à rançon le prieur du couvent de Mongon (pour 600 écus), Gillet de Marcoinchay (100 écus), Hardouyn de La Porte (900 écus), et ses gens avaient bougé le feu à l'église de Messé et en la basse-cour du château de Bonneuil[122].

Gilles de Rais, chef de bande besogneux, menait ses hommes exactement de la même façon que tous les capitaines d'aventure de son temps. Certes, ses « brigandages », coups de main et chevauchées hasardeuses de sa compagnie ne nous sont pas tous inventoriés, car il n'était, alors, pas vraiment sur le devant de la scène et les chroniqueurs ne portaient pas beaucoup d'attention à ses entreprises. Mais deux de ces actions, plus audacieuses, plus scandaleuses peut-

être, sont venues au jour lors de son procès. En mai 1436, il fit enlever, pour en avoir une forte rançon, en pleine ville d'Angers, puis enfermer à Champtocé, Michel de Fontenay, prêtre de l'une des paroisses d'Angers, familier longtemps de Jean de Craon ; il lui reprochait d'avoir soutenu contre lui les Angevins, le roi et les Laval. Les officiers du duc d'Anjou, l'évêque, les maîtres de l'Université, tous sont alors intervenus et Gilles dut libérer son prisonnier.

L'attaque conduite contre son voisin, Jean de Harpedenne châtelain de Montaigu et de Belleville, le discrédita encore davantage. Pendant quelques mois, les deux garnisons, celle des deux capitaines de Rais, Louis de Bromert et Thomart Fessart, qui tenaient avec eux trois cents hommes d'armes, et celle de Montaigu avec les cent vingt cavaliers de Lego, seigneur gascon, se livrèrent à de petites guerres d'escarmouches, de rapines surtout[123]. Puis ce fut l'expédition manquée, rocambolesque en certains moments, contre les châtelains et garnisons de Pallau et des Essarts qui, Gilles l'affirmait du moins, menaçaient de s'emparer de son château de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Le sire de Rais partit en campagne à la tête d'une petite troupe, pensant tendre une embuscade ; mais il prit conseil de son « mage », le fidèle Prelati, qui se disait certain d'avoir conclu un pacte avec un démon, lequel lui avait assuré que l'on ne rencontrerait aucun parti ennemi. La vaillante compagnie fit demi-tour[124].

La fausse Jeanne d'Arc

Quatre années passèrent ainsi en velléités ou querelles de voisinage peu brillantes, certaines sordides. En 1439 seulement, Gilles se lança dans une action plus vaste, qui lui aurait peut-être offert un autre champ de combats et valu sans doute une autre notoriété, en affrontant cette fois, non de petits seigneurs pas plus dangereux que lui, mais de fortes garnisons anglaises : tentative pour se hausser de nouveau aux premiers rangs et redorer une renommée déjà ternie. L'expédition devait être conduite par une femme qui prétendait être Jeanne d'Arc, miraculeusement préservée de la mort sur le bûcher ou ressuscitée ; le but rêvé était de chasser les Anglais de l'une des grandes villes qu'ils tenaient encore en leurs mains, Le Mans sans doute.

L'épisode de la fausse Jeanne d'Arc paraît aujourd'hui incongru, simple affaire d'usurpation et d'escroquerie, et pourtant l'Histoire offre nombre d'exemples de ce genre, de personnages affirmant, avec succès, être roi, empereur, prince ou héros disparu. L'aventure, en tout cas, prit un grand relief et cette femme réussit, sans aucun mal

semble-t-il, à convaincre quantité de personnes en plusieurs villes et provinces ; elle ne fut démasquée qu'après plus de trois années.

Le jour même du supplice à Rouen, le bruit courait déjà dans le peuple que Jeanne n'était pas morte dans les flammes et qu'elle reviendrait un jour pour aider le roi. Ses exploits avaient suscité des passions, enthousiasme pour un parti, acharnement à lui nuire pour l'autre. Sa disparition laissait forcément un grand vide chez certains conseillers du roi, qui, pourtant, ne l'avaient pas soutenue très longtemps ; chez les capitaines et leurs hommes d'armes aussi. Nombreux étaient ceux qui ne pouvaient s'en consoler et ressentaient douloureusement, de façon irraisonnée bien sûr, le besoin d'une aide surnaturelle, dont ils cultivaient l'espoir. Ils se trouvaient prêts à accueillir quiconque se présenterait ainsi, à nouveau investi d'une mission[125].

À peine connue la mort de Jeanne, et peut-être même du temps de sa captivité, s'était manifesté un très jeune garçon, qui se disait inspiré et envoyé par Dieu pour suivre et reconforter l'armée, pour aller combattre les Anglais et les chasser de France ; et, aussi, pour redonner au roi sacré à Reims tout son royaume. Nos livres, de nos jours, n'insistent guère sur cette apparition ; la plupart l'ignorent complètement ; pourtant, plusieurs chroniqueurs du moment, tant favorables qu'hostiles, s'en faisaient sérieusement l'écho : « Il estoit venu vers le Roy ung jeune pastour, gardien de brebys des montagnes du Gévaudan, lequel disoit ne plus ne moins que avoit fait Jehane la Pucelle ; et qu'il avoit commandement de Dieu d'aller avecques les gens du roy. » Ce jeune berger eut, effectivement, de nombreux partisans : « Aulcuns de folle créance mirent sur un fol bergier, lequel comme avoit dit la Pucelle Jehanne, disoit qu'il avoit révélation divine. » Il aurait entraîné les capitaines français à combattre les Anglais, en août 1431, dans des circonstances trop défavorables, et la « bataille du bergier » fut une catastrophe : « Icelle folie fut expérimentée à la charge, perte et déshonneur du royaume. » Les Français eurent beaucoup d'hommes tués ; ce fut la fin de l'aventure : « Y fut prins le povre Bergier sur lequel estoit l'espérance des François [...] ce qu'il advint depuis, je ne scay, mais je ouy dire qu'il avoit esté gecté en la rivière de Saine et noyé[126]. »

Pour certains capitaines et sans doute pour un grand nombre de gens de toutes conditions, l'apparition de la fausse Jeanne comblait l'attente d'une intervention divine, en la personne d'une guide investie de cette mission.

Comme de juste, cette nouvelle Jeanne s'était d'abord manifestée en Lorraine ; en mai 1436, elle était reçue à Metz par les autorités de la ville ; les frères de la véritable Jeanne d'Arc, Pierre et Jean, dits « du Lys », la rencontrèrent et la reconnurent formellement pour leur

sœur. Quelques jours plus tard, un chevalier lui faisait don d'un « cheval ronsin de prix de trente francs », et plusieurs autres seigneurs, d'un chaperon, d'une cuirasse et d'une épée ; elle fut également « recongneut par plusieurs enseignes pour la Pucelle Jehanne qui amoinnat sacrer le roy Charles à Reims ». De là, elle se rendit à Arlon, dans le comté de Luxembourg, où elle épousa un chevalier, Robert des Armoises[127], puis à Cologne, sur le Rhin.

Elle se devait naturellement de paraître dans Orléans qui, depuis 1429, cultivait le souvenir des hauts faits d'armes de la délivrance et honorait la Pucelle, devenue en quelque sorte la patronne et bienfaitrice de la cité. Deux mois, pas davantage, s'étaient écoulés depuis la fête anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc, lorsque, le 9 août 1436, les édiles municipaux reçurent des lettres de cette femme qui se disait véritablement la Pucelle miraculée, et les firent lire sur la place publique. À la fin du mois, ils se mettaient, assez timidement il est vrai, en frais pour elle et délivraient 12 livres tournois à son frère Jean du Lys qui avait demandé « que ilz voulsissent aider d'aucun peu d'argent » pour le porter à sa sœur ; il affirmait venir de la part du roi qui, disait-il, avait commandé que la ville lui donne 100 francs ; mais le scribe qui tenait les comptes nota aussitôt : « dont on ne fist rien ». Il faisait cependant état d'autres échanges de lettres et de messages.

Le héraut d'armes de la ville, nommé Cœur de Lys, fut envoyé, dès la fin juillet, vers cette femme à Arlon, puis vers le roi, à Loches ; il en revint le 2 septembre, apportant encore des lettres, et reçut son salaire pour quarante et un jours de chevauchée. À la lecture de ces nouvelles missives, les procureurs et les gens des comptes et, vraisemblablement, tous les bons habitants de la ville, furent convaincus, satisfaits, et gratifièrent leur chevaucheur de pain, vin, et poires ; ils firent bien boire cet homme harassé, « lequel disoit avoir grant soif ».

Dès lors, la fausse Jeanne qui, d'ailleurs, n'hésitait pas à se faire appeler Jeanne des Armoises, s'est imposée comme hôte privilégié ; elle séjourna, pour le moins, à trois reprises dans la ville : à la fin de l'année 1436, en 1438 et encore en 1439. À ce dernier séjour, les dépenses furent bien plus importantes : de la viande, des pintes et des chopines de vin ; surtout, lui était versée, « par délibération faicte avecques le conseil de la ville », la somme pas du tout négligeable de 210 livres parisis ; cela, précisait-on, « pour le bien qu'elle a fait à ladicte ville durant le siège ». Jeanne des Armoises, cela ne semble pas faire de doute, était reçue comme la vraie Jeanne d'Arc. Cette même année 1439, la ville décidait de ne plus faire célébrer de messes anniversaires, le 31 mai, pour le repos de l'âme de la Pucelle, considérant en somme que celle-ci était bien vivante.

Orléans s'appliquait à la faire reconnaître par plusieurs villes du royaume. Les procureurs expédièrent un messenger à Troyes ; et ils

reçurent, à un souper égayé de huit pintes de vin, deux hommes venus de Bourges, Jean Luillier et Thevanon. Dès septembre 1438, Tours avait déboursé soixante sous à un nommé Jean Drouart « pour un voyage qu'il a fait pour [...] estre allé à Orléans porter lettres closes [...] touchant le fait de damme Jehanne des Armoises ».

L'apparition de cette Jeanne, les incertitudes et les controverses qu'elle suscitait, prirent inévitablement une dimension politique. Charles VII la reçut à Chinon et découvrit assez vite la supercherie, mais ne le dit pas très haut. Tout au contraire : la présence de Jeanne miraculée pouvait lui conforter des fidélités et même lui valoir des aides. En 1436, déjà, il faisait annoncer la grande nouvelle en Espagne, par deux ambassadeurs, avec mission d'obtenir du roi Henri IV de Castille un navire tout armé. Arrivés à Valladolid, ces messagers français furent magnifiquement reçus. Le connétable de Castille, homme d'action intrépide, grand admirateur des exploits de Jeanne d'Arc, montrait partout la lettre signée de la nouvelle Jeanne « comme si c'était une relique véritable ». Il fit tant et plus, assure une chronique anonyme espagnole, que son roi se rendit à ses désirs et ordonna aux hommes « de la mer de Biscaye » d'armer vingt-cinq nefes et quinze caravelles, « les plus grandes que l'on pourrait trouver, bien fournies d'armes et des meilleurs marins que l'on pourrait avoir[128] ».

Cependant, l'Université de Paris ne s'en laissait pas conter et ne voyait aucun intérêt à soutenir l'équivoque. Dès que la jeune femme fut près de Paris et que « la grande erreur commença, de croire fermement que c'estoit la Pucelle », le Parlement et l'Université la firent venir, l'été 1440, l'exposèrent sur « la pierre de marbre » de la grande cour du palais, où elle confessa vite l'imposture, son mariage, ses deux enfants, ses péchés (jusqu'à avoir frappé sa mère...) et son intention de partir pour Rome, implorer le pardon du pape. C'est ce qu'elle fit, mais « elle y alla vestue comme un homme, et fut comme soudoyer en la guerre du Saint Père Eugène[129] ».

Pour ces Parisiens, son action s'affirmait, effectivement, de la même veine que celle de Jeanne d'Arc, quelques années plus tôt : service du roi pour affermir son pouvoir et chasser les Anglais, soutien aux Orléanais et donc hostilité déclarée à l'autre parti où l'Université et le clergé parisien tenaient un grand rôle, parti qui, naguère, s'était délibérément engagé contre Jeanne d'Arc, qui avait hautement approuvé le bûcher de Rouen et se refusait absolument à voir se renouveler une aventure qu'il persistait à croire entachée de sorcellerie.

Que Gilles de Rais ait songé à prendre rang et place dans cette affaire ne peut surprendre. Outre une certaine nostalgie et le désir de parfaire son image de bon compagnon, il pouvait y trouver l'occasion

d'intervenir à nouveau dans une entreprise de premier plan, au service sans doute de la cause royale. De plus, cette Jeanne s'était fait connaître à Orléans, ville où le seigneur de Rais, honoré lors des représentations du fameux *Mystère du siège*, se savait ou se croyait toujours en grande faveur. En 1438, il se fit partisan, « soutenant » de cette Jeanne des Armoises. Elle vint résider dans son château, à Machecoul, où il lui confia le commandement d'une petite troupe, sans pourtant que le but des opérations ait été clairement défini.

En fait, la « dame des Armoises », cette seconde « Jehanne la Pucelle », ne fit alors, au service de Gilles, que très peu parler d'elle : quelques chevauchées dans le Poitou, sans grand lustre et encore moins de profits, et ce fut tout. Quant à délivrer la ville du Mans ? Plusieurs chroniqueurs et quelques compagnons de Gilles en ont certes parlé et c'est ainsi qu'ils justifient le fait d'installer cette femme dans sa clientèle et lui donner des hommes à mener au combat. Mais il n'en fut rien, pas la moindre approche. Il se lassa vite de la supporter et, averti sans doute de la supercherie, il s'en sépara avant la fin de l'année 1439.

Ses hommes d'armes furent alors placés sous le commandement de Jean de Siquenville, « écuyer du país de Gascogne », qui reçut l'ordre d'aller prendre Le Mans, cité dont il serait fait capitaine. Là encore l'affaire tourna court, par manque d'argent, et aussi faute de véritable direction car Gilles ne s'y intéressait pas assez et ne fit preuve d'aucune persévérance, laissant son lieutenant dans l'ignorance de ses intentions. Ce Siquenville n'était certainement pas un homme de peu ni, non plus, un mauvais chef de guerre ; il avait certes derrière lui un passé de capitaine-brigand et même de « routier », mais, lors de son procès, il se défendit et voulut justifier divers méfaits et exactions, en insistant longuement sur la situation difficile où son maître l'avait placé, sur l'absence totale de solde pour ses troupes, et sur son complet isolement. Après « qu'il eut pris la charge et gouvernement des gens de guerre que avoit lors Jehanne, qui se disoit Pucelle », il se tint un certain temps en Poitou et en Anjou, « pour avoir vivre et pastis pour les soustenir et jusques au retour de son seigneur et jusques à ce qu'il eust nouvelles de lui, comment il auroit à besongner, et fit logier ses hommes dans les villages mis en demeure de les nourrir[130] ».

Ce chef de l'« armée » de Gilles de Rais fut arrêté lors de la visite que fit le dauphin Louis (le futur Louis XI) à Tiffauges, en décembre 1439. Enfermé dans le château de Montaigu et condamné à mort, il réussit à s'échapper. Louis menait son enquête afin de faire appliquer l'ordonnance toute récente promulguée le 2 novembre 1437 par son père Charles VII, peu après la clôture des états généraux qui s'étaient tenus à Orléans. Le roi entendait faire cesser les crimes et les

abus, « les grants excès et pilleries » des compagnies et des seigneurs brigands. La première et peut-être la seule mission du dauphin fut d'aller dans le Poitou « pour mettre fin aux pillages et expulser les gens de guerre qui étaient dans ce pays ». Il devait s'en tenir aux terres qui dépendaient directement de la Couronne et, pour Gilles de Rais, n'intervenir ni dans ses possessions angevines ni dans celles qui relevaient du duc de Bretagne.

À Tiffauges, Louis, « fouineur né et retors précoce », ne trouva rien à redire sur le maître des lieux lui-même, et s'en retourna sans sévir davantage que par l'arrestation de Siquenville. Gilles, pourtant seigneur et responsable de cette compagnie d'hommes d'armes, ne fut pas inquiété mais, sans doute alerté et craignant une autre action royale, il quitta vite Tiffauges pour un refuge plus sûr, son château de Machecoul, dans le pays de Rais, en Bretagne.

Un grand seigneur besogneux

Chef de bande, Gilles de Rais n'était plus alors véritablement appelé à remplir cette charge de maréchal de France qui, dans tous nos livres, vient illustrer son nom. C'est désormais un homme tenu à l'écart des honneurs et des grandes actions, et, de plus, accablé de dettes, à demi ruiné. Plus que ses « folies », la guerre l'avait obligé à dépenser énormément pour lever et entretenir ses troupes, certainement sans contrepartie notable. Ces « mises » d'argent, que personne ne peut chiffrer même à beaucoup près, furent sans doute très importantes.

Mais dire que le sire de Rais, « grand seigneur », avait de cette façon dilapidé une fortune considérable ne donne pas entière satisfaction. Ce n'est que reprendre des formules un peu usées. La question qui se pose est plutôt de savoir si l'exercice de cette charge insigne de maréchal, la participation à de grandes campagnes à la tête de troupes rassemblées et payées par ses soins sans que le trésor royal y contribue vraiment, n'excédaient pas ses possibilités financières. Autrement dit, Gilles de Rais était-il, même raisonnable et attentif à une gestion correcte, capable de faire face ? Disposait-il de réserves ou de ressources convenables, en rapport avec de telles ambitions ? Le présenter comme l'« un des plus riches seigneurs de France » n'est que figure de style, facilité de plume qui ne correspond à rien. Plusieurs lignages l'emportaient sur le sien, en Bretagne même. Pouvait-il rivaliser avec les Rohan, les Chateaubriand, les Laval... ?

De toutes les seigneuries qui lui étaient venues en héritage, quelles étaient celles qui, en réalité, lui revenaient, celles dont il tirait

effectivement des profits ? Établir un tableau des possessions est une chose ; définir exactement où s'exerçaient directement son contrôle financier et une exploitation sans faille en est une autre. D'autre part, tous les auteurs du temps, puis les historiens, ont insisté sur l'étendue des ruines des pays dévastés par la guerre, sur les lourdes contributions levées par les garnisons et les bandes de routiers, sur la « désolation des campagnes ». Cela surtout dans l'Ouest, près des frontières sans cesse disputées, face aux pays occupés par les Anglais. Comment penser que les terres du sire de Rais, celles du nord de la Loire en tout cas, aient pu échapper à une telle désolation et produire encore de façon régulière ? Ne pas tenir compte du poids de ces campagnes, des sièges et des razzias, des destructions et des incendies systématiques des récoltes, serait rester dans l'abstrait. Et Gilles, de plus, fut longtemps absent, retenu loin de ses châtelainies, incapable de les surveiller. Pouvait-il les gouverner en bon propriétaire ? Non seulement la guerre lui coûtait, mais elle le contraignait à négliger ses biens. Enfin, ces revenus qui devaient assurer sa fortune, de quelle nature étaient-ils ? Assis sur la production rurale, sur les récoltes de ses fermiers et tenanciers ? Ou liés aux droits « féodaux » (péages, banalités...) dont la perception fut toujours difficile, toujours contestée ?

Montrer Gilles maître de nombreux fiefs est peut-être se payer de mots ; la réalité semble plus modeste, plus complexe en tout cas et plus fragile. Rien ne permet d'affirmer qu'il ait géré toutes les terres qui, d'Ambrières au nord à Confolens au sud, venaient de leurs parents. La carte des itinéraires et le calendrier des séjours du maître nous renseigneraient de manière précise sur son aptitude à faire valoir ses droits, à percevoir ses revenus, sur les occasions qui lui étaient données de se faire voir, de parler à ses vassaux, de profiter des ressources immédiates des exploitations rurales et d'exercer, lui-même ou par ses agents, une surveillance suffisante. Malheureusement, il paraît impossible d'établir ces itinéraires de façon exacte. Ce que nous savons nous permet simplement de constater qu'il résidait dans un nombre restreint de châteaux, toujours les mêmes : ceux du sud de la Loire, de sa baronnie de Rais ou du douaire de sa femme (Machecoul, Tiffauges, Pouzauges) et, moins souvent, à Champtocé. Hors des campagnes militaires, ce sont des horizons limités, de petit seigneur installé sur ses terres proches.

À ne considérer même que le pays de Rais, faire le compte brut des seigneuries, châtelainies et domaines, peut donner une idée fausse ; c'est s'arrêter à la surface des choses et négliger ou minimiser le fait que nombre des terres, des droits et rentes étaient certainement cédés « en fief » à des vassaux de diverses qualités en échange d'une fidélité et de services, souvent de services armés. Or Gilles de Rais a dû, et

plus d'une fois, réunir des compagnies d'hommes sur le pied de guerre et les récompenser d'un « bénéfice », d'une terre, d'un château, de revenus quelconques selon la très ordinaire tradition des liens vassaliques. En ce sens, ce pays de Rais et ses autres possessions ne se distinguent en rien des autres pays de la France du Nord où l'historien, désireux de définir une stricte répartition des responsabilités, de tracer des frontières administratives parfaitement nettes et des droits de propriété sans ambiguïté, reste confondu en découvrant pour cette époque, la hiérarchie complexe et la superposition des pouvoirs ou des droits entre une foule de seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, vassaux ou arrière-vassaux.

De la seule châellenie de Machecoul dépendaient de nombreux vassaux tenant différentes terres en fief ; le cartulaire, pourtant incomplet, en cite 26, désignés comme chevaliers ou écuyers, tous maîtres de telle ou telle seigneurie. L'enquête menée en 1474 par Guillaume Géraud, receveur de la comté de Nantes et chargé du rachat de la baronnie de Rais, identifiait alors 96 vassaux, installés, propriétaires de domaines, de tenures paysannes et de droits de ban ; tous n'étaient pas gens de peu, bien au contraire : la seigneurie de Huguetières, tenue par les Chateaubriand, branche des Laval-Montmorency, était sans aucun doute plus étendue, plus cohérente et de meilleur profit que celle de Machecoul dont elle dépendait.

Des revenus seigneuriaux, que restait-il à Gilles de Rais ? À y regarder de près, il paraît clair que ses héritages et ses ressources furent, de diverses manières, menacés et amputés par ses parents ou ses débiteurs qui réussirent à s'approprier ses possessions les plus éloignées, celles qu'il n'avait sans doute tenues en main que peu de temps.

Le sire de Rais était-il, en son temps, grand exploitant, directement intéressé à la mise en valeur de ses terres, surveillant ses hommes au travail, et tenant scrupuleusement les comptes des récoltes et des ventes ? Aucune indication d'aucune sorte ne permet d'évoquer l'existence, dans l'une ou l'autre de ses châellenies, d'importantes « réserves » foncières, c'est-à-dire d'ensembles de champs, de prés, de vignes et de bois situés près de la demeure seigneuriale, exploités sous le contrôle immédiat et effectif du maître qui disposerait alors de grains, de vins ou d'autres produits pour sa propre consommation ou pour les vendre sur les marchés.

Dans tout l'Ouest, et plus particulièrement dans le pays nantais et en Anjou, les domaines ruraux des seigneurs s'étaient, au fil des ans, considérablement affaiblis, par la cession de terres à des tenanciers locataires ou à des acheteurs, riches paysans ou bourgeois de la ville. Quelques-unes de ces « réserves » avaient même complètement disparu

et le maître ne se trouvait plus propriétaire que d'un « hôtel » situé dans la cité ou dans le bourg : « Dans les grandes châtelainies, le noyau central du domaine restait la ville close[131]... »

Condamné à rester absent des grandes entreprises armées, à l'âge de trente ans ou à peu près, Gilles de Rais ne nous est pas connu pour surveiller ou diriger les labours, moissons ou vendanges. Nous le tenons forcément, de ce point de vue, pour un homme autrement occupé que par la mise en culture de ses biens. Lors des procès, les références à la vie rurale, aux ressources et revenus, sont inexistantes et ses héritiers, dans leur fameux *Mémoire* de 1435, qui pourtant semble ne rien laisser passer, ne parlent ni des travaux des champs, ni des coupes de bois, ni des clos de vigne. Pour ce que nous en savons, et devons raisonnablement admettre, ses rentrées d'argent venaient toutes ou des métairies, exploitations importantes, très cohérentes, cédées à des exploitants à court terme, ou des tenures cédées, elles, généralement à vie.

Pour l'époque dite « médiévale », et pour les années 1400 encore, les tenures, c'est-à-dire les exploitations rurales ou les simples pièces de terre cédées en location à des paysans contre un loyer annuel, contre un « cens », soit fixe soit proportionnel aux récoltes, ne sont généralement connues que par deux types de documents : les « terriers » ou « censiers » qui donnent la liste des tenanciers et, pour chaque tenure, la redevance due ; et, déjà moins précis, d'analyse et d'interprétation plus délicates, ce que nous appelons les « cartulaires », qui sont des recueils, plus ou moins complets, des accords entre seigneurs et paysans, des reconnaissances ou « aveux » des paysans pour les cessions de terres, plus, parfois, quelques sentences d'arbitrage ou des copies de jugements rendus par les cours de justice.

De l'administration des seigneuries de Gilles de Rais ne nous reste aucun censier ou document comptable d'aucune sorte, et seulement un cartulaire, celui du pays de Rais lui-même, qui se présente très incomplet, avec de grandes plages chronologiques manquantes et, au total, un choix relativement pauvre de textes. Dans ce cartulaire furent retranscrits plusieurs « aveux » de tenanciers qui reconnaissaient devoir telle redevance, pour telle pièce de terre minutieusement définie par sa superficie et ses confrons. Ces aveux marquaient sans doute l'installation de nouveaux venus, en majorité des roturiers, qui confessaient « tenir a foy et hommage » leurs terres « de noble homs et puissant le sire de Rais et de Blazon, en ses fiez et seigneurie de Pornit » (Pornic). Les « terrages », ou cens, étaient évalués soit en sous et deniers, soit, le plus souvent semble-t-il, en boisseaux de froment et en chapons[132].

En tout état de cause, ces quelques indications ne donnent loisir d'évaluer ni le nombre des tenanciers, ni la répartition des cultures ou

le montant des redevances. Impossible aussi de voir de quelle façon Gilles avait, en différents moments de sa vie, assuré une saine gestion de ses biens et bénéficié de ressources régulières. En effet, cette documentation déjà pauvre, éparse et, dans les meilleurs cas, toujours insuffisante, souffre d'un grand vide pour le temps où il tenait lui-même le gouvernement de ses terres, après la mort de Jean de Craon, son grand-père. Dans ce cartulaire ne figurent que les actes du début du siècle (années 1400-1413) et quelques-uns, moins nombreux, des deux ou trois décennies après 1440. Les autres documents utilisés par Fr. Macé pour analyser cette « seigneurie nantaise du XV^e siècle » datent tous d'entre 1460 et 1470[133] ; de telle sorte que son étude, précise, riche d'aperçus et de conclusions, doit, par force, négliger la période 1420-1440, celle de Gilles. En somme, les archives demeurent avares et n'offrent que peu ou pas d'indications pour le temps où celui-ci assurait lui-même la gestion de ses héritages. Mauvais hasard documentaire ? Destruction de ces registres par les héritiers ? Ou négligence du maître ?

Quelques indications partielles montrent que c'est précisément en ce temps-là, vers le milieu du XV^e siècle, que se sont opérés, dans ce pays de Rais, d'importants transferts de propriété des vignobles, principalement au bénéfice de roturiers, gens des bourgs ruraux. Certains vigneron, enrichis par la vente de leurs vins ou par différents métiers et trafics, ont saisi l'occasion des graves difficultés financières du seigneur pour acquérir des clos, pour rassembler des terres en des exploitations de bonnes dimensions très cohérentes, certaines meilleures et plus grandes que celles du maître[134].

Toutes les terres de Gilles de Rais étaient situées en pays frontière, terres refuges pour les nobles de Normandie et du Maine chassés par l'occupation anglaise, et constamment exposées aux attaques de l'ennemi. Ici les châteaux servaient de bases pour la reconquête ou, plus souvent, pour d'aventureuses entreprises de guérilla. Les maîtres des fiefs, capitaines d'armes par force, ou par ambition, et par souci de reprendre une place qui leur appartenait ou de se faire un nom par quelque coup d'éclat, y vivaient les hasards de la guerre plus intensément qu'en d'autres régions.

Ces gardes et ces coups de main coûtaient très cher. Les possessions des Craon se sont, de plus, trouvées, celles au nord de la Loire surtout, exposées de plein fouet aux exactions des capitaines brigands et, de façon régulière, aux exigences des garnisons de la ville proche, des Anglais comme des Français, ou encore des Écossais et des Bretons, qui les taxaient durement. À ce prix seulement les gens des campagnes pouvaient continuer de travailler leurs champs et aller au marché sans être attaqués et dévalisés. Ces rachats préalables de rançons, ces « appatis », pesaient lourd et, en bien des pays,

provoquèrent la ruine des campagnes. Les récoltes, forcément, s'en ressentirent et les populations les plus exposées fuyaient pour s'établir sur les terroirs moins menacés, plus en retrait. Au sud de la Loire même, nombre de vigneron du pays de Rais s'exilèrent ainsi en Aunis et en Saintonge[135].

Au total, le catalogue, certes très impressionnant, des fiefs, seigneuries et biens fonciers fait illusion. Ces marches frontalières ont longtemps souffert et le sire de Rais, comme tant d'autres victimes avec lui de cette désolation, leurs terres laissées incultes, leurs villages dépeuplés, n'en tirait plus que des revenus amoindris.

Tous nos manuels d'histoire économique disent l'importance des salines, de leur exploitation et du trafic international du sel sur la façade atlantique entre Loire et Gironde ; plusieurs auteurs y voient le moteur de l'un des plus grands commerces maritimes à la fin du Moyen Âge. De loin les plus actives, les salines de la baie de Bourgneuf suscitaient depuis longtemps une activité jamais égalée ailleurs. La baie était connue et régulièrement fréquentée par les armateurs, les marins et les marchands des ports de la Baltique et de la mer du Nord[136]. Les Allemands, ceux des villes de la Hanse en particulier, dans leurs lettres ou leurs contrats, écrivaient ordinairement « la Baie », sans qu'il leur paraisse nécessaire de préciser davantage : leurs navires ne pouvaient aller que dans celle de Bourgneuf.

Dépendantes des châtelainies de Machecoul, de le Coustumier et de Bouin, ces salines appartenaient, pour une large part, au seigneur de Rais qui s'en était tenu à une politique et une ponction fiscales intelligentes, ne prélevant sur les exportations que des droits raisonnables[137], alors que les navires et marchands qui allaient plus au sud, prendre dans le domaine royal des cargaisons sur les rivages d'Aunis et de Saintonge, à Brouage principalement, devaient acquitter de fortes taxes de sortie, le *quart* ou le *quint* du prix.

Dans les premières décennies du ^{xv}e siècle, ce commerce du sel dans la baie de Bourgneuf par les navires anglais, hollandais, et plus encore hanséates, pour les grosses *coques* ou *houques* de Lübeck et de Hambourg surtout, croissait en volume d'année en année. Le duc Jean V s'en émerveillait et se félicitait des « grans proufix que nous et tout le bien publicq de nostre pais povons avoir par la fréquentation desditz Almans ». En un seul jour de l'an 1407, « le dimenche que l'on chante en sainte Église *Invocavit* », une forte tempête retenait au large vingt-quatre ou vingt-cinq « grosses heurques ou aultres vaisseaulx[138] ». Les Hollandais s'imposèrent également en force. Bien qu'ils aient obtenu du duc, dès 1414, l'autorisation de commercer dans toute la Bretagne, ils venaient plutôt comme transporteurs, pour

ravitailler les ports allemands ou les foires aux harengs de Scandinavie, que comme négociants. Toujours est-il qu'en 1432 un Flamand de Bruges pouvait affirmer que Hollandais, Zélandais et gens de Kampen (sur le Zuiderzee) armaient chaque année plus de cinquante bâtiments pour porter le sel de la Baie en Prusse et en Livonie ; et les échevins de la ville d'Amsterdam disaient, en 1448, que « tous nos patrons de navires et nos matelots se trouvent présentement, avec leurs bateaux, à l'Ouest, dans la Baie[139] ».

Les acheteurs, facteurs et commissionnaires, s'installaient, faisaient bâtir des entrepôts : les Allemands et les Anglais à Bourgneuf, les Hollandais dans l'île de Bouin. Les débarquements et les résidences furent strictement réglementés afin de maintenir l'ordre et prévenir les rixes entre nations rivales ; le duc avait dû intervenir et interdire de prendre pied à terre « en équipements de guerre ».

Cependant, si le contrôle de la navigation, du séjour des étrangers et les mesures de police impliquaient la présence de sergents et d'hommes du duc, l'exploitation des salines dépendait exclusivement du sire de Rais, à l'instar de tout autre travail des terres. Sur une vaste zone du littoral de la Baie, où les marées de grande amplitude laissaient chaque jour de vastes espaces à découvert, les marais salants occupaient toutes les parties basses, les terres émergées étant réservées à l'élevage des bestiaux et, accessoirement, aux céréales. Comme pour les pièces de terre de l'arrière-pays, des tenanciers, paysans ou sauniers, parfois l'un et l'autre à la fois, en assuraient l'entretien, effectuaient la récolte et versaient des redevances à leur seigneur : $\frac{1}{10}$ de la production pour le sel et les bêtes, $\frac{1}{16}$ pour les grains ; ces prélèvements domaniaux ne se réduisaient donc pas à de simples signes réconfortifs d'un pouvoir, rentrées d'argent sans grande valeur ; bien au contraire, ils suivaient exactement l'évolution du volume d'activités et le maître se trouvait directement intéressé à voir la production augmenter. De fait, le système de gestion, complexe certes mais constamment et fermement surveillé par les agents du fisc seigneurial, montre clairement l'intérêt porté par les sires de Rais à un contrôle de ces salines. La zone des marais était répartie en quatre grands « quarterons », divisions purement administratives et fiscales qui, sur la carte, s'inscrivaient de façon ni continue ni très logique, mais étaient administrés chacun par un intendant responsable de la surveillance des marais et des étiers, et de la perception des droits[140].

Le même contrôle s'appliquait, aussi strict semble-t-il malgré l'extrême dispersion des points d'ancrage, aux chargements et aux exportations. Ni la baie de Bourgneuf, ni l'île de Bouin n'offraient de bons ports en eau profonde, capables d'accueillir les gros navires. Ceux-ci restaient au large et des barques à fond plat, barques des

sauniers du pays, venaient les approvisionner en prenant le sel sur les lieux mêmes de la récolte. Les vaisseaux de plus faible tirant d'eau, eux, entraient dans la Baie et s'ancraient sur le rivage, en l'un des nombreux ports, installations sommaires qui ne connaissaient d'activité que quelques semaines par an. Ces « ports », cités au hasard des textes, simples points d'amarrage souvent, sans quai ni construction fixe, situés au débouché d'un étier, changeaient aisément d'emplacement ; tous ne sont pas identifiés. C'était là, au cœur du marais, que les receveurs du seigneur mesuraient le sel déjà mis en sacs (entassé dans les « toiles ») et, pour chacun de ces ports vraiment modestes, ils tenaient une comptabilité rigoureuse des chargements, précisant le nom du bâtiment, son origine, et la somme payée par les marchands au titre de la taxe de deux deniers par « charge » de sel[141].

Pourtant, ce trafic d'exportation, qui portait certainement sur des quantités considérables, ne paraît pas avoir suscité, sur place, une quelconque industrie ni d'importants échanges diversifiés. Les gros vaisseaux nordiques n'apportaient pas grand-chose ; ils arrivaient souvent sur lest et les marchands ou leurs commis ne se donnaient aucune peine pour vendre quoi que ce soit[142].

Le commerce, primaire donc, quasi « colonial » pourrait-on dire, ne s'exerçait qu'en saison. De plus, les patrons des navires se fournissaient en ravitaillement, en barils d'eau et de vin, mais ne venaient pas aux ports pour les réparations ou le calfatage. Les tractations, marchandes ou financières, demeuraient presque toujours limitées au minimum ; les intermédiaires n'arrivaient pas à s'imposer et les paysans producteurs, la plupart du temps, proposaient eux-mêmes leurs récoltes : « Bourgneuf n'était d'un village rural au bord d'un marais salant » et « La vie économique du pays de Rais était celle des régions rurales voisines avec des échanges circonscrits et médiocres. » Les pêcheurs et les villageois de l'intérieur ne vendaient leurs produits (vins, miel et fruits, poissons de la Loire) qu'en petites quantités. La seule activité qui aurait alors connu un certain essor était la fabrication des toiles de chanvre pour les sacs. C'était fort peu.

D'autre part, ce commerce se révélait vulnérable, soumis aux concurrences pour les prix et les qualités, aux difficultés d'entretien des salines et des accès. Tout au long du ^{xv}^e siècle, la Baie connut certainement un déclin qui s'aggravait progressivement. Les Allemands chargèrent davantage de sel plus au sud, principalement au Portugal, à Setubal. Dans la région de Bourgneuf, les canaux, les étiers s'ensavaient et, finalement, n'étaient plus praticables ; chaque accès, même parmi les plus larges, se trouvait « tellement rempli et comblé de boe et de terres que aujourd'hui ne se peut y conduire ni mener en bateau ne autre navire tant petit soit-il aucunes denrées ne

marchandises » ; il fallait, pour amener le sel jusqu'aux lieux de chargement, recourir à des moyens de fortune, à de lourds charrois ou « charges de bestes » sur des levées en piteux état, à travers un marais « qui est tellement enfendus [...] que il n'est cheval, charrette ne personne que à peine en puisse yssir et à plus grand coust et mise que si le seul estoit conduit par ledit estier ». Ce triste tableau date des années 1470-1480 ; mais, dès 1468, le duc de Bretagne faisait savoir qu'il convenait d'entreprendre d'importants travaux, tous très urgents du fait d'une longue négligence et de grands retards[143].

Comme tous les grands propriétaires fonciers détenteurs du droit de justice, du droit de « ban », maîtres « politiques » en quelque sorte, Gilles de Rais pouvait exiger nombre de taxes, redevances, monopoles, droits banaux sur les récoltes et surtout sur diverses opérations mécaniques (moulins et forges), sur les transports (péages), sur les marchés. Dans les années 1400, Jean de Craon dénombrait minutieusement ses droits sur les halles, sur plusieurs moulins et sur le four banal, sur huit étangs et sur la forêt de Craon. La grande forêt de Béligné, qui occupait tout le plateau entre Ancenis et Champtocé, dépendait pour une bonne part de cette dernière seigneurie.

En définitive, certains droits banaux, amendes de justice et taxes sur la circulation des denrées sur les routes et les rivières apportaient, pour quelques seigneuries du moins, l'essentiel des ressources : « À Champtocé, prévôté et péage représentaient plus de 50 pour cent des recettes de la seigneurie, pourtant bien pourvue en domaines fonciers[144]. »

Le château de Champtocé commandait une des grandes routes pavées de la rive nord de la Loire, celle qui joignait Angers à Nantes en passant ensuite par Ingrandes, également chez le sire de Rais, et à Ancenis. Surtout, le duc de Bretagne et ses vassaux avaient multiplié et accru les péages sur le fleuve entre Saumur et Nantes, en particulier sur les vins d'Anjou, sans doute pour mieux protéger ceux du pays nantais. De tous ces contrôles, celui de Champtocé fut le plus strict et plus lourd de taxes qu'ailleurs. D'où de constantes récriminations et toutes sortes de conflits entre le seigneur ou ses receveurs et les bateliers ou les marchands groupés en une forte association, en une « communauté » solide, capable de clamer contre les abus et d'aller jusqu'au Parlement de Paris et au roi.

Certes le seigneur, tenant compte d'une navigation difficile, avait de lui-même abandonné le droit d'épaves, qui l'autorisait jusqu'alors à confisquer les navires échoués avec leurs marchandises[145]. Mais il ne cessait, sous divers prétextes, d'augmenter les tarifs, d'élargir les listes des produits soumis au péage, de chercher querelle aux

fraudeurs, de les maltraiter et de leur imposer de dures amendes. Les patrons des barques, eux, se plaignaient d'être obligés à un long détour et à une grave perte de temps : « À Champtocé, disaient-ils, il fallait d'abord aborder en un lieu dangereux, loin de la rivière [...] il fallait passer par un bras difficile [...] muser et attendre pour passer ladite eau » ; cela leur prenait trois ou quatre heures[146].

Le plus insupportable était l'acharnement à demander toujours plus. Jean de Craon, dressant en 1414 un inventaire de ses biens et droits, ne manquait pas de rappeler que son père, Pierre, avait été fait prisonnier par les Anglais, lesquels « le tinrent à grant rançon », et que, pour l'aider à la payer, « les marchands de ladite rivière [de Loire] qui moult l'ameoient lui donnèrent ung escu de Jehan à estre prins et levé sur chascun tonneau de vin passant par ladite rivière à l'endroit de ses chastellenies jusques à ung an commençant environ Noël l'an mill CCCLIX en oultre ses acquitz et aultres devoirs anciens[147] ».

Ces « acquis », le seigneur de Champtocé les défendait, âpre et violent. Le 21 mars 1412, le roi donnait à Guillaume de Villiers, président de la chambre des enquêtes du Parlement de Paris, ordre de s'informer sur les plaintes des marchands fréquentant la Loire « et aultres rivières chéans et descendans en ycellui fleuve et rivière », plaintes soutenues par le duc d'Orléans, contre Jean de Craon et son receveur, Jean Bourdineau. Le sire de Craon était accusé « de plusieurs torçonnières, exactions, mises, sur lesditz compaignons, leurs vaisseaulx, bateaulx, chalans, denrées, marchandises et biens passant en montant et en avalant par lesditz fleuve et rivières à l'endroit desditz lieux de Champtocé et d'Ingrandes et ailleurs en ycellui fleuve et rivière et aussi par terre, et sur la rivière de Sarthe, l'une des rivières dessusdites ». Jean de Craon, « qui est grant et puissant », a commis bien d'autres excès, « deliz, molestes, oppressions, empeschemens et dommaiges » ; il a menacé et menace de jour en jour « yceux complaignants, leurs procureurs et conseillers de les battre et de leur rompre bras et jambes, et de les injurier [blesser], vilener et dommaigier de corps, de biens et autrement ». Le roi plaçait aussitôt sous sa protection les compaignons marchands, leurs familles, leurs marchandises, droits et possessions[148]. Le procès eut effectivement lieu, en la cour du Parlement de Paris, affaire considérable, toujours pendant trente ans plus tard, entre ces marchands et les seigneurs de Champtocé « à cause du peage de la jolaye du vin passant sur ladite rivière... sur chacune queue de vin, lequel procès a esté et est encore à grands frais et mises audit seigneur de Champtocé[149] ».

Ces violences rapportaient. Jean de Craon puis Gilles de Rais se plaçaient au premier rang des seigneurs péagers de tout le val de Loire. Champtocé leur assurait 2 500 livres par an alors que, loin

derrière, ceux de Champtoceaux ou de Rochefort ne percevaient que 250 à 300 livres ; de nombreux autres revenus dépassaient à peine la centaine de livres : Cé, Candé, Sorges, Montsoreau et, de même, Château-Gontier sur la Mayenne, et Montreuil-Bellay, au sud du fleuve, sur la petite rivière du Thouet, où l'on embarquait les vins de la région de Thouars ; Ancenis ne donnait que 30 livres en moyenne[150]. Une telle réussite permet d'apprécier la rigueur de la gestion et la force des interventions policières des seigneurs. Pour s'assurer de telles ressources, hors du commun, il fallait évidemment s'imposer « grant et puissant », traquer les fraudes et affronter quantité d'oppositions, mépriser à sa convenance usages et droits, user de la force et, en un mot, mettre le château, les receveurs et les hommes d'armes au service d'exigences financières et d'abus.

La Commission royale, conduite par Guillaume de Villiers, le dit expressément et laisse supposer que ces seigneurs ne se contentaient pas de taxer le seul péage sur la Loire, mais avaient également placé des agents et commis en dehors du val, particulièrement au nord, sur les routes terrestres, sur la Sarthe et sur d'autres rivières. Ils prétendaient ainsi contrôler un vaste secteur et faire payer tous les trafics entre l'Anjou ou le Maine et la Bretagne. C'était forcément courir des risques : il ne s'agissait plus seulement de banalités, banvin, four et moulin, imposées aux paysans du terroir. L'exigence d'un péage si élevé sur un des grands itinéraires du trafic marchand conduisait à s'en prendre à des étrangers bien organisés en compagnie, à défier surtout les Angevins, leurs clients, et même l'autorité royale.

Plusieurs barons et seigneurs tenaient alors en hommage du duc les profits liés aux hasards et fortunes de mer, les droits de bris et d'épaves qui leur permettaient de s'approprier les débris d'un navire naufragé, jeté sur le rivage. Dans les années 1400, Jean de Craon, mettant au net la liste de ses droits seigneuriaux, rappelait, en bonne place, ce qui lui revenait des « bris et naufrages », et René d'Anjou, le fils de Louis II, insistait longuement, plus tard, sur tout ce que la mer pouvait lui apporter : « Ports, havres, bris et naufrages de mer, épaves [...] droits de bailler brefs de mer ou les revenus et profits qui y appartiennent et sont accoutumés[151] ». Les « brefs », délivrés par le duc lui-même ou les barons riverains de la mer, donnaient lieu et prétexte à une véritable surenchère et toutes sortes d'opérations financières fort complexes ; c'était des sauf-conduits qui garantissaient les marins et les marchands contre les corsaires en temps de guerre, contre les pirates en tous temps. Pour les sires de Rais, bris, épaves et brefs furent souvent l'objet de longues querelles et de procès avec les habitants des villages ou les seigneurs voisins.

Le scribe du cartulaire, plutôt discret sur les terres et les

tenanciers, retranscrit un interminable mémoire, qui date de 1408, du temps de Jean de Craon, mais remonte fort loin en arrière, jusqu'à l'accord conclu en 1265 : les seigneurs de Rais avaient alors cédé au duc leurs « chastel, chastellenie, terres et appartenances » de Nogent-le-Rotrou et avaient reçu en échange le fief de Vüe « avec bris, galois, naufrages et espaces de mer », sur le littoral entre la Loire et le port de Beaulieu-sur-Mer. Or, poursuit le mémoire, il y a sept ans de cela (en 1401), M^{me} de La Suze, qui tenait la terre de Bourgneuf-en-Rais, « a fait prendre six grans dauphins et autres grans poissons échoués par bris et naufrages de mer » sur la plage de la châtellenie de Machecoul qui, elle, est au sire de Rais. De plus et surtout, l'année précédente (en 1407), a surgi un grave conflit au sujet d'un navire allemand jeté vers la terre lors d'une terrible tempête mais qui n'était « en rien rompu ne despiécé ». Le procès-verbal jette un plein jour sur les pratiques ordinaires des hommes de la côte et sur l'acharnement des maîtres à revendiquer ces droits de bris et naufrages.

Le sergent et le châtelain de Pringné, arrivés vite sur les lieux pour faire valoir les droits de leur maître, le sire de Rais, y ont trouvé, déjà à pied d'œuvre, les gens de Bourgneuf qui s'employaient à rompre la nef prise dans les vases. Défense leur en fut faite aussitôt, mais ils répondirent « qu'ilz ne cesseroient aucunement et qu'ilz desferoient ledit vaisseau et emporteroient ce qu'il y avoit ». De fait, ils prirent « le mast, les cordaiges, les biens comme huges, coffres, vins, chairs, poissons saliez, pots, pailles, linges, langes, tous autres ustensiles et biens ». Le tout, valant au moins trois cents livres, fut emporté à Bourgneuf. Ils coupèrent aussi les câbles de deux des ancrs en se boutant dans la mer jusqu'aux aisselles, « et laissèrent la tierce ancre attachée audit vaisseau pour ce qu'ilz ne la pouvoient avoir tant estoit en la mer ». Les hommes de Bourgneuf se refusèrent à rendre les biens et même à en dresser l'inventaire.

La contestation portait sur plusieurs points controversés : le lieu de l'échouage, l'état du navire, qui n'était pas brisé (« car n'y avoit rien de rompu »), le fait enfin qu'il se trouvait non vraiment sur la grève mais simplement immobilisé en mer. Pour le piller, les villageois avaient dû se mettre dans l'eau ou aller sur des bancs de vase ; ils n'avaient pu l'atteindre « qu'au plus bas retraict de la mer », or mer et vase « sont mesme chose, car la vase ou vait chaque jour la mer est réputée comme mer »[152].

Nombreuses devaient être les occasions, pour les gens du littoral et leurs seigneurs, de s'affronter en ces discordes sans fin, querelles de pilliers d'épaves, de pirates en somme. Les efforts du sire de Rais et de ses officiers, cette attentive transcription d'un procès-verbal de litige dans le cartulaire, montrent à l'évidence le soin sourcilieux que le maître prenait à garder ces profits et à défendre un droit qui prenait

aussi valeur d'un symbole, qui affirmait un pouvoir. Mais, comme pour les péages, le risque était grand de se voir opposer les prétentions des voisins ou, même, d'aller contre l'autorité du duc qui, de plus en plus, accordait davantage de « brefs » et s'efforçait de mieux réglementer et rendre la navigation en mer de Bretagne plus sûre, moins soumise aux fortunes de mer.

En ces temps de désordres et de dévastations des campagnes, alors que les redevances ordinaires prélevées sur les paysans rapportaient moins qu'autrefois, Gilles de Rais, comme d'ailleurs plusieurs capitaines d'alors, n'a vu de salut que dans les coups de force, dans les actions violentes toujours en marge du droit, seuls moyens de lui amener quelques rentrées d'argent. À Champtocé, par exemple, les terres rapportaient certainement peu, mais le péage bien plus que chez les voisins, ceux-ci plus discrets, plus respectueux des usages. Cette politique d'affirmation, de revendication des « droits seigneuriaux », souvent dénoncée en plusieurs pays, prit ici un tour excessif, dramatique, et le conduisit à de nombreux abus ; mal supportées, ces exactions lui valaient une renommée détestable et le plaçaient dans une situation de plus en plus difficile, en rupture de ban avec l'ordre établi ou reconstruit, désigné alors aux agents du duc ou du roi, menacé d'encourir blâmes ou condamnations.

Et, au total, pour bien peu de profits, pour des résultats médiocres. Gilles de Rais, seigneur richissime ? Sûrement pas ! Plutôt chef d'un lignage de rang somme toute assez ordinaire dans la hiérarchie des nobles et, qui plus est, si peu assuré de revenus suffisants qu'il lui fallait se livrer à toutes sortes d'expédients.

TROISIÈME PARTIE

L'OR ET LE SANG

I

LES DÉMONS ET LES CRIMES

1435-1440 : ces cinq années furent temps d'angoisses et d'horreurs : quête de l'or pour pallier les lourdes mises d'argent, débauches et excès ; puis les rumeurs accusant de crimes affreux, viols et assassinats d'enfants ; puis les grandes imprudences, les héritages dilapidés, la prison, le procès et la mort.

Les crimes de Gilles de Rais nous semblent aujourd'hui au cœur même de son destin et la question communément posée, dès que le personnage se trouve évoqué, est toujours : était-il coupable ou non ? Les curiosités ne vont pas beaucoup au-delà. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Les témoins du temps et même les chroniqueurs, ceux, entre autres, qui s'appliquèrent à présenter avec un certain recul une *Histoire* du règne de Charles VII ou du duc de Bretagne, ceux mêmes qui s'attardaient à privilégier l'événement et l'anecdote, n'insistaient pas volontiers, pas longuement, ni sur les crimes et forfaits, ni sur le procès. C'est bien après que les historiens et les romanciers ont mis ces années de débauches et de cruautés en relief, parlant alors abondamment de ce qu'ils apprenaient des interrogatoires et des aveux.

Certains auteurs, passant très vite sur la jeunesse de Gilles, accordant tout juste une attention mesurée aux campagnes et aux chevauchées, ne portaient vraiment de grand intérêt qu'à ces années sombres. Ils y trouvaient matière à mystère, à de fortes images, en harmonie avec le climat romantique et les attentes de leur temps : les rudes forteresses « médiévales » déjà effrayantes avec leurs hauts murs gardiens de tristes secrets, l'œuvre au noir de l'alchimie, l'évocation des démons, les déviances et les tourments des innocents ; plus, bien sûr, la mise en scène d'un grand procès, le prisonnier dans la tour du palais, la cour de justice des clerks vêtus de noir, le bûcher sur la place publique, devant la foule des badauds et des nobles dames en prières. Plusieurs livres furent écrits pour, d'abord, répondre à ce courant de curiosité, un peu morbide, livres alors surtout consacrés aux orgies et aux crimes.

Pour l'historien, même le moins enclin à rechercher le sensationnel et condamner sans approfondir, Gille de Rais apparaît cependant tout comme un homme hors du commun, hors de raison, dévoyé, en

rupture avec la société de son temps. Ses défenseurs d'hier et d'aujourd'hui, ceux qui parlent de procès truqué, le reconnaissent malgré tout coupable de certains forfaits, de ceux qu'il ne semble, en aucun cas, possible de récuser : comme de malmener, les armes à la main, les seigneurs du voisinage, de conduire ses troupes à piller ici et là, et même de s'adonner à l'alchimie pour chercher à fabriquer de l'or, à la sorcellerie peut-être pour s'assurer l'aide des démons. Sa vie chargée d'ombres et de violences, sa clientèle de petits seigneurs besogneux et de petits parents à sa solde, ses valets capables du pire et ses hommes de main, ses magiciens charlatans, tout cela ne pouvait qu'enfler des bruits sinistres, soulever une rumeur qui l'accusait, faisait de lui un monstre.

À Nantes pourtant, si l'évêque et les hommes de loi du duc se sont appliqués, lors des enquêtes, à recueillir ces rumeurs sur ce qui valait à Gilles une si triste renommée, ils n'ont pas situé ces méfaits, crimes ou extravagances sur le même plan. Qu'il se soit intéressé à l'alchimie, cela ne faisait aucun doute. Ses complices l'ont tous reconnu et lui-même donna, sur ce point, quelques précisions. Mais, si tous venaient à en parler, ce n'était pas pour s'accuser d'avoir tenté de telles expériences ; l'important était qu'elles s'accompagnaient souvent d'autres pratiques, celles-ci passibles des rigueurs de l'Église, à savoir les formules magiques et, au premier chef, l'évocation des démons. Passer de l'un à l'autre était aisé et, pour quelques-uns, inévitable. Les juges, cependant, devaient marquer une distinction et n'ont retenu que les appels aux puissances du Mal, crimes d'apostasie et d'hérésie.

En fait, si les témoignages ou les confessions évoquent parfois l'alchimie, aucun des quarante-neuf articles, longuement développés pourtant, de l'acte d'accusation établi par le tribunal de l'évêque, le 13 octobre 1440, n'en fait mention, pas plus que d'autres pratiques pour obtenir de l'or par les transmutations d'autres métaux. C'est que les docteurs de l'Église, à l'époque, n'arrivaient pas toujours à définir, sur cet art qui s'entourait d'un grand mystère, une position ferme. Ni la papauté, ni les conciles ou les synodes ne condamnaient formellement l'alchimie, tant qu'elle se cantonnait dans la recherche pure, sans ombre de magie et d'appels aux démons.

Dans les décennies juste avant et après 1400, de nombreux praticiens passaient une longue partie de leur vie près de leurs creusets, de leurs fourneaux, cornues ou alambics. Les importantes améliorations dans la façon d'épurer les minerais et d'affiner les métaux ne semblaient pas suspectes, même aux plus rigoureux des censeurs ; le procédé de l'amalgame, mis au point en Allemagne pour les mines de Bohême, permettait, par l'emploi du mercure, d'obtenir de l'argent plus pur qu'autrefois. Contre les savants passionnés par tout ce qui se rapportait aux métaux, les papes d'Avignon ne lancèrent

jamais d'anathème, au contraire. Clément V protégeait Arnaud de Villeneuve, son médecin, qui avait enseigné à Avignon puis à Paris, et s'était surtout fait remarquer, et par certains même accuser de sorcellerie, pour ses travaux d'astrologie et d'alchimie.

Jean XXII, d'abord méfiant et circonspect, s'efforçant de distinguer le bien du mauvais, le solide de l'extravagance mère de l'hérésie, devint lui-même un adepte de ces travaux et la renommée (ou les mauvaises langues...) le voulait auteur de deux ouvrages de pure alchimie. Depuis environ une centaine d'années, s'étaient multipliés en Occident les livres consacrés, soit aux opérations chimiques sur les métaux et à la fabrication de nouveaux corps jusque-là inconnus, soit à la fameuse « pierre philosophale », que personne n'avait réussi à identifier.

Certes, nombre d'ateliers ou d'officines, plus ou moins obscurs ou secrets, ne travaillaient qu'entourés de mystères, éveillant curiosité et suspicion, envie surtout. Certains noms de maîtres, pourtant communément cités dans ces cercles savants, n'étaient peut-être que pure invention. Abraham le Juif, si célèbre, n'a sans doute jamais existé et l'un de ses ouvrages le plus apprécié, le plus largement diffusé et que l'on peut dater en toute certitude de 1390, fut, par la suite, attribué à un nommé Basile Valentin, personnage demeuré très mystérieux. Dans le même temps, de merveilleux bruits couraient sur d'heureuses fortunes. Des hommes sérieux, clercs ou laïcs, parlaient de corps qui guérissaient toutes sortes de maladies, ou de l'« Œuf philosophique », globe de cristal que l'on devait, pour obtenir de l'or, enfermer dans un four soigneusement clos, et soumettre à une combustion lente ; ou encore du « grand Œuvre » qui, par incantations et formules magiques, permettait de multiplier indéfiniment tous les matériaux, dont l'or bien sûr. À cette époque, Nicolas Flamel prétendait que, s'il avait pu faire de si généreux dons à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, il le devait à son « or alchimique », fruit de longues et minutieuses lectures d'un traité exhumé par lui dont l'auteur aurait été, précisément, cet Abraham le Juif.

Gilles de Rais ne fut certainement pas le seul à se lancer dans de telles aventures. Il le fit avec une rare persévérance et, tout porte à le croire, avec une grande naïveté, sollicitant, employant et nourrissant tour à tour de véritables escrocs, affabulateurs sans vergogne ; et le moins que l'on puisse dire est qu'il n'eut pas la main heureuse. Il s'était passionné pour les expériences de transmutation, s'inquiétant de la renommée des « experts » lors de son passage dans les villes, les mettant aussitôt à l'épreuve. À Angers, il avait acquis pour un bon prix un savant livre d'alchimie et de magie, d'un soldat emprisonné pour crime d'hérésie ; il lui fit, dit-on, plusieurs visites, essayant de lui arracher ses secrets et de comprendre enfin ce que ce traité, trop

énigmatique, gardait d'obscur. De nouveau à Angers, en 1436, il recruta un orfèvre qui se prétendait maître dans l'art des fusions et des amalgames, un « souffleur » très célèbre. Il le prit avec lui, l'enferma, avec un marc d'argent, dans une chambre d'auberge et lui interdit d'en sortir tant qu'il n'aurait de l'or en bonne quantité à lui présenter ; mais l'argent fut tout dépensé à boire et l'orfèvre, complètement ivre, ignominieusement chassé.

Déçu par les gens d'Angers, décidément incapables et escrocs, Gilles alla chercher plus loin. Le *Mémoire* des héritiers, recensant les dépenses scandaleuses, parle de grandes sommes perdues en frais de voyages, pour des familiers ou messagers, lancés dans la quête de vrais talents en France du Nord, en Angleterre et en Allemagne, en Italie surtout. Ses parents affirmaient que nombre de coquins, venus de lointaines contrées, affublés de titres pompeux, lourds de réputations douteuses, qui se disaient initiés dans le grand art de l'alchimie, accouraient alors vers le pays de Rais, dans l'espoir de belles fortunes. Lors du procès, le procureur de la cour épiscopale désigna lui-même le responsable de cette prospection et de ces engagements de mages, qui furent aussi des invocateurs du démon : « Le sire de Rais envoya ledit Gilles de Sillé, alors son serviteur, son complice, son facteur, son instigateur et son soutien, dans plusieurs et diverses parties du monde, en diverses régions et plusieurs lieux, pour chercher et voir s'il pourrait repérer et lui amener des devins et des devineresses, des évocateurs et des conjurateurs qui puissent lui faire avoir de l'argent, lui révéler et découvrir des trésors cachés, l'initier à d'autres arts magiques, lui procurer de grands honneurs et lui permettre de prendre et de tenir des châteaux et des villes. » Ce Gilles de Sillé, qui était en fait le cousin de Gilles de Rais et l'un de ses capitaines, dépêcha Eustache Blanchet, autre familier et confident du seigneur, « en Italie et à Florence[153] ».

Les Italiens se distinguaient entre tous, partout présents, dans les cités et plus encore dans les cours princières et seigneuriales de la France entière ; chassés souvent de chez eux par les convulsions politiques et les luttes entre partis, par les proscriptions et les bannissements, contraints de s'exiler, ils s'appliquaient avec un certain succès à se forger de grandes renommées. Maîtres orfèvres et maîtres fondeurs étaient venus et arrivaient encore à la suite des marchands, changeurs et banquiers « lombards » que les rois et les princes prenaient à leur service pour percevoir les taxes, tenir les comptes et assainir leur trésorerie grâce à des prêts presque toujours gratuits.

Pour Gilles de Rais officièrent ainsi trois « mages » italiens : Antoine de Palerme, François Lombard et surtout François Prelati, toscan celui-ci, originaire de Montecatini dans le diocèse de Pistoia, que Blanchet, précisément, avait connu à Florence en 1438. Ce maître

François fréquentait la demeure des Médicis, très lié avec Nicolas de Médicis et aussi avec un certain François qui tous deux pratiquaient l'art de l'alchimie. Il s'était dit très heureux d'aller « en France et en Bretagne », en particulier à Nantes où vivait un sien cousin, nommé de Martellis, et disait qu'« il irait volontiers à Nantes voir ce cousin ». Il prétendait avoir beaucoup appris et se faisait fort, s'il se trouvait en Bretagne des hommes qui désiraient s'initier aux secrets de l'alchimie, de les en rendre experts en moins de trois mois. Blanchet l'assurant qu'« il trouverait en France des gens qui le recevraient pour cela » et l'affaire conclue, ils prirent ensemble la route et allèrent ainsi de Florence jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil, « ville dans la province ecclésiastique de Tours ». De là, Blanchet écrivit à Gilles de Rais qui manda aussitôt à leur rencontre quatre de ses serviteurs dévoués pour les conduire à Tiffauges.

À vrai dire, les références de ce maître italien, distingué par pur hasard, paraissaient fort minces. Interrogé lors du procès de 1440, il ne sut rien dire de précis ni sur ses véritables origines, ni sur ses initiateurs et ses expériences. Installé dans la familiarité de Gilles, médiocre expert et ignorant tout, semble-t-il, de la fusion des métaux, il avait amené avec lui, d'Italie, un livre contenant diverses formules sur les façons de procéder pour transformer les corps vils et appeler à soi l'aide des démons. Il fit vite, à Machecoul, la connaissance d'un « Breton bretonnant qui vivait dans la maison de Geoffroy Leconte, capitaine du château, dont il soignait la femme atteinte d'une maladie des yeux ». Ce Breton possédait lui aussi « un livre relié de cuir noir, partie de papier, partie de parchemin, aus écritures, titres et signes de couleur rouge » qui dissertait des recettes de médecine et d'astronomie, ainsi que des invocations aux démons. Les deux livres furent montrés à Gilles.

Prelati veut bien faire ; il s'informe, interroge les habitants, en particulier une femme nommée « la Picarde » qui, dans sa demeure du bourg de Machecoul, avait naguère connu, ou simplement rencontré par hasard, un homme qui se vantait de bien savoir l'art de l'alchimie ; mais elle fut incapable de dire son nom. Il fit venir ensuite un orfèvre de Paris, nommé Jean Petit, qui ne réussit pas davantage que ceux d'Angers et encourut vite la disgrâce du maître, contraint de ne l'employer que pour quelques missions délicates plus ou moins secrètes.

Plus étaient décevants les résultats, plus ces alchimistes de pacotille clamaient leurs espoirs et exigeaient de matériel : fourneaux spéciaux, instruments étranges que les héritiers de Gilles disaient coûter fort cher ; sans parler bien sûr de l'argent et du mercure, et de toutes sortes de produits rares, quelques-uns parfaitement imaginaires. Sur leurs travaux, qu'ils affirmaient poursuivre obstinément, au

château de Tiffauges, puis au village, dans la maison d'une vieille femme nommée Perrotte, complice sans doute, ils gardaient évidemment le secret... ce qui faisait beaucoup parler.

Ni Gilles ni ses protégés si savants, orfèvres, « souffleurs », déchiffreurs obstinés de vieux grimoires, toujours prêts d'aboutir, n'ont jamais obtenu la moindre parcelle d'or. Ces maîtres alchimistes le lanternaient des mois durant et lui promettaient, finalement, d'autres recours ; tous ou presque parlaient d'appeler des démons à leur aide. Mais c'était franchir un mauvais pas car l'Église et le roi avaient depuis longtemps sévèrement condamné tout ce qui, de près ou de loin, impliquait les évocations du Malin. Ce fut, effectivement, l'un des graves chefs d'accusation présentés devant le tribunal de l'évêque : magie, sorcellerie, hérésie.

Fréquemment ces maîtres, alchimistes avoués et magiciens dans leurs mystères, se disaient aussi médecins et se faisaient recevoir comme tels dans les cours, auprès des princes et des seigneurs. Or médecine et astrologie, à l'époque, allaient souvent de pair. Les ouvrages de médecine accordaient une large place à l'étude des astres, des signes du zodiaque, de leurs conjonctions et évolutions dans la sphère céleste. Ces livres, parfois richement illustrés, présentaient, à côté de scènes réalistes montrant la façon de soigner ou d'opérer, des planches anatomiques où le corps humain était accompagné de légendes indiquant, pour chaque membre et chaque organe, le signe du zodiaque auquel se référer. Certains manuels d'hippiatrie proposaient les mêmes dessins pour les chevaux. Toutes ces images, largement diffusées, accréditaient l'idée d'une science très particulière mais efficace, et le médecin-astrologue s'imposait alors partout, figure auréolée de grands mystères, contestée sans doute mais inspirant respect et crainte.

Nombre de ceux qui se disaient lecteurs attentifs des signes astrologiques n'étaient en fait que de vulgaires charlatans. Les nobles et les chefs de guerre les consultaient pourtant, communément, et cela semblait tout ordinaire. Gilles de Rais en fut, comme de juste, la victime, trompé par de fausses allures, se laissant prendre, dans sa quête de l'or miraculeux, par des mises en scène d'un grand ridicule, de véritables bouffonneries.

Les maîtres qui vivaient de lui se donnaient de l'importance et pouvaient tout se permettre, menaçant les incrédules et les censeurs. Magie, divination, évocation du diable et de ses acolytes, rien ne leur était étranger et rien n'était épargné à leurs protecteurs. Le *Mystère du siège d'Orléans*, auquel Gilles participa de façon active et dont il fut peut-être l'artisan, comporte une longue scène où l'on voit, à la veille de la bataille décisive, le comte de Salisbury et son lieutenant William

Glasdale, tous deux sous le costume de simples archers, venir consulter un fameux astrologue, nommé Jean des Bouillons, pour connaître l'avenir et le sort de leur guerre. L'homme, sur ce point, n'est pas très bavard et ne répond que par quelques banalités ou phrases obscures ; mais, pour parler de lui, il ne manque pas d'aplomb et sait l'art de faire savoir :

*Aucun me ont voulu pugnir,
à tort, sans cause et sans raison ;
Mais je les en feray repantir,
Ainçois qu'il soit longue saison.
J'en ay esté mis en prison à Chartres, une espace de temps ;
Mais m'en feray réparation,
Ou je n'en seray pas content[154].*

Que le sire de Rais ait eu recours à ces mages, pour diverses pratiques qui relevaient de la pure sorcellerie ou de l'appel au prince des ténèbres ou à quelque mineur diabolotin ne paraît pas contesté. Était-ce d'ailleurs, à l'époque, tellement extravagant ? En tout cas, au moment où, en 1438, il accueille Prelati dans ses châteaux, il n'était certainement plus un novice ni à sa première curiosité, mais, de son propre aveu lors du procès, avait déjà pratiqué lui-même ces évocations, de différentes manières, sollicitant toutes sortes de maléfices et d'aides des diables, depuis environ quatorze ans sans, il est vrai, avoir jamais vu le démon ni parlé avec lui. Il confessait aussi, et plusieurs de ses compagnons ont confirmé ses dires, qu'il faisait rechercher par toute la Bretagne et l'Anjou, et même jusqu'à Poitiers à l'occasion, hommes et femmes « nécromanciens » non plus seulement quelques orfèvres qui se piquaient de connaître l'alchimie, mais des magiciens patentés, capables de faire venir les démons.

Cette quête aux sorciers et sorcières véritables les occupa, lui et ses serviteurs ou ses familiers, le capitaine Roger de Bricqueville le premier, pendant au moins deux ans. Gilles manda son cousin Sillé « en pais plus haut chercher pour lui des évocateurs des démons ou des malins esprits ». Celui-ci lui rapporta d'abord qu'il avait rencontré une femme « qui s'occupait ordinairement de telles évocations », mais qui lui avait affirmé aussitôt que son maître n'arriverait jamais à ses fins « s'il ne détournait pas son âme de l'Église ». Peu après, une autre femme lui dit la même chose. Mais, des deux « évocateurs » trouvés par la suite, l'un se noya en traversant une rivière et l'autre mourut aussi en route[155].

Par ailleurs sont venus, d'eux-mêmes semble-t-il, un trompette répondant au nom de Dumesnil, un homme nommé Louis, un Lombard et un médecin originaire de Bretagne ; ce dernier s'était installé dans

le bourg de Tiffauges et possédait un livre formé de divers feuillets disparates, une compilation comme on en faisait tant à l'époque et qui traitait autant de magie que de pure médecine ou de chirurgie. Le dernier arrivé, mais non des moindres, reçu avec de grandes faveurs, se faisait appeler Jean de La Rivière et se disait lui aussi médecin.

Ces évocations des démons, pour qu'ils apportent l'or, la fortune des armes et la ruine des ennemis, se recommandaient de vagues réminiscences des pratiques des mages d'Orient mais ne semblaient pas tout à fait insolites. Ces temps de troubles, de guerres civiles et de désordres, étaient aussi des temps de doute où les hommes se tournaient, les uns vers une religion volontiers imprégnée de mysticisme, les autres vers diverses sortes d'hérésies, de recours surtout aux devins et aux sorciers. Les juges avaient souvent à connaître des illuminés, des possédés et des faux prophètes. Invoquer les démons impliquait forcément de s'adonner à d'étranges commerces, de pactiser, et nombre d'adeptes furent alors traduits devant les tribunaux d'Église pour avoir passé de tels marchés ; témoin ce célèbre et sinistre sire de Giac, que Richemont finit par faire prendre et qui, aux assises du bailli, s'était reconnu coupable « de tant de maux que ce fut merveilles entre lesquels la mort de sa femme toute grosse, et le fruit dedans » ; il avait donné au diable l'une de ses mains « afin de le faire venir à ses intentions[156] ».

Dans les villages mêmes, de vieilles femmes mais aussi des hommes de métiers, forgerons, orfèvres ou barbiers, furent poursuivis et condamnés pour magie et sorcellerie. Eustache Blanchet, prêtre et confident de Gilles, en était bien informé. Allant en Italie, il avait recueilli les échos de nombreux procès devant les tribunaux des évêques car, dans les provinces de Savoie et de Bourgogne traversées en route, on ne comptait plus les méfaits des mages et des sorcières, bien reçus souvent par le peuple, assez écoutés pour se bâtir une belle renommée. Les juges sévissaient durement : « Il vit ou entendit dire que plusieurs vieilles femmes avaient été pendues, condamnées pour le fait d'hérésie... et toujours pour avoir invoqué des démons[157]. »

À Tiffauges ces pratiques devenaient ordinaires et retenaient Gilles de Rais dans une sorte d'acharnement obstiné. La recherche de l'or le hantait jour après jour ; il y perdait toute mesure et discernement. Ses protégés et ses serviteurs exploitaient sans scrupules ce qui n'était plus chez lui qu'une triste manie : « ils l'induisaient à vouloir et cuider faire l'arquemie, pour laquelle conduire et mener affin, il fesit de moult grandes, excessives et déraisonnables, et outrageuses dépenses[158] ». À partir de 1439, Prelati mena le jeu, se disant aussi expert dans l'art de l'évocation que dans celui de l'alchimie. Il affirmait avoir tout appris, en Italie, d'un certain Jean de Fontenelle, médecin de son état, qui, pour l'initier, l'avait mené dans une chambre haute de sa maison ;

il dessina un cercle et y plaça un pot de terre, où il fit ensuite brûler ensemble encens, aloès et myrrhe ; et « leur apparurent alors des oiseaux en forme de corbeaux, jusqu'au nombre d'une vingtaine ; lesquels oiseaux ne leur parlèrent point[159] ».

Bien fait de sa personne, élégant en actes comme en paroles, capable d'éblouir par quelques formules étonnantes et, plus encore, par une assurance à toute épreuve, il séduisait le maître et le tenait prisonnier de ses rêves. Pendant plus d'une année, malgré des échecs constants, il multiplia les expériences, « il évoqua et fit évoquer des malins esprits répondant aux noms de Barron, Oriens, Belzébuth et Bélial[160] ». Il exigeait sans cesse davantage d'argent, de faveurs, de promesses ; le bruit courait que Gilles lui aurait signé une ou deux cédules par lesquelles il engageait son salut.

Les séances d'évocation furent longuement, minutieusement décrites, dans les pièces du procès civil de 1440, en particulier dans la confession de Prelati lui-même et dans celle de Gilles. Il y fallait une curieuse mise en scène et un étrange cérémonial : le secret de la nuit, une salle obscure ou les frondaisons d'un bois épais ; des charbons et des poudres, de l'encens et des herbes rares, des pièces d'aimant, tout cela jeté selon de subtiles recettes dans un pot de terre et porté au feu d'un réchaud ; plus, sur le sol et les murs de la salle, ou sur le tapis herbeux de la clairière, quantité de signes cabalistiques savamment ordonnés : des cercles et des croix, des symboles, des cryptogrammes de fantaisie, des armoiries, sans compter parfois des animaux offerts en sacrifice pour attirer le Malin, un coq, un pigeon ou une tourterelle.

Aussitôt arrivé le mage d'Italie, Gilles décida qu'ils feraient ensemble l'essai des livres magiques et de leurs formules. Après dîner, des cierges à la main, ils allaient dans la grande chambre du bas du château de Tiffauges, traçaient sur le sol, à la pointe de l'épée, plusieurs cercles « contenant des signes en manière d'armoiries », puis allumaient des charbons placés dans un pot, et jetaient par terre de la « poudre magnétique », encens, myrrhe et aloès. Ils demeuraient là pendant plus de deux heures, tantôt assis, tantôt debout, « évoquant les démons et d'efforçant de le faire bien », lisant à tour de rôle dans leur livre la formule magique : « Je vous conjure, Barron, Satan, Bélial, Belzébuth, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par la Vierge Marie et tous les saints, d'apparaître ici en personne, pour parler avec nous et faire notre volonté. » Ils ne virent rien venir, absolument rien. Abandonnant ce livre qui, décidément, ne valait pas grand-chose, ils décidèrent alors de recommencer avec d'autres moyens, à l'aide d'une pierre rare appelée « dyadocus » et d'un « oiseau huppé ». Mais il fut impossible de trouver cette pierre. Plusieurs autres évocations de ce genre, toujours à l'intérieur d'un cercle, soit dans une autre salle, soit dehors dans un pré, ne donnèrent pas non plus la moindre apparence

de réussite.

Plus souvent, Prelati officiait seul. Le maître et les autres l'attendaient à la porte ou au coin du bois, vite déçus, s'ennuyant ferme car rien ne transpirait et rien ne semblait se passer d'important. Les récits qu'en donne Gilles en disent long sur sa bonne volonté à tout croire, à accepter toutes les excuses, prétextes et exigences. Ce n'étaient que comédies plutôt rocambolesques, des aventures un peu sordides et, en définitive, d'habiles machinations. Le mage soignait son public ; on l'entendait crier, geindre, perdre son souffle en violentes incantations. Une nuit, il avait placé le jeune Poitou, fidèle compagnon du sire, au milieu d'un cercle, tremblant de peur, tenant en main une lettre de Gilles appelant le diable à se faire enfin connaître ; mais arriva alors un orage terrible ; tous deux s'enfuirent sous une pluie diluvienne, se trompant de chemin, et trouvèrent le pont-levis du château déjà levé. Un autre jour, Prelati sortit de la chambre aux évocations dans un état lamentable, roué de coups, disait-il, par le Malin qui lui avait ainsi administré la preuve de sa puissance... et de son mécontentement d'être trop importuné. Il fut pris d'une fièvre ardente, qui le tint au lit pendant plus d'une semaine, Gilles ne permettant à personne d'autre de lui apporter des remèdes.

Séparés, ils correspondaient régulièrement et Prelati savait à merveille entretenir l'espoir et meubler l'attente. Lorsque son maître se rendit à Bourges, il lui fit parvenir une poudre miraculeuse, sorte de poussière noire enveloppée dans un beau linge pourpre, le tout mis dans une petite boîte d'argent que Gilles devait porter attachée à son cou ; il s'exécuta quelque temps, consciencieusement, puis, dépité, ne sachant trop qu'en faire, s'en débarrassa. Ce n'est pas une fable : on retrouva la boîte dans la chambre de l'italien, à Machecoul.

Pour sa part, Eustache Blanchet rapporte qu'il a bien eu vent et même vu procéder à d'autres évocations, celles, en particulier, de cet autre maître, Jean de La Rivière, « qui savait très bien faire ce genre d'évocations et qui vint, pour cela, de Poitiers à Pouzauges ». Par une longue nuit d'hiver, il se fit accompagner de trois des serviteurs du seigneur de Rais, jusque près d'un bois où il entra seul, au plus noir des frondaisons, le corps tout entier protégé par une sorte de grande armure blanche. On l'entendit frapper de son glaive (ou d'un bâton ?) sur cette armure, « faisant un dur tapage comme s'il combattait ». Puis les trois hommes le virent revenir, effrayé et troublé, fortement navré, « une grosse bosse au front et au point de ne pouvoir se soutenir » ; il affirmait qu'il avait bien vu le diable, sous la forme d'une bête sauvage, une sorte de léopard, mais que celui-ci était passé, en le frôlant, sans vouloir lui parler ou lui prêter attention. Ensuite, tous allèrent festoyer joyeusement, leur peur oubliée, à Pouzauges, où ils passèrent le reste de la nuit à boire ensemble. Le lendemain,

La Rivière prétendit qu'il lui manquait certains ingrédients ou outils pour réussir ; on lui donna vingt pièces d'or pour aller les acheter ; il s'en alla, promettant de revenir très vite ; on ne le revit jamais[161].

De l'or, le sire de Rais n'en vit à aucun moment ; pas plus que les manipulations et fusions des métaux, ces évocations orageuses ne firent de miracle. Chaque séance apportait ses déconvenues, diversement commentées. Prelati reconnaissait qu'il avait échoué : ou le démon était resté sourd, ou il s'était montré furieux, le malmenant très dur, ou il exigeait d'autres gages, d'autres promesses. En une particulière occasion, il rapporta qu'un démon, qu'il appelait Barron, lui avait montré « une grande quantité d'or dont, entre autres, un très beau lingot » ; mais Gilles, qui pourtant n'était pas loin, affirmait qu'il n'avait pu apercevoir ni ce diable ni cet or, et seulement une feuille de métal, d'aspect bizarre, qu'il n'eut même pas le loisir de prendre dans ses mains[162].

Condamné par l'Église pour hérésie et pratiques de sorcellerie ou de magie, Gilles le fut aussitôt après, par la justice ducal, pour ses crimes abominables, pour avoir fait mourir dans des conditions épouvantables, après toutes sortes de sévices sexuels et de cruautés gratuites, s'acharnant à les faire davantage souffrir, de jeunes enfants, garçons et filles. Certains ont voulu contester ces crimes et le proclamer innocent de ces assassinats délibérés. Pour cela, il fallait remettre en cause les accusations, dire que le procès ne fut que le fruit d'un complot soigneusement ourdi contre lui, et réfuter tous les témoignages accablants.

Certes, nombre d'incertitudes, dans le détail surtout, demeurent. La vie de Gilles de Rais, de sa naissance et des origines de sa fortune à sa mort, nous est connue, essentiellement, par des documents indirects. Pour les cinq dernières années, rien ne nous est donné en dehors des pièces des deux procès : procès-verbaux d'enquêtes et d'interrogatoires, dépositions des témoins, actes d'accusation, comptes rendus d'audiences des cours, confessions et sentences. Il est loisible de suspecter le sérieux et même le caractère spontané des dépositions, d'affirmer que les témoins ou les plaignants ont été gravement sollicités, menacés peut-être, ou influencés par la rumeur publique, ou encore de supposer qu'ils n'avaient plus qu'une idée trop vague de ce qui s'était passé quelques années auparavant. Quant aux aveux de Gilles, de ses compagnons et complices, ils furent certainement, nous disent les défenseurs de cette thèse de l'innocence, arrachés sous la menace de la torture et la peur. Tout cela a été écrit, mis en avant de façon plus ou moins argumentée, pour les procès de Gilles comme pour plusieurs autres.

Cependant, aller contre tout, en bloc, et tout suspecter soit de mauvaise foi, soit de falsification, est forcément une mauvaise

méthode inspirée plus par une sorte de passion que par la recherche du vraisemblable. Les pièces du procès sont très nombreuses et, surtout, de différente nature ; nous pouvons les comparer, les confronter les unes aux autres. Les témoignages ont été recueillis dans des circonstances diverses, auprès de personnes de conditions variées, non par un seul enquêteur, mais par plusieurs officiers de justice appartenant à deux cours distinctes ; ils ne sont pas tous identiques, pas tous de même qualité, une analyse attentive conduit à leur accorder plus ou moins de crédit, mais non à les réfuter tous ensemble sans examen. Certaines plaintes de parents ou voisins, à l'évidence, ont l'air vagues ou ambiguës, faisant simplement état de rumeurs ou de disparitions d'enfants sans accuser nommément. D'autres, parfaitement circonstanciées, retiennent davantage l'attention et, par leur précision, emportent une conviction. D'ailleurs, peut-on penser que Gilles et les siens qui, séparément, confessèrent les mêmes crimes, dans les moindres détails parfois, aient pu se concerter pour ne pas se contredire ? En ont-ils eu l'occasion ?

Lors de son procès devant la cour ducale, Gilles de Rais reconnut qu'il faisait disparaître les corps de ses victimes et brûler leurs vêtements. Les serviteurs chargés de telles besognes ne se taisaient pas toujours. Un des témoins interrogés, Guillaume Hylairet, rapporte qu'il a entendu dire, par un nommé Jehan du Jardin, que « lors demorant o castel messire Roger de Bricqueville, qu'il avoit esté trouvé au chastel de Chantocé une pipe toute plaine de petitz enfans morts » (CXXIII) [163].

Ni Gilles ni ses familiers ne sont, en confession, très explicites ; le maître et ses agents avouent les enlèvements et les meurtres, parlent des sévices et même des tortures, citent des lieux et parfois un nom, mais restent discrets sur la façon dont les enfants furent pris, séduits par de belles promesses ou entraînés de force. En revanche, parlent bien davantage, évoquant chacune leur cas particulier, les personnes, parents ou voisins, interrogées par Jean de Toucheronde, au nom du duc de Bretagne, lors de l'« informacion et enqueste a trouver, si estre peut, que le sire de Rais, ses gens et complices, ont prins et fait prendre plusieurs petiz enfans et autres gens, et les murtriz et occiis, pour en avoir le sang, le cueur, le foye et aultres parties d'elx, pour en faire sacrifice au diable et aultres malefices, de quoy il est grant clamour » (CVII).

Cette enquête fut menée pendant trois semaines, du 18 septembre au 8 octobre 1440, et les témoignages alors réunis avec soin, parfaitement mis en forme, sans accents superflus. Les notaires ou les greffiers s'en tenaient à résumer ce qui avait été dit et se gardaient de commenter ou de s'attendrir sur le sort des malheureuses victimes ;

leur phrase reste toujours lapidaire, comme désincarnée ; ce sont de sévères exploits de justice. Plus de quarante personnes, hommes et femmes, habitants du pays de Rais ou de Nantes, sont ainsi venues dire leurs malheurs, leurs soupçons ou leurs certitudes. Leurs dépositions rejoignent précisément celles, beaucoup moins nombreuses, recueillies le 28 septembre par l'autre cour de justice, celle de l'évêque, et consignées en bonne forme par trois notaires publics.

Ces témoins ne disaient pas tous la même chose, ne se plaçaient pas sur le même registre. Certains n'apportaient rien de précis et ne faisaient état que de rumeurs ou de clameurs, mais leurs dépositions permettent de voir à quel point, bien avant son arrestation et son procès, couraient sur le sire de Rais quantité de bruits accablants, et comme l'opinion commune l'avait déjà désigné coupable. Nombre de disparitions, dont on ne savait effectivement pas grand-chose, étaient mises à son compte. Tels témoins « dient avoir oy dire communément et notoirement qu'on metoit à mort des enffans audit chasteau et par ce présument que les enffans dessus nommez y furent mur-tris et mis à mort » (CXXIV) ; une autre femme « entendit dire par plusieurs, et c'était la rumeur publique, que nombre d'enfants et de jeunes gens avaient été pris et tués par ledit sire de Rais. Elle ne sait dans quel but » (CXXVI).

De ces disparitions les gens du peuple parlaient volontiers, accusaient en public le maître ; loin de là même, ce pays de Rais faisait peur. André Barbe, cordonnier, se trouvant à Saint-Jean-d'Angély, se vit demander, dans une salle d'auberge, d'où il venait ; il répondit qu'il venait de Machecoul « et, sur ce, l'an lui avoit dit, en se merveillant, qu'on y mangeoit les petitz enffent » (CXXII). Eustache Blanchet vit dans le cabinet de travail de Gilles, et parmi ses archives, « cinq ou six grandes feuilles de papier à larges marges » sur lesquelles il put non déchiffrer mais tout de même observer des lettres, chiffres, signes cabalistiques et croix d'une sombre couleur rouge. Il pensa aussitôt que c'était là des écritures faites avec du sang humain, car il avait entendu dire que « Gilles faisait massacrer de jeunes enfants pour en prendre leur sang et en écrire des formules magiques[164] ». Le sire de Rais était trop bien connu, personnage dangereux, redoutable, inspirant une sainte frayeur. André Bréchet, qui fit le guet toute la nuit au château de Machecoul, en eut « moult grant paour... et, le lendemain, encontra le sire de Rais venant devers Boing, allant à Machecoul, et depuis n'osa aller faire le guet audit chastel » (CXXVII).

Ces rumeurs, attestées par une dizaine d'habitants du bourg et des environs, disent assez un climat de suspicion, d'angoisses et de frayeurs, propres évidemment à toutes sortes d'affabulations... dont la légende de Barbe-Bleue, plus ancienne et mûrie après coup, n'est que

le reflet. En tout cas, pour les gens du pays de Rais, pour ceux de Nantes aussi, toute disparition d'enfant était réputée criminelle et les coupables ne pouvaient être que les hommes des châteaux, les familiers du maître, pourvoyeurs de ses crimes. Tiffauges surtout faisait peur, image de noirs desseins et d'affreux forfaits : « Il avoit esté perdu plusieurs aultres enffens en Bretagne et ailleurs, de quoy l'on faisoit grant complainte. Et, entre aultre, oy dire à ung homme des parties de Tiffauges, dont n'est recoller du nom, que, pour ung enffant qui avoit esté esparties de Machecoul, il en avoit esté perdu sept esdites parties de Tiffauges, et que on les prenoient sur les champs en gardant les bestes, et que on ne savoit qu'ilz devenoient ne quoi en faizoit » (CXXV).

Ceux qui ne savaient rien de précis répondaient malgré tout à l'enquête, attestaient du nombre de disparus, et surtout, presque tous, situaient invariablement ces drames dans le voisinage des châteaux ou de l'hôtel de La Suze à Nantes. Au total, dix à douze témoins n'ont fait que rapporter ce qu'ils avaient entendu ici et là, parlant toujours de cette grande rumeur. D'autres avaient perdu leur enfant, venaient dire quand et comment ; ainsi Jean Toutblanc, de Saint-Étienne-de-Montluc, qui, parti en voyage, avait « delessé en sa maison un jeune filz de l'eage d'environ XII ans... et que, a son retour dudit voiage, ne le trouva ne depuis n'en oit nouvelles » (CXXXIV) ; ainsi Jean Fougères, de la paroisse de Saint-Donatien près de Nantes, qui dit avoir perdu, il y avait deux ans, « ung son filz, d'environ l'eage de doze ans, qui estoit moult bel ; et depuis ne put savoir qu'il devint » (CXXXV). Deux villageois de Machecoul, l'homme et la femme, étaient allés bêcher un champ pour y semer du chanvre ; rentrés chez eux, ils n'y trouvèrent plus leur fils, âgé de huit ans, « dont moult se merveillèrent et furent moult dolens ; et en furent faire la demande es parroisses de Machecoul et d'ailleurs, et depuis n'en oyrent nouvelles, ne qu'il eust veu de personne quelconque » (CXXII).

Ce n'étaient pas des fables : ces garçons étaient bien disparus ; leurs parents ne s'en désintéressaient aucunement, mais pleuraient et cherchaient désespérément à les retrouver, à obtenir quelques nouvelles ; ils interrogeaient les habitants de village en village, loin de chez eux même : « et, oultre, dit qu'il oy à l'église de la Trinité de Machecoul, à la complainte d'un home qu'il ne congnoissoit, faire la demande s'en si on avoit point veu ung sien enffent qu'il declareoit estre de l'eage de sept ans, et fut environ huyt moys a » (CXXII). Jean Daret, de Saint-Séverin près de Nantes, étant malade au lit, son fils « estant a sa maison, de l'eage de neuff ans, fut prins en la rue du mercheil ou il estoit avecques aultres enffans a l'esbat, ne sceit qui le print, ne ou il fut menné ne depuis n'en a peu dessaver aucunes nouvelles, neantmoins qu'il ait esté par plusieurs pais pour en devoir

oir des nouvelles » (CXXXVIII).

Les pauvres parents, désespérés, n'accusaient personne ; ils s'étaient informés un peu partout mais ne faisaient allusion ni au sire de Rais, ni à ses compagnons, ni à ses châteaux. D'autres aussi parlaient de curieuses disparitions, mais dans des conditions très particulières ; c'étaient celles de jeunes garçons déjà engagés dans un travail, allant sur les routes et sur les marchés et foires : « deux petitz enffans de l'eage de neuff ans ou environ, et avoint chacun sa baie et alloint es foires... et que, depuis qu'il les avoit lessés en iceluy pays de Rais, il ne les avoit veuz et qu'il avoit veu leux pere et mere qui lui avoint demandé des nouvelles » (CXXXVII). Rien de ceci ne pouvait être retenu à charge de Gilles sauf, bien sûr, les mentions, souvent répétées, du pays de Rais et de Machecoul, et de Tiffauges.

Cependant l'accusation se précisait forcément lorsque certains témoins, souvent des femmes, rappelaient que leurs fils avaient l'habitude de jouer dans le voisinage du château : « environ la saint Bernabé derraine, cellui enffant, estant en l'eage de XVIII ans, jouoyt après diner e la pelote a Machecoul, et alors estoit ledit sire et ses gens au chastel de Machecoul ; et que depuis le vespre du jour que ainsi il a joué a la pelote, il ne vit sondit enffan » (CXXII). Le fils de Regnaud Donete, qui s'était loué à Nantes comme ouvrier boulanger, aidait son père dans son travail et lorsqu'il « savoit que le sire de Rais estoit en ceste ville, il laissez le pain à coucher et s'en alloit à l'ostel dudit sire » ; mais, un jour, on ne le revit plus revenir et, depuis, personne ne savait ce qu'il était devenu (CXL).

Si certains témoins restaient prudents, se disant incapables d'émettre une opinion, les plus nombreux désignaient les coupables et citaient des faits précis qui, pour eux, ne laissaient aucun doute. À lire ces dizaines de procès-verbaux, s'éclairent quantité d'aspects de la vie quotidienne dans les bourgs du pays de Rais et à Nantes et, surtout, se trouvent définies les façons d'amener les jeunes victimes au château ou dans l'hôtel seigneurial, livrées alors aux volontés et caprices des maîtres.

Très souvent, les parents invoquaient la misère des temps : l'enfant était allé mendier au château, soit de lui-même, soit mandé par ses parents. Deux garçons, l'un de Coueron et l'autre de Port-Launay tout près de là, s'étaient rendus à Machecoul « en raison de la charité que l'on y faisoit alors, selonc la coustume, avecques l'intention d'y recevoir l'aumoosne » (CXXIV). Jeannette, de Saint-Léger (près du lac de Grandlieu), s'était risquée à envoyer « deux ses enffans masles, l'un de dix ans et l'autre de sept, en la ville de Machecoul, pour demander l'aumosne, pour ce que avoit ouy dire que le sire de Rais y en faisoit donner, et aussi que les gens d'icelle ville en donnoint volontiers » (CXXXI). Et de même Guillemette, de Saint-Cyr-en-Rais, qui avait

perdu « ung sien flizz, de l'eage de huyt ans, qui estoit bel enffant et blanc », lequel était allé demander l'aumône à Machecoul ; elle n'en avait eu aucune nouvelle. Enfin, mais ce ne sont que quelques plaintes parmi d'autres, Thomas Aysée et sa femme venaient dire que « pour ce que sont pouvres gens, ilz avoient envoieé ung de leur filz, d'environ l'eage de dix ans, quérir l'aumosne au chastel de Machecoul » ; ils n'en entendirent plus jamais parler, si ce n'est par une petite fille, qui leur rapporta qu'elle avait bien vu leur fils devant la porte du château « et que, premièrement, l'on avoit donné l'aumosne aux filles à part devant ledit chastel et que, après, l'on avoit donné aux enffants masles ; elle a vu, à ce moment-là, un des gens du seigneur appeler leur fils pour lui dire qu'il n'avait pas encore reçu de viande et qu'il en aurait s'il entrait dans la cour ; ce qu'il fit » (CXXXI).

Henriet Griart, familier et complice de Gilles, confessa que, parmi les enfants « livrés » à Machecoul et même à Nantes, la majeure partie « furent prins parmi ceulx qui demandaient l'aumosne tant chez ledit Gilles qu'en d'autres lieux[165] » ; le mauvais hasard les avait conduits dans la cour ou dans les cuisines. De jeunes garçons faisaient de longues marches dans l'espoir d'une miche de pain ou, mieux, pour trouver un travail, pour être nourris, convenablement vêtus, protégés du froid et de la faim ; ou encore par simple curiosité, pour voir de près ces gens du château, si bien habillés, bien armés, prestigieux et sans doute généreux.

Lorsque le sire de Rais y résidait, l'hôtel de La Suze, à Nantes, recevait souvent des jeunes gens en quête de petits travaux, proposant leur aide. Jeanne, femme de Guibelet Delit de Nantes, vint dire qu'elle avait perdu un fils de sept ans « qui frequentoit à la Suze un nommé Cherpy, queu (cuisinier) du sire de Rais » ; elle apprit qu'on avait vu « ledit enffant rostir dans les cuisines audit lieu de la Suze », mais n'a jamais eu d'autres nouvelles et le sait disparu (CXXXIV). Jean, âgé de quatorze ans ou environ, fils de Jean Hubert et de sa femme, paroissiens de Saint-Vincent de Nantes, était allé à la maison de La Suze et, revenu chez ses parents, dit qu'il avait nettoyé la chambre du sire de Rais, « ce pour quoi lui fut donné dans ladite maison un pain qu'il porta et donna à sa mère ; et il lui dit aussi qu'il était dans les bonnes grâces dudit sire qui lui faisait boire du vin blanc ; aussi retourna-t-il aussitôt dans cette maison de la Suze, et il ne fut plus revu par ses parents » (CXXXIV).

De simples coïncidences ? Plusieurs parents désignaient tel ou tel familier, serviteur de Gilles, et disaient comment l'enfant, « très beau » généralement, avait été enlevé ; quelques-uns étaient d'ailleurs consentants, persuadés que ce serait pour son bien, qu'il serait « page », bien habillé de neuf, mieux nourri, et ne manquerait plus jamais de rien.

Les très jeunes gens, ignorants de tout et que la rumeur n'avait pas atteints, ou qui refusaient d'y croire, considéraient toujours le seigneur comme le protecteur des pauvres, et espéraient trouver aide et refuge dans son château. Eustache Blanchet donna les noms de deux garçons et celui du neveu du prieur de Chéméré, tous âgés de quinze à seize ans, qui furent tués « à cause de leur crédulité » ; il évoquait aussi le fils de Georget le Barbier, pâtissier, qui, ayant hérité d'un marc d'argent, « le reporta dans un écrin audit château pour qu'on lui gardât ». Personne ne l'avait revu depuis lors et, plus tard, un nommé Jean, pâtissier de la dame de Rais, rendit cet écrin à son père avec quelques petits vêtements et colifichets ; « d'où le témoin présume et croit que le fils de Georget fut tué là même » (CXXVI).

Les hommes du seigneur, responsables de ces enlèvements, étaient évidemment bien connus ; plusieurs furent arrêtés et emprisonnés en même temps que leur maître, et avouèrent leurs méfaits, leurs participations aux rapt et aux assassinats. L'enquête les montre à l'œuvre, en différents moments et différents lieux. Prelati, « maître François » disaient les braves gens, prit pour page « un jeune garçon très beau, disant estre des environ de Dieppe et de bonne famille » ; quinze jours plus tard, le page avait disparu. Celui que l'on appelait le « marquis de Ceva » (CXXIX), aventurier, chef de guerre, qui vécut quelque temps près de Gilles, accompagnait souvent Prelati et, affirmaient plusieurs témoins, l'aidait volontiers à séduire des enfants par de belles promesses.

Étienne Corriland, dit Poitou (il était né à Pouzauges), fut sans doute l'un des tout premiers « pages » de Gilles de Rais qui, le jour même où il l'avait pris au château, l'aurait tué aussitôt de ses mains sans l'intervention, haute en clameurs et très musclée, de Gilles de Sillé. Mais ce Poitou, par la suite, servit fidèlement son maître et les braves gens l'accusaient plus que tout autre. Le premier témoin appelé à comparaître, Péronne Loessart, raconta longuement comment, il y avait deux ans de cela, il vint la trouver dans sa maison, à La Roche-Bernard, et lui proposa de prendre son fils, Jean Colin, avec lui, promettant de rhabiller et « lui faire beaucoup de biens ». Péronne « lui aoit respondu que sondit enffant aloit a l'escole et apprenoit moult bien, et avoit atente de veoir le temps qu'il lui feist des biens, et que, pour celle cause, elle ne l'osterait de l'escole ». Nouvelle charge de Poitou qui s'engage à faire suivre l'école à Jean et donne cent sous à la mère pour une robe ; « sur laquelle confiance et promesse elle lui octroia qu'il s'en allast » (CVII).

À Bourgneuf-en-Rais, alors que le sire de Rais et ses gens étaient à souper dans le bourg, Poitou et Étienne Blanchet visitèrent l'échoppe de Guillaume de Guérande et parlèrent avec un garçon nommé Bernard Le Camus, venant des environs de Brest ; son oncle l'avait

placé là pour apprendre le français ; il était « moult bel et abille ». Le soir même, Bernard partit de son plein gré, « sans emporter sa robe, ses chausses et chaperon » (CXXIX).

Gilles de Sillé, cousin de Gilles de Rais et capitaine de l'une de ses compagnies, ne s'engageait même pas à prendre les enfants à son service mais usait de petits subterfuges pour les éloigner de chez eux, comme de porter, pour lui, une lettre ou quelque provision au château. Un jour il pria Guillaume Hylairet, de Machecoul, de lui prêter son valet, âgé de douze ans « pour aller audit chastel de Machecoul faire ung message » (CXIII). Le lendemain, c'est un garçon, petit berger qui disparut ; il connaissait bien Gilles de Sillé, « pour ce que il demeurait près le chasteau, ou aucunnefois il portoit du let a celx qui en vouloint avoir » ; deux voisins affirment qu'elles ont aperçu Sillé, le pan d'un manteau et un voile d'étamine cachant son visage, parler à l'enfant qui, aussitôt, entra dans la cour du château par la poterne (CXXIV).

Lors du procès, le procureur de la cour épiscopale accusa les compagnons du sire de Rais d'avoir requis « des pourvoyeurs, des pourvoyeuses et de vieilles entremetteuses qu'ils chargèrent [...] de lui trouver des enfants tant garçons que filles, de les prendre et de les lui amener pour qu'il pût accomplir avec eux le péché de sodomie ; les égorger et les tuer ; lesquels pourvoyeurs et entremetteuses procurèrent durablement lesdits innoocents audit Gilles de Rais et à ses complices susdits[166] ». Ces vieilles femmes qui rôdaient dans les chemins autour de Machecoul, ou à Nantes dans les rues autour de l'hôtel de La Suze, inspiraient une noire terreur aux pauvres gens. Perrine Martin surtout, dite « La Meffaye » : « une vieille femme o le visaiqe vermaill, de l'aage d'entre cinquante et soixante ans... ayente sur sa robe une cotte de linge par dessus » (CXIX) ; « une vieille [...] o une robe de gris et chapepron noir, qui guere ne valoient, petite femme » (CXXI).

Les compagnons du seigneur et familiers du château pouvaient-ils ignorer le sort réservé aux enfants ? Certains ont fui avant d'être pris ; d'autres ont affirmé leur innocence lors du procès ; mais deux au moins, Henriet Griard et Poitou, ont assumé cette complicité et, de toute façon, ne pouvaient se défendre devant trop d'accusations accablantes.

Les habitants de Machecoul se méfiaient beaucoup des chantres et clercs de la chapelle ; ils les savaient coupables et citaient plus d'un cas où l'un d'eux avait, certainement, entraîné, par promesse ou de force, un garçon au château. Ils savaient qu'André Buchet, clerc de cette chapelle, avait fait conduire de Vannes jusqu'à Machecoul un enfant âgé d'environ neuf ans, vêtu de l'habit de page, et qu'il avait reçu en récompense un cheval valant bien soixante pièces d'or ; et

Gilles « exerça ses affreuses débauches sur ce jeune garçon, qui fut ensuite tué comme tous les autres ». Mais personne ne prenait le risque d'en parler trop ouvertement, car les clercs ne voulaient rien entendre et faisaient tout pour que se taisent les parents ou les voisins : « [...] et dit qu'on n'en n'osoit, de doubte de celx de la chappelle du sire de Rais et autres de ses gens, et d'estre enprisonnez ou maltrettez les complaignants par lesdites gens, si lesdites complaints leur veuseissent a notice » (CXXII).

Certes la rumeur enflait, gagnait même les bourgs et les pays voisins, mais personne n'osait se plaindre trop fort ni, encore moins, aller à Nantes devant les juges de l'évêque ou du duc. Gilles ne fut, semble-t-il, jamais directement importuné. Ses compagnons répondaient pour lui et faisaient taire les plus audacieux. Ou ils menaçaient : lorsque Jeanne Guibelet fut surprise par « deux des gens dudit sire dont on ne sceit les noms » à dire, chez une voisine, que le sire de Rais faisait tuer les petits enfants, ces deux hommes lui intimèrent aussitôt, et fermement, l'ordre de se taire, sinon « il lui en mescherroit » (CXXXVI). Ou bien ils le prenaient de haut et inventaient des fables : des larrons qui passaient en bande par là avaient enlevé l'enfant pour le conduire loin du pays, le faire mendier ou travailler ; ou le garçon s'était de lui-même enfui, sans rien dire à personne, pour chercher ailleurs un meilleur sort ; ou il était mort dans un malheureux accident (« en passant par sur les pons de Nantes, le vent l'avoit fait cheoir en la rivière » (CXIX). Pour ceux enlevés par Gilles de Sillé, « l'on ymagoit que ceulx enffants eussent esté prins pour les bailler aux Angloys pour la délivrance messire de Sillé, qui prisonnier estoit ausdits Angloys... pour ce que on disoit que, par l'appointement de sa ranczon et délivrance, il estoit tenu de leur bailler un certain nombre de petiz enffens pour estre paiges » (CXXVI).

Des enlèvements et meurtres, Gilles de Rais s'est déclaré incapable de dire le nombre, tant à Champtocé où il tua et fit tuer « plusieurs enfants et en grand nombre, duquel nombre il n'est pas certain », qu'à Machecoul où il en prit, tua et fit prendre et tuer plusieurs autres « en grand nombre le quel nombre il ignore », que dans l'hôtel de La Suze, à Nantes, « qu'il possédait en ce temps-là, où il tua, fit tuer, brûler et réduire en cendres plusieurs enfants du nombre desquels il ne se souvient pas ». Ses serviteurs et complices ne se montrèrent pas beaucoup plus précis. Poitou dit qu'à Machecoul on avait extrait pour les brûler, d'une tour proche de la salle basse du château, les ossements de « quarante enfants ou environ ». De son côté, Henriët Griart parlait de « plusieurs garçons et filles de Nantes, de Machecoul et surtout de Tiffauges, jusqu'au nombre de quarante » livrés et donnés au sire de Rais dans sa chambre, parmi lesquels quatorze ou quinze furent tués à Nantes, les autres à Machecoul pour la majeure

partie, et à Tiffauges et autres lieux.

Les juges du duc de Bretagne n'étaient habilités à instruire que ce qui s'était passé dans le duché, négligeant donc les enlèvements et crimes commis en Anjou, à Champtocé. Or l'une des confessions au moins, celle d'Henriet Griart, ne laisse pas de doute ; il fut commis par Gilles, avec d'autres compagnons, Poitou, Gilles de Sillé, Hicquet de Brémont et Robin Romulart, pour aller enlever les os « d'un grand nombre d'innocents » de la tour basse de ce château de Champtocé, les mettre dans un coffre lié avec des cordes et le transporter à Machecoul, le plus secrètement qu'il se pouvait. Ils trouvèrent les os desséchés, mais « ils les dénombrèrent par tête ou d'autre manière, si bien qu'il surent le nombre d'enfants jetés là » ; lui-même ne se souvient pas très bien mais parle de trente-six à quarante-six ossements qui furent ensuite brûlés à Machecoul, en sa présence encore, et les cendres dispersées dans les douves[167].

Par ailleurs, les témoignages des plaignants et les confessions montrent que les premiers rapt d'enfants se situent en 1432, l'année même de la mort de Jean de Craon, et qu'ils se sont poursuivis, sans aucune interruption notable, jusqu'à l'arrestation de Gilles, en septembre 1440. Certes, le procureur, lisant l'acte d'accusation, rappelait qu'il aurait, en 1438, « examinant [...] le grand nombre de scélératesses [...] fit serment, vœu et promesse à Dieu et à ses saints que jamais dorénavant il n'en perpétrerait et ne commettrait plus de semblables, horribles et abominables[168] ». Mais plusieurs témoins attestent des disparitions encore au printemps et dans l'été 1440, non plus peut-être à Machecoul et à Tiffauges, mais, en tout cas, lors de ses voyages, à Vannes et à Josselin : « Il tua, égorgea, et fit tuer et égorger inhumainement dans les lieux susdits plusieurs enfants, garçons et filles » (CXL).

Ces mêmes confessions ne laissent rien ignorer du sort des victimes et décrivent longuement viols, sévices, sodomie, cruautés insupportables, humiliations, puis, ou dans le même temps, meurtres par étranglement ou égorgement, ou par larges blessures à coups d'une grande épée.

Gilles de Rais était-il malade ? de quelle maladie ? ou anormal ? seulement débauché ? Les auteurs qui récusent ses crimes de sang et ses crimes sexuels tout à la fois invoquent seulement une vie de plaisirs, les excès de bonne chair et de boissons fortes, vins corsés et hydromel, chaque jour en énormes quantités. Mais les juges, le procureur en tout cas, qui incriminaient eux aussi ces abus de table, y voyaient une prédisposition aux violences et déviances : « Gilles de Rais mangeait des mets délicats et buvait des vins fins, de l'hydromel et du claret, et d'autres sortes de boissons pour s'initier audit péché

de sodomie et l'exercer contre toute nature contre lesdits garçons et filles, plus abondamment, plus facilement et plus délectablement, souvent et très souvent, d'une manière excessive et inusitée ; et il faisait chaque jour des abus de table[169] ».

Ses familiers et complices appelés à témoigner, se sont, à en croire leurs dépositions, contentés de décrire ces meurtres et ces perversités, sans porter de jugement, sans donner la moindre explication. Seul Henriet Griart rapporte que Gilles lui-même, conscient de sa culpabilité, ne trouvait rien à dire pour se défendre que d'invoquer une sorte de fatalité : « il [Griart] dit avoir entendu dire par ledit Gilles qu'il était né sous une telle constellation que, selon lui, personne ne pouvait savoir ou comprendre les actes illicites dont il se rendait coupable[170] ».

Les spécialistes d'histoire de la médecine se sont naturellement intéressés à Gilles, à ses comportements et pulsions. Établir un diagnostic sur un cas si éloigné dans le temps, en ne disposant que de textes peu explicites et d'interprétation forcément aventureuse, n'était pas chose aisée. Entre autres études, toutes malheureusement trop rapides, une thèse soutenue à Bordeaux en 1932, par Robert Soueix, apporte malgré tout quelques éclaircissements et permet de mieux cerner le personnage.

Certains traits de caractère s'imposent, indiscutables : témérité et audace (les coups de main et les enlèvements utilisés comme arme politique), orgueil de sa condition et goût de la parade, peur tout de même du châtiment et tendance, en plusieurs moments de sa vie, au mysticisme. De même, sa passion homosexuelle exacerbée : un mariage certes et un enfant mais, très vite, la séparation ; aucune femme ensuite dans sa vie en aucune circonstance ; comment ne pas noter aussi que, si l'accusation parle de rapt et de meurtres de garçons et de filles, les voisins venus dire leur malheur ne citent, comme disparus, que des garçons, pas une seule fille ?

La passion du sire de Rais, c'est aussi et surtout l'amour de la beauté enfantine, la recherche de très jeunes enfants, de « beaux enfants ». Par ailleurs, ce cynisme, ces façons de tromper par de fallacieuses promesses, ces violences mêmes ne semblent pas avoir été le fait d'impulsions subites, irrésistibles, incontrôlables, d'agressions aveugles et spontanées ; tout au contraire : ses crimes sont réfléchis, préparés, « machinés savamment, réglés comme un ballet de théâtre[171] ». Cruautés gratuites, sadisme et raffinements prolongeaient les supplices. Tous les complices et serviteurs insistent sur ces monstrueuses délectations, sur son plaisir à voir couler le sang et assister aux agonies des jeunes corps. Poitou, qui l'a servi plus longtemps que les autres, dit que « lorsque le sang coulait et même une fois leur tête tranchée [...] il s'asseyait parfois sur leur ventre et

se plaisait à les voir ainsi mourir et il s'asseyait de biais pour mieux voir leur fin et leur mort ». Souvent, « à ceux qui étaient dans ses secrets, il montrait la tête et les membres desdits enfants tués et leur demandait lequel était le plus beau [...] il trouvait aussi sa jouissance à baiser l'un ou l'autre[172] ». Henriet Griart dit de même, à quelques mots près (« et les regardait mourir en s'inclinant sur le côté[173] »).

Sur le plan proprement médical, Robert Soueix, médecin, se refuse à incriminer l'aliénation mentale, ou une dégénérescence grave, ou encore des manifestations d'épilepsie. Sa conclusion est de voir dans Gilles de Rais, « dont la personnalité nous apparaît défigurée par cinq ans de légende », un malade atteint d'obsession sexuelle et sanguinaire, accompagnée de graves troubles de la conscience, de la personnalité et de la volonté.

D'autres facteurs, extérieurs, l'ont-ils davantage corrompu, en lui donnant peut-être des exemples à suivre, des sortes de justifications ? L'abbé Eugène Bossard qui, en 1886, présentait sans passion aucune un tableau précis des crimes et des procès, mettait l'accent sur ce qu'il pensait avoir été les curiosités littéraires très particulières de Gilles, sur son intérêt sans doute excessif, peut-être morbide, pour les procès, les exécutions, les assassinats et scandales de la Rome impériale ; il aurait beaucoup lu, dans Suétone, les récits des orgies, puis des crimes de Tibère et de Néron[174].

D'autre part, en ces temps de misère et de cruauté, de banditisme et de troubles, plus d'un témoin, mémorialiste ou pamphlétaire, parle d'enlèvements d'enfants, arrachés à leur famille et à leur village, puis estropiés, mutilés ou défigurés afin d'aller mendier pour le compte d'une bande de ribauds. D'autres dénonçaient des crimes, commis sans autre raison que le plaisir de torturer et de tuer. L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* qui ordinairement ne se laisse pas aller à rapporter trop de ragots, ni à noircir ses tableaux, dit qu'en avril 1431, les hommes d'armes s'emparèrent d'une vieille maison forte, près de Chevreuse, « où avoit bien quarante larrons dedans qui faisoient tous les maux que peuvent estre fais » ; ils furent pris, amenés à Paris « ensemble vingt neuf tous jeunes gens, qui le plus vieil n'avoit point trente six ans[175] ». L'année suivante, en mai, les Anglais prirent à leur tour, dans une maison forte nommée Maurepas, le seigneur de Macy, « le plus grand cruel tyran de sang humain qui fut en France et cent larrons avecques lui », dont un nommé Mainguet qui avoua avoir lui-même jeté sept hommes l'un après l'autre dans un puits, « et après les tuoit de grosses pierres[176] ». Ces larrons prenaient des petits enfants, dans les villages ou sur les chemins, « et les enfermoient en huches, et là mouroient de faim et d'autre mesaise, qui ne les rançonnoit de grant rançon ».

Enfin la quête effrénée de l'or ne pouvait que conduire aux

meurtres. L'art subtil de l'alchimie d'abord, exercé par des charlatans, les pratiques magiques et les simples appels aux démons ensuite, tout était demeuré vain. Qu'il ait été réduit aux dernières extrémités, ses coffres complètement vides et ses seigneuries toutes engagées, ou qu'il se soit trop passionné pour ce jeu secret et obscur, Gilles prit le parti de poursuivre et de tout tenter : « Il continua longtemps ainsi, toujours désirant et venant à nul point de aucune perfection, s'aveuglant de plus en plus[177]. » Il s'impatientait et s'inquiétait de ne recevoir des démons aucun signe, aucune faveur. L'or lui semblait hors d'espoir. Et d'enjoindre Prelati, au sortir de l'une de ces séances où, comme toujours, les diables – ce Barron surtout qu'il finissait par connaître et qu'il pouvait poursuivre dans ses retranchements – ne s'étaient pas montrés ou étaient demeurés indifférents, de les presser de questions. Pourquoi ? Que leur fallait-il ? Si Gilles ne demandait rien d'important, un coq, une poule, un pigeon ou une colombe suffiraient. Mais, pour l'or, ce Barron exigeait bien autre chose : un membre d'un jeune enfant, bras ou jambe, ou peut-être seulement la main. Peu après, Gilles apporta dans la chambre « la main, le cœur, les yeux et le sang d'un jeune garçon mis dans un verre » afin qu'ils fassent aussitôt, ensemble, une autre évocation. Ce fut sans succès et ils enveloppèrent alors la main, le cœur et les yeux dans un linge, pour les enterrer dans la cour du château de Tiffauges, près de la chapelle Saint-Vincent, « en terre bénite, à ce qu'il croit[178] ».

Un nommé Guillaume Dansy disait volontiers que son maître offrait le sang et les membres des enfants tués à Tiffauges et à Machecoul aux démons, pour les appeler à l'aide. Gilles lui-même insiste et sa confession ne dissocie pas les deux crimes, évocations et assassinats ; à l'entendre, les deux étaient constamment liés et il les décrit, pour chaque victime, au même moment. À plusieurs reprises, il dit clairement que le crime de sodomie et le meurtre précédaient, la même nuit et dans le même lieu, ou tout près de là, les appels aux démons.

Les interrogatoires des complices le confirment : nombre d'assassinats furent directement provoqués par le souci de répondre aux demandes du Malin ou de ses acolytes. Gilles, certainement, croyait en la vertu du sang, de celui des jeunes enfants tout particulièrement, pour apaiser les démons ou, plutôt, satisfaire leurs exigences et s'attirer leur bon gré, en définitive pour percer, de cette façon, le secret des transmutations et de la fabrication de l'or. C'est aussi ce qu'ont pensé quelques chroniqueurs contemporains et ceux qui, deux ou trois générations plus tard, parlaient encore du procès. Pour maître Alain Bouchard, qui écrivit les *Grandes Chroniques de Bretagne* en 1514, cela ne faisait aucun doute : Gilles « fut accusé et atteint d'avoir fait, par deux de ses serviteurs appelez l'un Henri et

l'autre Poton, meurtrier et occire grand nombre de ieunes enfans soubz laage de deux ans, affin den avoir et recueillir le sang dont il escrivoit les caractères de devinements pour invoquer les infernaux esperitz, tendant parvenir par leur moyen a recouvrer grant trésors et richesses ». Tout aussitôt, et par un rapprochement tout de même hasardeux, Bouchard rappelait que, dans les temps très anciens, un des premiers rois de Bretagne, Baldud, était « grandement expert dans l'art de la nicromancie » ; et de préciser alors que les nécromanciens « prennent du sang humain et le mixtionnent avec de leaue ». Les diables « aiment moult le sang humain après qu'il est espandu[179] ».

Cependant, les auteurs qui montrent Gilles de Rais conduit à commettre ses crimes d'abord et surtout pour satisfaire aux demandes des démons et poursuivre la recherche de l'or sont dans l'erreur : il est certain qu'il fit enlever des enfants, abusa d'eux, les mit à mort ou les fit tuer, dès l'an 1432, plusieurs années avant que les évocations du diable ne prennent un tour dramatique et que les démons ne réclament des sacrifices. La soif de l'or ne s'est imposée à ce point qu'en un second temps, après l'autre obsession, celle des exigences et déviances sexuelles, et, aussi, du goût du sang. Mais cette erreur d'interprétation, cette façon de présenter la déchéance du personnage, sont significatives d'un courant d'opinion sans aucun doute fortement ancré : tout serait venu de la ruine, du manque d'argent. L'image qui s'imposait par-dessus les autres était celle d'un homme, seigneur et chef de guerre, impécunieux, ruiné, désespéré.

II

VERS LA CHUTE : DETTES ET STRATAGÈMES

Gilles de Rais ne fut pas arrêté et emprisonné du fait de la lutte menée par le roi et Richemont contre les seigneurs brigands qui défiaient leur autorité. Ses méfaits de chef de bande, ses coups de force et autres exactions, ne furent jamais mis en vedette dans les actes d'accusation de ses deux procès.

Ce ne sont pas non plus ses crimes, crimes d'hérésie et crimes de sang, instruits ensuite lors des enquêtes et longuement évoqués pour sa condamnation, qui provoquèrent directement sa chute. Il semble que l'évêque et le duc ne se soient décidés à sévir qu'après un dernier coup d'éclat, vraiment insupportable.

L'occasion leur en fut donnée par un grand scandale, celui-ci directement lié à la ruine des finances de Rais et aux conflits de toutes sortes que les ventes et les cessions de ses biens ne cessaient de provoquer, en particulier lors de quelques ténébreuses affaires, très enchevêtrées, causes de graves conflits et de défis du droit, puis d'interventions armées.

Pressé de dettes, il est effectivement tombé par défaut d'argent : obligé de vendre ses terres, plutôt deux fois qu'une, il s'était enlisé dans des situations inextricables, dressant contre lui de hauts personnages, envieux ou revanchards.

Que Gilles ait cédé domaines et droits seigneuriaux pour entretenir ses compagnies d'armes ou pour tenir ses châteaux et ses clients n'est pas contestable ni vraiment étonnant. Contrairement à une idée encore admise parfois et à ce qu'écrivent certains auteurs mal informés, la guerre n'enrichissait pas les nobles. Elle en a ruiné un grand nombre. En ce temps-là, personne ne pouvait se faire d'illusions : les capitaines au service du roi, les plus illustres d'entre eux, même, ne faisaient pas fortune. Vendre des terres pour faire face ne semblait en rien exceptionnel : « et ainsi le faisoit Bertrand de Glesquin, en son vivant connestable de France et pareillement plusieurs autres grants seigneurs de ce royaume, bien saiges et vaillans, l'ont fait en ces guerres, pour la deffense de la chose publique, comme tenuz y sont ».

D'autres lignées, plus prestigieuses que celle des Craon et des Rais, ont tout autant souffert. L'an du sacre, en 1429, Guy de Laval écrivait à sa mère réfugiée dans le château de Vitré et disait clairement que,

faute de revenus suffisants pour payer ses hommes, il leur fallait vendre.

Pour Rais, les premières aliénations ne tiraient pas à lourdes conséquences ; ce n'étaient que des rentes peu importantes, souvent sur une seule exploitation rurale, cédées pour alléger quelque dette envers une communauté religieuse ou des roturiers, de Nantes et d'Angers pour la plupart ; ainsi cent livres de rentes sur Savenay et la forêt de Brocéliande à la veuve de Guillaume le Ferron, quarante livres au bourgeois Perrinet Pain, vingt-sept livres à la collégiale Notre-Dame de Nantes.

Les cessions en faveur de deux bourgeois d'Angers associés, Guillaume Tremière et Guillaume Le Cesne, d'août à octobre 1431, prirent déjà une autre ampleur : au total 460 livres de rentes sur les terres d'Ambrières, de Saint-Aubin et de Fosse-Louvain. Les acquéreurs lui avaient fourni, en échange, des chevaux, des épices, des draps de laine et des soieries tissées d'or.

Sans doute, à la même époque, nombre de nobles pressés par d'urgents besoins d'argent en étaient-ils réduits là, sans pour autant mettre en péril d'effritement leurs héritages.

Mais Gilles avait aussi, très tôt, abandonné à ses créanciers deux seigneuries ou châtelainies : Blaison, dès 1429, pour 5 000 écus à Guillaume de la Jumellière, et La Fontaine-Millon en Anjou, en 1432, à Jean de Masseilles pour 4 000 écus. Ces aliénations se sont accélérées et amplifiées après la mort de son grand-père Jean de Craon, à un moment où il lui fallait mener campagne pour son propre compte. Il se défait alors, et sans doute pas au meilleur prix, de ses possessions les plus lointaines, celles où il ne résidait jamais et dont il ne tirait que peu de revenus, parce que mal administrées ; celles aussi qu'il ne pouvait aisément défendre contre ses voisins ennemis. Ainsi pour les domaines ou châtelainies de Grattecuise et de Chemiré (à Hardouin du Bueil, évêque d'Angers), de Sénéché et de La Voulte-en-Poitou (à Jean de Monteclerc pour 6 000 écus), de Sigon, Cloué, Ausaye près de Poitiers (à Jean Rabuteau, président du parlement). « En 1434, les ventes ne se comptent plus[180]. » Les changeurs d'Angers, prêteurs à l'occasion, lui livrent des tapisseries d'Arras, des toiles de Reims et des étoffes de soie ; surtout, ils lui prêtent, à intérêts élevés bien sûr, et naturellement prennent des hypothèques sur les biens fonciers.

Ces gens d'Angers, réunis en une sorte de consortium, prétendaient sans doute n'accaparer que des terres ou, tout au plus, quelques droits seigneuriaux. Leur action s'inscrivait dans le vaste mouvement, général à travers toute la France, qui, en ce moment de grandes difficultés pour les nobles, portait les citadins, notables, hommes de loi et hommes de finance, et même artisans, à s'assurer d'importants

domaines ruraux, tant pour leur ravitaillement domestique que pour affirmer leur prestige social et, pour certains, leurs prétentions à changer d'état. Là encore, rien de bien original, rien qui permette de parler de catastrophe.

Les ventes aux grands seigneurs, aux princes et, plus précisément, au duc de Bretagne, posaient d'autres problèmes et amorcèrent une série de contestations sans fin et de conflits dont Gilles ne pouvait sortir indemne. Elles concernaient de vastes seigneuries et altéraient de façon considérable l'intégrité des héritages Craon-Laval-Thouars ; plus encore, elles remettaient en question et menaçaient de rompre une sorte d'équilibre précaire aux frontières du duché et du royaume, suscitant du même coup de grandes et dures ambitions des maisons d'Anjou et de Bretagne. Par ses châteaux, le seigneur de Rais tenait plusieurs clés essentielles des passages aux marges de ces principautés, positions défensives dont le transfert ne pouvait se faire sans provoquer suspicions et refus.

Jean V de Bretagne se plaçait sur les rangs et multipliait les interventions, dans les premiers mois de 1435. Il n'agissait pas directement mais plutôt par des intermédiaires patentés ou par ses fidèles, le plus souvent par son frère Richard, par Jean de Malestroit, évêque de Nantes, et par Geoffroy le Ferron, son trésorier. Tous traitaient ordinairement avec Roger de Bricqueville qui avait, à deux reprises, le 28 décembre 1434 puis le 20 mai 1435, reçu procuration de vendre tous droits, rentes et terres qu'il voudrait. Ces procurations, insolites et suspectes de par les grands pouvoirs qu'elles conféraient, n'étaient peut-être pas parfaitement en bonne forme ; la seconde, en tout cas, fut établie sous seing privé, et il semble que Bricqueville se soit fait grassement payer pour céder aux intérêts du duc et vendre trop largement, à trop bas prix. D'où déjà un nid à protestations et à procès intentés par les parents, ou autres ayants droit, pour faire annuler ces ventes.

La première date de 22 mars 1435 : Jean V achetait, pour 4 000 écus, 200 livres de rentes sur la châellenie de Bourg-neuf-en-Rais. D'autres suivirent, plus importantes : 300 livres sur Bourgneuf encore, puis d'autres rentes sur les terres de Saint-Michel-Chef-Chef (à Jean de Malestroit), la châellenie de Vüe (au chapitre de Saint-Pierre de Nantes) puis celles de Souché et des Jamonnières (à la famille le Ferron). Au total, Gilles se vit donner environ vingt mille écus[181].

Ces abandons ne concernaient plus seulement des biens éloignés, difficiles à contrôler ou exploiter. Bien au contraire : certaines terres ou seigneuries perdues, hypothéquées pour le moins, se situaient en plein cœur du pays de Rais, tout près des châteaux de résidence.

Déjà s'élevaient plaintes et clameurs ; celles de la famille évidemment, de son frère René de La Suze, des cousins Laval, Anne et

ses deux fils Guy et André de Laval-Louhéac, de tous les parents qui se disaient les héritiers et voyaient disparaître une trop large part des biens. Par le gros *Mémoire* qu'ils firent rédiger en 1435, ils s'efforcèrent de démontrer, en égrenant une longue litanie de griefs, rappelant de nombreuses dépenses inconsidérées, la véritable folie de Gilles. Dès lors, la famille, avant et après les procès de 1440, s'est toujours appliquée à soutenir cette image d'un homme tombé dans un état de totale irresponsabilité, incapable de juger sainement et, surtout, d'évaluer correctement la valeur des choses. Plusieurs années après sa mort, d'autres héritiers intentaient, au nom de Marie de Craon sa fille, une action en justice auprès du Parlement de Paris, rappelant que cette folie était de telle notoriété que le duc Jean V lui-même, l'évêque Malestroit, le trésorier Geoffroy le Ferron, tous les conseillers ou officiers du duché « et les nobles, manans et habitants dudit pays de Bretagne, tenoient et reputoient publiquement ledit feu monseigneur Gilles comme foui et insensé et se mocquoient et rioient de luy comme de ung foul, toutes foiz qu'ilz le veoient[182] ».

Le 2 juillet 1435, les parents obtenaient la publication de lettres par lesquelles le roi interdisait au sire de Rais de vendre ou aliéner, de quelque façon que ce soit, aucune terre ; défense absolue aussi de négocier avec lui, et les capitaines de ses forteresses ne devaient, en aucun cas, les livrer sans autorisation royale. Ces *Lettres d'interdiction* dressaient, de plus, un bilan des biens aliénés : une longue liste de seigneuries, châtelainies et terres, minutieusement définies. Le soin pris à établir ce catalogue des pertes, à rappeler les origines des héritages et, dans certains cas, les circonstances douteuses des ventes, disait bien l'intention de contester un bon nombre de celles-ci. Plus tard, après 1440, les parents ne manquèrent pas de s'y référer pour agir en justice et tenter de reprendre au moins une part de biens aussi dilapidés.

Les agents du roi prirent toutes sortes de précautions. Les lettres furent notifiées directement à Gilles, lues et affichées, dans les chefs-lieux de ses seigneuries : à Champtocé au capitaine du château et sous les halles du bourg, en présence du curé ; également « au lieu et ville de Machecoul en Rais, qui est le principal lieu de la baronnie de Rais et ouquel les seigneurs de Rais ont accoustumé de converser et y tenir leur domicile, et en plusieurs autres lieux » ; à La Motte-Achard aussi, à la porte du château. Elles furent, de plus, publiées « par cry publique et son de trompe », sans doute pour l'information des marchands et prêteurs, dans plusieurs villes de l'Ouest : à Orléans et à Angers bien sûr, mais de même à Tours, Blois, Saint-Jean-d'Angély et Poitiers. La lettre, clouée sur le portail de La Motte-Achard, fut expressément emportée et délivrée à l'évêque de Nantes, lequel en avertit le duc Jean « par quoy icellui duc, obstant le petit sens et prodigalité dudit

messire Gilles et l'interdiction dessusdite, ne pouvoit contracter avec lui », car de tels contrats n'auraient aucun effet.

Cependant Jean V, immédiatement informé de ces lettres par Jean de Malestroit, refusa d'en tenir compte et, désormais seul ou presque, continua à acheter. Quelques semaines seulement après ces publications, à la mi-août 1435, il se rendait acquéreur de La Motte-Achard, seigneurie qu'il convoitait depuis longtemps, et, en novembre, de rentes sur Princé et sur Bourgneuf, cela pour vingt mille pièces d'or. Ces acquisitions, déjà notables, n'étaient sans doute que les premiers pas vers un total démantèlement de la baronnie de Rais et la mainmise sur nombre de fiefs, en dehors même du duché.

Les parents qui, eux, respectaient les interdictions, ressentirent aussitôt les achats de Jean V comme une grave menace, comme le signe d'une politique d'expansion délibérée. Ils s'en inquiétèrent et protestèrent avec, à leur tête, René de La Suze et les deux frères Laval, Guy et André. Le comte Guy de Laval fit alors de fermes représentations au duc qui se mit à craindre une révolte de ses grands vassaux.

Les embarras financiers du sire de Rais, donnant au duc l'occasion de mettre la main sur plusieurs de ses fiefs, furent ainsi à l'origine d'une grave crise politique et d'une résurgence de la querelle entre partis, « breton » contre « français », non plus, comme au siècle précédent, pour imposer une dynastie, mais, maintenant, pour fixer les frontières et les zones d'influence[183].

Pour s'assurer de ses vassaux et, plus précisément, des arrière-vassaux de ce pays de Rais qui se trouvait au cœur du conflit, et de certains capitaines qui auraient pu, négligeant leur allégeance à Gilles, suivre les Laval, Jean V se rendit à Machecoul, début septembre 1436, et obtint les serments de fidélité de Michel de Sillé et de son lieutenant Jean de Dresneuc pour Machecoul même, de Conon de Vieilchâtel pour Saint-Étienne-de-Mer-Morte, d'Yvon de Kersaliou pour Pornic, et de Valentin de Mortemer pour Le Loroux-Bottereau. Il renforçait ainsi son emprise sur ces seigneuries du sud de la Loire et marquait clairement que Gilles de Rais s'y trouvait supplanté.

En fait, le duc, outre le vif désir d'arrondir ses domaines, pensait surtout à se donner de meilleures défenses, à avancer ses lignes de forteresses face au royaume : au sud, vers le Poitou, en s'imposant donc ce pays de Rais, plus encore à l'est, aux marches de l'Anjou, en s'appropriant Ingrandes et Champtocé dont les châteaux barraient la route du val de Loire.

La compétition pour Champtocé fut l'enjeu d'un long débat marqué par d'étonnants revers de fortune et quelques péripéties encore mal élucidées. La maison d'Anjou et les Laval se conjuguèrent à la fois contre les intérêts de Jean V et ceux de Gilles de Rais.

Ses constants besoins d'argent, les nécessités de rembourser des créances de plus en plus lourdes et de plus en plus pressantes conduisaient Gilles au cœur de ces graves conflits d'intérêts qui le dépassaient de beaucoup. Il ne s'agissait plus simplement de finance mais de politique, d'affrontements entre de grandes dynasties, de l'ambition des princes dans un pays encore marqué par les lourds souvenirs de querelles de succession et guerres civiles. Voulant sauver ce qui pouvait rester de leurs héritages, les parents de Gilles cherchaient des alliés puissants du côté angevin-français ; ils se heurtèrent au duc de Bretagne qui crut, ou feignit de croire, à une menace et, en tout cas, s'engagea complètement dans l'affaire pour protéger ses propres frontières. Pour finir c'est lui qui l'emporta, s'assurant au moins une forte position stratégique par l'annexion de cette forteresse de Champtocé, l'une des plus solides du val de Loire.

De toutes les tractations et volte-face qui avaient émaillé l'épisode de Champtocé, Gilles de Rais sortait certainement un peu plus déconsidéré, coupable de trop de compromissions, sa renommée plus mal en point. On le tenait en piètre estime et beaucoup, depuis le fameux *Mémoire* de 1435, s'appliquaient à le montrer irresponsable, mal conseillé pour le moins, entouré d'une bande de ribauds, en somme capable de tout contre le droit et la fidélité.

Une nouvelle et désastreuse entreprise de brigandage fut l'occasion de sa chute. Il semble qu'il ait, en différents moments, agi envers ses créanciers et ses acheteurs de manière fort malhonnête, soit en vendant une terre ou une seigneurie qui l'étaient déjà par ailleurs, soit en cherchant à ne pas les livrer ou même à les reprendre. Le scandale éclata au grand jour lorsqu'il voulut s'emparer de force, les armes à la main, de la seigneurie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte qu'il avait bel et bien vendue à Guillaume le Ferron, archidiacre de La Mée dans le diocèse de Nantes, évêque depuis peu de Léon, et frère de Geoffroy le Ferron, trésorier du duc de Bretagne. Un autre frère, Jean, avait, fort de son bon droit, pris possession de ce château et, pour bien en assurer le transfert, le duc avait même mandé l'un de ses officiers, Jean Rousseau, pour signifier aux habitants l'interdiction de verser désormais au seigneur de Rais les « cens, redevances et autres impositions dudit lieu ». Or, le 25 mai 1440, le jour de la Pentecôte, Gilles rassembla une bande de cinquante à soixante hommes armés, les plaça en embuscade dans un bois, prêts à assaillir le château ; lui-même, accompagné de quelques hommes de main, fit irruption dans l'église où, en pleine messe, brandissant une grande épée, il prit violemment à partie Jean le Ferron, l'accusa de sévices contre ses gens et le somma de sortir : « Ah, ribaud, tu as battu mes hommes et tu leur as fait extorsion ! Viens hors de l'église ou je t'étendrai mort ! »

Le Ferron s'exécuta et consentit aussitôt à restituer le domaine, mais fut tout de même emprisonné.

L'affaire fit grand bruit. C'était porter une grave atteinte aux immunités ecclésiastiques et donner à l'évêque de Nantes l'occasion d'engager des poursuites et de se saisir du coupable. Certes, les témoins interrogés un peu plus tard, lors du procès, affirmèrent ou reconnurent que les hommes entrés dans le sanctuaire à la suite de Gilles ne portaient ni casques à visière, ni salades, ni autres armes ; mais lui était bien armé. De plus, Jean le Ferron avait reçu la tonsure des mains de l'évêque et « depuis plusieurs années, avant qu'il ne fût emmené et incarcéré, on l'avait vu sous l'habit de clerc, ayant reçu la tonsure cléricale, et il était communément réputé comme clerc[184] ».

De son côté, Jean V, sitôt la nouvelle connue, somma le sire de Rais de libérer immédiatement son prisonnier ; mais Gilles, rebelle, perdit alors toute mesure : il fit prendre et emprisonner Guillaume le Ferron venu à la rescousse de son malheureux frère, puis aussi Guillaume Hautrays, receveur des taxes du duc, et enfin Jean Rousseau lui-même, sergent général du duché ; ce qui lui valut d'être sur le coup condamné, par la cour ducal, pour avoir mis la main sur les officiers du duc, avoir pris leurs armes et les avoir incarcérés, à une amende de cinquante mille écus d'or. Tandis que l'armée ducal reprenait Saint-Étienne-de-Mer-Morte, celle du connétable de Richemont assiégeait Tiffauges, contraignant Gilles à se réfugier à Machecoul, exposé aux poursuites de l'Église de Nantes et du parlement de Bretagne. Lors d'une dernière entrevue avec le duc à Josselin, ultime démarche décidée par Prelati qui lui avait assuré qu'il ne craignait rien, il n'avait pu se disculper.

Le 15 septembre, une petite troupe conduite par Jean Labbé, capitaine d'armes du duc, assisté du notaire Robin Guillaumet, se présenta au portail du château de Machecoul et signifia la citation à comparaître devant le tribunal ecclésiastique de Nantes. Gilles se trouvait seul ou presque, sans grande compagnie pour le défendre ; ses plus forts soutiens, Roger de Bricqueville et Gilles de Sillé, sentant la foudre approcher et parfaitement conscients de la lourdeur des accusations, l'avaient abandonné quelques jours auparavant ; d'autres, les obscurs, avaient fui le matin même, alertés. Ne lui restaient que quelques rares serviteurs et compagnons fidèles, ou mal informés. Il fit baisser le pont-levis, ouvrir les portes, peut-être trop sûr de son fait, de sa haute position de maréchal de France et baron de Bretagne. Sans doute aussi mesurait-il mal la gravité des charges qui pesaient sur lui. Certains rapportent qu'il voulut d'abord rassurer ses gens, très inquiets, par une attitude un peu crâne, par quelque mot d'esprit désinvolte et désobligeant à l'égard de l'Église.

Aussitôt la troupe prit le chemin de Nantes, Gilles accompagné de

Prelati, Poitou, Henri et Blanchet, celui-ci pris dans le village. Henri devait avouer lors de son procès, que, effrayé du sort qui l'attendait pour sa complicité ou sa discrétion, puisqu'il n'avait jamais eu le courage de révéler ses crimes, il avait tenté de se trancher la gorge[185].

Le scandale de Saint-Étienne-de-Mer-Morte donna prétexte à agir. Cependant, si le double crime de violation des immunités ecclésiastiques et de félonie plaçait Gilles de Rais dans une situation déjà de coupable, dès ce moment-là furent également évoqués les crimes d'hérésie, la sodomie, plus encore les enlèvements d'enfants et les meurtres. « L'attentat de Saint-Étienne fut l'occasion d'informer contre le Maréchal de Rais, mais n'entra pour rien ou pour peu de choses, soit dans les premières dépositions des témoins, soit dans les plaintes du peuple[186]. » Sur ces clameurs, sur les bruits qui couraient dans les bourgs et finissaient par entretenir de graves accusations, l'Église de Nantes puis les officiers de justice du parlement ont alors conduit des enquêtes préliminaires pour recueillir les plaintes, pour vérifier quantité de rumeurs et se conforter dans une certitude. Tout laisse penser qu'ils ont attendu les résultats de ces enquêtes pour intervenir, plus assurés de leur fait et de la suite à donner aux procès : en effet, plus de trois mois séparent l'agression scandaleuse de Saint-Étienne-de-Mer-Morte du jour où fut lancé l'ordre de comparaître.

L'enquête ducal ne nous est, aujourd'hui, connue par aucun document ; au contraire, celle de l'évêque Malestroit apparaît clairement en deux lettres qui en rapportent avec un soin tout particulier les circonstances, modalités et résultats. Jean de Malestroit entre là en scène de façon plutôt fracassante et beaucoup se sont, à juste titre, interrogés sur ses intentions et son véritable rôle dans cette affaire. Sa carrière, orageuse en plus d'un moment, lui avait valu une renommée incertaine. Il était le sixième fils de Jean de Châteaugiron-Malestroit et de sa troisième femme, Jeanne de Dol, dame de Combourg ; son père, de petite noblesse certes, détenait tout de même, avec le fief de Malestroit, l'une des baronnies de Bretagne. Jean, entré tôt dans les ordres, fut évêque de Saint-Brieuc de 1405 à 1419, puis de Nantes jusqu'à sa mort, en 1443. Il fut au conseil ducal dès 1405, devint gouverneur général des finances de Bretagne, puis premier président de la chambre des comptes (1408) et, l'année suivante, en 1409, chancelier et trésorier général du duché. Homme de finance donc et homme de gouvernement, il fut aussi diplomate actif, encore que suspect aux yeux de certains qui l'accusaient de malversations et même de trahisons. C'est lui qui, en 1409, avait négocié à Paris avec le duc de Bourgogne et sans doute préparé ou confirmé l'abandon, par le

duc de Bretagne, de la cause du dauphin Charles ; Jean V y gagna 20 000 écus d'or, et Malestroit en eut certainement sa part.

Il avait, de façon habile, su maintenir le duché à l'écart de la guerre contre les Anglais, mais on le soupçonnait d'avoir perçu de fortes commissions pour orienter la politique du duc en ce sens ; cela particulièrement lors de ses trois ambassades, à Londres en 1419, à Melun près du roi d'Angleterre en 1420, puis encore à Londres en 1422. Plus d'un chroniqueur de ce temps le dit coupable d'avoir aidé les Anglais lors de la campagne qui vit leur victoire à Saint-James-de-Beuvron, en 1426, contre l'armée d'Arthur de Richemont : « et le monde disoit communément que ce avoit esté par le chancelier qui avoit eu argent des Anglois[187] ». Les mêmes auteurs, et d'autres avec eux, affirment aussi que, outre les prébendes épiscopales et ses gages de trésorier général, Malestroit se livrait à différents trafics d'influence toujours bien rémunérés, ou accaparait, à l'occasion et parfois sans mesure, les deniers publics. Sa fortune s'arrondit vite ; il possédait un bel hôtel dans la ville de Nantes (le Château-Gaillard) et une très imposante résidence de campagne (le manoir de Lestrenic). Celui-ci, situé à quelques trois kilomètres de l'est de Vannes, tirait son nom d'un petit ruisseau (*er-steric*) que l'on avait détourné pour le faire couir vers les terres de l'évêque.

Ses activités, ses engagements et intrigues, sa situation privilégiée auprès du duc lui valaient nombre d'ennemis et une position hasardeuse. Il fut, par trois fois, enlevé de force et conduit en prison :

— En 1418, par les gens du dauphin Charles qui ne le relâchèrent que contre une rançon de 10 000 francs d'or.

— En 1426, peu après la bataille de Saint-James-de-Beuvron, par les fidèles de Richemont qui s'emparèrent de lui dans le manoir de La Touche, tout près de Nantes, l'emmenèrent jusqu'à Chinon et ne le laissèrent aller que contre de solennelles promesses de servir, ou du moins de ne pas desservir, leur cause.

— En septembre ou octobre 1431, enfin, par le duc d'Alençon à Quarquefou, là encore aux portes de Nantes, alors qu'il revenait d'une mission auprès du roi. L'affaire, qui fit aussitôt crier au scandale, le situait au cœur des conflits entre les princes car, manifestement, les ravisseurs ne s'en prenaient pas à l'évêque lui-même mais au conseiller du duc. Jean II d'Alençon, fils du Jean I^{er} tué à Azincourt, avait été fait prisonnier à Verneuil et, pour payer sa rançon fixée à 100 000 livres, somme énorme, avait dû vendre sa seigneurie de Fougères au duc de Bretagne. Il accusait ce dernier de lui devoir encore beaucoup d'argent, tant pour cette vente qu'à l'occasion du mariage de sa mère, sœur de Jean V. Capturer Malestroit, bien en cour, familial et quelque peu homme à tout faire du duc lui paraissait une bonne façon de rentrer dans ses fonds. L'évêque vit sa vaisselle et

tous ses bagages confisqués ; lui-même, plutôt malmené, fut conduit et emprisonné dans la forteresse de Pouancé en Anjou. Mais les Bretons d'Arthur de Richemont investirent le château, aidés par de forts contingents anglais. Après un mois de siège, on en vint à un accord, signé le 28 mars 1432 dans la cathédrale de Nantes : Alençon, qui avait déjà libéré son prisonnier, lui demandait l'absolution et s'engageait à lui verser 10 000 livres, monnaie de Bretagne, plus 2 000 écus d'or[188].

Jean de Malestroit, impartial, peu intéressé, intègre à tout coup ? Sûrement pas... Depuis cette misérable aventure qui lui avait valu six mois d'enfermement peu agréable, il était revenu aux affaires, y était toujours resté, protégé, choyé par le duc qui en fit son représentant privilégié en maintes démarches. Il fut, soit partie prenante, soit prêtre-nom, soit conseiller largement payé dans les entreprises du duc, marchés forcés et demi-filouteries, pour l'acquisition des biens fonciers et seigneuries du sire de Rais. Il a constamment servi son maître et servi, du même coup, ses propres intérêts. La perspective d'un procès qui permettait de confisquer terres, châteaux et droits, ou de conforter la mainmise jusque-là encore aléatoire sur ces possessions de Gilles de Rais, ne pouvait que lui plaire. Ce procès fut sans doute le bienvenu, sinon provoqué à dessein.

Est-ce à dire que l'accusation ne reposait sur rien et que l'enquête fut, du tout au tout, malhonnête, truquée par manipulation des témoins ? Ce serait aller vite et lier abusivement deux aspects distincts de cette affaire. Les mauvaises intentions de l'évêque et son intérêt à poursuivre sont une chose ; l'innocence de Gilles en est une autre.

L'enquête sur les crimes de sang, les enlèvements et les assassinats d'enfants, était sans doute déjà en cours lorsque parvint la nouvelle du coup de force de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. À ce moment, quantité de voix s'étaient élevées pour désigner Gilles comme coupable et les soupçons de l'évêque et des gens de Jean V n'avaient fait que s'aggraver. Le fait est que, le jour où Jean Labbé vint arrêter le sire de Rais à Machecoul, les hommes de son escorte, une dizaine au total, envahirent le château, cherchant partout des preuves de ses crimes, ouvrant les coffres, fouillant dans les cheminées et dans les douves ; ils ne trouvèrent d'abord rien d'autre qu'un petit tas d'une poussière fine comme de la cendre, ce qui n'était pas très décisif ; mais, quelque temps plus tard, ils mirent au jour, dans la maison du village où logeaient ordinairement Prelati et Eustache Blanchet, une petite chemise d'enfant ensanglantée, « qui répandait une odeur nauséabonde ».

Cette enquête, Malestroit affirmait l'avoir entreprise pour répondre à la « grande voix populaire » qui montait jusqu'à lui, pour vérifier les

bruits horribles dont les curés et les chapelains, avec nombre de personnes honorables et de bonne foi, se faisaient l'écho. Le viol des immunités ecclésiastiques lui laissait le champ libre et le confirma dans sa détermination ; il voulut alors s'informer sur le personnage, tout savoir de ses méfaits et de ses complicités. L'homme capable d'entrer, furieux et l'épée à la main, dans une église, d'interrompre le service divin par un tel coup d'éclat, hors du sens, capable ainsi d'agresser la communauté des chrétiens assemblés, méritait d'être examiné.

L'évêque disait naturellement que, cela faisant, il répondait à la « clameur publique », à un concert d'accusations jusque-là diffuses, incertaines et imprécises, mais qu'il convenait d'éclaircir. Il conduisit les interrogatoires par une procédure ordinaire, conforme aux usages, au cours de ses visites pastorales dans les paroisses, convoquant et écoutant de nombreuses personnes, des clercs et des laïcs, les parents et voisins, puis ensuite des notables et surtout, de façon systématique, les « témoins synodaux » des églises, hommes qui avaient prêté serment sur les Évangiles de veiller à la conservation de la foi, des pratiques religieuses et des mœurs.

Cela se fit dans tout le diocèse de Nantes, les dépositions les plus nombreuses étant recueillies dans la ville même, plus particulièrement dans la paroisse de Sainte-Marie, avoisinant l'hôtel de La Suze.

Le 30 juillet 1440, l'évêque publiait une première lettre constatant que Gilles « était diffamé auprès de gens honnêtes et graves, personnes à l'abri de tout soupçon Grâce à leur prudence et à leur probité bien connues ». Les interrogatoires apportaient la preuve que le sire de Rais « par lui-même ou par plusieurs autres hommes, ses complices, a étranglé, tué et inhumainement massacré un très grand nombre d'enfants, qu'il a commis sur eux des crimes contre nature [...] et d'horribles évocations des démons accompagnées d'offrandes et de sacrifices[189] ».

De son côté, la justice séculière, celle des gens du Parlement, avait également mené son enquête, interrogé les témoins et conclu de la même façon. Les visites et interrogatoires de Malestroit se sont néanmoins poursuivis et d'autres lettres, datées du 13 septembre, faisant encore davantage état des plaintes et cris (*ululantium*) des pauvres gens, citaient Gilles à comparaître devant l'official de Nantes, le juge de l'évêché.

III

LES PROCÈS DE NANTES (1440)

Ces procès furent, il y a peu de temps, portés sur la place publique et, comme toujours en pareil cas, affirmations péremptoires et incantations ont aisément pris le pas sur l'analyse des documents, sur les arguments mêmes. Les débats passionnés ne font généralement pas beaucoup avancer une meilleure connaissance ni une meilleure interprétation de l'événement, car ils privilégient souvent des intentions prêtées aux acteurs du moment, accusés de desseins dont l'historien d'aujourd'hui ne peut avoir aucune preuve.

Il n'en a pas toujours été ainsi et la condamnation du sire de Rais ne fut pas, pendant longtemps, considérée comme une « affaire ». Les contemporains ont unanimement accepté les sentences prononcées en octobre 1440, tout en reconnaissant, pour ceux qui se voulaient objectifs face à un courant d'opprobre très général, les services rendus, en particulier lors de la campagne pour la délivrance d'Orléans.

Les familiers, héritiers et parents de Gilles, n'ont pas crié au scandale et au déni de justice. Ni Catherine de Thouars, l'épouse, ni Marie, la très jeune fille, n'ont élevé la voix. Les Laval, André de Lohéac le premier, et surtout Prégent de Coëtivy qui épousa Marie, personnage certainement capable d'agir auprès du roi, se sont contentés – quoique ennemis de Gilles – de revendiquer leur part d'héritage et de récupérer le plus fort des terres et seigneuries. À quelque chose près, ils y sont parvenus mais n'ont, en aucune façon, clamé leur indignation, affirmé l'innocence de Gilles ni, sur ce point, demandé une quelconque révision du procès. S'ils s'en sont pris au duc de Bretagne (et non à Malestroit mort en 1443), c'est seulement pour l'accuser d'avoir trop facilement, à un moment où leur parent n'était plus en possession de tous ses moyens et sagesse, acquis fiefs et domaines ; et d'avoir peut-être utilisé cette condamnation pour confirmer ces mainmises qu'eux jugent malhonnêtes. Le duc ne se voit pas reprocher d'avoir rendu une sentence inique. La famille n'évoqua jamais de possibles corruptions ; personne ne parla de témoins ou plaignants subornés.

L'« affaire » prit corps, de façon inégale et très particulière mais sans soulever de grandes vagues, à la fin du XIX^e siècle. C'est alors que l'histoire de Gilles de Rais, pendant des générations complètement oubliée, suscita un nouvel intérêt ; en premier lieu, non chez les

polémistes ou pamphlétaires mais, de façon sereine, chez plusieurs historiens. Le livre de l'abbé Bossard (1886), biographie solide qui ne remettait pas en cause le bien-fondé des condamnations, connut alors un grand succès. Cet intérêt rejoignait celui porté, dans les mêmes années, aux sciences occultes, aux études ésotériques, aux séances de lévitation ou même de pure magie et sorcellerie ; une curiosité cultivée par nombre de cercles plus ou moins confidentiels et par de petites revues spécialisées. Quelques romanciers, et non des moindres, s'en inspiraient. Huysmans plaçait Gilles en vedette dans son *Là-bas* (1891) ; il lui consacrait un long chapitre, parlait des évocations des démons, des crimes et, manifestement, établissait une sorte de concordance entre ce sire de Rais, personnage fascinant qu'il venait d'adopter, et les magiciens, hérétiques en rupture de ban avec l'Église, diseurs de messes diaboliques, de son temps. Il citait sa principale (et sans doute unique...) source, l'abbé Bossard, et en faisait siennes les conclusions : le sire de Rais était bien coupable de tous les crimes ; la question ne se posait pas.

La mise en accusation du procès date de 1902, par un court et léger pamphlet d'une trentaine de pages, publié par Salomon Reinach dans une revue qui, à vrai dire, ne bénéficiait que d'une audience plutôt restreinte, intitulée *Cultes, Mythes et Religions*[190]. L'auteur innocentait Gilles de Rais, affirmant que ce procès n'avait été qu'une insupportable supercherie, un montage éhonté. À considérer les circonstances, il est difficile de ne pas voir là l'effet d'une sorte de mode, de réponse à un courant d'opinion ; de ne pas lier cette remise en question et demande de révision à celles suscitées par la condamnation de Dreyfus, affaire à ce moment-là actuelle et douloureuse, qui provoquait tant d'affrontements dramatiques.

D'autres, sans doute, ont été tentés de confondre le destin de Gilles et celui de Jeanne d'Arc ; tous deux « compagnons d'armes », victimes malheureuses de partis adverses, auraient été condamnés à tort, du fait d'odieuses machinations. Mais le parallèle est de pure fiction et ne peut se réclamer de rien de sérieux. Le procès de révision pour Jeanne d'Arc fut amorcé dès 1449, par les lettres royales ordonnant une enquête sur « la vérité sur ce procès à la suite duquel on avoit fait mourir Jehanne iniquement et contre raison », puis décidé, par les lettres apostoliques de juin 1455, après la comparution de plus de cent témoins. Rien de tel pour Gilles de Rais, et Eugène Bossard pouvait écrire, sans risque d'être pris en défaut : « Le procès du maréchal de Rais est, en toutes choses, le contrepied de celui de Jeanne d'Arc. » Personne de son temps n'a parlé en sa faveur, et ses partisans, quatre ou cinq siècles plus tard, ne peuvent qu'interpréter et prêter des intentions, mais non invoquer un quelconque témoignage.

En tout état de cause, le libelle de Salomon Reinach, qui certes

n'était pas le *J'accuse* de Zola, ne connut pas un grand retentissement. Ni sa personnalité, ni ses compétences, et encore moins la légèreté de sa démarche historique ne plaidaient en sa faveur et, à cette époque, les lecteurs se voulaient sensibles à ces insuffisances. Reinach était bien connu : polygraphe invétéré, adepte et défenseur d'une théorie politico-sociale qu'il appelait le « totémisme », défenseur aussi de causes extravagantes et de découvertes curieuses qui faisaient plutôt penser à des chasses au trésor (la tiare de Saïtapharnes... !). Il écrivait dans l'enthousiasme et, pour Gilles de Rais, avait complètement négligé les pièces essentielles des procès, à savoir celles du tribunal civil, avec les dépositions des témoins les plus accablantes.

Cette thèse fut pourtant reprise, en 1921, par un livre plus serein, simple prise de position comme pour mémoire, de L. Hernandez[191] puis encore, en 1961, par l'ouvrage, celui-ci de combat, de E. Cloarec-Kerloudane qui insistait sur le caractère, à son sens, proprement scandaleux du procès[192]. La voici revenue récemment à la une de plusieurs journaux par le roman de Gilbert Prouteau, par le « procès de réhabilitation » d'octobre 1992, par les manifestations organisées dans le pays de Rais même et, surtout, par les échos qu'en ont donné quelques journalistes peu critiques[193].

Les mots ont, par nature, une signification ; les employer à tort et à travers leur enlève leur sens ; cela fait sensation mais n'est pas crédible. Parler ici d'un « procès stalinien » est enfleuré et impudeur. Et, d'un « procès inquisitorial », une erreur, preuve d'ignorance solidement ancrée, ou d'un dessein délibéré pour introduire une image d'obscurantisme et d'intolérance, là où rien de tel ne s'était manifesté.

Gilles de Rais n'a pas été traduit devant l'« Inquisition », et surtout pas dans les conditions que l'on se plaît à imaginer à la seule évocation du mot : ni cachots, ni juges en cagoules, ni témoins anonymes eux aussi, jamais présentés, jamais connus, sollicités dans l'ombre et le secret d'une instruction dont personne n'aurait pu suivre les démarches ; et pas davantage d'interrogatoires en dehors de toute assistance, de tout contrôle..., rien de ce folklore « romantique » et malhonnête, qui traîne encore partout, contre toute vraisemblance.

En fait, parler *du procès* est déjà en soi tendancieux et marque de mauvaises dispositions ; c'est une simplification, ordinaire certes mais abusive, qui refuse de prendre en compte certains facteurs d'appréciation pourtant importants. Le sire de Rais fut, dès le jour de son arrestation, traduit devant deux juridictions distinctes et les représentants de chacune d'elles s'étaient présentés à Machecoul. Il y eut donc *deux procès*, menés simultanément ou à très peu près, mais par des magistrats, procureurs et juges différents, par des enquêtes et des interrogatoires séparés. Les chefs d'accusation n'étaient pas les mêmes et les sentences, rendues certes à peu de temps l'une de l'autre,

le furent aussi séparément. Ces distinctions ne sont pas toujours relevées et c'est dommage, car elles méritent attention.

Le procès « civil » ressortait du duc et, en l'occurrence, du parlement de Bretagne, qui avait à juger sur deux chapitres : d'une part le crime de félonie (refus d'obtempérer, mauvais traitements infligés aux officiers du suzerain), d'autre part et surtout les crimes de sang, les enlèvements et assassinats d'enfants ; la peine étant la mort. Ici les enquêtes et les interrogatoires furent conduits avec une grande promptitude et un grand souci du détail par le président de Bretagne, Pierre de l'Hôpital, sénéchal de Rennes, ou par ses lieutenants, laïcs bien sûr, Jean de Toucheronde puis Jean Thomas. Cet empressement à mener si vite l'instruction fut sans doute imposé par Jean V qui voulait faire oublier ses hésitations et se blanchir de tout soupçon ; il avait, en effet, quelques mois auparavant, au moment où l'évêque multipliait ses visites pastorales pour recueillir des clameurs dont on savait l'objet, accepté de recevoir Gilles à Josselin, et tergiversé encore quelque peu par la suite.

Le procès ecclésiastique n'était pas le fait de l'inquisition mais de la cour de justice épiscopale, ce qui n'est pas du tout la même chose. Jean de Malestroit, l'évêque, qui n'avait rien à voir avec l'inquisition et n'y avait jamais tenu aucun rôle, suscita l'affaire et la conduisit tout au long. Il présidait le tribunal. Un seul inquisiteur y figurait au titre d'adjoint : Jean Blouyn, frère dominicain de Nantes, qui avait reçu délégation du grand inquisiteur de France, Guillaume Mérici, et se présentait là au titre de vice-inquisiteur pour le diocèse et la ville ; mais cette délégation n'avait pas été donnée tout exprès, comme de circonstance et pour servir un dessein arrêté ; elle datait de l'année 1426.

Donc, aucune forme de juridiction « spéciale ». L'évêque ne s'était démis ni de ses droits ni de ses pouvoirs. L'acte d'accusation fut présenté non par l'inquisiteur mais par le « procureur » de la cour épiscopale, Guillaume Chapeillon, qui était curé de Saint-Nicolas de Nantes et avait accompagné Malestroit dans ses visites dans le diocèse et ses enquêtes. Et cet acte précisait que « tant de droit que de coutume, usage, mœurs et observance, appartenaient, selon cette coutume, et appartiennent toujours au révérend père seigneur évêque de Nantes et à l'inquisiteur délégué de ladite ville et diocèse de Nantes, *tant conjointement que séparément*, l'instruction, la décision et la punition de l'hérésie, de la sorcellerie, de l'apostasie de la foi, de l'idolâtrie, de la divination et de la superstition, et principalement l'hérésie, l'apostasie et l'idolâtrie des personnes perpétuées dans la ville et le diocèse de Nantes[194] ».

Ici, à Nantes en 1440, Gilles de Rais fut soumis non à la procédure d'inquisition particulière envers les hérétiques – la seule qu'évoquent

nos livres ordinaires et nos romans –, procédure qui, effectivement, s'était pratiquement affranchie des évêques, mais à la procédure dite « commune » (*inquisitio delagata*), tout à fait distincte de la première, où l'évêque décidait de la comparution de l'accusé et formait la cour épiscopale ; c'est lui qui y appelait l'inquisiteur.

À comparer les deux procès, civil et ecclésiastique, aucune sorte d'abus ni surtout de secret ne marque, bien au contraire, les démarches de la cour épiscopale ; l'enquête y fut menée avec grand soin, les dépositions des témoins consignées par écrit, les contenus et les noms communiqués à l'accusé ; alors que la procédure civile paraît plus rapide, ne laissant que des procès-verbaux moins bien rédigés.

En tout état de cause, ce Jean de Blouyn, inquisiteur, n'était évidemment pas seul auprès de l'évêque ; faisaient partie de la cour Guillaume de Malestroît, évêque du Mans, Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, et Jacques de Pentcoetdic, official, premier juge du tribunal ecclésiastique ordinaire de Nantes.

L'évêque et ses assesseurs n'ont connu que des crimes qui relevaient de leur compétence : apostasie, hérésie, pratiques magiques et divinatoires qui impliquaient commerce avec le diable, sodomie. C'est à ce dernier titre que furent, devant eux, évoqués les enlèvements d'enfants. Mais sur ce point, le duc et son frère, le connétable, étaient certainement aussi disposés à sévir sévèrement ; Richemont s'était, disait-on, déclaré ennemi juré des sorciers et des sodomites, qu'il ne pouvait pas souffrir et qu'il ne manquait jamais de faire pendre haut et court.

Gilles fut conduit prisonnier et gardé dans l'une des chambres hautes du château de la Tour Neuve de Nantes, ses serviteurs et complices étant enfermés dans les cachots ordinaires du duc, et les interrogatoires ainsi que la lecture publique des actes eurent lieu dans la grande salle du même château.

Contrairement à tant d'autres pour lesquels nous ne gardons que des récits plus ou moins de parti pris, ce procès nous est, à peu de détails près, bien connu. Les juges ecclésiastiques étaient assistés d'un notaire principal, Robin Guillaumet, qui faisait office d'huissier, et de quatre autres notaires ou greffiers. Le secret ne fut exigé pour aucune des audiences. Les débats étaient largement publics et de nombreux témoins, licenciés en droit, chanoines et dignitaires de l'Église, notables et marchands de la ville furent appelés pour entendre les dépositions des plaignants.

La lecture de l'accusation, les réponses de Gilles puis ses aveux, à trois moments différents, et enfin la lecture des deux sentences, tout cela se fit devant un public nombreux de nobles et de gens du peuple venus en simples curieux. Les actes de la cour ducale étaient rédigés

en français ; ceux du tribunal en latin, mais l'acte d'accusation fut, pour Gilles, traduit en langue française, article par article, afin qu'il puisse répondre immédiatement, point par point.

Les deux instances n'œuvraient pas ensemble, mais de façon parallèle, engageant et poursuivant dans le même temps les mêmes démarches :

— Le 18 septembre, Gilles comparaissait, pour la première fois, trois jours seulement après son arrestation, devant Pierre de l'Hôpital ; lui furent alors reprochés les meurtres d'enfants et l'agression contre Jean le Ferron dans l'église de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. À ce moment, les juges insistèrent surtout sur le dernier point, l'audition des plaignants ou témoins sur les disparitions n'ayant pas encore eu lieu.

— Ce même 18 septembre, commencèrent donc, toujours à la cour ducale, ces auditions, conduites par Jean de Toucheronde. Le premier jour comparurent 9 personnes et l'enquête se poursuivit : le 24 septembre (4 personnes interrogées), les 28, 29 et 30, cette fois par trois commis, Toucheronde, Michel Estrillart et Jean Coppegorge le Jeune, assistés d'un notaire (trente-deux personnes), puis le 4 octobre (vingt interrogatoires), le 8 (deux témoins) et le 10 octobre enfin (quinze témoins). Soit, au total, exactement 82 dépositions.

— Le 19 septembre, Gilles entendit le procureur de la cour épiscopale l'accuser d'hérésie et l'assigner à comparaître, sur ce point précis, devant le vicaire de l'inquisiteur ; il ne récusait pas ses juges.

— À partir du 28 septembre, et jusqu'au 11 octobre, l'évêque et ce vicaire reçurent, dans la chapelle du manoir épiscopal, les hommes et les femmes qui venaient, « avec larmes et douleurs », « à grandes clameurs, douloureusement et dans les larmes », accuser le seigneur de Rais de la disparition et de la mort de leurs fils ou neveux : neuf au total, dont sept femmes qui, presque tous, habitaient Nantes ou les faubourgs. La plupart d'entre eux avaient déjà été entendus, au mois de juillet, lors de l'enquête préliminaire de l'évêque. L'une des femmes dit avoir perdu deux fils, l'un de huit ans et l'autre de sept. Deux professions seulement sont indiquées : un boucher et un tailleur de pierre ; les autres personnes étant, visiblement, de conditions modestes. Ces disparitions étaient encore vives dans les mémoires, ressenties comme des drames, et les circonstances parfaitement rapportées, car toutes relativement récentes : de la Saint-Jean 1438 au carême 1440[195].

Dès lors se trouvait clos le dossier sur les enlèvements, sur les crimes de sodomie et sur les meurtres, dont les deux cours avaient maintenant à connaître. Gilles en prit conscience : les accusations allaient bien au-delà du crime d'hérésie ; lorsqu'il comparut à nouveau devant l'évêque et le vice-inquisiteur, il refusa de les reconnaître

comme ses juges et déclara faire appel au roi. Ce qui lui fut refusé : « Par ce qu'il [l'appel] était frivole et n'était pas présenté par écrit, compte tenu de la nature de la cause et des causes de ce genre. »

— Le 13 octobre, le procureur lut l'acte d'accusation, long de quarante-neuf articles ; il affirma d'abord, de manière minutieuse, faisant appel à une longue tradition, la compétence de l'évêque : « pour l'instruction et la décision des causes délictueuses et criminelles, dans tout le diocèse de Nantes, parfaitement délimité et dont le pays de Rais, indiscutablement, fait bien partie ». Il exposa ensuite les circonstances et la nature des crimes, contre les enfants, contre l'orthodoxie, contre les immunités ecclésiastiques. Gilles refusa alors de répondre et dit « avec orgueil et hauteur [...] que lesdits seigneurs, évêque et vicaire de l'inquisiteur, n'avaient jamais été et n'étaient point ses juges, et qu'il en appellerait », et qu'« il aimerait mieux être pendu, la corde au cou, que de répondre ». Il les insultait, les traitait de simoniaques et de ribauds.

— Les 16 et 17 octobre, étaient entendus les aveux de ses compagnons et « chambriers » : Prelati d'abord, puis Blanchet, Henriet Griart et Poitou.

— Le 21 octobre, alors qu'il allait être soumis à la torture, Gilles obtint un délai et, l'après-midi même, devant Pierre de l'Hôpital et l'évêque Jean Prégent, accompagnés de Jean Labbé qui avait procédé à l'arrestation et de Jean de Toucheronde, il confessa ses crimes ; confession renouvelée solennellement, le lendemain, devant Malestroit et le vice-inquisiteur. Il reconnut les assassinats de jeunes garçons et filles, insistant sur d'effroyables tortures et cruautés, et aussi sur les évocations du diable, ce qu'il avait toujours refusé d'admettre jusqu'à là. Sans vraiment tenter de se disculper, il dit ses remords, implora le pardon des parents des victimes, et incrimina tant les désordres de son éducation que ses excès de table : « L'avidité insatiable de mets délicats et la fréquente absorption de vins chauds entretenaient en lui une excitation qui le conduisait à perpétrer tant de péchés et tant de crimes. » Cette confession, acte de contrition, était aussi une mise en garde car ses propres dérèglements, disait-il, devraient servir d'exemple : que les pères de famille élèvent sévèrement leurs enfants qui ne seraient alors « ni trop délicatement vêtus ni habitués à vivre dans l'oisiveté[196] ».

— Le 23 octobre, deux de ses familiers, Henriet et Poitou, qui avaient avoué leur participation aux rapt et aux meurtres, furent condamnés à être pendus et brûlés. Prelati et Blanchet échappaient à cette sentence de mort. Deux jours plus tard, le 25, dans la matinée et dans la grande salle, devant une foule considérable, la cour ecclésiastique rendait son jugement et déclarait Gilles coupable et « de la perfide apostasie hérétique ainsi que de l'horrible évocation des

démon» et « d'avoir commis et perpétré le crime et le vice contre nature avec des enfants de l'un et l'autre sexe, selon la pratique sodomique ». Excommunié, il implorait aussitôt d'être à nouveau admis dans l'Église ; ce qu'il obtient, après s'être confessé à un religieux des Carmes.

— Le même jour, 25 octobre, au château du Bouffay, Pierre de l'Hôpital prononçait, au nom du duc, une double sentence. Pour l'affaire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte et le crime de félonie, était confirmée l'amende de cinquante mille écus d'or, à prendre sur les revenus du sire de Rais et à verser au duc de Bretagne. Pour les autres crimes, les assassinats d'enfants surtout, Gilles était condamné à être pendu au gibet de la Biesse, dans une prairie près des ponts, et brûlé ensuite. Son repentir lui valut la promesse que son corps ne serait pas réduit en cendres, mais enlevé à temps du bûcher et enseveli dans une église qu'il choisirait.

— Le 26 octobre, une procession, autorisée la veille par l'évêque, parcourait tôt le matin les rues de la ville, rassemblant une foule immense, clergé et peuple réunis qui, tous, priaient pour l'âme de Gilles de Rais et de ses serviteurs.

Trois gibets étaient dressés ; les trois condamnés furent pendus, Gilles le dernier. Tandis que Poitou et Henriët étaient, ensuite, laissés sur le bûcher, le corps de leur maître en fut retiré, avant d'être touché par les flammes, « par aucune demoiselle de son lignage et des dames de grand état » ; aidées par des religieuses, elles le portèrent jusqu'à l'église des Carmes où il eut de solennelles funérailles. Les parents, semble-t-il, avaient tenu à marquer le rang de celui qu'eux-mêmes avaient pourtant si décrié. Cette église des Carmes avait autrefois reçu les sépultures des anciens ducs de Bretagne ; par la suite, elle devait abriter les tombeaux de François II et de ses deux épouses, ainsi que le cœur de la duchesse Anne.

Gilles de Rais fut-il victime d'un mauvais procès, intenté et conduit par des adversaires qui l'auraient accablé pour vider de vilaines querelles ou par des envieux désireux de s'emparer de ses biens ?

Comme souvent en pareil cas, sont volontiers invoquées, présentées comme le moteur principal, l'intention de prendre les terres et les ambitions territoriales des princes. Mais, ici, une telle interprétation ne prend pas suffisamment en compte les situations et méconnaît le bilan complet de ces procès.

Certes, il ne fait aucun doute que les fiefs et seigneuries de Gilles, ceux du pays de Rais et, peut-être plus encore, ceux des bords de Loire, Ingrandes et Champtocé, se trouvaient fort exposés, objets de dures convoitises, entre le duché et le domaine royal. L'affaire de Champtocé, en particulier, les tractations plus ou moins secrètes, les

promesses et les faux-semblants, disent assez l'intérêt qu'y portaient les princes, Anjou et Bretagne, déterminés à s'emparer de la place. Les Laval et René de La Suze étaient vassaux du duc de Bretagne et leur alliance avec les Angevins, leur refus de céder Champtocé malgré l'accord entre Jean V et Gilles de Rais, furent naturellement très mal reçus, considérés comme une révolte contre leur suzerain. Tout cela doit être pris en compte : une telle situation, source de conflits, ne peut être contestée et n'ont pas tort ceux qui pensent que le procès de Gilles s'est ouvert à un moment où il avait suscité mécontentements et convoitises, où tout pour lui se présentait sous un jour bien peu favorable.

Cependant, cela admis, la question demeure : qui pouvait tirer de grands profits à l'emprisonner, le condamner et le déposséder de ses biens ? L'action aurait dû venir du duc d'Anjou, et avec lui du roi de France, pour reprendre Champtocé ; et du roi seul, pour mettre la main sur d'autres châteaux, au sud du pays de Rais, aux marges ou dans le Poitou. Or ils n'ont agi ni l'un ni l'autre. Ce sont les officiers de Bretagne, Église et parlement, qui procédèrent à l'arrestation. Tiffauges, située à la frontière du Poitou, domaine royal, était tombée sous l'assaut de l'armée d'Arthur de Bretagne, connétable de Richemont, appelé à intervenir non par Charles VII, mais par son frère, le duc. Le procès fut intenté et conduit tout au long à Nantes, capitale du duché, par les proches du duc, le président Pierre de l'Hôpital et l'évêque Malestroit. Impossible donc, première évidence, d'invoquer et d'incriminer de noirs desseins de la royauté pour affaiblir le duché en lui enlevant quelques terres ou places fortes.

Ce fut un procès « breton ». Le duc y trouvait-il, sur le plan territorial et politique, de grands avantages ? Mettre la main sur d'immenses richesses foncières ? sur des places fortes, pour servir de grandes ambitions ? On en doit douter... En se demandant, d'abord, si les dépouilles en valaient la peine. Le sire de Rais n'était certainement pas, parmi les nobles du duché, l'un des mieux pourvus de terres et de revenus. Mettre sur pied une fausse accusation de plusieurs grands crimes, préparer et soutenir de tels procès à grand spectacle, suborner tant de juges et de témoins, était-ce vraiment justifié, à considérer somme toute la modestie de l'enjeu ? Cela d'autant plus que plusieurs fiefs avaient été délaissés depuis quelques années, ne rapportant plus rien ou presque, et que d'autres avaient été aliénés ou vendus... dont quelques-uns, et non des moindres, au duc lui-même qui venait enfin de remporter un grand succès en acquérant deux forteresses considérables, essentielles pour soutenir précisément une politique ambitieuse, celles d'Ingrandes et de Champtocé. Lancer une grave inculpation, et mettre en marche une machine judiciaire lourde, pour simplement s'assurer ou se faire confirmer des positions déjà

acquises ?

Par ces procès, Jean V n'a rien obtenu de plus que ce qu'il avait déjà. Il a fait condamner Gilles de Rais à cette forte amende de cinquante mille écus d'or, amende déjà prononcée avant l'arrestation, et rien n'est dit, par la suite, sur la façon dont il a pu l'exiger et, effectivement, la percevoir. Quant aux seigneuries, elles furent vite revendiquées par les héritiers, par Prégent de Coëtivy surtout, et il ne semble pas que le duc ni ses successeurs aient pu retirer de grands profits de l'opération. Tout au contraire : les fiefs achetés, et en principe acquis avant 1440, furent plus tard restitués à la famille.

En fait le procès se présente plutôt comme une mesure de police ou, pour certains de ses aspects, de règlement de comptes. Que les maîtres du jeu, dans l'entourage du duc et dans l'Église de Nantes, aient été fort mal prévenus et même délibérément hostiles, cela ne paraît pas contestable. Contre Gilles parlaient une trop mauvaise renommée et trop d'inimitiés. Ses parents, et son frère le premier, ne l'ont pas soutenu dans les affaires trop embrouillées de ventes ou d'échanges de terres. C'est à Roger de Bricqueville, que tous considèrent comme un aventurier, usurpateur et mauvais conseiller, et non à l'un des siens, qu'il a donné de pleines procurations d'agir et de signer son nom ; c'est à cet homme même qu'il confia la tutelle de sa fille Marie. Depuis le fameux *Mémoire* de 1435, tous ses proches et les nobles ses voisins ne cessaient de condamner ses excès, ses dépenses « outrageuses » certes mais, déjà, ses débordements. Les lettres d'interdiction qu'ils avaient obtenues du roi étaient reçues, dans l'opinion, comme le signe d'une condamnation. Sans aucun doute, sa cause avait été, avant son arrestation et son procès, examinée par les nobles et les gens de ses fiefs, ses actes jugés indignes.

Sorti sans dommages de la visite et de l'inspection du dauphin, en décembre 1439, il n'en demeurerait pas moins non seulement suspect mais coupable : coups de main, félonie et reniements, endettements, manières frauduleuses, évocations des démons, enlèvements et meurtres. Les accusations d'assassinats ne furent pas « inventées » de toutes pièces dans les quelques jours des procès ; le bruit en courait, insistant, depuis des années. Pendant longtemps, malgré rumeurs et clameurs, malgré quelques brigandages fort mal vus, rien n'avait été tenté contre lui. Mais l'affaire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte finit par rendre l'action en justice inévitable.

Bien entendu, la détermination de Malestroit ne fait pas de doute. La violation du refuge ecclésiastique, l'attaque à main armée contre un clerc tonsuré, dans une église, appelait réparation et lui fournit un prétexte et même l'obligation d'intervenir, bienvenue certainement. Très vite, il engagea l'enquête sur les rumeurs car, parmi les crimes communément imputés à Gilles, ceux de notoriété publique, à savoir

les évocations des démons, ressortaient de la justice d'Église. Il est bien certain aussi que les arrière-pensées de cet évêque, à la réputation plutôt lourde, ne faisaient pas de lui un juge parfaitement neutre, objectif. Il avait connu de durs moments, subi de dures attaques et s'était fait des ennemis. Gilles de Rais en était-il ? Leur était-il lié, d'une façon ou d'une autre ? D'autre part, Malestroit fut, et le chapitre de sa cathédrale avec lui, un des premiers acquéreurs des terres ou rentes dilapidées par Rais, au moment des grandes difficultés ; il ne tenait certainement pas à s'en séparer. Jean V devait, selon l'accord de Vannes en janvier 1438, les lui racheter (ou les lui reprendre autrement ?) pour les rendre à Gilles. Était-ce déjà fait en 1440 ? ou pouvait-il l'éviter et garder pour lui toutes ses acquisitions ? Cela reste du domaine des spéculations et il paraît hasardeux d'avancer l'hypothèse d'un conflit d'intérêt, ou d'une vieille querelle appelant vengeance qui auraient opposé l'évêque à la famille de Rais. En revanche, comment négliger le fait que la victime du coup de force de Saint-Étienne-de-Mer-Morte fut le propre frère de Guillaume le Ferron, officier proche de Malestroit ?

L'évêque pouvait-il décider de la composition de son tribunal et peser sur lui ? En tout cas, y figuraient son parent, Guillaume, son successeur à l'évêché de Saint-Brieuc, et son compagnon, aide et assistant lors de l'enquête préliminaire dans les paroisses. La volonté d'exploiter l'occasion offerte pour imposer une justice sévère, et, sans doute, une condamnation aux plus lourdes peines, paraît évidente. Il est clair que ces hommes ont refusé de prendre en considération l'appel au roi : c'était leur procès.

Ni l'évêque ni le duc n'étaient donc sans reproches ; de graves contentieux les opposaient à l'accusé ; d'importants intérêts politiques étaient sans doute en jeu. Peut-être n'avaient-ils attendu que l'occasion d'intervenir. Mais doit-on forcément en conclure que Gilles de Rais, ainsi traduit devant des cours de justice par des hommes qui pouvaient être ses ennemis, n'était pas coupable ? L'un n'emporte pas l'autre. Un procès provoqué, venant bien à son heure, n'est pas inévitablement truqué dans son déroulement. La qualité, sans doute discutable, des juges n'implique pas *ipso facto* l'innocence de l'accusé.

Pour proclamer le sire de Rais non coupable, ou seulement coupable de quelques excès, tels que l'ivresse par abus des vins ou les pratiques magiques plutôt anodines et ridicules, il faut nécessairement affirmer que les procès n'ont été que « montages » particulièrement réussis ; que les accusations et les témoignages furent forgés de toutes pièces et ne comportaient aucune part de vérité ; que les plaignants étaient subornés et les aveux extorqués ou par la terreur ou par de fallacieuses promesses. Cela fait beaucoup, tout ensemble...

Un des arguments avancés à l'appui de cette thèse, le seul en fait

qui retienne vraiment l'attention, est que Gilles n'aurait prononcé des aveux complets que pour éviter d'être soumis à la torture ; et ces aveux seraient ainsi sans aucune valeur, ne correspondraient à rien de vrai. Certes, il est tout à fait possible que, non pas forcément maltraité jusque-là, mais affaibli par les excès puis par les épreuves, il ne se soit pas senti le courage d'affronter la question ; possible aussi qu'il ait espéré, en parlant et en confessant ses crimes, bénéficier de la clémence de ses juges. Ce sont des hypothèses intéressantes, mais rien que des hypothèses et, sur ce point, personne ne pourra jamais trancher. En tout cas, Gilles n'a pas avoué tout en bloc et pas n'importe quoi. S'il est incapable de dire le nombre exact d'enfants enlevés pour lui et massacrés, il se souvient, dans certains cas, des circonstances et des faits. Il sait placer tel de ses crimes à Machecoul et tel autre à Vannes ou à Josselin. Tant pour les meurtres que pour les évocations des démons, des événements précis lui viennent en mémoire, que d'autres, hors de sa présence, avaient rapportés avant lui. Ses aveux, en effet, ne sont pas les seules pièces du procès, loin de là. Ce qu'il dit, les noms qu'il donne, noms de lieux et plusieurs noms d'enfants, les circonstances des enlèvements et des assassinats, les cruautés, les perversions sexuelles, obsessions ou impuissances, et, de même, les manières de tuer et de faire disparaître les cadavres et les vêtements, le rôle des compagnons, tout cela concorde avec d'autres aveux, ceux de ses serviteurs, et aussi avec les témoignages des plaignants, recueillis par deux instances judiciaires distinctes.

Plusieurs articles de sa confession, très circonstanciés, insistent sur les détails, situent et datent les forfaits : il « dit et confessa que la dernière fois qu'il fut à Josselin, au diocèse de Saint-Malo, auprès de l'illustre prince et seigneur le duc de Bretagne, [il] fit tuer plusieurs enfants à lui procurés par le susdit Henriet ; qu'il commit et exerça avec eux le vice et le péché de sodomie » ; ou encore il « dit et confessa qu'après la Saint-Jean-Baptiste dernière, un beau jeune homme qui demeurait avec un nommé Rodrigo, à Bourneuf-en-Rais [...] lui fut amené un certain soir par lesdits Henriet et Cornillaut (Poitou), et la nuit il exerça ledit vice sodomite et contre nature contre lui [...] puis il le tua et le fit porter à Machecoul pour être brûlé ». À Vannes, en juillet 1439, « André Buchet lui livra dans la maison d'un nommé Lemoine où [il] logeait [...] un jeune garçon avec lequel il commit le vice contre nature [...] et, après l'avoir tué, il le fit jeter par ledit Poitou dans les latrines de l'auberge d'un nommé Boetden, près du marché de Vannes, où ses amis étaient logés ; lequel Poitou descendit dans lesdites latrines, afin d'enfoncer et de couvrir le cadavre, de sorte qu'on ne pût le trouver[197] ».

Henriet Griart, de son côté, confirme très exactement les crimes et vices de son maître, dans les mêmes circonstances ; il parle, lui aussi,

de l'enlèvement et de la mort de ce jeune homme, « très beau, de l'âge de quinze ans environ, qui demeurait chez un nommé Rodrigo, à Bourgneuf en la paroisse de Saint-Cyr-en-Rais », que lui-même et Poitou livrèrent à Gilles « chez les Cordeliers dudit lieu de Bourgneuf où il était logé » ; puis, après qu'il « en eut usé libidineusement », ils le tuèrent et portèrent son corps à Machecoul « où ils le brûlèrent dans la chambre dudit Gilles ». Il dit aussi que les habits furent brûlés dans la même cheminée et que, généralement, pour les corps, « afin qu'on ne sentit pas la mauvaise odeur », on mettait des fagots en abondance par-dessus. Cela se faisait dans les châteaux de Machecoul et de Tiffauges et, de même, à Nantes « dans la maison dudit Gilles communément nommée La Suze » ou « dans une certaine maison du côté de l'église paroissiale de Saint-Denis[198] ».

Poitou, mis gravement en cause, s'exprime de la même façon et rapporte, lui aussi, les mêmes circonstances. Ce qu'il dit du crime perpétré en juillet 1439 à Vannes corrobore point par point les aveux de Gilles ; le sire de Rais logeait bien chez Lemoine, « hors les murs de la cité de Vannes, en face et près du palais épiscopal, au lieu dit vulgairement La Motte ». L'enfant, de l'âge d'environ dix ans, lui fut livré par André Buchet et ensuite conduit chez Boetden, « près du marché de Vannes », là où étaient logés les écuyers, « car il n'y avait pas chez Lemoine de lieu assez secret pour l'y tuer ». Le meurtre consommé, le corps, lié avec sa ceinture, fut effectivement jeté dans les latrines « où lui, témoin, descendit, avec beaucoup de peine et de difficulté, pour l'enfoncer dans la profondeur ». Buchet, dit-il, savait tout cela.

Henriet Griart et Poitou qui firent d'abord de longues dépositions devant la cour ecclésiastique, les 16 et 17 octobre 1440, les renouvelèrent, identiques ou plus précises, devant la cour séculière. Faire bon marché de leurs dires semble difficile, tant ils semblent précis et circonstanciés, tant ils paraissent, pour l'essentiel, concordants. L'un et l'autre rapportent comment Gilles, avant de faire livrer le château de Champtocé au duc de Bretagne, fit enlever les ossements d'enfants qui se trouvaient dans la tour pour les transporter à Machecoul, les brûler et jeter les cendres « dans les fossés ou dans les douves du château fort ». Ils parlent sans chercher à rien dissimuler, de ce qu'ils ont vu, des violences, des abus sexuels de toutes sortes et des meurtres. Ils s'attardent à en décrire les pires moments et ne laissent rien ignorer des vices et des raffinements de leur maître ; ils montrent comment il abusait de ces enfants, garçons ou filles, comment il les terrorisait, les humiliait, leur laissait parfois l'espoir de vivre puis leur infligeait de plus graves supplices, avant de les tuer. Il les possédait rarement avant de les blesser mais, le plus souvent, après leur avoir tranché la veine du cou ou de la gorge, le

sang coulant à flots ; « et d'autres fois alors qu'ils rendaient leurs derniers soupirs, et même quand ils étaient déjà morts, leurs cous entaillés et meurtris, tant que demeurerait un tant soit peu de chaleur dans leurs corps ». Parfois il les achevait de sa propre main, parfois il les faisait tuer par Gilles de Sillé, ou par Henriët, ou par Poitou, « ensemble ou séparément », « tantôt en les décollant ou les décapitant, tantôt en leur coupant la gorge, tantôt en les démembrant, tantôt les rouant de coups avec un bâton[199] ».

Les deux « compagnons » ne laissent planer aucun doute sur leur discrétion, puis sur leur complaisance et, enfin, au fil des ans, sur leur complicité, en refusant d'abord de répondre aux parents alarmés et angoissés. Ils ont participé aux enlèvements et, en nombre d'occasions, ont séduit par de belles paroles de jeunes garçons, « dans la maison de la Suze, à Nantes, ou dans le château de Machecoul ». Ils ont tué de leurs mains. Ni l'un ni l'autre ne tente vraiment de se disculper ; ils rappellent seulement dans quelles circonstances ils entrèrent au service du sire de Rais et comment, fidèles, subjugués en somme, ils exécutèrent toutes ses volontés, ne lui refusant aucune aide, tant pour les évocations des démons que pour ces crimes.

Quant aux témoins, réfuter leurs dires oblige à conclure que tout, absolument tout dans ces procès (et cela fait tout de même un ensemble de concordances impressionnant), ne fut que montage par achats de complaisances et de fausses déclarations ; que ces témoignages furent fabriqués, rédigés à l'avance et dictés, jusque dans les moindres détails, à tous les plaignants ; que les quatre notaires étaient tous circonvenus et ont écrit de faux procès-verbaux ; que les noms des présents, portés pour authentifier chaque interrogatoire et chaque lecture, ont été inventés ou que les intéressés furent gagnés à cautionner une imposture. Or ces gens-là n'étaient pas tous de la clientèle ou de l'entourage de l'évêque, ou du parlement ; à côté de noms de clercs et de chanoines, de licenciés en droit et d'avocats, figurent ceux de personnes de différents états, indépendants. Le 21 octobre, treize témoins, nommément cités et bien identifiés, sont venus dire ce qu'ils savaient sur la « rumeur publique » ; il y avait là quatre avocats, un notaire, quatre marchands, dont Jacques Thomici, originaire de Lucanie, citoyen de Nantes, deux apothicaires et deux barbiers chirurgiens[200].

Au long des procès, s'affirma on ne peut plus clairement la volonté de tout faire au grand jour, afin, bien sûr, de frapper plus sûrement d'exemple. Ce fut exactement le contraire d'une opération de police secrète, occupée de basses œuvres. Il aurait sans doute été plus habile, plus facile et moins coûteux, de se défaire du sire de Rais au cours d'un enlèvement (c'était pratique ordinaire à l'époque), d'une rixe ou d'un attentat, que de se lancer dans cette grande entreprise de justice.

Gilles ne fut, en aucune manière, victime d'un mauvais coup. Il n'a pas été arrêté à la sauvette par un sbire quelconque dont les commanditaires se seraient vite débarrassés, mais bien en bonne et due forme : Jean Labbé, le capitaine qui conduisit la petite troupe de gens d'armes au château de Machecoul, était sergent du duc, régulièrement appointé. Jean V lui avait promis mille écus pour ses frais et pour ses hommes et il fut effectivement payé, non sous le manteau mais de la manière la plus ordinaire..., simplement bien plus tard, en 1467, par un mandement du duc François II, inscrit en comptabilité, comme les autres dépenses, sans intention de cacher quoi que ce soit.

Une grande assistance emplissait la salle haute du palais ducal pour la lecture de la sentence et, le 26 octobre, une foule nombreuse suivit la procession puis assista à l'exécution. Tous participaient aux prières et à la réconciliation ; un auteur rapporte que « au dire de plusieurs historiens », pères et mères de famille jeûnèrent pendant trois jours « pour mériter aux coupables la délivrance et le repos de leurs âmes[201] ».

Ces foules en prière ont beaucoup intéressé et frappé les défenseurs de la thèse de l'innocence. Ils y voient la preuve que ces gens du peuple n'estimaient pas Gilles coupable, mais le savaient, de forte conviction, victime d'un verdict inique. Ces hommes et ces femmes seraient venus assister au supplice pour le réconforter et l'assurer de leur soutien, ce que, évidemment, ils n'auraient pas fait s'ils l'avaient cru responsable de crimes si affreux. En somme, leur seule présence serait en elle-même une contestation, une façon de montrer que l'on n'acceptait pas la sentence et que le procès n'avait été qu'un déni de justice, une machination. C'est là une assez jolie construction, une interprétation originale... qui témoigne d'une grande ignorance des mentalités et des mœurs du temps et, d'une façon plus générale, de la doctrine chrétienne face au crime, de l'importance accordée au repentir.

À plusieurs reprises, au long du procès, les juges et les témoins ont insisté sur ce point et montré que Gilles, aux pires moments de ses crimes, n'avait jamais cessé de se considérer chrétien. Il pratiquait sans doute largement la charité ; en témoignent l'intérêt qu'il portait aux fondations religieuses et ses distributions d'aumônes aux portes de ses châteaux ; d'une certaine façon, l'entretien de la chapelle de Machecoul participait de cette volonté.

Qu'il ait tenté, ou pour le moins promis, de s'amender, cela est rapporté de plus d'une part. Le procureur du tribunal épiscopal, lisant son acte d'accusation, rappelle « que ledit Gilles, accusé, il y a deux ans passés, plus ou moins, examinant en lui-même le grand nombre de scélératesses, à savoir l'apostasie perfide de la foi, les délits et les

crimes maudits et les péchés désignés ci-dessus, et d'autres qu'il avait détestablement perpétrés, ce dont sa conscience l'accablait, fit serment, vœu et promesse à Dieu et à ses saints que jamais dorénavant il n'en perpétrerait ni n'en commettrait plus de semblables, horribles et abominables, et qu'il s'en abstenait sur-le-champ et absolument, et que pour cela il partirait pour un pèlerinage à Jérusalem, où il visiterait le Saint-Sépulcre du Seigneur[202] ».

C'est ce que confirme Eustache Blanchet, affirmant que Gilles « se proposait de s'amender de sa mauvaise vie et d'aller en pèlerinage au Saint-Sépulcre » et, surtout, Prelati qui l'a entendu parler de cette détermination et de ce pèlerinage, où il voulait l'emmener avec lui, « et cela il y a quatre mois, tant à Machecoul que dans l'île de Bouin, et aussi à Bourgneuf, dans la paroisse de Saint-Cyr-en-Rais[203] ».

Gilles de Rais fit ses pâques, en 1438. Eustache Blanchet atteste que, ce jour-là, il le vit aller avec Olivier des Ferrières, prêtre, derrière l'autel de Notre-Dame dans l'église de la Sainte-Trinité de Machecoul, et il pense « que ledit Olivier entendit la confession dudit accusé ». En effet, « tout de suite après ledit accusé reçut l'Eucharistie en même temps que les paroissiens de basse condition dudit lieu et en leur compagnie ; lesquels laïcs de basse condition, voyant s'approcher un si grand seigneur, voulurent sortir, mais ledit accusé ne voulut pas permettre qu'ils sortissent et, bien plus, il commanda qu'ils restassent avec lui et reçussent l'eucharistie comme il est d'usage. Et un certain messire Simon Loisel, alors desservant de ladite église, administra l'Eucharistie[204] ».

Condamné par le tribunal de l'évêque et excommunié, il pria « dévotement, à genoux [...] avec soupirs et gémissements » de pouvoir se confesser. C'est ce repentir, et rien d'autre, qui explique la procession du lendemain et les prières dites ensemble par de telles assistances, aussi nombreuses. Le meurtrier ayant avoué, s'étant confessé et repenti de ses crimes, avait alors rejoint la communauté des chrétiens et sollicitait de tous pardon et prières pour le salut de son âme. Les prêtres ne priaient pas seuls ; ils invitaient les hommes et les femmes à le faire avec eux.

De plus, le châtiment devait servir d'exemple et aider à ne pas oublier. Les bourgeois de Nantes « donnèrent à leurs enfants le fouet jusqu'au sang, afin d'en imprimer profondément dans leurs mémoires le souvenir du crime et de la punition[205] ». C'est ce que rappelait, longtemps après, Rabelais : « On souloit fouetter les petits enfants en nos pays, quand on pendait quelque malfaiteur afin qu'il leur soubvint[206]. » Venir assister au supplice était, pour cette raison, considéré comme une obligation et cela n'impliquait, bien entendu, aucune sorte de critique contre le jugement, aucune contestation. Dans un mystère, composé et joué à cette époque, intitulé *De la femme que*

Notre-Dame garda d'estre arsée, le juge donne au sergent l'ordre exprès d'aller partout crier dans les rues et sur la place publique « que nul chef de famille ne se dispense de venir assister à l'exécution, sous peine d'amende[207] ». Nous voici loin de foules assemblées pour clamer leur indignation et leur sympathie pour un homme « victime de ses juges » !

Par ailleurs, il paraît impossible, même pour un historien sceptique a priori, de contester les témoignages, nombreux et divers, qui parlent des disparitions et enlèvements d'enfants. Trop de pères et de mères sont venus dire leur désarroi et leurs recherches. Que tant d'enfants aient disparu du pays de Rais, cela semble établi de bonne source. Ceux qui ne croient pas aux crimes de Gilles de Rais répliquent en affirmant que ces drames n'étaient pas plus nombreux là qu'ailleurs et que le seigneur de Rais n'y était donc pour rien. Et d'invoquer alors les désordres du temps, et de prétendre, à l'appui de cette hypothèse, que « vingt mille enfants disparaissaient chaque année en France ». Belle assurance... qui ne repose sur rien ! Personne ne peut, sérieusement, se dire capable d'évaluer, même à beaucoup près, le nombre d'enlèvements ou de morts, à une époque pour laquelle nous ne disposons d'aucune sorte de documents chiffrés, d'aucune source crédible, mais seulement de chiffres fantaisistes lancés au hasard.

Un autre élément de controverse, enfin, réside dans l'enquête ordonnée par le roi, le 3 janvier 1443, pour répondre aux plaintes de Marie de Craon, fille de Gilles, et de son mari Prégent de Coëtivy. Charles VII délivrait ce jour-là deux lettres : l'une au duc de Bretagne pour qu'il se présente, accompagné de Pierre de l'Hôpital, afin d'y répondre du jugement prononcé contre le sire de Rais ; l'autre aux baillis et sénéchaux de Touraine, d'Anjou, du Maine, Poitou et Saintonge, pour qu'ils s'informent « diligemment et secrètement » sur le procès et la condamnation. Ajournant le duc à comparaître, le roi exposait les griefs des plaignants qui affirmaient que l'appel au roi fut alors indûment rejeté par des juges « faulx et mauvais, iniques et déraisonables ». Mais c'est uniquement sur ce refus d'enregistrer l'appel et d'en tirer les conséquences que portait la plainte, et sans doute y avait-il là quelques arguments à mettre en avant. Le fond de l'affaire n'était pas évoqué et il n'était question ni d'innocence ni de jugement injuste. De plus, il n'est pas fait mention d'attaquer le tribunal de l'Église de Nantes qui avait, lui aussi, conclu à la réalité des crimes. En tout cas, aucune trace ne demeure d'une quelconque poursuite de cette action royale, qui fut certainement abandonnée. Il s'agissait des relations entre le duché et le royaume, de compétences, de reconnaissance du droit d'appel, pas davantage[208].

Il paraît évident que le roi n'a pas mis en doute les crimes de Gilles

de Rais ; il le tenait pour coupable de tout, exactement de la même façon que les deux tribunaux de Nantes. Une preuve indiscutable en est donnée par un document authentique qui, vraisemblablement, a échappé aux nombreuses recherches et à la vigilance de quelques-uns, document pourtant très accessible, publié par l'abbé Bossard en 1886. C'est une lettre de rémission, accordée par Charles VII en mai 1446, signée de son château de Razilly, près de Chinon, contresignée par l'évêque de Maguelone, par les seigneurs de la Varenne et de Perrigny, « et autres plusieurs présents ». Le bénéficiaire en est Roger de Bricqueville, compagnon de Gilles. Le roi rappelle que celui-ci, normand d'origine, avait été pris au service du sire de Rais qui l'avait nourri et que « à l'occasion de sadite nourriture, lui convenoit estre subgiect et obéissant sans l'oser desdire ni contrarier de sa volonté en nulle manière » ; et Gilles « le contraigny et le chargea a lui administrer et envoyer a ses places plusieurs enfans, lesquelz, et autres qu'il pouvoit avoir et recouvrer, il faisoit deffaire, occire et murdrir, cuidant parvenir a aucune mauvaistié et dampnables choses, par lui emprises[209] ».

ÉPILOGUE

LES FIDÈLES ET LES HÉRITIERS DESTINS D'UN

LIGNAGE PERDU

Deux des hommes arrêtés à Machecoul n'ont comparu que devant la cour ecclésiastique et eurent la vie sauve. Eustache Blanchet, prêtre du diocèse de Saint-Malo, âgé, au moment du procès, d'« environ quarante ans à ce qu'il croyait », affirmait d'abord qu'il « alla demeurer avec ledit Gilles de Rais, accusé, sur sa prière et requête ». En somme, rien de ce qui pourrait l'incriminer n'était de son fait ; il se défend et se justifie sur tout. Certes, c'est bien lui qui ramena Prelati en France ; il le reconnaît et en parle volontiers : il l'a rencontré à Florence, par l'entremise d'un certain Guillaume de Montepulciano ; il lui a fait bonne figure et s'est lié d'amitié avec lui ; « il lui donna quantité du vin et de bons mets afin de se l'attacher » ; et, finalement, sans trop prêter d'attention à ce que le jeune Italien pouvait dire sur son savoir-faire, il le prit dans sa compagnie et le conduisit jusque dans le pays de Rais. Mais, et voici sa défense, ce n'était pas de propos délibéré ; il n'était pas du tout allé en Italie pour y chercher des magiciens ou des évocateurs. C'est en informant Gilles de Rais de ce voyage, qu'il entreprit « afin de poursuivre et traiter ses affaires » (il ne dit pas lesquelles...), que celui-ci lui dit qu'il le paierait bien s'il lui ramenait un homme habile dans l'art de l'alchimie et des évocations[210].

Lorsqu'il avoue ses torts, il ne parle que très peu des crimes et affirme ne pas trop savoir, n'avoir entendu que des rumeurs sans jamais être témoin de quoi que ce soit ; il n'a participé à aucun enlèvement et laisse entendre qu'il pouvait les ignorer, n'étant pas toujours présent. S'il eut connaissance de pratiques magiques et fut entraîné à assister à quelques évocations du diable, apeuré et tremblant de tous ses membres, ce fut pour son grand déplaisir et contre son gré. À preuve, sa fuite du château de Tiffauges, où il n'est resté que quelques mois, de l'Ascension à la Toussaint de l'an 1439. C'est que « ayant bien pensé à tout cela, il se persuada que Gilles et Prelati évoquaient effectivement les diables par de mauvaises pratiques » : il en parla à un certain Robin, « autre familier dudit

Gilles » et quitta aussitôt le château, pour aller vivre à Mortagne en Poitou, chez un nommé Bouchard-Ménard. Et là tout lui fut dévoilé : il rencontra Jean Mercier, châtelain de La Roche-sur-Yon, qui, lui parlant du pays, lui rapporta que « d'après les dires des habitants, le sire de Rais tuait ou faisait tuer de nombreux enfants, écrivant ensuite de sa propre main un livre de leur sang », lequel livre devait avoir de grandes vertus magiques, lui apportant tout ce qu'il pouvait désirer.

La défense de Blanchet, prêtre et chapelain, tient tout entière dans le fait que, informé enfin, il a refusé de rejoindre son ancien maître. Il a aussi tenté de lui faire des remontrances. Il refusa de recevoir et renvoya l'orfèvre Jean Petit chargé de le ramener, de force ou de gré, au pays de Rais et lui recommanda de sermonner Gilles afin qu'il cesse de perpétrer de tels crimes. Fureur du sire de Rais qui fit alors jeter l'orfèvre dans un cachot du château de Saint-Étienne-de-Mer-Morte et envoya cette fois quatre hommes dévoués, Poitou et Gilles de Sillé à leur tête, pour s'assurer du prêtre fugitif et le conduire dans le même cachot. L'affaire, finalement, tourna court.

À La Roche-Servières, Blanchet refusa d'aller plus avant et réussit à s'installer, libre, à Machecoul, non dans le château mais dans le bourg, chez Étienne Ferron, pelletier, d'abord, puis dans la maison de feu Guillaume Richard. C'est là qu'il entendit parler de plusieurs disparitions d'enfants, en particulier de trois pages, et aussi des méfaits de plusieurs vieilles, dont il ne peut dire les noms, emprisonnées maintenant à Nantes, qui alors amenaient des garçons à Machecoul. Il se dit persuadé que, si Gilles avait pu le faire conduire à Saint-Étienne, il l'aurait fait mettre à mort.

Aucune pièce du procès, de celles qui nous restent, ne permet de voir de quelle façon fut reçue cette confession, si bien argumentée, d'un témoin qui disait n'avoir été qu'un témoin indirect de ténébreuses affaires qui, et cela est sans doute vérité, l'ont toujours effrayé.

François Prelati, plus gravement impliqué, ne nia en aucune façon avoir, souvent et en différents lieux, évoqué les démons et eu l'occasion de les voir pour interpréter leurs volontés. Il confessa de bonne foi avoir étudié « la poésie, la géomancie et d'autres sciences et arts, en particulier l'alchimie ». Mais il était et est encore très jeune, âgé maintenant de vingt-trois ans. S'il est venu en France, c'est que Blanchet lui a fait valoir les profits qu'il en aurait, car l'attendait un grand personnage, le sire de Rais, « qui désirait fort avoir auprès de lui un expert dans ces arts ». Il n'a fait que céder à la tentation de se trouver un protecteur et un bon emploi. Près de Gilles, il demeura certes fidèle, le plus souvent présent, le conseillant sur ses déplacements et entreprises, mais cette collaboration, cette aide attentive, n'ont, fait-il remarquer, pas duré longtemps : un peu plus

d'une année, pas davantage. Des crimes, il ne dit pas grand-chose ; il en a entendu parler mais c'était, comme pour beaucoup, seulement par la rumeur. Un seul jour, il y a environ un an de cela, il a vu dans une salle du château de Tiffauges un très jeune enfant étendu mort à terre ; il pense que Gilles de Sillé, qui se tenait tout à côté, venait de le tuer. Mais lui, Prelati, n'a rien vu d'autre, n'a, en aucun cas et de quelque manière que ce soit, participé à ces meurtres, pas même aux enlèvements d'enfants[211].

Condamné à la prison perpétuelle, il pouvait certainement compter sur quelques protections et complicités puisqu'il réussit à s'évader et que nous le retrouvons près de René d'Anjou, qui le fait gouverneur de La Roche-sur-Yon. Il y règne en maître, tyrannise les habitants, les taxe de façon abusive, et reconstitue autour de lui un petit cercle des anciens serviteurs du sire de Rais, les uns jusqu'alors en fuite, les autres simplement licenciés peu après l'arrestation du maître. Eustache Blanchet, précisément, trouve là un refuge... tout de même précaire. En effet, Prelati déplaît et, par abus de pouvoir, avarice ou foudrises, commet de graves imprudences. En 1445, il fait jeter en prison, pour une sordide affaire de dettes mal éclaircie, Geoffroy le Ferron, trésorier de Bretagne ; lequel, s'appuyant sur son parti et ses amis, obtient vite d'être relâché et, peu après, fait arrêter et pendre notre Prelati[212].

Deux « compagnons », ceux-ci tristement célèbres et dont la participation aux rapt d'enfants ne faisait pas de doute, avaient quitté Machecoul ou Tiffauges peu de temps avant que le capitaine d'armes du duc de Bretagne procède à l'arrestation du maître. Gilles de Sillé, jusque-là toujours à la tête des compagnies d'armes de Gilles, si souvent cité par les plaignants, parents et voisins des jeunes victimes, a certainement regagné les fiefs et le château de son lignage. Roger de Bricqueville, lui, se retrouve quelque temps plus tard au service de Prigent de Coëtivy, qui venait d'épouser Marie, fille et seule héritière du sire de Rais, et demeure ainsi dans la même clientèle. Ce qu'il veut faire croire au sujet de sa présence, naguère, aux côtés de Gilles, apparaît, pour l'essentiel, dans les lettres de rémission que lui accorde le roi en mai 1446. Sont d'abord rappelés son origine, la qualité de son lignage, les malheurs des siens obligés de fuir leurs fiefs de Normandie, et les services rendus à la cause française lors des campagnes de reconquête dans le Maine et en Anjou. Sur son rôle à Machecoul et sur les crimes, il ment du tout au tout. Sans doute Gilles était bien coupable de forfaits affreux, de tourments, cruautés et égorgements d'enfants, mais lui, Bricqueville, n'en savait rien. Tout au plus a-t-il aidé à conduire de jeunes enfants vers le château (« ... et dit avoir été participant d'iceulx maléfices en administrant comme dit est

partie desdiz enfans ainsi occiz et murdriz ou autrement »). Ce que l'on pourrait lui reprocher, il le fit par force, contraint, tenu d'accomplir les ordres de son maître ; par reconnaissance aussi, car il lui devait beaucoup. De plus, il était alors très jeune et « d'aucun autre vilain cas, blâme ou reprouche ne fut jamais actaint ou convaincu d'aucun ». En tout cas, il affirme que, mieux informé ou simplement habité d'un sombre doute, il avait aussitôt quitté ce service... cinq années avant le procès. Ce qui est faux : il y était resté jusqu'aux derniers jours[213].

Le parti des Craon et des Rais n'était pas mort, pas du tout rayé du concert des influences. Il bénéficiait de puissantes protections, celles des Angevins et du roi, décidés à contrebalancer les ambitions du duc de Bretagne, à contrecarrer ses démarches et, dans un avenir que l'on voulait proche, à lui reprendre ce qu'il avait saisi, terres et droits, dans les mois qui précédèrent le procès de 1440. Ce parti se manifesta très vite, et d'abord par le mariage des deux femmes – l'épouse et la fille de Gilles – qui, séparées de lui depuis plusieurs années, vivaient sur les terres du Poitou, dans les possessions de la famille de Thouars, et souvent même à Pouzauges, administré semble-t-il sous leur contrôle. Catherine de Thouars, alors âgée de trente-trois ans, que plusieurs auteurs disent riche et très bon parti, épousa, à peine plus d'un an après l'exécution de Gilles, Jean de Vendôme, vidame de Chartres. Les historiens disent volontiers que Marie de Craon, elle, fit « un mariage de raison » (quelques-uns disent « mariage sans amour ») ; elle avait quinze ans et épousa un homme de quarante-quatre ans. Union politique, en tout cas, soigneusement pesée et préparée, qui montre assez la nécessité et la volonté de trouver un défenseur puissant, entreprenant, assuré de la confiance et de l'appui du roi dans toutes ses démarches. Prégent (premier né) de Coëtivy appartenait à une famille originaire du pays de Léon. Il avait vaillamment combattu aux côtés du dauphin Charles : « [...] il estoit comme lieutenant de Monseigneur le dauphin régent, lequel grévoit fort les Anglois et les Bourguignons » ; puis il avait pris la tête des armées royales contre les Anglais. Charles VII l'en avait richement récompensé, « tant ou fait de noz guerres à cause desquelles il a esté par deux fois prisonnier de nosdits ennemis, que aultrement en plusieurs manières ». Le roi lui avait fait attribuer plusieurs terres reprises aux Anglais : terre et seigneurie du Chay, terres de Saint-Séverin et viguerie de Talmat.

Coëtivy s'était aussi distingué en divers services et, entre autres, il prit une part active à l'enquête conduite contre Jacques Cœur, à la disgrâce et à la spoliation des biens du grand argentier[214]. Amiral de France, c'était un homme bien épaulé : son frère cadet, Alain, évêque d'Avignon, fut par deux fois légat du pape en France et en Bretagne, toujours entouré d'une « famille » de clercs bretons qui

l'accompagnaient partout dans ses missions ; un autre frère, Christophe, capitaine, combattait en Normandie et en Bretagne ; enfin Olivier, nommé plus tard sénéchal de Guyenne au lendemain de la reprise du pays, devait épouser Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, dont Prégent avait reçu la garde en 1442[215].

Le mariage de Marie et de Prégent fut âprement négocié. Coëtivy devait tenir compte de graves exigences : les Craon et les Rais tenaient à préserver les droits de Marie et, surtout, faire en sorte que, aux lendemains du procès et de l'infamie portée sur le lignage par les crimes de Gilles, le nom de Rais soit maintenu et les fiefs gardés. Face à cette détermination, Coëtivy se choisit un champion ; en mai et juin 1442, il donnait procuration à Jean le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, conseiller et chambellan du roi, pour conclure son mariage avec « Marie de Rays, fille de feu monseigneur le maréchal de Rais et de Madame Catherine de Thouars, à présent vidame de Chartres et dame de Pouzauges » ; aucune allusion, bien entendu, n'était faite à la vie de Gilles et aux circonstances de sa mort.

L'accord signé par ce Jean le Boursier, « procureur » donc, s'appliquait essentiellement à prévoir les modalités d'une reconquête de prestige pour la maison de Rais, et d'une reprise en main des biens perdus. La première clause, très contraignante pour Coëtivy, précisait que, dès le mariage accompli, l'époux devait prendre « le nom, armes et titres de la baronnie et seigneurie de Rais [...] et les hoirs procréez d'eux semblablement ». Suivaient de longues dispositions qui fixaient à l'avance de quelle façon entreprendre la récupération des biens et droits : « Toutes les terres et seigneuries aliénées et transportées par le feu mondit seigneur de Rais [...] et dont il ne mourut seigneur, ne vestu ne saisy, qui seront racquiétées par mondit seigneur l'amiral » iront au survivant des deux époux puis à leurs enfants « et es hoirs procréez d'eulx », faute d'héritiers, la famille de Marie en aurait les deux tiers et celle de l'amiral un tiers. Tous deux revendiquaient, dès maintenant, par ce contrat de mariage, « toutes les dettes dues à mondit seigneur de Rais, tant par le roi et par le duc de Bretagne que par d'autres[216] ».

Pendant des années, Coëtivy n'a cessé d'agir, procédurier infatigable, usant de tous ses appuis, allant de tribunaux en parlement en conseil royal, obstiné, acharné à défendre des droits que rien ne permettait de définir d'une manière bien claire.

Plutôt que d'attaquer en justice, Coëtivy comptait sur ses appuis et sur la situation difficile où s'était mis le duc. Ni Charles VII, ni les Angevins avec le duc René, ni même certaines familles nobles de l'Anjou, les Bueil entre autres, ne voyaient d'un bon œil des garnisons de Bretons installées à Ingrandes et à Champtocé, commandant les deux plus forts péages de la Loire. Le roi prononça la confiscation des

deux seigneuries et fit occuper les deux châteaux, et le parti breton dut se résigner : le 23 juin 1448, fut signé l'accord entre Prégent de Coëtivy et François II de Bretagne qui garantissait aux héritiers de Gilles de Rais la pleine possession des deux fiefs[217]. C'était déjà un beau succès, non pas une réhabilitation (les crimes de Gilles n'avaient jamais été évoqués) mais un premier pas dans la récupération des biens perdus.

Prégent de Coëtivy meurt le 20 juin 1450, tué par un boulet de canon au siège de Cherbourg, et la jeune Marie se trouve alors dans une situation précaire. Certes, l'accord pour mariage de 1442 prévoyait qu'elle n'aurait « aucun douaire ne autre droit sur les terres et seigneuries » de l'amiral. Mais il était également convenu qu'elle devait garder pour elle, en tant que survivante des deux époux, tous les biens « racquiétés ».

Précautions inutiles... Marie fut, aussitôt connue la mort de Prégent, dépossédée de ses biens et enfermée dans le château de Taillebourg, surveillée par les trois frères Coëtivy, Christophe, Alain et Olivier, tandis que le nouveau duc de Bretagne, Pierre II, tentait de s'emparer de plusieurs de ses fiefs. Délivrée par l'intervention des Angevins soutenus par le roi, elle chercha aussitôt un autre appui en épousant André de Laval, alors maréchal de France, qui avait été, au temps de la campagne pour la délivrance d'Orléans, compagnon d'armes de son père. Elle mourut, sans avoir eu d'enfants, en 1457, chez les Laval, dans le château de Vitré, et René de La Suze hérita du nom et des fiefs[218]. C'est lui qui, quelques années plus tard, après la mort de Charles VII (en 1461) entreprit de mener une nouvelle suite de poursuites judiciaires, à grands frais, pour reprendre une part au moins des biens autrefois dilapidés par son frère Gilles : plaintes, instructions, procès interminables, toujours ou presque contre le duc. Les arguments ne changeaient pas beaucoup ; il fit constamment mettre en avant la folie ou, pour le moins, l'inconscience de son frère, son « indiscretion », sa « faute d'entendement », sa prodigalité excessive ; tout ceci, affirmaient ses avocats, « estoit tout notoire es pays et duchié de Bretagne, Anjou et Poitou, en la ville et duchié d'Orléans, et en plusieurs autres pays, citez et lieux ». Et de rappeler, une fois encore, dans quelles conditions ces ventes ou aliénations furent effectuées et que chacun pouvait lui faire faire ce qu'il voulait : « Chacun tendoit à avoir du sien ce qu'il en vouloit et désiroit avoir ; car ilz savoient qu'ilz lui feroient passer telz contractz qu'ilz voudroient[219]. »

Ce n'était que reprendre de vieilles antiennes. Mais les réponses du duc, beaucoup plus circonstanciées car ses avocats et gens de justice s'étaient donné bien du soin, ne manquent pas d'intérêt et permettent, dans une certaine mesure, de reconsidérer la question. Elles remettent

en cause la folie de Gilles. Était-il vraiment hors du sens ? Comment imaginer qu'un homme, chargé d'honneurs et de responsabilités, maréchal de France, « constitué en chief d'office et du grand conseil du Roy », lieutenant du duc Jean V pour le gouvernement de son duché, ait pu manquer de discernement ? Ces charges étaient très lourdes et il avait été choisi, pour les tenir, par le roi et par le duc « ce que jamais n'eust été s'il eust esté prodigue notoire et s'il n'eust eu sens et conduite en luy de gouverner le syen et l'autrui ».

De plus, pour prendre totale possession de certaines seigneuries qu'il venait d'acheter, Jean V avait dû accepter de lourds sacrifices : dédommager le roi de Sicile, René d'Anjou, qui prétendait que ces biens lui revenaient de droit « par confiscation ou commission des félonies commises à l'encontre de lui, qui est seigneur suzerain desdites terres, par messire Jehan de Craon, ledit messire Gilles et autres leurs gens et serviteurs » ; et poursuivre en la cour du Parlement de Paris le procès intenté par les marchands de la rivière de Loire au sujet du péage, ou « jalaye », sur le vin, ce qui lui coûta beaucoup d'argent.

Surtout, s'appliquant ensuite aux détails et aux cas concrets, les « intendits » du duc reprennent et examinent les conditions précises de ces ventes, en plusieurs occasions, parfois pour de simples domaines. Ces « intendits » insistent sur le fait que nombre de terres ou autres biens ont été vendus plus cher qu'ils ne valaient réellement, « ce que n'eust su faire un prodigue et mesmement notoire ». La seigneurie de La Ferté-Milon fut achetée par un nommé Marcille, pour trois mille écus, ce qui était bien au-dessus de son prix ; à preuve : lorsque Prégent de Coëtivy s'est employé à la reprendre, invoquant l'inconscience de Gilles, « soubz umbre de ladite prodigalité qu'il prétendoit lors », il en fut débouté et Marcille garda la terre. Blaison et Chemelier, cédés à Guillaume de la Jummelière, ne valaient pas les cinq mille écus d'or « ou autre plus grosse somme » que le sire de Rais en obtint[220].

Les conclusions de ces longs procès se discernent mal. René de La Suze mourut en 1473 et, après lui, les héritiers ne portèrent plus le nom de Rais et ne semblaient pas en mesure d'agir. L'affaire, par force, tomba dans l'oubli... pour plusieurs siècles.

En suivre pourtant jusque-là les péripéties judiciaires, jusqu'aux derniers affrontements, ne semble pas vain. Les réponses du duc, pour défendre son oncle, Jean V, de s'être facilement approprié des biens fonciers sans trop déboursier donnent à penser. Aux affirmations des héritiers de Gilles, qui invoquent, encore et toujours, la présomption de nullité pour incapacité, le duc argue du contraire. C'était, certes, son intérêt et il ne pouvait faire autrement. Mais ses « intendits » vont plus loin qu'une position de principe jetée à la hâte. Ses hommes de

loi ont enquêté, exhumé des contrats ; ils citent des faits précis et des chiffres ; ils montrent que l'autre partie, René de La Suze en l'occurrence, ne donne pas de chiffres vérifiables, reprenant simplement, sans rien y changer, les formules habituelles du premier *Mémoire*, celui de 1435.

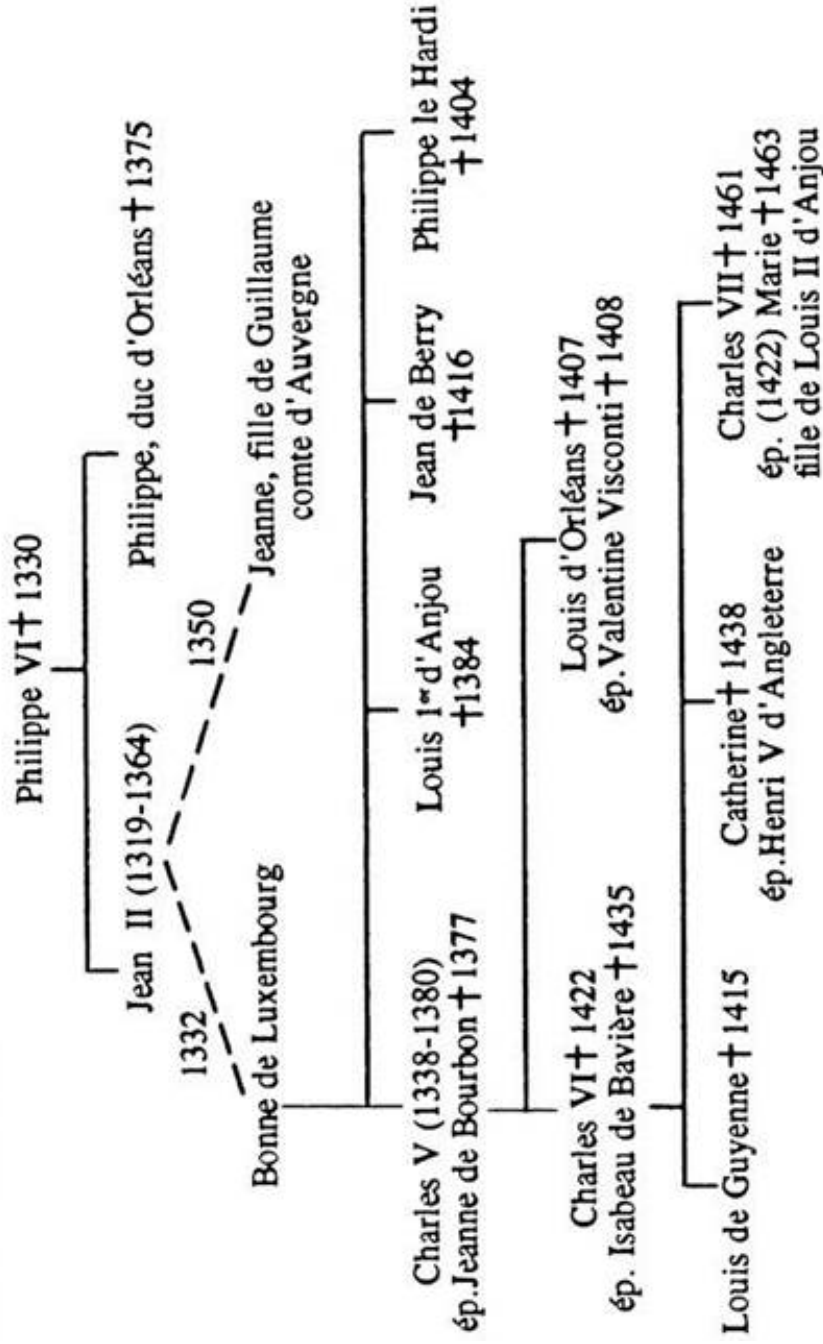
La confrontation des deux manières ne peut laisser indifférent. Faut-il, sur ce plan des affaires, croire, sans partage ni hésitation, au déséquilibre mental du sire de Rais ? Était-il vraiment incapable de gérer ses biens ? Obligé de vendre sans aucun doute, réduit à de trop petits moyens et pressé de diverses parts, ne pouvait-il, malgré tout, monnayer de façon avantageuse ses terres ?

En définitive, la question qui peut demeurer en suspens ne serait pas : Gilles était-il coupable ? mais plutôt : était-il, homme d'affaires, incapable de se défendre face à des acquéreurs ? Pour ses crimes, sa culpabilité ne fait pas de doute. Malade, il l'était de certaines façons, détraqué sexuel et perdu dans ses obsessions tout à la fois, ou ses rêves, ruiné peut-être par l'alcool, fasciné par le meurtre, les cruautés, le sang. Mais, pour l'argent ? Nous n'avons, à lire nos livres, généralement qu'un seul son de cloche, celui des héritiers, inquiets, peut-être envieux ou avides. Prodigalité, « folles dépenses les mots accréditent l'idée que Gilles fut victime d'hommes acharnés à profiter de sa faiblesse, à s'appropriier ou garder des biens acquis de façon malhonnête et, pour cela, à le traîner devant des juges corrompus, puis le conduire sur le bûcher. Ces mots devraient être mieux pesés.

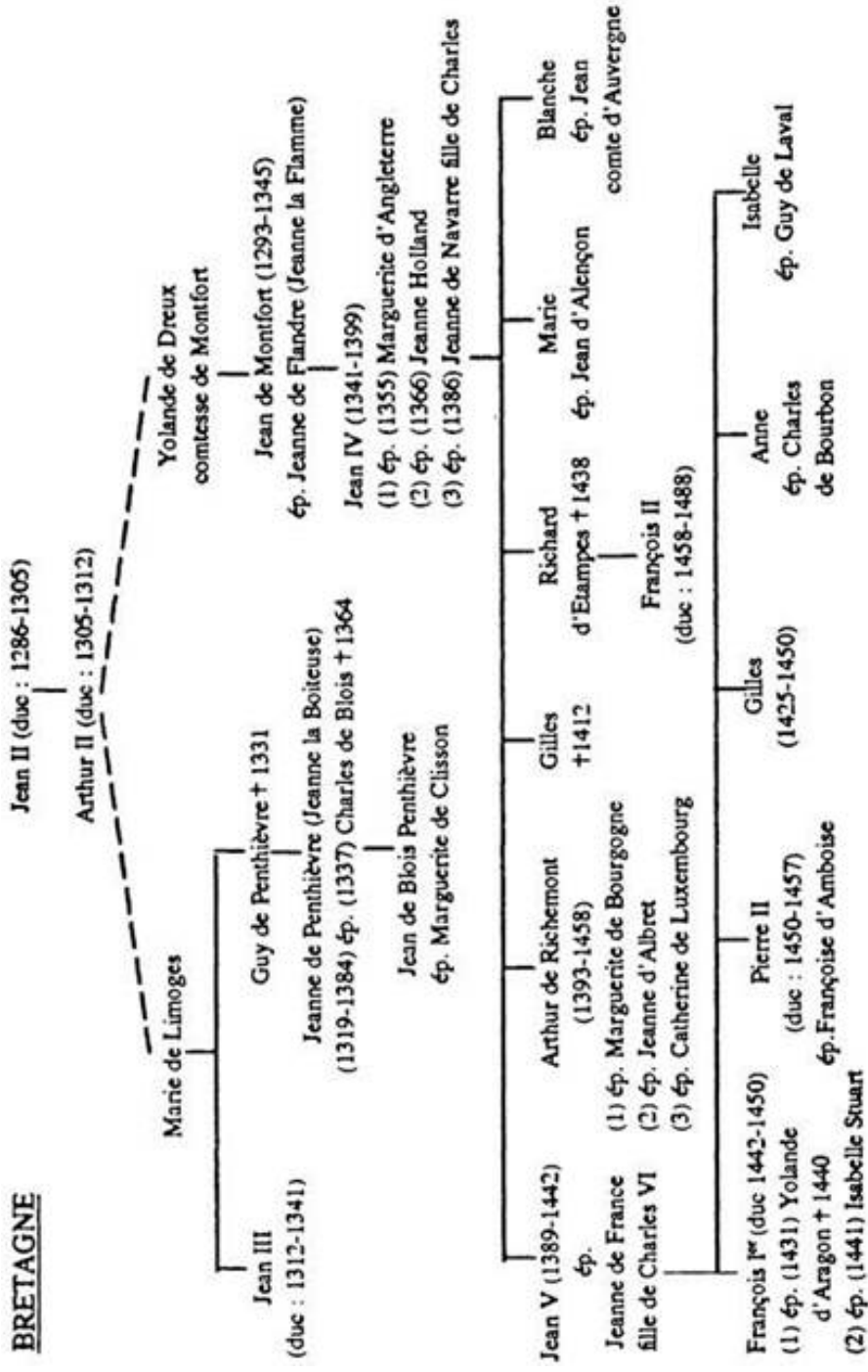
Mais est-il si nécessaire, si urgent, et plus intéressant que toute autre démarche de s'ériger en juge ?

Références

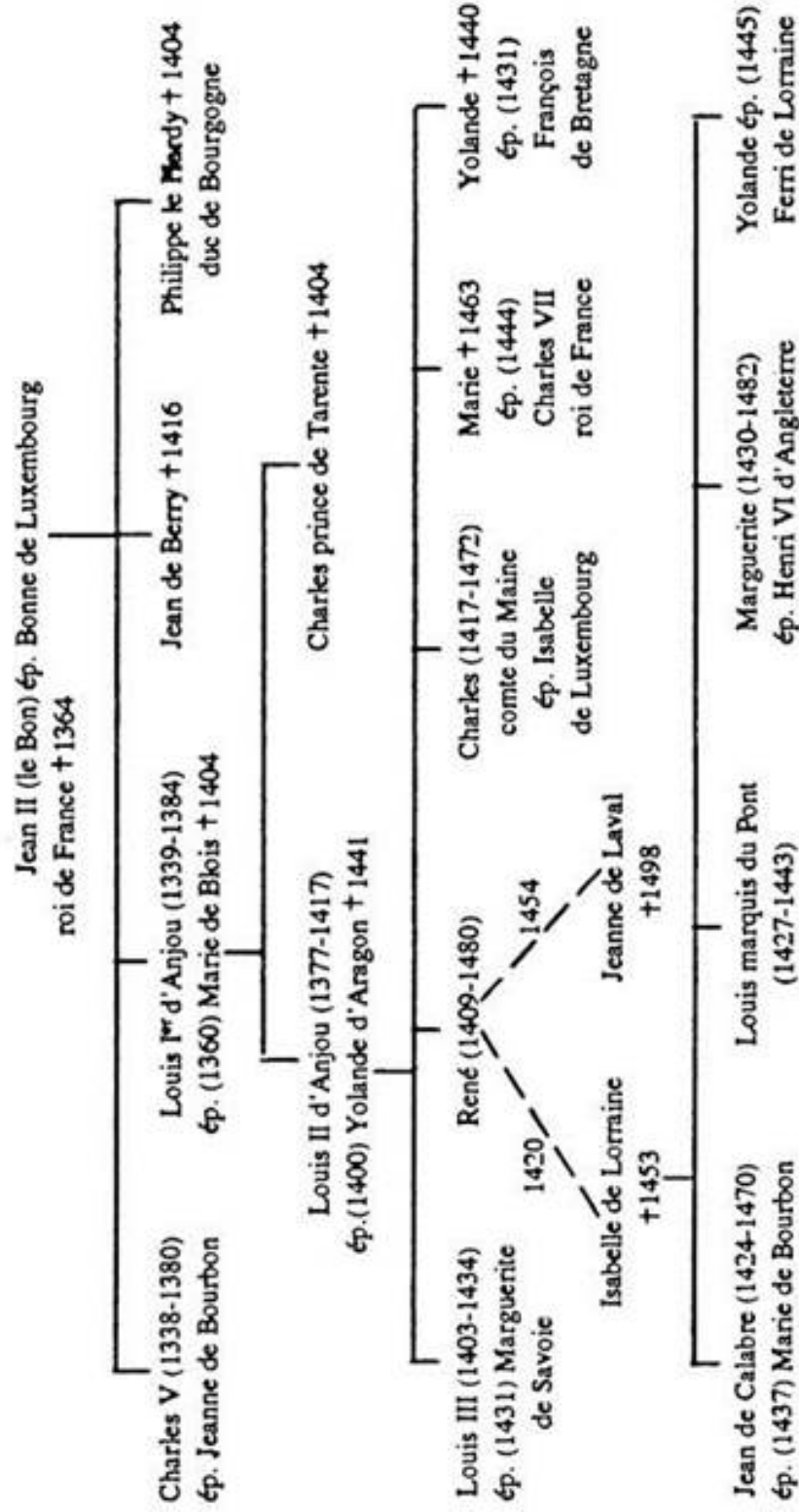
FRANCE VALLOIS



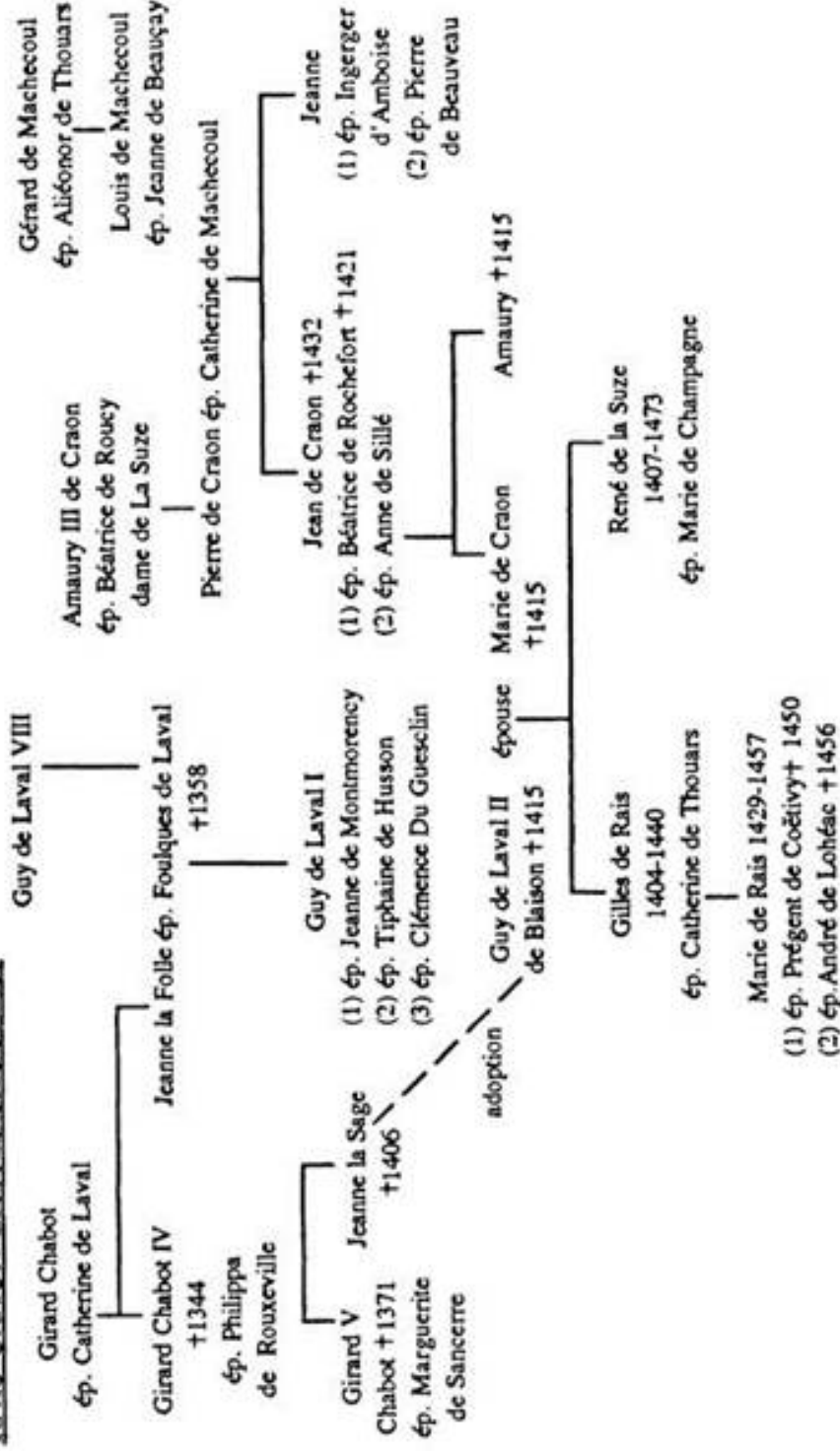
BRETAGNE



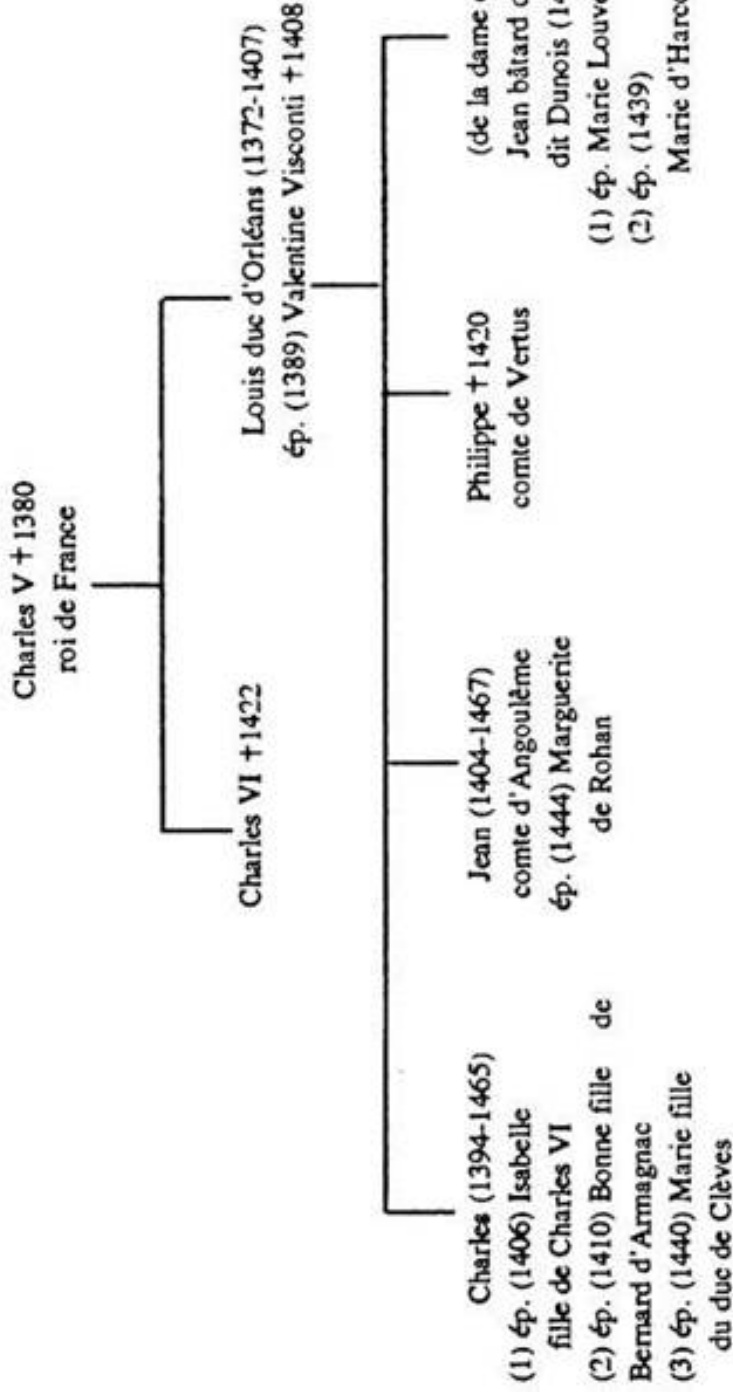
ANJOU



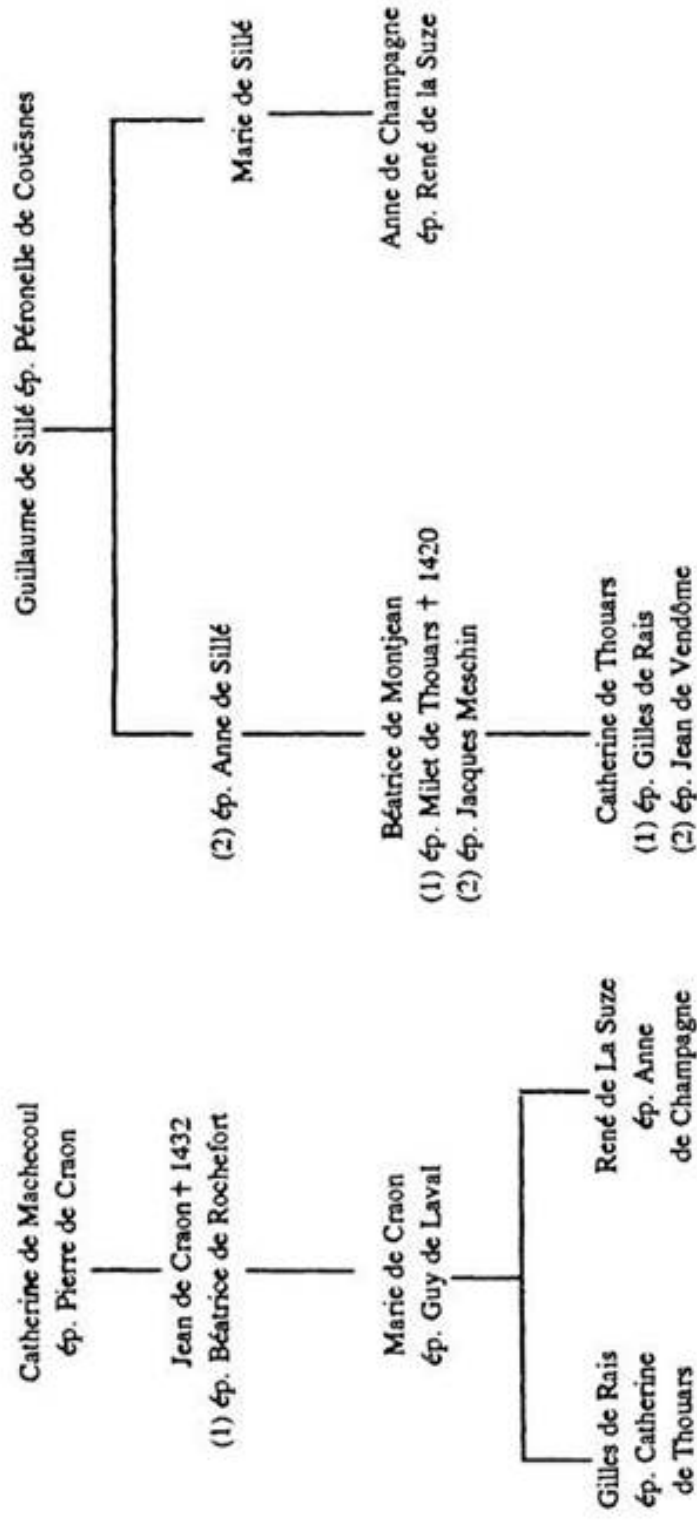
RAIS-CRAON-LAYAL-THOUARS.



ORLÉANS



CRAON-SILLÉ



Chronologie

FRANCE. ANGLETERRE. BRETAGNE.

- 1392. – Folie du roi Charles VI.
- 1399. – Mort de Jean IV, duc de Bretagne.
- 1407. – Assassinat de Louis d'Orléans.
Mort du connétable Olivier de Clisson.
- 1415. – (25 octobre) Azincourt. Charles d'Orléans prisonnier.
- 1419. – (10 septembre) Assassinat de Jean sans Peur à Montereau.
- 1420. – (février) Jean V de Bretagne prisonnier de Marguerite de Clisson.
- (21 mai) Traité de Troyes.
- 1422. – Morts de Charles VI et d'Henri V d'Angleterre.
- 1424. – Bataille de Verneuil contre les Anglais.
- 1425. – (7 mars) Arthur de Richemont, connétable de France.
(7 octobre) Entrevue de Saumur ; Charles VII-Jean de Bretagne.
- 1426. – (6 mars) Défaite de Richemont à Saint-James-de-Beuvron.
- 1427. – Disgrâce de Richemont.
- 1429. – (6 mars) Arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon.
(8 mai) Délivrance d'Orléans.
(18 juin) Victoire de Patay.
(17 juillet) Charles VII sacré à Reims.
(août-septembre) Échec de l'assaut contre Paris.
- 1430. – (23 mai) Jeanne d'Arc capturée à Compiègne.
Mariage d'Isabelle de Bretagne avec Guy de Laval.
- 1431. – (22 février) Yolande d'Aragon et Jean V à Champtocé.
(30 mai) Supplice de Jeanne d'Arc à Rouen.
Mariage de François de Bretagne avec Yolande d'Anjou.
(16 décembre) Henri VI d'Angleterre couronné à Paris.
- 1432. – (août) Délivrance de Lagny.
- 1433. – (10 juillet) Attentat contre Louis de La Trémoille à Chinon.
- 1435. – (21 septembre) Paix d'Arras ; Charles VII-Philippe de Bourgogne.
- 1436. – (mai) Apparition de la fausse Jeanne d'Arc à Metz.

1437. – (2 novembre) Ordonnance de Charles VII contre les brigands.
1440. – Victoires de Richemont contre la Praguerie.
1461. – Mort de Charles VII.

GILLES DE RAIS

1396. – Jeanne la Sage reprend possession du pays de Rais.
1404. – Naissance de Gilles de Rais.
1406. – Mort de Jeanne la Sage.
1407. – Naissance de René de La Suze.
1415. – Mort de Marie de Craon et de Guy de Laval.
1416. – Gilles de Rais fiancé à Jeanne Peynel.
1418. – Gilles de Rais fiancé à Béatrice de Rohan.
1420. – Mariage de Gilles de Rais et de Catherine de Thouars.
1421. – Mariage de Jean de Craon et d'Anne de Sillé.
1427. – Premières chevauchées de Gilles de Rais dans le Maine.
1429. – (8 avril) Lettre d'engagement à Louis de La Trémoille.
 (8 septembre) Assaut, avec Jeanne d'Arc, contre Paris.
 Première vente d'une seigneurie.
1429-1430. – Campagnes de Gilles de Rais en Anjou.
1434-1435. – Séjour à Orléans.
1435. – (mai) *Mystère du siège d'Orléans*.
 Mémoire des héritiers.
 Confirmation de la chapelle de Machecoul.
1438-1439. – La fausse Jeanne d'Arc à Machecoul.
1439. – Accords de Vannes sur Champtocé.
 Livraison de Champtocé au duc de Bretagne.
1440. – (15 septembre) Arrestation de Gilles à Machecoul.
 (18 septembre-26 octobre) Procès et condamnation.
1442. – Mariage de Marie de Craon et de Prigent de Coëtivy.
1448. – Champtocé livré aux héritiers de Gilles de Rais.
1450. – Mort de Prigent de Coëtivy.
1457. – Mort de Marie de Craon.
1473. – Mort de René de La Suze.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES IMPRIMÉES

Alain Bouchart. – *Les Grandes Chroniques de Bretagne (1514)*, éd. H. Le Meignen, Nantes, 1886.

Jean de Bourdigné, *Histoire agrégative des Annales et Chroniques d'Anjou*.

Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, 2 vol., éd. C. Favre et L. Lecestre, 2 vol., Paris, 1887-1889.

Jean Charrier, *Chronique de Charles VII*, éd. A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858.

Guillaume Cougnot, *Chronique de la Pucelle*, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, 1859. Rééd. Orléans, 1993, préface de F. Michaud-Fréjaville.

Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur III de Richemont*, éd. A. Le Vavasseur, Paris.

Journal d'un bourgeois de Paris (1400-1422), éd. M. Michaud et Poujoulat, in *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. II, 1854.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII, *ibid.*, t. III.

M. Blanchard, *Cartulaire des sires de Ray (1160-1449)*, coll. Archives historiques du Poitou, t. XXVIII, 1897 et t. XXX, 1899.

R. Boucher de Molandon, *Les Comptes de la ville d'Orléans aux XIV^e et XV^e siècles (1380-1460)*, Orléans, 1880.

R. Boucher de Molandon, « Jacques Boucher, sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du deuc d'Orléans en 1429 », in *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XXII, 1889.

P. Charpentier et Ch. Cuissard, *Journal du siège d'Orléans*, Orléans, 1896.

G. Guessard et E. de Certain, *Mystère du siège d'Orléans*, Paris, 1862 (coll. « Documents inédits de l'Histoire de France »).

J. Kerhervé, « Aux origines d'un sentiment national. Les

chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge », in *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980.

J. Loiseleur, « Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428 », in *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XI, 1868.

P. Marchegay, « Documents relatifs à Prégent de Coëtiy », in *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VI, 1879.

Mémoires des héritiers de Gilles de Rais, in H. Morice (cf. *infra*, t. II).

H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire civile et ecclésiastique de la Bretagne*, 4 vol., Paris, 1742-1746.

R. Pernoud, *Vie et Mort de Jeanne d'Arc. Les témoignages du procès de réhabilitation (1450-1456)*, Paris, 1953.

J. E. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, 5 vol., Paris, 1841.

A. Vallet de Viriville, « Documents inédits sur La Hire, Chabannes et autres capitaines du ^{xv}^e siècle », in *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1859-1860.

TRAVAUX

G. Bataille, *Le Procès de Gilles de Rais*, Paris, 1985.

C. Bernelle, *La Psychose de Gilles de Rais*, Paris, 1910.

E. Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France dit Barbe-Bleue (1404-1440), d'après les documents inédits réunis par René de Maulde*, Paris, 1886. Réimpression, Paris, 1992. (Les références des notes se rapportent toutes à l'édition de 1886.)

A. Bourdeault, « Champtocé, Gilles de Rais et les ducs de Bretagne », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. V, 1924.

P. Champion, « Notes sur Jeanne d'Arc. Le complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne (1429-1431) », in *Le Moyen Âge*, t. 28, 1910.

P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 1911.

R. Charpentier, « Une page d'histoire du ^{xv}^e siècle. Jeanne d'Arc et Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue », in *Revue du Bas-Poitou*, Vannes, 1909.

R. Cintre, « Un exemple de contestation péagère au ^{xv}^e siècle. Le péage de Champtocé-sur-Loire, d'après le procès de 1412-1444 », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 92, 1985.

E. Cloarec-Kerloudane, *La Scandaleuse Affaire de Gilles de Rais*, Paris, 1961.

A. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, Paris, 1886.

E. Courard, « Gilles de Rais devant la médecine et la mystique », in *Esculape*, mars-avril 1931.

B. Datin, *Étude d'une justice seigneuriale. Orléans au XV^e siècle*, mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1982.

J. Debal, « La topographie de l'enceinte fortifiée d'Orléans au temps de Jeanne d'Arc », in *Colloque d'histoire médiévale*, Orléans, 1979, éd. CNRS.

J. Debal (éd.), *Histoire d'Orléans et de son terroir*, Roanne, 1983, t. 1 : *Des origines à la fin du XVI^e siècle*, par F. Michaud-Fréjaville.

G. du Bouëtiez, *La Cour des ducs de Bretagne à la fin du Moyen Âge (1404-1488)*, mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1982.

D. Fournier, *Le Comté du Maine et le Duché d'Anjou à la charnière des XIV^e et XV^e siècles, d'après un registre d'hommages*, mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1983.

M. Garsonnin, *Le Guet et les Compagnons du guet d'Orléans*, Orléans, 1898.

Gilles de Rais, ouvrage collectif, Nantes, 1988, éd. Centre de recherches et de documentation pédagogiques (CRDP).

G. Gillet de Givry. *Le Musée des sorciers, mages et alchimistes*, Paris, 1929 (« Librairies de France »).

F. Guilloux, *Histoire de la conquête du marais breton-vendéen et du port de Bourgneuf* Rennes, 1922.

J. Hébert, « Une cause célèbre au XV^e siècle. Gilles de Rais », in *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XVIII, 1892-1893.

L. Hernandez. *Le Procès inquisitorial de Gilles de Rais, maréchal de France, avec un essai de réhabilitation*, Paris, 1921 (Bibliothèque des curieux).

M. Hérubel, *Gilles de Rais*, Paris, 1992.

J. B. Jollois, *Le Siège d'Orléans*, Paris, 1883.

L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne. Étude sur les arts, les lettres et l'industrie pendant le XV^e siècle*, 3 vol., Paris, 1849-1851.

A. Lecoy de la Marche, « Une fausse Jeanne d'Arc », in *Revue des questions historiques*, 1871.

M. Le Mené, *Les Campagnes angevines à la fin du Moyen Âge*, Nantes, 1982.

A. Le Moyne de la Borderie et B. Pocquet du Haut Jussé, *Histoire de Bretagne*, t. IV (1364-1515), Mayenne, 1975.

F. Macé, « À travers les archives du sire de Rais. Quelques éléments d'une seigneurie nantaise au XV^e siècle », in *Gilles de Rais*, ouvrage collectif, Nantes, 1988.

P. Mantellier, *Le Siège et la délivrance d'Orléans*, Orléans, 1855.

P. Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant le val de Loire*, 3 vol., Orléans, 1967-1969.

J. de la Martinière. « Un grand chancelier de Bretagne. Jean de

Malestroit », in *Mélanges de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Bretagne*, t. I, 1920.

R. A. Meunier, *Les Rapports entre Charles VII et Jeanne d'Arc de 1429 à 1431*, Paris, 1946.

R. Nye, *The Life of Our Lord Gilles de Ray*, Londres, 1990.

R. Pernoud, *La Libération d'Orléans, 8 mai 1429*, Paris, 1969.

R. Perrichon, *Aspects de la vassalité en Anjou-Maine à travers l'étude d'un registre d'hommages. 1434-1435*, mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1983.

G. Peyronnet, « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII : un aspect des rivalités des lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc », in *Bibliothèque de l'École de Chartes*, t. 142, 1984.

G. Prouteau, *Gilles de Rais ou la gueule du loup*, Paris, 1992.

J. E. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au XV^e siècle*, Paris, 1879.

F. Redet, « Hôpital et aumônerie de Saint-Lazare du Loroux-Bottereau », in *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1854.

S. Reinach, « Gilles de Rais », in *Cultes, Mythes et Religions*, t. IV, 1902, pp. 267-299.

J. L. Sarrazin, « Les activités d'un rassembleur de terres au pays de Rais vers le milieu du XV^e siècle », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1981.

R. Soueix, *Gilles de Rais devant les médecins*, Bordeaux, 1933.

J. Thibault, *Dunois, bâtard d'Orléans*, mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1984.

J. Touchard, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967.

G. Toudouze, *Du Guesclin, Clisson, Richemont*, Paris, 1942.

L. de La Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890.

J. Trevedy, *Le Connétable de Richemont*, Vannes, 1900.

A. Vallet de Viriville, *Charles VII, roi de France, et ses conseillers, 1403-1461*, Paris, 1859.

A. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, 3 vol., Paris, 1862-1865.

N. Valois, *Le Procès de Gilles de Rais*, Paris, 1913.

Notes

[1] Théophile Gautier ; compte rendu du livre d'Eugène Sue, *Histoire de la marine*, publié dans *La Chronique de Paris* (février-mars 1936) ; et récemment en appendice de E. Sue, *Romans de mort d'aventures*, R. Laffont, 1993 (coll. « Bouquins »). Gautier fit publier son *Roman de la momie* en 1858 et seulement en 1863 *Le Capitaine Fracasse*, écrit vingt-cinq ans plus tôt, en 1838.

[2] Id.

[3] Sur tout ceci : E. Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France...* et A. Bourdeault, « Champtocé, Gilles de Rais et les ducs de Bretagne », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. IV, 1924, p. 46.

[4] A. Bourdeault, « Champtocé... », p. 48.

[5] A. Le Moyne et B. A. Pocquet du Haut Jussé, *Histoire de Bretagne*, t. IV (1364-1515), Mayenne, 1975, pp. 82 sq. L. Charles, *Histoires de La Ferté-Bernard*, Le Mans, 1877, pp. 67-68. Ledru, « La folie de Charles VI », in *Province du Maine*, t. IV, 1896 et t. V, 1897.

[6] A. Bourdeault, « Champtocé... », pp. 49-50.

[7] L. F. La Bessière, « Chalonnes-sur-Loire : un mariage de grands seigneurs en 1422 », in *Revue de l'Anjou*, nov.-déc. 1899, pp. 338-346.

[8] G. Bataille, *Le Procès de Gilles de Rais*, en particulier pp. 99 et 100.

[9] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, et Fr. Macé, « À travers les archives de Gilles de Rais. Quelques éléments d'une seigneurie nantaise au xve siècle », in *Gilles de Rais*, éd. CRDP, Nantes, 1988.

[10] A. Le Moyne et B. A. Pocquet du Haut Jussé, *Histoire de Bretagne*, t. IV, pp. 386-390.

[11] *Ibid.*, pp. 153 sq.

[12] G. du Bouëtiez, *La Cour des ducs de Bretagne à la fin du Moyen Âge (1404-1488)*, mémoire, Université de Paris-Sorbonne, 1982, pp. 4-6. B. A. Pocquet du Haut Jussé, *Philippe le Hardi, régent de Bretagne*, Dijon, 1933, et *Les Séjours de Philippe le Hardi en Bretagne (1372-1394-1402)*, Rennes (sans date).

[13] Th. Godefroy, *Histoire d'Artus III...*, p. 187.

[14] *Ibid.*, p. 193.

[15] *Journal d'un bourgeois...*, p. 245.

[16] A. Vallet de Viriville, *Chronique de Jean Chartier...*, p. 55.

G. Toudouze, *Du Guesclin, Clisson, Richemont*, Paris, 1942.

[17] A. Bourdeault, « Champtocé... », p. 63.

[18] Publié par E. Bossard, *Gilles de Rais...*, appendice p. CXLV. Sur les capitaines, compagnons alors de Gilles de Rais : A. Vallet de Viriville, « Documents inédits sur La Hire, Chabannes et autres capitaines du XV^e siècle », in *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1859-1860.

[19] A. Vallet de Viriville, *Chronique de Jean Chartier...*, p. 57.

[20] *Mémoires sur Jeanne d'Arc* (anonyme), coll. Michaud-Poujoulat, t. II, Paris, 1854, p. 79.

[21] A. Bourdeault, « Champtocé... » p. 75.

[22] Louis de la Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890. *Livres de comptes 1395-1406*, Nantes, 1887. W. A. Weary, « The House of La Trémoille, Fifteenth through Eighteenth Centuries : Change and Adaptation in a French Noble Family », in *Journal of Medieval History*, XLV, 1977.

[23] J. Debal, *Les Plans d'Orléans à travers les siècles*, Orléans, 1980. *Histoire d'Orléans et de son terroir*, Roanne, 1983, 1.1, par F. Michaud-Fréjaville, *Des origines à la fin du XVI^e siècle*. F. Michaud-Fréjaville, « La forteresse d'Orléans », in *Le Paysage urbain au Moyen Âge*, Lyon, 1980. J. Debal, « La topographie de l'enceinte fortifiée d'Orléans au temps de Jeanne d'Arc », in *Colloque d'histoire médiévale*, Orléans, 1979 (éd. CNRS).

[24] M. Garsonnin, *Le Guet et les Compagnons du guet d'Orléans*, Orléans, 1898.

[25] Sur l'administration de la ville et les structures sociales, cf. surtout les travaux en cours de J. Thibault (thèse de doctorat sur la vie politique et la société dans Orléans au XV^e siècle). Mémoire dactylographié de DEA : *Recherches d'histoire urbaine sur Orléans aux XIV^e et XV^e siècles*, université de Paris-Sorbonne, 1990. Pour la comptabilité et les dépenses : R. Boucher de Monlandon, « Notes de Guillaume Giraut, notaire au chatelet d'Orléans sur la levée du siège, écrites de sa main, le 9 mai 1429 », in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Orléans*, t. IV, 1856. *Les Comptes de la ville d'Orléans aux XIV^e et XV^e siècles (1380-1460)*, Orléans, 1880. « Jacques Boucher, sire de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en 1429 », in *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, t. XXII, 1889.

[26] J. Loiseleur, « Comptes des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428 », *ibid.*, t. XI, 1868. Sur un aspect significatif de l'attaque des Bourguignons contre le duché d'Orléans : A. Vallet de Viriville, « Enquête sur les dommages causés par les gens du duc de Bourgogne sur les terres du duc d'Orléans », in *Chronique de Jean Charrier*, t. III, p. 142.

[27] J. Thibault, *Dunois, bâtard d'Orléans*, mémoire, université de

- Paris-Sorbonne, 1984, p. 69. G. Le Bouvier dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, éd. H. Courteaux et L. Celier, Paris, 1979, pp. 125-126.
- [28] J. Thibault, *Dunois...*, en particulier pp. 73 à 80.
- [29] Citée et reproduite par R. Pernoud, *La Libération d'Orléans. 8 mai 1429*, Paris, 1969 (musée historique d'Orléans).
- [30] *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VII*, pp. 251-252.
- [31] P. Charpentier et Ch. Cuissard, *Journal du siège d'Orléans, 1428-1429*, Orléans, 1896. p. 25.
- [32] Cité par J. E. Quicherat, *Procès de condamnation...*, t. V, p. 19.
- [33] *Ibid*, p. 142.
- [34] Sur ces épisodes et la défense de la ville : P. Mantellier, *Le Siège et la Délivrance d'Orléans*, Orléans, 1985. J.-B. Jollois, *Histoire du siège d'Orléans*, Paris, 1883. P. Charpentier et Ch. Cuissard, *Journal...* R. Pernoud, *La Libération...* (cf. note 27 supra).
- [35] A. Bourdeault, « Champtocé... », p. 70. L. de la Trémoille, *Les La Trémoille...*, t. I, pp. 198-201.
- [36] J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V, p. 168.
- [37] Le Brun des Charmettes (éd.), *Histoire de Jean d'Alençon, Paris, 1817*, t. II, pp. 124-125. Cf., par ailleurs, l'intérêt porté par Jeanne d'Arc au culte de sainte Catherine de Fierbois réputée pour avoir miraculeusement délivré des prisonniers détenus et torturés par les Anglais. Abbé Bourassé, *Les Miracles de madame Sainte Katherine de Fierbois en Touraine (1375-1446)*, Tours, 1858.
- [38] P. Mantellier, *Le Siège...*, p. 31.
- [39] *Ibid*, pièce justificative n° 1, p. 218.
- [40] *Ibid*, pp. 66-67.
- [41] A. Vallet de Viriville, *Chronique de Jean Charrier...*, p. 67.
- [42] *Ibid*, p. 79.
- [43] P. Charpentier et Ch. Cuissard, *Journal du siège...*, p. 362.
- [44] J. E. Quicherat, *Procès de condamnation...*, t. V, p. 260.
- [45] *Mémoires sur Jeanne d'Arc...*, année 1429, pp. 93, 98, 99.
- [46] A. Bourdeault, « Champtocé... », p. 67, note 3.
- [47] A. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII...*, t. II, p. 74 ; et de même pp. 84-85, où apparaissent encore un certain nombre de noms sans celui de Gilles de Rais.
- [48] *Ibid*, p. 99.
- [49] A. Vallet de Viriville, *Chronique de Jean Charrier...*, p. 89.
- [50] E. Bossard, *Gilles de Rais...*
- [51] *Ibid*, pp. 42-43.
- [52] G. Bataille, *Le Procès...*, p. 108.
- [53] *Journal d'un bourgeois... Charles VII*, pp. 262-265.
- [54] *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI*, p. 652.

- [55] Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, éd. L. Douet d'Arcq, Paris, 1857, t. II, p. 89.
- [56] *Journal... Charles VI*, p. 634.
- [57] *Ibid.*, p. 635.
- [58] *Journal d'un bourgeois... Charles VII*, pp. 260-261.
- [59] *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, éd. S. Luce, 2 vol., Paris, 1879-1883, t. II, appendice. Rioult de Neuville, « De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444 », in *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, 1893.
- [60] J. E. Quicherat, *Procès de condamnation...*, t. V, p. 44. A. Piaget, *Martin Lefranc, prévôt de Lausanne*, Lausanne, 1888.
- [61] R.-A. Meunier, *Les Rapports entre Charles VII et Jeanne d'Arc de 1429 à 1461*, Paris, 1946.
- [62] D. Fournier, *Le Comté du Maine et le duché d'Anjou à la charnière des XIV^e et XV^e siècles d'après un registre d'hommages*. Mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1983. R. Perrichon, *Aspects de la vassalité en Anjou-Maine à travers l'étude d'un registre d'hommages, 1434-1435*, mémoire, *ibid.*, 1984.
- [63] J. E. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au XV^e siècle*, Paris, 1879.
- [64] G. Bataille, *Le Procès...*, p. 107.
- [65] Jean de Bueil, *Le Jouvencel...*, introduction, pp. V à IX.
- [66] A. Bourdeault, « *Champtocé...* », p. 75.
- [67] *Ibid.*, p. 73.
- [68] P. Champion, « Notes sur Jeanne d'Arc. Le complot de Louis d'Amboise, d'Audie de Beaumont et d'Antoine de Vivonne (1429-1431) », in *Le Moyen Âge*, t. 28, 1910.
- [69] G. Peyronnet, « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII : un aspect de rivalités des lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 142, 1984.
- [70] G. Toudouze, *Du Guesclin*, p. 257.
- [71] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, pp. 40 à 44.
- [72] Godefroy, *Histoire d'Artus III...*
- [73] E. Bossard, *Gilles de Rais...*
- [74] G. Bataille, *Le Procès...*, pp. 116 à 120.
- [75] Plaidoyer de Prégent de Coëtivy, cité par A. Bourdeault, « *Champtocé...* », p. 79.
- [76] A. Vallet de Viriville, *Chroniques de Jean Chartier...*, p. 178, donne le texte complet du traité et une très longue liste de capitaines, de « roys d'armes, mareschaulx, héraulx et poursuivants ».
- [77] G. Bataille, *Le Procès...*, p. 147.
- [78] *Mémoire des Héritiers...*, in H. Morice, *Mémoires pour servir...*, t. II,

p. 1336.

[79] R. Grand, « Les routiers bretons pendant la Guerre de Cent ans », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. V, 1924.

[80] A. Bourdeault, « Champtocé... » p. 57.

[81] *Mémoire des héritiers...*, in H. Morice, *Mémoires pour servir...*, t. II, p. 1335.

[82] A. Le Moyne et B. Pocquet du Haut Jussé, *Histoire de Bretagne...*, pp. 296-299.

[83] M. Blanchard, *Cartulaire...*, document N° CCCXXXV.

[84] G. Bataille, *Le Procès...*, p. 109. F. Redet, « Hôpital et aumônerie de Saint-Lazare du Loroux-Bottereau », in *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1854 (2^e partie).

[85] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, pp. 61-62.

[86] *Mémoire des héritiers...*, col. 1357-1358.

[87] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, p. 63.

[88] R. Boutruche, *La Crise d'une société Seigneurs et paysans dans le Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1947.

[89] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, appendice, CLVII.

[90] G. du Bouëtiez, *La Cour des ducs...*, pp. 30-31.

[91] H. Moranvillé, *Inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis I^{er} d'Anjou*, Paris, 1906. F. Robin, « Art ; luxe et culture : l'orfèvrerie de ses décors à la cour d'Anjou (1378-1380) », in *Bulletin monumental*, 1983, pp. 337-374.

[92] Jean de Bourdigné, *Histoire agrégative des Annales et chroniques d'Anjou*.

[93] G. Bataille, *Le Procès...*, p. 116.

[94] A. Cherest, « Nouvelles remarques sur la fête des innocents et la fête des fous », in *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1853. A. Gaste, « Les drames liturgiques de la cathédrale de Rouen », in *Revue catholique de Normandie*, 1892.

R. Donovan, *The Liturgical Drama in Medieval Spain*. Toronto, 1985.

J. Heers, *Fêtes des fous et carnavals*, Paris, 1983, pp. 122-128.

[95] A. Vallet de Viriville, *Chronique de Jean Charrier...*, t. II, pp. 200-201.

[96] J. Heers, *Fêtes, Jeux et Joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen Âge*, Montréal-Paris, 1982, pp. 18-32. F. Robin, *La Cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, 1985, pp. 46-55.

[97] *Mémoire des Héritiers...*, p. 1337.

[98] J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V, p. 105.

[99] P. Mantellier, *Le Siècle et la Délivrance d'Orléans*, Orléans, 1855, pp. 60-61.

[100] *Ibid.*, p. 63.

- [101] Sur tout ce qui précède : J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V, pp. 296-299.
- [102] F. Guessard et E. de Certain, *Le Mystère du siège d'Orléans*, Paris, 1862, introduction.
- [103] *Mémoire des Héritiers...*, p. 1336.
- [104] Cf. *supra*, note 22.
- [105] *Ibid.*, pp. 434 et 448.
- [106] L. de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne, Étude sur les arts...*, t. III, Paris, 1851, qui cite les comptes de la Ville d'Orléans.
- [107] P. Mantellier, *Le Siège et la Délivrance...*, p. 153.
- [108] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, p. 71.
- [109] B. Datin, *Études d'une justice seigneuriale. Orléans au XV^e siècle*. Mémoire, université de Paris-Sorbonne, 1982, p. 68.
- [110] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, appendice, CLI.
- [111] *Ibid.*
- [112] *Ibid.*, CLII.
- [113] *Ibid.*, CLVII.
- [114] M. Blanchard, *Cartulaire...*, t. I, p. 331.
- [115] J. E. Quicherat, *Procès...*, t. IV, p. 261.
- [116] Cf., pour la même époque, les difficultés rencontrées par le maréchal de Boucicaut qui, en 1410, pour mener sa campagne en Piémont, dut réclamer en vain, à plusieurs reprises, le paiement des sommes promises par le roi ; il dut payer ses hommes de sa cassette, emprunter à grands frais chez les banquiers et faire fondre les bijoux de son épouse. Pour obtenir le remboursement, il lui fallut dresser un Mémoire justificatif, imposant registre de 150 folios. (J. Heers, « Boucicaut et la rébellion de Gênes, 1409-1410 : armée royale, armée privée ou partisans », in *Storia dei Genovesi*, vol. XI, 1991.)
- [117] Archives nationales, Paris, série J. J. 176, pièce 435. Cité par J. E. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando...*, document n° XIV, p. 254.
- [118] B. Datin, *Une justice...*, pp. 69 et 162. L'amende, d'abord fixée pour chacun d'eux à vingt livres parisis fut ensuite « modérée veu leur pouvreté » à dix livres.
- [119] *Journal d'un bourgeois... Charles VII*, pp. 272 et 273.
- [120] *Ibid.*, p. 288.
- [121] Th. Godefroy, *Histoire d'Artus III...*, p. 216.
- [122] P. Champion, *Notes sur Jeanne d'Arc...*, p. 185.
- [123] A. Bourdeault, « Champtocé... », p. 109.
- [124] G. Bataille, *Le Procès...*, pp. 148, 237, 255.
- [125] J. E. Quicherat, *Procès...*, t. IV, pp. 344, 474, 532.
- [126] Jean Lefevre de Saint Rémy, *Chronique*, citée par J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V, pp. 169 sq.
- [127] *Chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz*, citée par J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V, p. 321.

- [128] *Ibid.* E. Bossard, *Gilles de Rais...*, p. 45. A. Lecoy de la Marche, « Une fausse Jeanne d'Arc », in *Revue des questions historiques*, 1871.
- [129] *Journal d'un bourgeois... Charles VII*, août 1440, p. 288.
- [130] G. Bataille, *Le Procès...*, p. 148. J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V, p. 334.
- [131] M. Le Mené, *Les Campagnes angevines...*, p. 157.
- [132] M. Blanchard, *Cartulaire...*
- [133] F. Macé, *À travers...*
- [134] J. L. Sarrazin, « Les activités d'un rassembleur de terres au pays de Rais vers le milieu du XV^e siècle », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1981.
- [135] M. Le Mené, *Les Campagnes...*, p. 443.
- [136] H. Hauser, « Le sel dans l'Histoire », in *Revue d'économie internationale* 1927. Ch. Higounet, « Lünebourg capitale du sel au Moyen Âge », in *L'Information historique*, 1962 (mise au point bibliographique). A. R. Bridbury, *England and the Salt Trade in the Later Middle Ages*, Oxford 1955. A. Agats, *Des hansische Baienhandel*, Heidelberg, 1904. A. Braun, *Der Lübecker Salzhandel bis zum des 17 Jahrhundert*, Hambourg, 1933.
- [137] H. Touchard, *Le Commerce maritime breton...*, p. 8. : « Les salines bretonnes de Guérande ou celles de Bourgneuf [...] jouissaient d'une relative franchise fiscale » ; pour le pays de Rais, la dîme seigneuriale sur les ventes n'était que de 5 pour cent.
- [138] M. Blanchard, *Cartulaire...*, document n° CCCXIV.
- [139] F. Macé, *À travers...*
- [140] *Ibid.*, et F. Guilloux, *Histoire de la conquête du marais breton-vendéen et du port de Bourgneuf*, Rennes, 1922.
- [141] H. Touchard, *Le Commerce...*, p. 14. Un seul registre de comptes nous est resté mais très incomplet, celui du port du Collet, situé à l'entrée de la baie, pour les mois d'avril à août 1383 (*ibid.*, tableau des cargaisons, p. 389).
- [142] *Ibid.*, p. 56.
- [143] *Ibid.*, p. 216.
- [144] M. Le Mené, *Les Campagnes...*, p. 467.
- [145] *Ibid.*, p. 69, note 9.
- [146] *Ibid.*, p. 70, note 43.
- [147] A. Bourdeault, « Champtocé... », p. 44.
- [148] P. Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, Paris, t. III, documents pp. 272-275. R. Cintre, « Un exemple de contestation péagère au XV^e siècle. Le péage de Champtocé-sur-Loire d'après le procès de 1422-1444 », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 92, 1985.
- [149] J. E. Quicherat, *Procès...*, t. V.
- [150] M. Le Mené, *Les Campagnes...*, p. 467.

- [151] F. Macé, *À travers...*, p. 101.
- [152] M. Blanchard, *Cartulaire...*, document n° CCCXIV.
- [153] « Acte d'accusation », articles XXIV et XXV, in G. Bataille, *Le Procès*, p. 210.
- [154] G. Guessard et E. de Certain, *Le Mystère...*
- [155] « Confession de Gilles de Rais », in G. Bataille, *Le Procès...*, pp. 239-240.
- [156] *Histoire d'Artus III...*, année 1426, p. 193.
- [157] « Confession d'Eustache Blanchet », in G. Bataille, *Le Procès...*, p. 259.
- [158] M. Blanchard, *Cartulaire...*, t. I, p. 331.
- [159] *Ibid.*, p. 252.
- [160] « Acte d'accusation », article XVI, in G. Bataille, *Le Procès...*, p. 209.
- [161] « Confession de Gilles de Rais », *ibid.*, p.239.
- [162] *Ibid.*, p. 240.
- [163] Les chiffres romains, mis entre parenthèses, renvoient aux documents publiés en appendice dans le livre de E. Bossard, *Gilles de Rais...* (jugement de la cour séculière).
- [164] « Confession d'Eustache Blanchet », in G. Bataille, *Le Procès...*, pp. 257-258.
- [165] « Confession d'Henriet Griart », *ibid.*, p. 278.
- [166] « Acte d'accusation », procureur de la cour épiscopale, article XXVIII, *ibid.*, p. 211.
- [167] « Confession d'Henriet Griart », *ibid.*, p.275-276.
- [168] *Ibid.*, p. 217.
- [169] « Acte d'accusation », article XXX, *ibid.*, p. 211.
- [170] « Confession d'Henriet Griart », *ibid.*, p.281.
- [171] R. Soueix, *Gilles de Rais devant les médecins...*
- [172] « Confession de Poitou », in G. Bataille, *Le Procès...*, p. 275.
- [173] *Ibid.*, p. 277.
- [174] E. Bossard, *Gilles de Rais...*
- [175] *Journal d'un bourgeois, ... Charles VII*, p. 262.
- [176] *Ibid.*, p. 270.
- [177] Monstrelet, cité par E. Bossard, *Gilles de Rais...*, p. 167.
- [178] « Confession Prelati », in G. Bataille, *Le Procès...*, p. 255.
- [179] *Les Grandes Chroniques de Bretagne composées en l'an 1514 par Maistre Alain Bouchard*, éd. H. Le Meignen, Rennes, 1886, f° 6 et f° 192.
- [180] Sur tout cela, cf. A. Bourdeault, « Champtocé... » pp. 82-83.
- [181] E. Bossard, *Gilles de Rais...*
- [182] « Intendits » des héritiers contre le duc de Bretagne. Cf. E. Bossard, *Gilles de Rais*, appendice, CLIV.
- [183] H. Morice, *Mémoires...*, t. IV, p. 528. Jean V avait, en 1434,

envoyé son fils Pierre à Niort et à Saint-Jean-d'Angély, demander au roi la ratification des achats de terres déjà conclus avec Gilles de Rais. Les lettres d'interdiction, l'année suivante, provoquent aussitôt un conflit ouvert entre les partisans du duc et les parents de Gilles « qui étaient puissants et alliés à plusieurs grandes maisons » ; Jean V prend peur et se croit menacé par un complot ; il fait jeter en prison ceux qu'il considère comme des espions ou des traîtres (« toutes les personnes inconnues ou suspectes ») ; il exige les serments de fidélité des Laval, du vicomte de Rohan, de Jean et Guillaume de Beaumanoir et, le 2 novembre 1437, signe une alliance avec Rohan, Chateaubriand, Rainefort, Malestroit, Mauteauban et plusieurs nobles du duché.

[184] Dépôts, en tant que témoins lors du procès devant la cour séculière de Jean Rousseau, de Lenano marquis de Ceva et de Bertrand Poulain, homme d'armes au service de Gilles de Rais. Cf. G. Bataille, *Le Procès...*, pp. 284-287.

[185] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, p. 253.

[186] *Ibid.*, p. 249.

[187] Guillaume Gruel, *Histoire d'Artus III...*, éd. Petiot, t. VIII, pp. 433-434.

[188] J. de la Martinière, « Un grand chancelier de Bretagne. Jean de Malestroit », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 1, 1920. A. Vallet de Viriville, *Chronique de Jean Chartier...*, pp. 157 sq.

[189] Lettre publiée par E. Bossard, *Gilles de Rais...*, appendice, p. II.

[190] S. Reinach, « Gilles de Rais », in *Cultes, Mythes et Religions*, Paris, 1902, t. IV, pp. 267-299.

[191] L. Hernandez, *Le Procès inquisitorial de Gilles de Rais, maréchal de France, avec un essai de réhabilitation*, Paris, 1921 (Bibliothèque des curieux).

[192] E. Cloarec-Kerloudane, *La Scandaleuse Affaire de Gilles de Rais*, Paris, 1961.

[193] G. Prouteau, *Gilles de Rais ou la Gueule du loup*, Paris, 1992.

[194] « Acte d'accusation du procureur de la cour épiscopale », in G. Bataille, *Le Procès...*, p. 207.

[195] *Ibid.*, pp. 197-199.

[196] « Confession de Gilles de Rais », *ibid.*, p. 240.

[197] *Ibid.*, pp. 237-238.

[198] « Confession d'Henri Griart », *ibid.*, pp. 278-281.

[199] « Confession de Poitou », *ibid.*, pp. 274-275.

[200] Dépôts de quinze témoins au sujet de la « rumeur publique », le 21 octobre 1440 ; *ibid.*, p. 289.

[201] G. Bataille, *Le Procès...*, pp. 169, 334-335.

[202] « Acte d'accusation », in G. Bataille, *Le Procès...*, p. 213.

- [203] « Confession de Prelati », *ibid.*, p. 255. « Confession d'Eustache Blanchet », *ibid.*, p.262.
- [204] « Confession d'Eustache Blanchet », *ibid.*, p. 260.
- [205] A. Bourdeault, « Champtocé... »
- [206] *Pantagruel*, t. IV, chap. XLVIII.
- [207] Petit de Juleville, *Histoire du théâtre français*, t. I, p. 162.
- [208] P. Marchegay, « Documents relatifs à Prégent de Coëtiwy », in *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VI, 1879, pp. 78-79.
- [209] Archives nationales, Paris, série J. J. 177, f° 154-155, publiées par E. Bossard, *Gilles de Rais...*, appendice, CXLVI.
- [210] « Confession d'Eustache Blanchet », G. Bataille, *Le Procès...*, p. 260.
- [211] « Confession de Prelati », *ibid.*, p. 255.
- [212] A. Bourdeault, « Champtocé... », pp. 128-130.
- [213] *Ibid.*, appendice, CXLVI et CXLVII.
- [214] P. Marchegay, *Documents relatifs...* n° III, p. 28 ; n° IV, p. 30 ; n° X, p. 49.
- [215] A. Bourdeault, « Champtocé... », pp. 115-116.
- [216] P. Marchegay, *Documents relatifs...*, pp. 72-73.
- [217] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, pp. 377.
- [218] P. Marchegay, *Documents relatifs...*, p. 82.
- [219] E. Bossard, *Gilles de Rais...*, appendice, CLIV.
- [220] *Ibid.*, CLV à CLX.